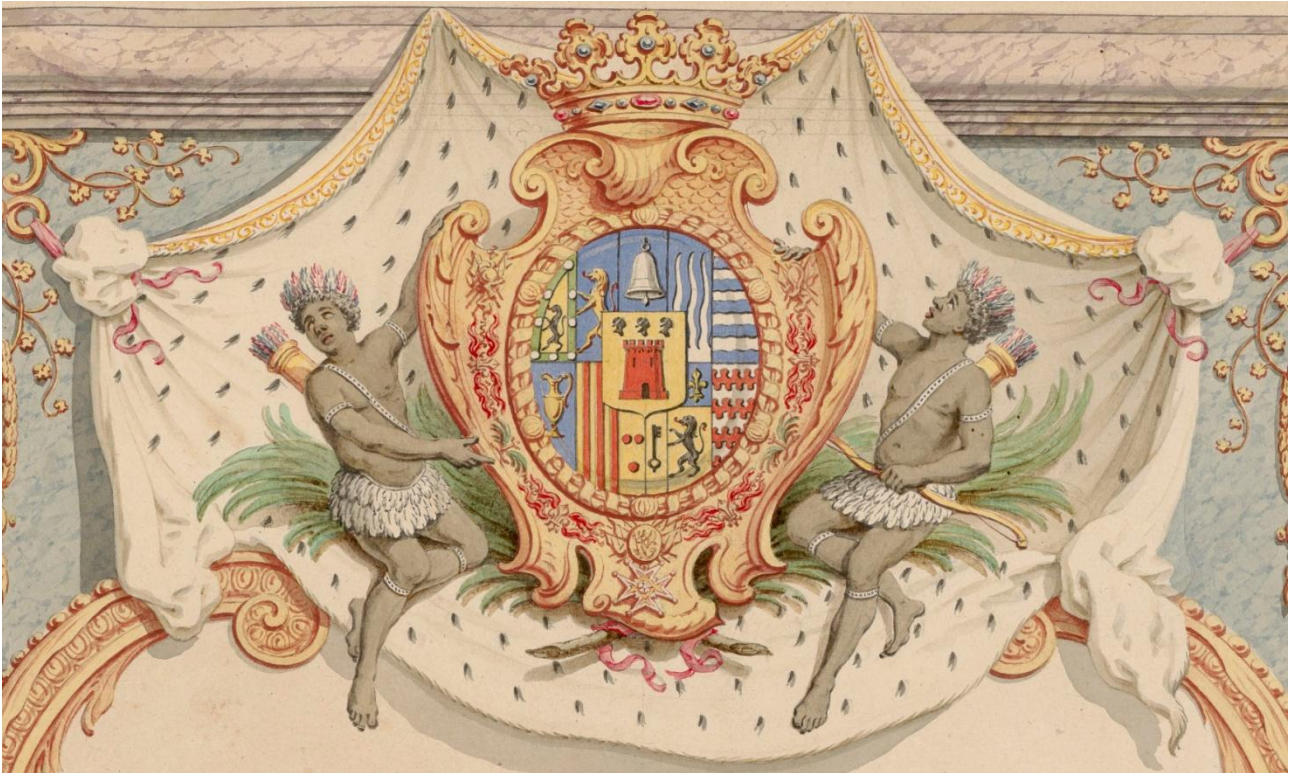


ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES

Le Pennon héraldique, du patrimoine emblématique aux discours des identités nobiliaires dans la France moderne

Clément SAVARY



Mémoire d'étude

2^e année de 2^e cycle

présenté sous la direction

de M. Laurent HABLOT

juin 2018

ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES

Mémoire d'étude

mai 2018

**Le Pennon héraldique,
du patrimoine emblématique aux discours des identités nobiliaires
dans la France moderne**
par Clément SAVARY

RÉSUMÉ

Un pennon est une forme spécifique d'écartelé, comptant un nombre important de quartiers tous différents. Ce type de composition complexe fut longtemps regardé comme une anomalie un peu baroque au sein d'une héraldique française supposée plus sobre que ses voisins anglais et allemands. Pourtant, à la faveur d'un changement profond dans la conscience et l'identité de la noblesse après les guerres de religion, le pennon devient un mode privilégié d'expression héraldique dans les différentes strates de la noblesse. Le corpus d'une cinquantaine de pennons réunis pour ce travail n'est qu'un échantillon, qui permet de saisir les grandes tendances héraldiques de la noblesse française de l'époque moderne.

Cette étude observe la constitution du patrimoine héraldique, ensemble d'armoiries dont une famille dispose à la suite de son histoire familiale, au travers des différents groupes qui investissent le pennon comme mode d'expression de leur identité. La généalogie est un outil indispensable pour comprendre la genèse et les fins de ce discours emblématique. Confronter les connaissances contemporaines et anciennes a permis d'enrichir la compréhension de ce phénomène.

L'évolution des compositions du pennon et du sens qui lui est conféré montre la plasticité de cette structure héraldique pour exprimer un discours plus large.

*Couverture : Chaffourier, Recueil des Plans, Elevations, et Veües du Château de Petit-Bourg,
1730, BnF, Réserve, boîte FOL-VZ-1340, f. 4. cf. Annexe Pardaillan.*

Remerciements

Ce travail n'aurait pas été possible sans la direction de M. Laurent Hablot, Directeur d'études de la Section des Sciences Historiques et Philologiques à l'École Pratique des Hautes Études, qui nous a guidé cette année. Son aide bienveillante nous a permis de faire l'expérience d'une grande liberté de travail pour explorer de nombreuses pistes.

J'adresse tous mes remerciements à la Société Française d'Héraldique et de Sigillographie, dont les membres ont soutenu ce projet de leurs conseils et de leurs connaissances, tout particulièrement à son secrétaire général, M. Dominique Delgrange, et à M. Christian de Mérindol pour leurs conseils.

Ma gratitude va aussi à M. Philippe Palasi qui m'a obligeamment ouvert sa bibliothèque, ainsi que pour ses conseils dispensés depuis plusieurs années.

Je voudrais aussi exprimer ma gratitude à Élisabeth Foubert, dont le soutien constant m'a permis de mener ce travail jusqu'à son achèvement.

Je salue aussi mes camarades de master et de doctorat suivis par M. Hablot. Le partage de nos recherches, bien que portant sur des sujets très différents, fut riche et stimulant. Enfin je remercie tous mes proches par leur soutien et leurs encouragements tout au long de ce travail.

Sommaire

Introduction

I) La constitution d'un patrimoine héraldique

- 1) Les expériences des grands princes féodaux
- 2) Diffusion partielle dans les entourages princiers
- 3) D'un patrimoine féodal à une conscience lignagère
- 4) Les princes étrangers, noyau de diffusion du pennon ?

II) Re-mobilisation du patrimoine héraldique : glissement du discours féodal à la démonstration lignagère

- 1) De l'écartelé au pennon, constitution d'un patrimoine héraldique non féodal
 - Re-mobiliser le patrimoine héraldique non féodal
 - Compléter le patrimoine héraldique en mobilisant les alliances
- 2) Le pennon maternel
 - Pennon maternel des familles chevaleresques
 - Pennon maternels de familles de la robe

III) La légitimation de l'ancienneté : l'invention d'un patrimoine lignager par le déploiement visuel des recherches généalogiques

- 1) Le pennon vertical : l'invention d'un patrimoine héraldique
- 2) La ligné patrilinéaire systématique : le pennon livresque
- 3) Le pennon généalogique horizontal

Conclusion

Introduction

À la fin du XVI^e siècle se développe une nouvelle forme de représentation héraldique, qui multiplie les quartiers de l'écartelé, le pennon. Ce type de composition complexe fut longtemps regardé comme une anomalie un peu baroque au sein d'une héraldique française considérée comme sobre, moins multiplicatrice de quartiers que ses voisins anglais et allemands. Ce préjugé a entraîné un certain désintérêt des chercheurs envers cette production héraldique. Pris pour des fantaisies héraldiques, ou comme des prétentions exorbitantes, les pennons ne furent souvent mentionnés que dans des monographies ayant trait au lieu où ils sont conservés.

Pourtant, l'usage du pennon connut une ampleur certaine, principalement au XVII^e siècle. Cette pratique semble avoir touché une large partie des élites de la France moderne, et, plus surprenant, a été utilisée dans presque tous les rangs de ce qui constitue alors la noblesse, depuis les lignages les plus illustres jusqu'aux robins d'extraction récente en passant par des gentilshommes parus depuis peu à la cour.

La définition du terme de pennon a varié dans le temps. Il fut d'abord employé pour désigner un drapeau. Un dessin du XV^e siècle détaillant les différents types de drapeau nomme ainsi une bannière au bout légèrement arrondi¹. C'est ainsi que le Père Menestrier² emploie le terme. Néanmoins il connaît l'existence d'écus à huit quartiers ou plus, et s'il ne définit pas le pennon, il en donne un exemple à la fin de son chapitre consacré aux écartelés. Avant lui, Hector Le Breton faisait de même. Décrivant les différentes partitions de l'écu, il mentionne un « *couppé, party de quatre, soustenu de quatre*³ ». La plupart des traités de blason du XVII^e siècle suivent la même logique, incluant le pennon dans les écartelés. Le terme de pennon fait parfois l'objet d'un article, mais il s'agit toujours du pennon généalogique. Palliot en donne l'une des définitions les plus complètes :

« PENNON Généalogique, escu rempli de divers quartiers des alliances des maisons desquelles on est descendu, soit en ligne directe paternelle, soit des prédécesseurs paternels & maternels, ayeuls, bisayeuls, & au dessus desquels on fait un arbre généalogique composé de huit, seize, trente deux quartiers ou plus. Le Pennon en ligne directe se fait par la position des quartiers, commençant au premier y mettant les armes de la mère, au second celles de l'ayeule, au trois celles de la bisayeule, au quatre celles de la trisayeule, ainsi en remontant jusques au dernier quartier, mettant sur le tout les Armes de la famille⁴ ».

Palliot développe ensuite une série d'exemples, pris parmi les personnages les plus prestigieux de son temps, en commençant par le roi, le maréchal de Turenne, le duc de La Trémoille, jusqu'à des familles de la noblesse seconde. Pourtant, comme nous allons le voir, aucun de ces pennons généalogiques ne sont portés par les familles qu'il mentionne. Quant à celle qui en porte un, bien peu respecte la définition donné par le théoricien.

La dimension généalogique est encore au XVII^e la principale acception du terme :

« Est en termes de Blason un Escu rempli de diverses alliances des Maisons desquelles un

1 Bibliothèque Municipale d'Arras, Ms. 203, f. 30r.

2 Claude-François Menestrier, *Origine des ornemens des armoiries*, Paris, Thomas Amaulry, 1680, p. 188.

3 Hector Le Breton, *Blazon et figures d'armoyries et de tout ce qu'elles se peuvent et doibvent conpozer*, dit *Traité du Blason*, BnF, Ms. Fr. 24922, f. 21.

4 Pierre Palliot, *La vraye et parfaite science des armoiries, ou l'indice armorial*, Dijon, P. Palliot, 1660, p. 591.

Gentilhomme est descendu, qui sert à faire ses preuves de Noblesse⁵ ».

Ce n'est qu'à la fin du XVIII^e que le mot pennon prend son sens moderne :

« [...] on se sert quelque fois d'un Pennon, c'est à dire d'un écu écartelé d'autant de parties que l'on veut représenter de quartiers⁶ ».

Il existe donc une production héraldique, que les traités connaissent mais qu'ils ne nomment pas. Il s'agit d'écus dont le nombre important de quartiers oblige à modifier la structure traditionnelle de l'écartelé. Il s'agit le plus souvent d'un écu coupé d'un trait et parti de deux ou trois, formant six ou huit quartiers. Mais il est possible d'augmenter le nombre de partitions dans les deux sens.

Certains écartelés peuvent compter de nombreux quartiers. Un exemple célèbre est celui de Claude de Lorraine, duc de Chevreuse⁷, qui compte trente quartiers. Il s'agit pourtant d'un simple écartelé, aux 1 et 4 de Lorraine-Guise, au 2 et 3 de Clèves-Nevers, qui ne contient que douze quartiers différents. La structure de l'écartelé multiplie artificiellement le nombre de quartiers en les répétant.

Le groupe d'écus qui va nous intéresser est un type d'écartelé dont le blasonnement ne peut pas être réduit à quatre quartiers, et dont aucun quartier n'est répété. Nous appellerons cette structure un pennon. Certains pennons généalogiques, au sens de Palliot, en sont exclus, lorsqu'ils se structurent en quatre grands quartiers, eux-mêmes subdivisés en contre-écartelé. S'il peut ne compter que cinq quartiers, la grande majorité d'entre eux en possède huit, et certains cas peuvent dépasser la centaine.

Cette structure est souple, mais certaines solutions sont plus utilisées que d'autres. C'est principalement le cas des pennons à six et huit quartiers. Au XVII^e siècle, le sur-le-tout devient incontournable. Il nous a pourtant semblé nécessaire de ne pas le compter avec les autres quartiers. Pour plus de clarté, nous préférons parler d'un pennon à six quartiers et un sur-le-tout, pour ne pas entretenir de confusion avec un pennon à sept quartiers sans sur-le-tout. Dans le même souci, nous appellerons chaque partie de l'écu de part et d'autre du coupé un registre. Cette appellation n'est pas héraldique, mais il s'agit de considérer le pennon dans l'effet visuel qu'il produit, et non dans sa structure blasonnée, qui ne différencie pas les quartiers, qui sont considérés les uns à la suite des autres, sans tenir compte de la position *en chef*, ou *en pointe*⁸ de l'écartelé ou du pennon.

Même si le pennon n'est pas uniquement généalogique, la construction et la compréhension d'un écartelé, et plus encore d'un pennon, reste intimement liée à la connaissance de l'histoire des familles qui les porte. Il faut donc prendre en compte les connaissances que pouvait avoir le créateur du pennon, tout en l'étayant des travaux modernes⁹.

Cette structure apparaît au milieu du XIII^e siècle. Elle reste cependant réservée au groupe de

5 Article « Pennon », Antoine Furetière, *Dictionnaire Universel*, A. Leers, La Haye, 1690.

6 Pierre-Camille Lemoine, *Nouvelle méthode raisonnée du blason, ou de l'art héraldique* du P. Menestrier, Lyon, P. Bruyset-Ponthus, 1780, p. 506.

7 Anonyme, *Les noms et surnoms, qualitez, armes et seigneuries de tous les cardinaux, prelatz et commandeurs de l'Ordre du St -Esprit, qui ont esté faicts par le très crestien roy de France et de Navarre, Louis treiziesme du nom*, manuscrit, 1621, BnF, Ms. Fr. 8204, p. 16.

8 Quelques auteurs du XVII^e siècle, comme les frères de Sainte-Marthe, blasonnent les pennons en séparant la numérotation des quartiers selon qu'ils sont *en chef* ou *en pointe*.

9 En plus des ouvrages de Georges Martin et de différentes monographies familiales, nous avons utilisé la base de données généalogique Roglo, <http://roglo.eu/roglo>.

quelques princes souverains et leurs proches. Nous verrons qu'elle connut une période de grande faveur au XVII^e siècle, avant de se raréfier au XVIII^e siècle. Nous n'avons pas découvert de pennon postérieur à ce siècle. Le XIX^e siècle préférant suivre les théoriciens du blason, il ne produira que des pennons généalogiques au sens de Palliot. Le XIX^e siècle correspond aussi à la fin du contexte intellectuel et social qui a permis le déploiement du pennon, reconnaissant en lui un outil adéquat pour exprimer ses idées. Le XIX^e siècle continuera d'utiliser l'héraldique, mais d'une autre manière, selon des modalités différentes.

Notre étude se cantonne à la production héraldique française. Le temps ne nous aurait pas permis d'explorer d'autres pays, mais surtout la France présente au XVII^e siècle une production intrinsèquement liée à l'évolution des identités nobiliaires nationales.

En plaçant le pennon dans la catégorie des écartelés, Menestrier rappelle la grande corrélation entre les deux phénomènes, non seulement dans la forme, mais dans leur usage et leur création. Pour appréhender le phénomène des pennons, il convient de prendre en compte l'évolution plus générale des écartelés.

L'Armorial le Breton¹⁰ présente un échantillon de l'héraldique des grands féodaux européens et de la moyenne noblesse de la France du nord des XIV^e et XV^e siècles, avec quelques ajouts à l'aube du XVI^e siècle. Cet échantillon va servir de point de comparaison avec d'autres échantillons du XVII^e siècle pour percevoir les changements d'habitudes héraldique qui se produisent après les guerres de religion. À la veille de ces guerres, sur les 888 blasons de l'armorial, seuls 45 sont des écartelés, ce qui représente 5 % de l'ensemble, dont 13 présentent un sur-le-tout, soit 1,5 % des écus du recueil. La pratique de l'écartelé et du sur-le-tout est donc très minoritaire. Au sein du groupe des écartelés cependant, la proportion des sur-le-tout n'est pas négligeable puisqu'elle représente 29 % d'entre eux.

L'*Armorial de la Maison de Gaston d'Orléans*¹¹ offre un corpus de comparaison, à la fin de la période la plus intensive de création d'écartelés. Le groupe d'individus considéré n'est pas le même que dans l'armorial Le Breton. Il est beaucoup plus homogène socialement et géographiquement, réunissant la moyenne noblesse d'épée des alentours de Paris et du Val de Loire. Cet armorial permet néanmoins d'offrir un élément de comparaison dans un milieu homogène à un moment donné, en reproduisant des armoiries véritablement portées par les individus en question, puisqu'il reproduit fidèlement les marques de brisure. Sur les 161 écus peints, 45 sont des écartelés, dont 24 présentent un sur-le-tout. Le nombre d'écartelure est donc passé en un siècle et demi de 5 % à 27,9 %. La proportion des écartelés chargés d'un sur-le-tout double, passant de 29 % à 53,3 %. On n'y observe aucun pennon.

Cette analyse peut être complétée par l'observation du plus haut rang de l'aristocratie française, le groupe des ducs et pairs¹². Sur les 95 familles de nouveaux pairs de France, de 1551 à 1789, 41 % portent presque uniquement leurs armes pleines, comme par exemple les Montmorency ou les Villeroi. D'une proportion à peine supérieure, 46,3 % de ces familles composent un écartelé porté par la grande majorité des titulaires de la pairie, par exemple les Chabot de Rohan ou les Roquelaure. Ce chiffre doit être complété par les 10,5 % de familles qui

10 Anonyme, *Armorial dit Le Breton*, manuscrit, s. d. (XIII^e-XV^e), Archives Nationales, AE/I/25/6. Les chiffres donnés par la suite ne prennent pas en compte les armes littéraires qui occupent les trois premières pages du recueil.

11 Pierre D'Hozier, *Recueil des noms, surnoms, qualitez, armes et blason de tous les seigneurs gentilshommes et principaux officiers estans au service de monseigneur duc d'Orléans, Fils de France, frère unique du Roy*, manuscrit, 1627, BnF, Ms. Fr. 32520.

12 La constitution de ce corpus suit les indications de Raoul de Warren, *Les Pairs de France sous l'Ancien Régime*, Paris, L'Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux, réédition 1998.

créent un écartelé, porté par une branche cadette, comme les Béthune, ou porté épisodiquement par des aînés, comme les Brissac. Seuls 6,3 %¹³ d'entre elles portent un pennon de manière stable. À l'inverse, 11,58 % de ces pairs n'ont jamais écartelé leurs armes, dans l'état actuel de nos recherches. Avec la même réserve, nous comptons 23,16 % de pairs ne portant jamais les armes pleines de leur lignage. Si les pratiques sur le long terme semblent assez équilibrées au sein de ce groupe des ducs et pairs, 88,4 % d'entre elles ont composé un écartelé, porté plus ou moins durablement. Cette proportion est bien supérieure à celle observée dans l'entourage de Gaston d'Orléans. Sans pouvoir tirer de cette comparaison des conclusions définitives, elle indique toutefois une tendance plus forte à l'emploi d'écartelés dans les sphères élevées de la noblesse, ce que l'étude des pennons va confirmer.

L'*Armorial général*¹⁴ est un outil précieux, qui permet d'observer les pratiques à l'échelle nationale sur une période très restreinte. Son dépouillement complet a permis d'identifier un certain nombre de pennons, mais aussi d'appréhender un panorama héraldique presque exhaustif dressé entre 1696 et 1700 dans toutes les régions du royaume de France dans ses limites d'alors. Afin d'établir ce décompte, il a été nécessaire de retirer des 125 807 armes peintes les armes inventées par les recenseurs pour des raisons fiscales. Ces armes inventées, attribuées à des individus n'en portant pas, et l'absence des armes portées réellement par certaines des personnes auxquelles on a imposé de fausses armes faussent le calcul. Ces observations sont donc à prendre avec prudence. Si le résultat n'est pas exact, néanmoins la quantité importante des armes restantes, 112 264, permet d'esquisser un tableau des comportements collectifs. Parmi les écartelés, les armes qui sont originalement constituées d'un écartelé, par exemple les armes Sévigné, n'ont pas été retenues.

Les armoiries constituées de plusieurs armes disposées en écartelé sont au nombre de 2 277, soit 2 % de l'ensemble des armes retenues. Seuls 19 pennons furent reproduits. Ce faible chiffre doit prendre en compte la taille réduite des écus peints, qui ne se prêtent pas aisément à la reproduction de nombreux quartiers. Certaines familles, dont le pennon est connu, comme les Mortemart et les Créquy, ne sont représentées que par leurs armes pleines. Au contraire il est remarquable qu'autant de pennons aient été ainsi conservés, la plupart ne nous étant pas connus par ailleurs. Ils démontrent la volonté de leurs porteurs de les exposer au public.

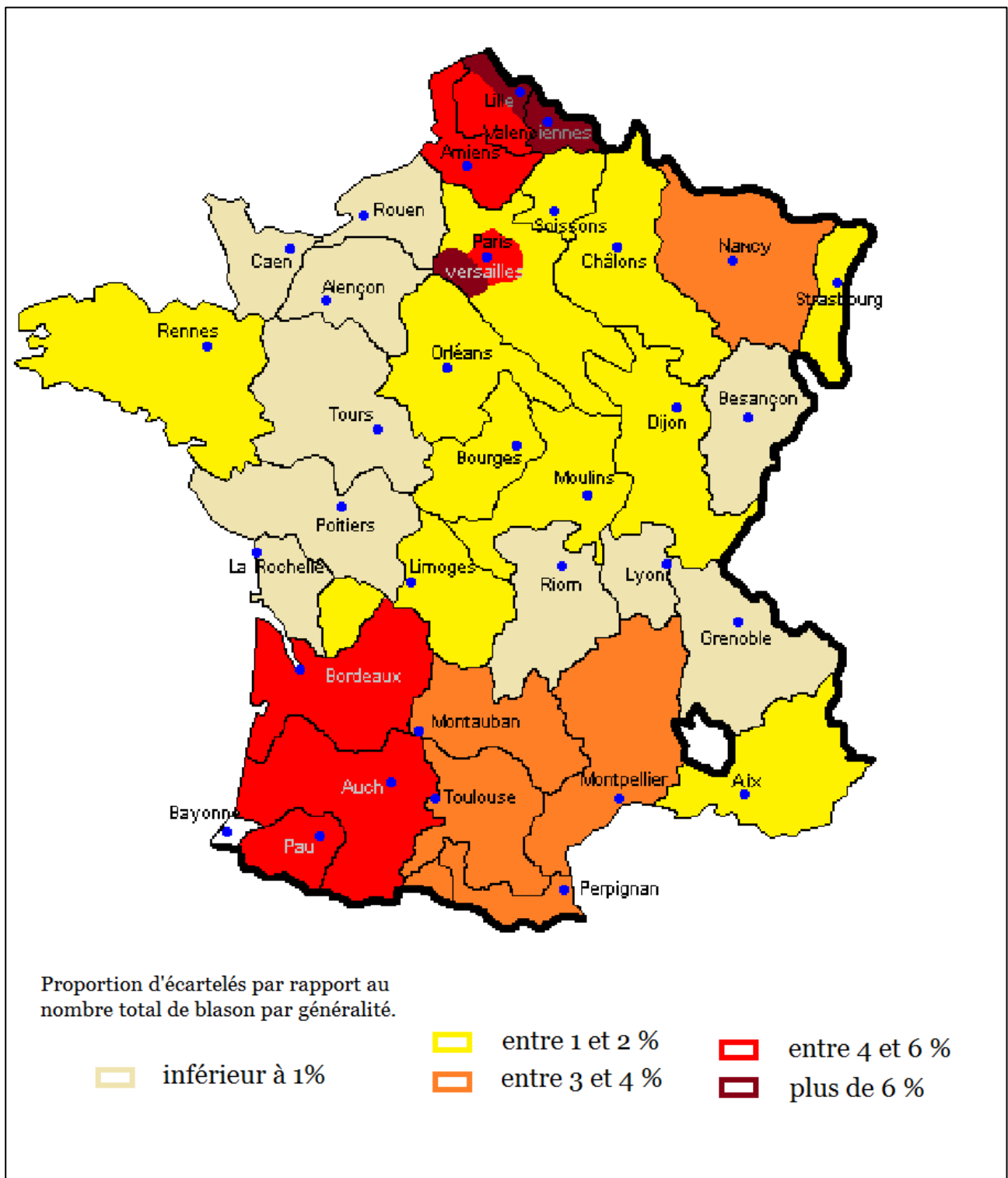
Ces chiffres montrent que l'écartelé est un phénomène minoritaire, principalement adopté par une parti restreinte de la noblesse.

Ce décompte permet également de percevoir les décalages géographiques entre les provinces françaises. Si la moyenne générale est de 2 %, le taux peut varier selon les généralités entre 0,45 %, dans la généralité d'Alençon, et 8,26 %, taux le plus fort, observé à Versailles. Le report de ces chiffres sur une carte permet de distinguer des bassins régionaux plus ou moins porteurs pour l'écartelé. Le sud-ouest, Aquitaine et Languedoc, et le nord de la France sont les régions qui adoptent le plus d'écartelés, avec une concentration particulière en Flandre, dont le taux est supérieur à Paris. Ces écus comprennent souvent quatre quartiers différents, sans sur-le-tout. Néanmoins, il est possible que des familles portent des écartelés à quatre quartiers différents sans qu'il s'agisse pour autant d'armoiries de familles différentes. Les régions qui comptent le moins d'écartelés posent moins de problème. Il s'agit du grand-ouest, d'un axe entre le sud du Massif central et du Dauphiné. Certaines régions pauvres en écartelés peuvent confiner avec d'autres plus riches. C'est le cas de la comté de Bourgogne, où l'on ne compte que 0,63 % d'écartelures, contre 3,1 % dans la Lorraine voisine. Un troisième bassin compte un nombre particulièrement important d'armes composées, celui de la région parisienne. La généralité de Paris n'en compte que 1,9 %, mais les décomptes de Paris et de ses alentours

13 Ce chiffre est obtenu en ne comptant qu'un pennon pour deux pairies, celles d'Epernon et de Candale, possédées par la même famille.

14 Charles-René D'Hozier, *Armorial Général de France*, s.d. (entre 1696 et 1710), BnF, Ms. Fr. 32228-32262, 34 vol.

immédiats montent à 4,79 %, et celui de Versailles à 8,26 %. Ces chiffres s'expliquent par la densité des élites nobiliaires, de robe ou d'épée, dans ces deux centres du pouvoir royal.



1. Cartographie des écartelés en France vers 1700.

Le nombre de pennons réunis pour ce travail, cinquante-quatre¹⁵, semble dérisoire en comparaison. Il convient de garder à l'esprit que ce travail d'un an ne prétend pas être exhaustif, et que de nombreux autres pennons existent qui doivent encore être identifiés et publiés. Ce corpus a été réuni par le dépouillement de différents armoriaux, comme ceux déjà cités, les recueils de blasons des chevaliers du Saint-Esprit et les dessins de Gaignières, mais aussi par la lecture d'ouvrages généalogiques. Dans ce domaine, certains auteurs sont plus enclins à faire figurer l'héraldique, et des pennons, que d'autres, notamment les Sainte-Marthe et Le Laboureur. Des travaux antérieurs sur certaines familles ont permis d'y inclure des exemples matériels, peints ou sculptés, mais ils sont encore rares. Enfin un certains nombre de pennons sont venus enrichir cette étude, provenant d'illustrations peintes, de médailles et de portraits armoriés. Cependant cette collecte ne saurait prétendre être exhaustive. Bien au contraire, elle prétend discerner de grands groupes, différents par leurs modes de composition, leurs discours ou leur niveau social, tout en sachant que cette cinquantaine de pennon n'est qu'une partie d'une production beaucoup plus importante. Les conclusions de ce travail devraient permettre de comprendre l'intérêt de ceux qui ne manqueront pas d'être découverts par la suite.

Le pennon reste une pratique héraldique minoritaire, voire un épiphénomène. Ce corpus permet néanmoins de discerner des évolutions chronologiques significatives. Les pennons conservés pour la fin du Moyen Âge et la période précédant les Guerres de religions sont au nombre de neuf, répartis de manière homogène entre 1450 et 1570, soit 16,6 % de l'ensemble. Au XVIII^e siècle, entre 1715 et 1789, la proportion est encore plus faible, puisqu'ils ne sont que sept, dont quatre furent composés dans les trente dernières années, au plus fort de la réaction nobiliaire. L'apogée du pennon est indubitablement un large XVII^e siècle, de 1595 à 1715, qui réunit 70,3 % du corpus. Au sein même de cette période, la production semble la plus intense dans la première moitié de la période, entre la pacification d'Henri IV et l'échec de la Fronde. Ces soixante années concentrent 46,2 % des pennons étudiés. La période qui suit, sous le règne de Louis XIV, compte néanmoins un nombre encore important de créations. Les quatorze exemples trouvés pour cette période sont peut-être surreprésentés, car onze d'entre eux proviennent de l'*Armorial général*, source dont les autres périodes ne bénéficient pas. Les découvertes à venir apporteront peut-être un rééquilibrage en faveur de la première moitié du siècle.

La mode de l'écartelé et du pennon dans la haute et moyenne noblesse dans le demi-siècle suivant les Guerres de religions n'est pas une coïncidence. André Devyver a largement démontré¹⁶ le changement profond que connaît l'aristocratie militaire, la chevalerie, des derniers siècles du Moyen Âge, et la profonde crise identitaire qui la secoue au XVI^e siècle. De cette remise en cause de leur statut sort une nouvelle identité nobiliaire.

« Supplantés dans leurs fonctions et charges traditionnelles, contestés dans leur prétention à posséder une vertu spécifique – l'honneur –, les gentilshommes n'eurent plus d'autre ressource que de placer l'accent sur le caractère sélectif de la naissance, et, accessoirement, du genre de vie et de l'éducation nobles¹⁷ ».

Les bornes chronologiques de son étude, 1560-1720, correspondent précisément à une période de grande activité héraldique, à l'apogée de la création des pennons. Le blason est perçu

15 Ce nombre ne prend pas en compte les huit pennons composés par Montchal, ni les sept pennons composés par Le Laboureur, qui ne furent jamais portés par les familles à qui ils les attribuaient.

16 André Devyver, *Le sang épuré, les préjugés de race chez les gentilshommes français de l'Ancien Régime (1560-1720)*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1973.

17 Ibid., p. 100.

comme le mode emblématique propre à la noblesse, de par son origine chevaleresque. Les défenseurs d'une noblesse différente par nature du reste des hommes n'ont pas de mots assez durs contre les roturiers qui prétendent porter des armoiries.

À la fin du XVI^e siècle, les anciennes familles chevaleresques, devenues moins nécessaires à la guerre, refusant de se former pour obtenir les postes administratifs, doivent prouver au reste de la société les raisons pour lesquelles elles devraient conserver leur position au sommet de la hiérarchie sociale et leurs droits sur les revenus et les fonctions qu'elles considèrent comme nécessaires à leur état. Cette démonstration passe par différents médias, dont l'héraldique.

Aux États de la Noblesse de 1588, Henri de Bauffremont, marquis de Sennecey, développe ces considérations. La période d'apogée de la chevalerie fut aussi le moment où « le royaume avait fleuri ¹⁸ ». Après avoir longuement décrit le nécessaire retour à un âge d'or passé, il exprime le malaise de cette ancienne noblesse d'épée face à la montée de nouvelles élites qui voudraient se porter au même rang qu'elle. Après avoir rappelé qu'on ne saurait entrer dans la noblesse que par la naissance, il exprime la nécessité pour la 'vraie' noblesse d'exposer son ancienneté, et donc son identité :

« [...] sur les portails de tes maisons les quartiers de tes alliances et de tes vieux escus, signalés et blasonnés de diverses marques d'honneur ¹⁹ ».

Quelques années plus tard, son fils fera réaliser un pennon, qui sera étudié plus loin ²⁰. Le choix de cette structure spécifique et des quartiers qui la composent sont une carte d'identité pour celui qui les porte. Il n'est pas seul à développer ces idées. Dans son ouvrage ²¹, Pierre d'Origny précise :

« Tout ainsi donques que le bouchon ou enseigne à l'entrée d'une hostellerie est indice pour y trouver du bon vin, ainsi les armes ou armoiries à l'entrée de la porte d'un chevalier ou gentilhomme signifient que vertu y faict sa demeure ²² ».

L'héraldique est le moyen le plus adéquat d'exposer ce discours dans l'espace public, grâce à l'efficacité des emblèmes et des images. D'autant plus que le blason dit simultanément l'individu et le groupe. Or « *toute famille noble est un lignage, et un lignage est une unité pour la conquête des avantages sociaux* ²³ ». Il revient aux armoiries d'exposer l'identité de son porteur, de manière à ce qu'en voyant ses armes, on puisse savoir qui il est, non seulement d'un point de vue social, mais aussi moral, pour ainsi dire génétique.

« Il est visible que pour lui [St-Simon], on ne peut porter un jugement définitif sur quelqu'un que si on connaît sa lignée [...]. Et lorsque cette lignée se révèle bonne, c'est-à-dire ancienne et à peu près exempte de mésalliances et d'usurpation de titres, c'est un bon point à l'actif de la personne ²⁴ ».

Cela nécessite un réel apprentissage, un savoir, qui a son application pratique dans les

18 Ibid., p. 193.

19 Ibid., p. 194.

20 Partie II, 1.

21 Pierre d'Origny, *Le héraut de la noblesse*, Reims, J. de Foigny, 1578, p. 31.

22 Ibid., p. 194.

23 Ibid. p. 159.

24 Ibid., p. 171-172.

relations sociales. Ainsi le duc de Montausier, gouverneur du dauphin, « recommandait au Dauphin une connaissance générale de la généalogie, ceci afin de savoir si telle et telle famille est illustre plus ou moins, si ceux qu'il fréquente possèdent une véritable grandeur dans leur naissance, soit par l'antiquité, soit par les alliances, soit par les grands biens de leurs aïeux²⁵ ».

Il ne s'agit pas d'un simple souvenir de grandeurs passées. La conscience de l'impact de l'hérédité sur la personnalité des descendants est vive²⁶. Cependant, ces « préjugés de race » postulent que la vertu se transmet par les hommes. C'est ce qui fonde la notion même de lignage. Après des siècles de courage, d'honneur et d'actions illustres, ces qualités sont comme inscrites dans les gènes. Aussi avaient-ils « vaguement conscience de commettre un acte coupable qui ternissait le renom et avilissait le sang de leurs ancêtres²⁷ » en commettant une mésalliance. La conséquence logique de ce raisonnement, appuyée sur les connaissances médicales du temps, est que la déchéance ne saurait venir que par les femmes²⁸. Cela entraîne une difficulté pour l'héraldique. Car, à part les armes agnatiques, tout autre quartier ne peut provenir que d'un mariage, par transmission féminine. Cependant, l'idée que les armoiries sont intimement liées au monde de la chevalerie induit aussi que, d'une certaine manière, elles sont masculines. Exposer des quartiers, c'est déployer l'éventail des mâles vertus concentrées par les mariages.

Cette conception est particulièrement visible dans l'organisation des quartiers au sein du pennon, selon un principe de dispersion du patrimoine héraldique dans l'écu.

Identifier c'est aussi distinguer. Les luttes continues de Saint-Simon pour défendre la position des ducs et pairs sont des combats internes au second ordre. L'héraldique peut aussi y jouer son rôle, grâce aux éléments para-héraldiques, mais aussi par les jeux de combinaisons des quartiers. De nombreux exemples dans ce corpus montrent que cette démonstration héraldique est constituée au moment de l'ascension d'une famille aux plus hauts degrés de la hiérarchie nobiliaire. Le pennon dit l'identité historique, sociale, et génétique de l'individu et de son groupe, il exprime un état de fait. Il peut aussi devenir un outil de légitimation pour assurer une position à laquelle la famille aspire ou récemment acquise.

C'est dans ce contexte que le pennon connaît son principal développement. Une fois l'idée du pennon adoptée, il est nécessaire de trouver de quoi le constituer. Ce travail développe la notion de patrimoine héraldique, c'est à dire l'ensemble des armoiries dont un individu ou un groupe dispose, en plus de ses armes agnatiques. Cette réserve de quartiers varie considérablement d'une famille à l'autre, quel que soit son rang. Ce patrimoine est néanmoins nécessaire afin de constituer un écartelé, et encore plus un pennon. Il est le résultat des choix matrimoniaux familiaux, mais aussi des hasards de l'existence. Aussi est-il contraignant pour son porteur, qui doit composer avec lui.

Le patrimoine héraldique est le fil conducteur de ce travail, car il permet de comprendre les outils dont dispose le créateur du pennon, et le discours qui en découle. À cela, d'autres facteurs s'ajoutent qui viennent enrichir la compréhension de cette manifestation héraldique de l'identité et des revendications d'un groupe, celui de la noblesse en France à l'époque moderne.

25 Ibid., p. 268.

26 Ibid. pp. 165-166.

27 Ibid. p. 162.

28 Ibid., pp. 171 et 197.

Dans un premier temps, nous observerons la genèse de cette forme d'écartelure qui se démarque progressivement des autres systèmes de partition de l'écu. Parallèlement cette étude montrera le processus de constitution d'un patrimoine héraldique dans un contexte féodal.

Avec le bouleversement des mentalités et l'émergence des « préjugés de races ²⁹ » au XVI^e siècle, s'effectue une nouvelle mobilisation du patrimoine héraldique. Nous verrons comment le pennon enregistre l'évolution d'un monde chevaleresque et féodal vers une conscience lignagère et ancestrale de la noblesse.

L'adoption du pennon par une partie des nouvelles élites pose le problème de la création d'un patrimoine héraldique pour ceux qui n'en ont pas été pourvus par les générations précédentes. Nous étudierons l'appropriation de ce mode d'expression emblématique par d'autres groupes, et les caractéristiques propres qu'ils lui confèrent.

29 Devyver, op. cit., pp. 100 et suivantes.

I) La constitution d'un patrimoine héraldique

Combiner deux écus, parti ou écartelé, est une pratique héraldique ancienne. Cumuler plusieurs quartiers est une pratique moins courante au XIV^e siècle. Cependant, un petit nombre de lignages de grands seigneurs accumulant les héritages féodaux grâce à une politique matrimoniale réfléchie accumulent aussi les héritages héraldiques. De telles concentrations peuvent s'observer dans les grandes familles féodales. Cependant toutes ne gèrent par ce patrimoine héraldique de la même manière.

La naissance de la structure du pennon se fait d'abord par tâtonnements au sein des plus puissants lignages, ceux d'Anjou, de Lorraine, de Navarre. Il se diffuse ensuite dans quelques familles de leur entourage. D'autres familles puissantes mais non souveraines peuvent également développer un tel patrimoine, comme le montre la famille de La Trémoille. Le groupe des princes étrangers qui naît en France après la Guerre de Cent Ans est aussi un vecteur de diffusion du pennon.

La description du processus de formation du patrimoine héraldique de chacun de ces groupes permet aussi de saisir la modification de la conscience nobiliaire, et son impact sur le discours héraldique.

1) Les expériences des grands princes féodaux

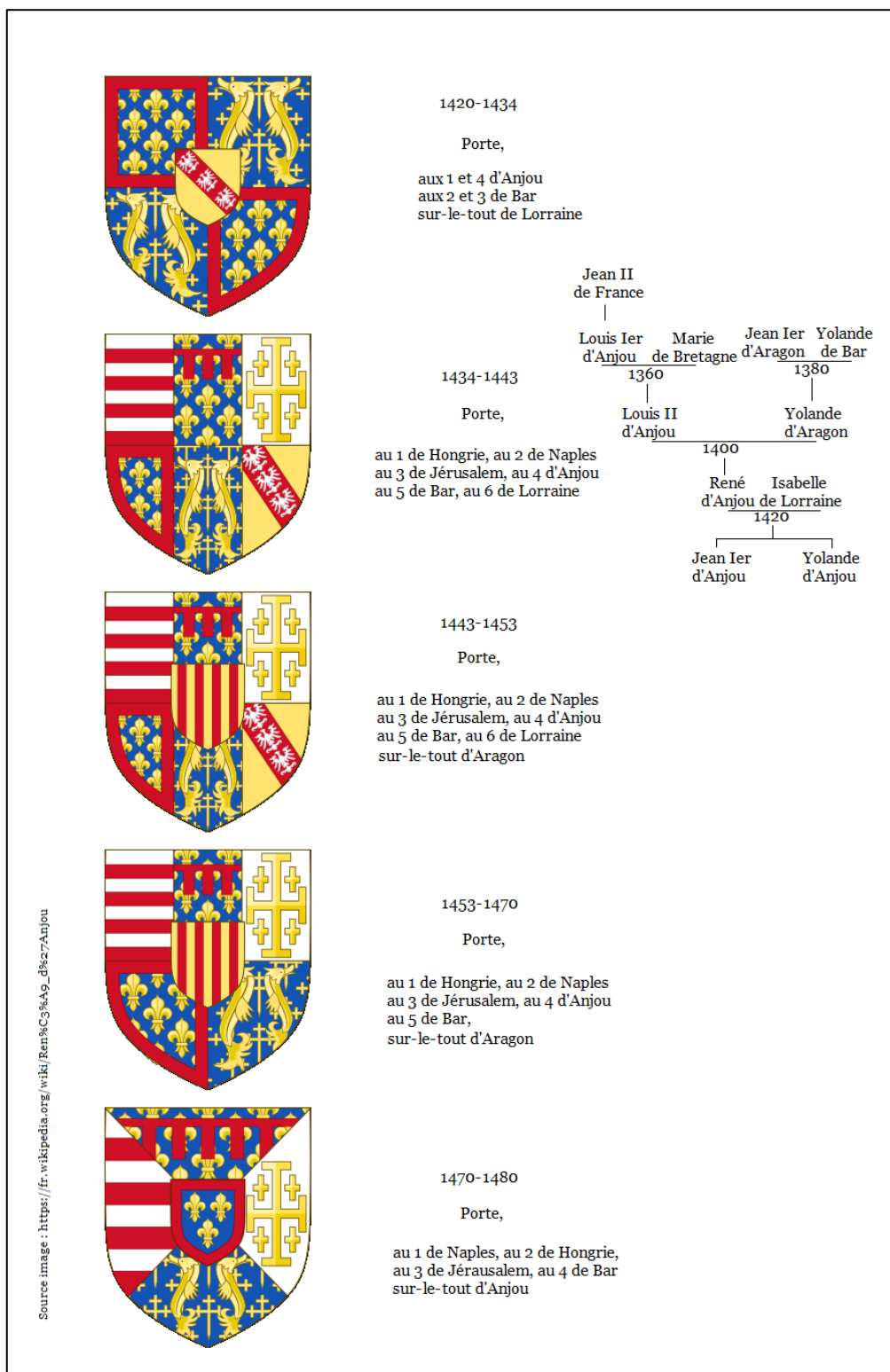
La cohérence de la structure du pennon pourrait laisser penser que sa genèse dans la seconde moitié du XIV^e siècle fut simple et linéaire, liée aux pratiques héraldiques de quelques grandes maisons féodales. Au contraire, la constitution de chaque patrimoine féodal est l'occasion d'expérimentations, qui constituent une série de prototypes, avant de trouver une formule stable et durable à la fin du XVI^e siècle.

Ces proto-pennons naissent d'abord au sein de grandes maisons princières, dans des contextes successoraux spécifiques.

René d'Anjou semble être le premier à développer cette construction héraldique appelée par la suite pennon. La genèse et l'évolution de son emblématique sont bien connues³⁰. L'accumulation d'héritages entraînant une accumulation de quartiers héraldiques, il structure en 1434 son écu coupé d'un trait et parti de deux faisant six quartiers³¹, auxquels il ajoute finalement un sur-le-tout. Les royaumes, Hongrie, Naples, Jérusalem, reçoivent la place d'honneur en partie supérieure. Les duchés, Anjou, Bar, Lorraine, sont rassemblés en partie inférieure. Pareillement, l'accumulation héréditaire est sensible dans les éléments para-héraldiques, comme les cimiers.

30 Les travaux sont nombreux à ce sujet. Mentionnons Paul Durrieu, « Les armoiries du bon roi René », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 52^e année, n°2, 1908. pp. 102-114. et surtout les travaux de Christian de Mérindol, dont *Le Roi René et la seconde Maison d'Anjou : emblématique, art, histoire*, Paris, Le Léopard d'or, 1987.

31 Les pennons décrits par la suite sont reproduits dans le second volume. Ils sont répartis dans l'ordre alphabétique du nom de leur porteur.



2. Evolution de l'écartelé d'Anjou.

Il s'agit d'une rhétorique pleinement féodale. Les quartiers sont autant d'affirmation de la possession légitime du fief par lien de sang, qu'il s'agisse d'une prétention ou d'une jouissance réelle. Le roi René ne cesse tout au long de sa vie de combattre pour entrer en possession de ses héritages. La haute idée qu'il se fait de son rang et de son statut au sein d'une chevalerie qui

commence déjà son déclin a été souvent notée. La gloire d'appartenir au sang des lis, l'idée d'un lignage agnatique dominant ne transparaissent pas dans l'organisation des quartiers. Il se pense et se montre comme pleinement héritier de l'ensemble de ces familles. Cependant, cette dimension domaniale entraîne une certaine instabilité. Un nouvel héritage ou l'abandon d'une prétention, d'un domaine, obligent à retravailler la composition. Les armes du roi René connurent ainsi cinq versions différentes.

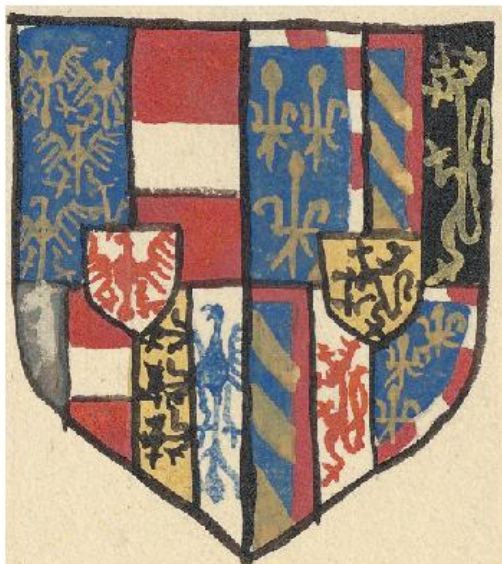
Le pennon semble naître d'une conjonction de facteurs favorables mais fortuits, grâce à la réunion d'un vaste héritage patrimonial et emblématique sur une même personne, qui se trouvait être un prince ayant beaucoup réfléchi à son image et à son statut, tant féodal que chevaleresque. Encore fallait-il que ces différents héritages soient relativement homogènes, certains quartiers moins prestigieux n'ayant pas été retenus, comme la Provence. La coïncidence d'un même nombre de couronnes royales et duciales a ainsi rendu possible leur juxtaposition et l'apparition d'une formule équilibrée, suffisamment souple pour que l'arrivée d'un dernier quartier royal en 1443³² ne vienne pas la déstabiliser, et assez cohérente pour que le modèle présente une identité propre, autre qu'un simple écartelé augmenté, comme cela s'observe alors dans la maison de Bourgogne.

La comparaison des deux modèles contemporains d'Anjou et de Bourgogne permet de mettre en valeur la spécificité des choix de René. Dans le second cas l'accumulation des héritages est le résultat d'une politique matrimoniale de long terme. Aussi la formule héraldique de l'écartelé, inaugurée par la dévolution de la Bourgogne au jeune duc de Touraine en 1363, a eu le temps de s'ancrer dans les usages héraldiques de cette maison. L'arrivée dans les générations suivantes de nouveaux héritages à intégrer, la Flandre en 1405, puis le Brabant et le Luxembourg en 1430, ne perturbent pas la structure écartelée bien ancrée dans les différentes branches de la maison de Bourgogne. D'autres héritages, comme les comtés de Hainaut, Hollande et Zélande, peut-être à cause de leur arrivée plus tardive et de leur statut comtal, ne seront pas intégrés dans l'écartelé, et trouveront leur place dans des accumulations d'écus indépendants placés en périphérie³³. Cette formule se perpétue après le mariage de Marguerite de Bourgogne et de Maximilien d'Autriche³⁴, l'écartelé étant aussi de rigueur chez les Habsbourg.

32 À la mort de sa mère Yolande d'Aragon, il reprend les prétentions de celle-ci à la couronne aragonaise.

33 Notamment le grand sceau de Philippe le Hardi (1390) ou le contre-sceau de Charles le Téméraire (1408), cf. Yves Metman, « Le sceau de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne », Club français de la médaille, n°55-56, 2^e trim. 1977, p. 172-175.

34 Plusieurs enluminure montrent Marguerite, seule ou avec son époux, entourée des écus des domaines hérités, par exemple dans *Excellente Cronyke van Vlaenderen*, Bruges, Openbare Bibliotheek, Historisch Fonds, ms. 437, fol. 372v, vers 1481.



Maximilien d'Autriche et Marguerite de Bourgogne

Généalogie de l'ancienne et noble maison de Croy, depuis l'an 1173 jusques à l'an 1568,
Bibliothèque nationale de France, Ms. Fr. 23984, f.215r.

Parti,

au I, coupé,

au 1, parti de Babenberg et d'Autriche,
au 2 tiercé de Styrie, de Carinthie et de Carniole,
sur-le-tout de Tyrol,

au II, écartelé,

aux 1 et 4, de Bourgogne moderne,
au 2 parti de Bourgogne ancienne et de Brabant,
au 3 parti de Bourgogne ancienne et de Limbourg,
sur-le-tout de Flandre.

3. Ecartelé d'Autriche-Bourgogne.

L'accumulation des héritages bourguignons, autrichiens et espagnols, dans des conditions pourtant assez similaires à celles de René d'Anjou, ne conduisit pas Charles Quint à adopter la formule du pennon, préférant une structure écartelée et contre-écartelée. Le pennon ne semble donc pas l'option la plus évidente pour accueillir un vaste patrimoine héraldique. Au contraire, il semble, dans l'état actuel de nos connaissances, une construction originale formulée par le roi René, du fait de sa situation particulière et de la nature de son héritage.

Le coupé-parti de deux traits formant six quartiers n'était pas une structure inédite. Mais il s'observait dans les cas où trois armoiries seulement devaient être assemblées. La formule alors adoptée était une répétition de chaque écu, selon deux formules, soit A, B, C sur B, C, A, soit A, B, C sur C, A, B, de manière à ne pas superposer le même écu en partie supérieure et inférieure. Cette formule s'observe par exemple pour le sur-le-tout du pennon Sainte-Maure de l'*Armorial Le Breton*³⁵, vers 1480, les armes de l'abbé Louis de Groslée³⁶ vers 1500 et plus largement au XVI^e siècle, par exemple dans la *Généalogie de la Maison de Croy*³⁷. Il s'agit d'un écartelé traditionnel, comportant six quartiers au lieu de quatre, respectant le principe de répétition symétrique des quartiers. C'est assez proche ce que fit Charles le Téméraire avec les lions de Brabant et de Limbourg³⁸.

35 Emmanuel de Boos, dir., *L'Armorial Le Breton*, Paris, Archives nationales-Groupe Malakoff-Somogy, 2004, notice 638. Cf. annexe Estouteville.

36 Jacques de Cessoles, *Livre de la moralité des nobles hommes et des gens du peuple sur le livre des eschéz translaté en françois par frere Jehan de Vignais*, Bibliothèque de l'Arsenal, Ms. 5107, f. 1. En 1 les armes des Groslée, en 2 d'Alix de Bressieux, épouse vers 1420 de Guillaume de Grolée, qui apporte la prestigieuse baronnie de Bressieux, en 3 de Béatrice de Mévouillon, héritière de sa maison, dont le nom sera accolé à celui de son mari, Jean de Grolée. Louis, abbé de Bonneveaux, qui fit apposer ses armes en tête du volume mentionné ci-dessus, est probablement leur fils.

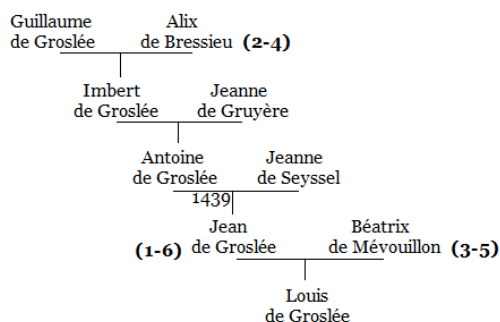
37 Anonyme, *Généalogie de l'ancienne et noble maison de Croy, depuis l'an 1173 jusques à l'an 1568*, manuscrit, 1568, BnF, Ms. Fr. 23984, f. 27. Cf. annexe Estouteville.

38 Partis des armes de France à la bordure componée, ils peuvent donner l'impression d'un quartier répété aux 2 & 3. Seuls les émaux les différencient.



Jacques de Cessoles,
*Livre de la moralité des nobles hommes et des gens du peuple sur le
livre des eschez translaté en françois par frere Jehan de Vignais*,
Bibliothèque de l'Arsenal, Ms. 5107, f.1.

Porte,
au 1 et 6 de Groslée, au 2 et 4 de Seyssel, au 3 et 5 de Mévouillon.



4. Armes de Louis de Groslée.

L'originalité de René d'Anjou réside dans l'évolution d'un écartelé traditionnel, répétant les quartiers opposés, tel qu'il le porte dans sa jeunesse³⁹, vers l'emploi d'un écu partitionné sans répétition des quartiers. C'est en cela qu'il introduit la formule du pennon telle qu'elle sera formalisée par la suite.

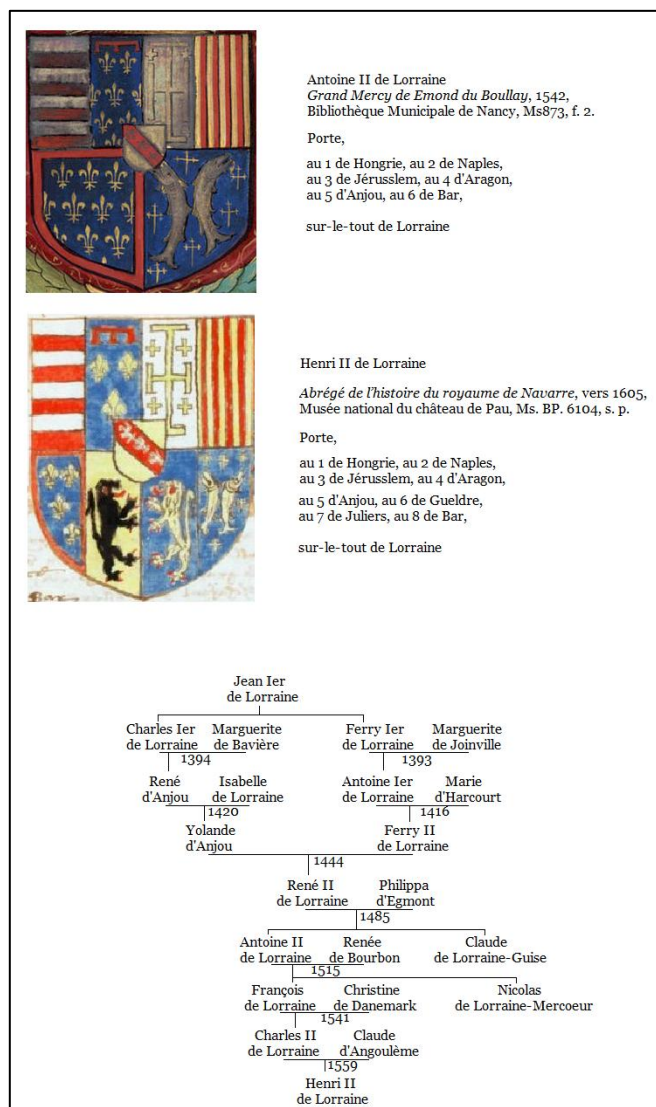
De 1453 à 1480 cette formule connut deux évolutions, avec le retrait des quartiers lorrains et aragonais. Si cette dernière formule n'eut pas de postérité, la pénultième fut reprise par la suite. Cette formule connut ensuite une évolution vers une structure en huit quartiers, d'une grande cohérence visuelle, apportant plus de lisibilité pour les quartiers 2 et 5, facilement masqués par le sur-le-tout. Elle s'insère aisément dans les schémas mentaux d'une structure à nombre pair et répartie symétriquement, contrairement à l'écartelé de 1453 déséquilibré entre ses parties supérieures et inférieures. Le pennon à huit quartiers connut une très grande postérité dans la première moitié du XVII^e siècle, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, comme nous le verrons par la suite.

Cette mutation s'est effectuée en deux étapes. Il a tout d'abord fallu pérenniser la formule de René d'Anjou. L'extinction prématurée de sa descendance masculine va porter son héritage emblématique dans la maison de Lorraine, par l'intermédiaire de sa fille, Yolande, qui épouse vers 1444 Ferry II de Vaudémont. Leur fils, René II, duc de Lorraine, reprend le pénultième écartelé de son grand-père. Héritier de la Lorraine, il aurait pu réintroduire ce quartier à la place qu'il avait avant 1453, et rétablir l'écartelé à six quartiers. Néanmoins la hiérarchie n'est plus la même. René est duc de Lorraine par sa mère et issu de la maison de Lorraine par son père, cette région devient le cœur de ses domaines, Anjou, Hongrie, Aragon n'étant plus que des prétentions et un souvenir familial. Il conserve néanmoins cette formule, auréolée du prestige du « bon roi René », en plaçant la Lorraine en exergue, sur-le-tout. Contrairement à son aïeul, ce choix emblématique sera stable durant tout son règne⁴⁰. Cette formule, bancal visuellement,

39 De 1420 à 1434 il porte écartelé d'Anjou et de Bar, sur-le-tout de Lorraine.

40 Par exemple dans le Bréviaire de René II de Lorraine, Bibliothèque de l'Arsenal, Ms 601, f. 44r.

sera néanmoins portée ses descendants jusqu'à son arrière-petit-fils Charles II⁴¹ dans les années 1570. Une solution au déséquilibre des deux registres apparaît dès la génération suivante. En 1538, la mort du Charles d'Egmont, frère de son épouse Philippa, permet à celle-ci de revendiquer la succession des duchés de Juliers et de Gueldre. Le conflit successoral qui s'en suivit fut réglé par l'appropriation des duchés par l'empereur en 1543. Toutefois, dès la mort de Philippa en 1547, son fils Antoine II reprend ces prétentions, et le proclame par l'ajout des deux lions de Gueldre et de Juliers dans ses armes, rétablissant la symétrie entre registres haut et bas de l'écu, chacune comptant quatre quartiers, tout en respectant l'organisation primitive qui plaçait ensemble les duchés. La cohérence visuelle est prise en compte, les lions affrontés de Gueldre et de Juliers sont placés de part et d'autre de la ligne de partage centrale de l'écu⁴². Cette formule sera pérennisée par son fils François et surtout son petit-fils Charles II.



5. Armes de Lorraine.

41 Contre-sceau de Charles II de Lorraine, 1567, Centre de sigillographie et d'héraldique des Archives Nationales, moulage L 1071.

42 Cette formule s'observe par exemple dans un contre-sceau de 1518, Centre de sigillographie et d'héraldique des Archives Nationales, moulage F 233. Il se trouve au revers du grand sceau d'Antoine II, qui porte encore l'écu de son père, à six quartiers 4-2. Ces deux solutions sont donc d'abord portées en parallèle, en lien directe avec les prétentions successorales du duc de Lorraine.

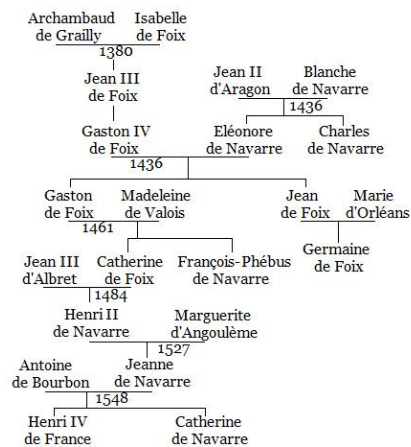
Plus complexe que l'écu plein, ce pennon sera cependant continuellement repris par les armoriaux, traités et autres ouvrages montrant les armoiries lorraines. La présence à Paris, en Champagne, Picardie et Normandie de l'influente branche des Guise n'est probablement pas étrangère à la grande diffusion qu'aura ce pennon aux XVI^e et XVII^e siècle en France. Si les deux pennons, avec ou sans Juliers et Gueldre, sont utilisés parallèlement en Lorraine même pendant le XVI^e siècle, les branches cadettes font résolument le choix du pennon à huit quartiers, aussi bien les ducs de Guise, issus de Claude, cadet de René II et de Philippa d'Egmont, que les ducs de Mercœur à la génération suivante⁴³.

Une autre grande maison féodale tente à la fin du XV^e siècle de représenter ses héritages en un seul écu. Il s'agit de la lignée des rois de Navarre.



Charles de Navarre
Fernand Boléa y Galloz,
*Cartas a los reyes de Aragon,
Castilla y Portugal*,
Bibliothèque Nationale d'Espagne,
Ms. Vit/17/3, p.17.

*Tiercé
au 1 d'Aragon
au 2 contre-éc. de Navarre
et d'Evreux
au 3 d'Aragon Sicile.*



Gaston de Foix
Armorial Le Breton,
Archives Nationales, AE/1/25/6

Écartelé,
au 1 de Navarre, au 2 de Foix,
au 3 de Béarn, au 4 d'Evreux
sur-le-tout de Bigorre.



François-Phébus de Foix

Béraud Stuart d'Aubigny,
*Traité comment un prince ou chef de guerre,
quel ordre ou train il doit tenir pour conquister un pays...*,
Bibliothèque nationale de France, Ms. Fr. 2070, f. 1.

Parti,

au I, écartelé, au 1 de Navarre, au 2 de Foix,
au 3 de Béarn, au 4 d'Evreux,
sur-le-tout de Bigorre,
au II d'Aragon-Penañiel.

6. Armes de Navarre et de Foix.

43 Les cadets de Lorraine ayant fait le choix de l'épiscopat semblent préférer la première formule sans les lions.

Le mariage en 1420 de Blanche d'Evreux, future reine de Navarre, et de Jean II, déjà roi d'Aragon, et futur roi de Sicile, réunit un important héritage féodal de part et d'autre des Pyrénées. Leur fils unique, Charles, prince de Viane, mourut en 1460. Une miniature datée de 1480⁴⁴ nous montre ce prince accompagné d'un écu tiercé des armes d'Aragon, d'Evreux-Navarre et de Penafiel⁴⁵. Ce tiercé sera régulièrement adopté lors de la conception des armes des descendants de sa sœur Éléonore. Celle-ci épouse en 1436 Gaston IV, comte de Foix, vicomte de Béarn et de Bigorre.

L'armorial Le Breton reproduit les armes de leur fils, Gaston⁴⁶, qui fait le choix plus traditionnel d'écarteler l'ensemble des quartiers qui résultent de ce double héritage, au 1 de Navarre, au 2 de Foix ou d'Aragon⁴⁷, au 3 de Béarn, au 4 d'Évreux et sur-le-tout de Bigorre. Le tiercé semble donc abandonné, au profit d'une solution plus sage, efficace et correspondant aux usages répandus en Europe occidentale. Néanmoins, une enluminure du début du XVI^e siècle⁴⁸ nous montre son fils François Phébus, roi de Navarre, à cheval, en tenue héraldique portant à nouveau une construction en tiercé, plus complexe. Il s'agit de la reprise de l'écartelé issu du mariage de ses parents, réparti sur les deux tiers de l'écu, associé à l'écartelé en sautoir Aragon, Castille et Léon sur le dernier tiers, marquant la perpétuation des prétentions sur le duché de Penafiel. L'ambiguïté du palé, Foix ou Aragon, est donc levée. Mais le quartier de Bigorre reste placé en abîme des quatre premiers quartiers, et place la composition dans un espace incertain. Il s'agirait soit de deux écartelés partis, dont l'un occuperait les deux tiers de la largeur, soit un tiercé, dont le sur-le-tout serait décalé.

Cette partition *a enquerre* conduira à plusieurs tentatives de résolution de la répartition asymétrique des quartiers. La sœur de François Phébus, Catherine, épouse en 1484 Jean d'Albret, comte de Périgord. Le sceau de ce dernier⁴⁹ présente un compromis entre l'héritage formel propre aux Navarre et la structure héraldique traditionnelle. Il adopte une structure qui pourrait être un pennon à six quartiers ou bien un tiercé. En ajoutant les armes d'Albret placées au 2, il décale le quartier Foix au dessus du quartier Aragon-Penafiel, créant une continuité visuelle entre eux tout conservant ainsi une forme d'unité visuelle sur le dernier tiers. Si le statut du quartier Bigorre est incertain, les armes d'Albret permettent d'équilibrer le nombre de quartier entre les deux registres. Cependant, certaines représentations de ces armes omettent le quartier de Foix, rétablissant le sautoir sur toute la hauteur du derniers tiers⁵⁰. S'agit-il d'une trop grande fusion entre les quartiers Foix et le sautoir, qui aurait amené certains à ne pas y voir deux mais un seul quartier ?

44 Fernand Boléa y Galloz, *Cartas a los reyes de Aragon, Castilla y Portugal*, Bibliothèque Nationale d'Espagne, Ms. Vitr/17/3, p.17.

45 C'est à dire un écartelé en sautoir aux 1 et 4 d'Aragon, au 2 de Castille et au 3 de Léon.

46 *Armorial Le Breton*, op. cit. f. 10.

47 Les armes d'Aragon et de Foix étant identiques, il y a un jeu sur l'ambivalence de ce quartier. L'écartelé de ses parents fait référence aux armes de Foix-Béarn, le quartier de Foix étant placé en symétrie avec celui de Béarn. D'autres versions de ces armes présente un quartier écartelé en sautoir Aragon, Castille et Léon - Anonyme, *Recueil de la généalogie de la noble maison de Luxembourg*, s.d. (vers 1525), BnF, Ms. Fr. 22481, f. 232r.

48 Béraud Stuart d'Aubigny, *Traité comment ung prince ou chef de guerre, quel ordre ou train il doit tenir pour conquister ung pays...*, BnF, Ms. Fr. 2070, f. 1, daté de 1508.

49 Paul Laplagne Barris, *Sceau gascons du Moyen-Âge*, Paris, Honoré Champion, 1888, p. 92.

50 *Recueil de la généalogie de la noble maison de Luxembourg*, op. cit., p. 493.



Jean III d'Albret, roi de Navarre
Paul Laplagne Barris
Sceau gascons du Moyen-Âge,
Paris, Honoré Champion, 1888, p. 92.

Porte,

au 1 de Navarre, au 2 d'Albret, au 3 de Foix,
au 4 de Béarn, au 5 d'Evreux, au 6 d'Aragon-Penafiel
sur-le-tout de Bigorre



Henri d'Albret, roi de Navarre,
Initiatore instruction en la religion chrestienne pour les enfans,
Bibliothèque de l'Arsenal, Ms. 5096, f. 2.

Porte,

au 1 de Navarre, au 2 d'Albret, au 3 de Foix,
au 4 de Béarn, au 5 d'Evreux, au 6 d'Aragon-Penafiel,
sur-le-tout de Bigorre.



Catherine d'Albret, duchesse de Lorraine

Abrégé de l'histoire du royaume de Navarre, vers 1605,
Musée national du château de Pau, Ms. BP. 6104, s. p.

Porte,

au 1 de Navarre, au 2 d'Evreux, au 3 de Foix,
au 4 de Bigorre, au 5 de Béarn, au 6 d'Albret,
au 7 d'Armagnac-Rodez, au 8 de Bourbon-Vendôme,
au 9 d'Aragon-Penafiel.

7. Armes de Navarre.

La résolution du sur-le-tout asymétrique apporte de nouvelles interrogations. Le sceau fait de celui-ci un quartier à part entière, placé au centre du second tiers. La structure tripartite horizontale est alors doublée d'un tiers central lui aussi divisé en trois, verticalement. Cette solution a bien été comprise et recopiée par certains⁵¹. Dans d'autres cas il devient un sur-le-tout, placé au centre de la composition, créant ainsi un coupé-parti de deux traits, faisant six quartiers avec sur-le-tout, comme l'avait fait René d'Anjou en 1443.

Leur fils Henri II de Navarre adopte les deux traditions. Il porte le pennon de forme angevine sur un sceau utilisé en 1526⁵². Dans d'autres cas il revient délibérément à la composition héraldique de sa mère, au point d'omettre parfois les armes d'Albret⁵³. Jeanne d'Albret, fille et

51 Ibid, p. 493. L'insertion des armes de Bigorre sur le même plan qu'Albret et Evreux est fidèlement représenté.

Cependant le quartier en sautoir est représenté sur tout le dernier tiers. Il semble que la complexité de cette composition ait entraîné de véritables difficultés pour les dessinateurs.

52 Paul Laplagne Barris, op. cit., p. 94.

53 Billet de Philippe Chareyre, « Un sceau d'Henri II d'Albret de 1521 », publié le 26 mars 2018 sur le site

héritière d'Henri II de Navarre, épouse Antoine de Bourbon, duc de Vendôme. Elle intègre à son écartelé celui des comtes d'Armagnac et de Rodez, domaines hérités de sa mère, Marguerite d'Angoulême, veuve en premier mariage du dernier comte.

Un manuscrit nous montre une version originale de ces armes complexes⁵⁴. Il s'agit de l'aboutissement de la tradition de la tripartition des armes de cette maison, puisqu'elles se composent d'un parti de deux traits et coupé de même formant neuf quartiers. S'y retrouvent au 1 de Navarre, au 2 de Bourbon, quoiqu'il s'agisse plus vraisemblablement des armes d'Évreux auxquelles manquerait le componé, au 3 de Foix, au 4 de Bigorre, dont le champ est devenu par erreur d'azur, au 5 de Béarn, au 6 d'Albret, au 7 contre-écartelé d'Armagnac et de Rodez, au 8 de Bourbon-Vendôme, et au 9 d'Aragon-Sicile. Il est surprenant de ne trouver les armes de Bourbon qu'à l'avant-dernière position chez un Prince du Sang. L'ensemble des quartiers et la tripartition de l'écartelé la rattache résolument à l'héritage des maisons de Navarre et de Foix.

Un dernier cas doit nous intéresser. Il s'agit de l'écu peint sur un portrait de Germaine de Foix⁵⁵, petite-fille d'Éléonore de Navarre et de Gaston IV de Foix. Elle reprend la même structure que sa cousine Catherine de Foix, en y introduisant un quatrième tiers, composé en 1 de l'écartelé de Castille et de Léon, et en 2 des armes de Jérusalem. Les armes de Navarre sont remplacées par celles de Naples, ce qui peut s'expliquer par la cession que fit Louis XII de ses droits sur Naples et Jérusalem à sa nièce Germaine lors de son mariage avec Ferdinand II d'Aragon, par le traité de Blois de 1505. L'omission des armes de Navarre est étonnante, d'autant plus que l'une des intentions de Ferdinand, en épousant Germaine de Foix, était d'employer les droits potentiels de celle-ci sur le royaume de Navarre afin de s'en emparer.

Ce long enchaînement, nullement exhaustif, veut moins présenter une étude précise de l'héraldique de ces maisons que montrer quelques tentatives, hésitantes, parfois peu satisfaisantes, de la constitution de proto-pennons. Il illustre aussi, en particulier dans le dernier cas, la force que peut avoir un choix formel primitif sur la production emblématique de plusieurs générations successives.

Après la stabilisation du système héraldique aux XII^e et XIV^e siècles, c'est un système de composition d'écus d'alliances complexes qui est mis à l'étude à la fin du XV^e et au début du XVI^e siècle. Ces grandes familles féodales du monde francophone concentrant les héritages sont autant de laboratoires pour une mise au point lente d'un modèle de composition. Il s'avère cependant que de ces trois prototypes, Bourgogne, Albret et Lorraine, seul ce dernier eut une longue et riche postérité. Cela peut s'expliquer par sa cohérence visuelle et structurelle, respectant le désir de symétrie, ainsi qu'une certaine souplesse, pouvant aisément passer de six à huit quartiers, acceptant aisément l'ajout d'un sur-le-tout.

Cette cohérence ne doit cependant pas nous faire oublier les hésitations de la maison de Lorraine. Le pennon stabilisé n'est pas l'aboutissement des expériences héraldiques de René d'Anjou, puisque durant la dernière décennie de sa vie il revint à une composition écartelée, en sautoir. Si c'est bien ce pennon à six quartiers qu'utilisent son fils et son petit fils, morts avant lui, ce n'est pas celui que reprirent ses héritiers lorrains après sa mort. Il fallut attendre un nouvel héritage pour que le modèle soit véritablement achevé, bien que les ducs eux-mêmes hésitent encore pendant deux générations avant de l'employer pleinement. C'est donc le fruit d'un processus propre à cette maison, lui aussi hésitant, et non une évidence qui s'imposerait au système, comme le laissent penser les traités héraldiques composés au XVII^e siècle.

<https://acronavarre.hypotheses.org/>, en ligne à la date du 30 mai 2018.

54 *Abrégé de l'histoire du royaume de Navarre, contenant de roy en roy ce qui est advenu de remarquable dès son origine, avec leurs armoiries*, vers 1605, Musée national du château de Pau, Ms. BP. 6104, s. p.

55 Portrait de Germaine de Foix conservé au Musée des Beaux-Arts de Valence.

2) Diffusion partielle dans les entourages princiers

Les armes de ces grands princes européens sont nombreuses et depuis longtemps répertoriées. L'idée qu'ils furent pionniers dans l'émergence de ce procédé héraldique, sans être fausse, doit être nuancée. Quelques proto-pennons existent avant le milieu du XVI^e siècle, l'effet de source n'est donc pas à exclure, même dans la primauté que nous donnons aux écartelés de René d'Anjou.

L'armorial Le Breton nous livre un des plus anciens cas de proto-pennon que nous avons pu d'identifier. Il s'agit des armes parties de Claude de Sainte-Maure, comte de Nesle, et de Catherine d'Estouteville, dont le mariage eut lieu dans les années 1450⁵⁶. C'est l'un des écus de l'armorial repeint au cours du XV^e siècle, comme celui qui les précède, l'écu des Clermont-Nesle, dont les Sainte-Maure étaient des cousins.



Charles de Sainte-Maure et Catherine d'Estouteville
Armorial Le Breton,
Archives Nationales, Ms. AE/1/25/6, fol. 21.

Parti,
au I, écartelé,
au 1 de Sainte-Maure, au 2 de Bourbon,
au 3 de Bretagne, au 4 de Flandre,
au 5 de La Haye-Jousselin, au 6 de Bretagne,
au 7 de Bourbon, au 8 des Roches
sur-le-tout écartelé aux 1 et 6 d'Amboise,
aux 2 et 4 de L'isle-Bouchard, au 3 et 5 de Clermont

au II, écartelé,
aux 1 et 6 d'Estouteville,
aux 2 et 4 de Bourbon,
aux 3 et 5 de Montmorency.



Antoinette de Sainte-Maure,
Chronique universelle,
Morgan Library, Ms. M.214 I, fol. 178v.

Porte,
au 1 de Sainte-Maure, au 2 de Valois,
au 3 de Bretagne, au 4 de Flandre,
au 5 de Clermont, au 6 d'Harcourt,
au 7 d'Estouteville, au 8 de Montmorency,
sur-le-tout de Bourbon.



Généalogie de l'ancienne et noble maison de Croy,
BnF, Ms. Fr. 23984, folio 27, 44 & 45

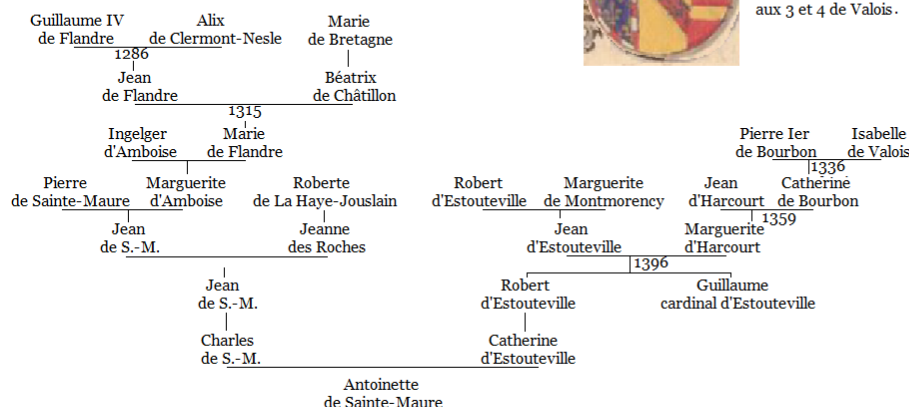
Marguerite de Lorraine-Vaudémont

Porte,
aux 1 et 5 de Lorraine,
aux 2 et 6 d'Harcourt,
aux 3 et 4 de Valois.



Jacqueline d'Estouteville

Porte,
au 1 d'Estouteville, au 2 de Hongrie,
au 3 de Lorraine, au 4 d'Harcourt,
au 5 de Valois, au 6 de Croy.



8. Ecartelés de Sainte-Maure-Estouteville.

Cette famille tourangelle, originaire de Loudun, a noué plusieurs alliances au cours des XII^e, XIII^e et XIV^e siècle, avec les comtes de Vendôme, les seigneurs de Pressigny, de Thouars, de

56 Emmanuel de Boos, dir., *L'Armorial Le Breton*, Paris, Archives nationales-Groupe Malakoff-Somogy, 2004, notice 638. Cf. Annexe Estouteville.

Craon et d'Amboise, leurs puissants voisins et alliés. Elle appartient à ce groupe de la noblesse seconde qui s'extrait des rangs des petits seigneurs par une politique matrimoniale régionale et par les fonctions militaires et curiales qu'ils occupent⁵⁷. L'armorial Le Breton montre une composition qui associe deux logiques d'écartelés complexes. D'une part, les armes de l'épouse, Catherine d'Estouteville, relèvent des écartelés à trois quartiers répétés dont il a été question précédemment. Y alternent les écus des Estouteville, des Bourbon et des Montmorency. Ces trois écus, avec celui des Harcourt, forment le fond de l'emblématique héraldique de cette famille, dans lequel puise par exemple l'oncle de Catherine, le riche et influent cardinal Guillaume d'Estouteville⁵⁸.

D'autre part, les armes de l'époux semblent être une tentative de proto-pennon, afin de structurer un nombre plus important de quartiers. Une partie d'entre eux proviennent de sa grand-mère, Jeanne des Roches (quartier 8), arrière-petite-nièce de l'influent Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou, et riche héritière des biens de sa maison et de celle de sa grand-mère, Roberte de La Haye-Jouslain, dont les armes sont aussi présentes (quartier 5).

L'autre source de quartiers est la parenté maternelle de Marguerite d'Amboise (1 & 6 du sur-le-tout), bisaïeule de Charles de Sainte-Maure. Sa mère, Marie de Dampierre, apporte les autres quartiers. Sa propre grand-mère maternelle était Marie de Dreux, fille de Jean II de Bretagne (quartiers 3 & 6). Son père, issus des comtes de Flandre (quartier 4) avait pour mère Alix de Clermont (3 & 5 du sur-le-tout), héritière des biens de sa maison, en particulier de la terre de Nesle qui parvint aux Sainte-Maure⁵⁹. Si l'écu de l'armorial Le Breton est indubitablement celui de Charles de Sainte-Maure, de part la présence des armes de son épouse Catherine d'Estouteville, il est possible que le pennon n'ait pas été composé par ou pour lui, mais pour son père, puisque aucune référence n'est faite à la famille de l'épouse de celui-ci, Jacquette de Puiseux.

Quoique sa famille ne soit pas aussi prestigieuse que celles de Marguerite d'Amboise et de Jeanne des Roches, elle n'en est pas moins cousine du cardinal Renaud de Chartres, archevêque de Reims, chancelier de France. Aussi la conception du pennon pourrait-elle être attribuée à Jean de Sainte-Maure, vivant dans la première moitié du XIV^e siècle, ce qui ferait de ce pennon un contemporain voire un prédécesseur de celui du roi René. Il est cependant plus probable que Charles en soit le concepteur, et qu'il a choisi d'écarter son ascendance maternelle, n'étant pas associée à un héritage et moins prestigieuse. Il serait alors possible d'envisager que ce patrimoine héraldique se soit constitué en deux générations, avant de se cristalliser en un proto-pennon à la génération suivante. On observe un cas semblable du côté Estouteville. La mère de Catherine, de la famille de Sainte-Beuve, beaucoup moins prestigieuse que les quatre aïeux de son mari, Estouteville, Montmorency, Harcourt et Bourbon, ne semble pas avoir transmis ses armes au patrimoine héraldique de ses descendants.

Les ressorts de la compositions de ce proto-pennon sont encore traditionnels. Le parti à trois quartiers se trouve à nouveau employé au sur-le-tout. L'écartelé à deux quartiers répétés semble être la base sur laquelle cet ensemble plus complexe est fondé. Les quatre quartiers centraux

57 L'ascension de la noblesse seconde à la fin du XV^e et début du XVI^e siècle a été exposée dans le détail par Laurent Bourquin, dans *Noblesse seconde et pouvoir en Champagne aux XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994.

58 Celui-ci adopte un écartelé de structure plus traditionnelle, au 1 et 4 d'Estouteville, au 2 et 3 d'Harcourt, sur-le-tout de Bourbon, qui se retrouvent sur une fresque de la cathédrale Saint-Just de Suse (Italie) ou dans différents livres enluminés. Le souvenir héraldique et le choix de l'écartelure se maintiennent sur plusieurs générations.

59 Un quartier ne peut pas être identifié. Aux 2 et 4 du sur-le-tout, se trouvent un blason composé de deux ou trois meubles sur champ de gueules. Il est très difficile de reconnaître ce que représentent ces touches de pinceaux. L'édition scientifique de l'Armorial Le Breton, *ibid.*, l'identifie comme étant les armes des L'Isle-Bouchard, parents de l'époux par Jeanne de Sainte-Maure, épouse au XIV^e siècle de Barthélémy de L'Isle-Bouchard. Cependant cette identification n'est satisfaisante ni généalogiquement ni visuellement.

sont en effet un écartelé des armes de Bretagne et de Bourbon⁶⁰. À cette structure furent rajoutés de part et d'autre des écus non répétés, entamant l'évolution du modèle de l'écartelé vers celui du pennon, qui sera pleinement réalisé quelques générations plus tard.

Trois des enfants du couple se marièrent. Parmi eux une fille, Antoinette, hérite de la seigneurie de Montgauger, possession des Sainte-Maure depuis deux siècles et demi. Elle épouse à la fin du XV^e siècle François Baranton, Grand-Bouteiller de France sous François I^{er}. Elle fait ajouter ses armes à un ouvrage commandé quelques décennies plus tôt⁶¹. Elles se présentent désormais sous la forme d'un pennon régulier, sans répétition, structuré en huit quartiers et un sur-le-tout. Selon l'usage des écartelés jusqu'au XVI^e siècle, les armes agnatiques sont placées au premier quartier, suivi des armes les plus prestigieuses, celles de France, de la branche Valois⁶², de Bretagne et de Flandres. Au second registre sont disposées les armes des familles prestigieuses mais non souveraines déjà évoquées dans l'écu de l'armorial Le Breton, avec la réapparition des armes d'Harcourt, éclipsées pendant une génération mais nullement oubliées, et la disparition des armes d'Amboise. Les armes Bourbon sont mises à l'honneur au sur-le-tout⁶³.

La possibilité de pouvoir observer l'évolution d'un pennon sur plusieurs générations est rare. Ces deux cas illustrent la genèse de la composition héraldique. D'abord hésitante, elle se régularise à la génération suivante, qui fusionne les deux héritages, et hiérarchise le souvenir généalogique. Le pennon d'Antoinette de Sainte-Maure suit en cela la structure proposée par René d'Anjou, entre un premier rang d'armes royales ou souveraines et un second rang de moindre éclat. L'implantation tourangelles de sa famille n'interdit pas d'imaginer qu'elle ait pu avoir connaissance des armes du prestigieux seigneur de l'Anjou voisin. L'insistance sur les quartiers royaux et bretons pourrait être mise en parallèle avec la présence de François de Baranton dans la maison civile du roi de France, un Valois, et de son épouse, fille et héritière d'Anne de Bretagne.

Ces exemples remettent en cause le présupposé d'un modèle princier s'imposant du sommet de la hiérarchie aux échelons inférieurs, descendant lentement l'échelle sociale. Contemporaine de René d'Anjou et Jean d'Albret, une influente famille de la noblesse moyenne ou seconde d'une province sans lien direct avec les grands princes bourguignons, angevins ou navarrais, s'essaye déjà, avec de plus en plus d'assurance, à la formulation d'un pennon familial. Deux générations suffisent à formaliser l'héritage héraldique des quatre générations précédentes et à maîtriser une structure pleinement indépendante des modèles d'écartelés précédents.

Un autre exemple peut être avancé, qui doit être traité avec circonspection. Il a l'intérêt d'être lié au suivant, puisqu'il s'agit des armes d'une autre branche de la maison d'Estouteville. Il ne s'agit pas d'armes réalisées dans le contexte d'une commande directe de leur porteur, mais d'armes peintes a posteriori afin d'illustrer un ouvrage détaillant la descendance de la Maison de Croÿ⁶⁴. Néanmoins les armes attribuées aux différentes personnes évoquées se sont le plus

60 La présence des armes Bourbon n'est pas explicable généalogiquement. Son intrication avec les armes de Bretagne pourrait faire penser que les deux quartiers sont entrés ensemble dans le patrimoine héraldique de la famille.

61 *Chronique Universelles*, Ms M-2141 de la Morgan Library. Au premier folio se trouvent les armes des Baraton, indiquées comme ayant été réalisées vers 1460. Au folio 178v, le A d'Antoinette se retrouve dans plusieurs bordures, ainsi qu'un S, entourés de cordelières, à côté de lacs d'amours. Cf. Annexe Estouteville.

62 Il s'agit des armes de la mère de Catherine de Bourbon

63 L'écartelé composé des armes familiales placées au 1, éventuellement au 4, et du quartier le plus prestigieux placé en abyme est un modèle qui sera très suivi au XVI^e siècle.

64 Anonyme, *Généalogie de l'ancienne et noble maison de Croÿ, depuis l'an 1173 jusques à l'an 1568*, manuscrit, 1568, BnF, Ms. Fr. 23984, folio 27, 44 & 45

souvent révélées conformes à la réalité lorsqu'il a été possible de les confronter aux armoiries contemporaines de leur porteur.

Parmi elles se trouvent les descendants d'Antoine de Croÿ, comte de Porcien, Grand-Maître de France, marié en 1432 à Marguerite de Lorraine, fille d'Antoine de Lorraine, comte de Vaudémont et de Marie, comtesse d'Harcourt. Elle est la sœur de Ferry II de Vaudémont, et donc la belle-sœur de la fille de René d'Anjou. Sa mère Marie d'Harcourt est la nièce de Marguerite, épouse de Jean d'Estouteville. Antoine porte un écartelé des armes de sa maison et de celles de sa grand-mère Isabelle de Renty, selon les conditions stipulées lors de son mariage en 1350⁶⁵. Marguerite de Vaudémont porte selon l'ouvrage un écartelé à trois quartiers répétés, aux 1 et 5 de Lorraine, aux 2 et 6 d'Harcourt et aux 3 et 4 de Valois⁶⁶. Il reste à vérifier qu'une telle composition a bel et bien été portée⁶⁷.

Une de leur fille, Isabelle épouse vers 1480 Guyon d'Estouteville, seigneur de Briquebec, baron à l'échiquier de Normandie, fils cadet de Michel d'Estouteville⁶⁸, cousin germain de Catherine d'Estouteville, l'épouse de Charles de Sainte-Maure.

Leur fille unique, Jacqueline, est mariée en 1509 à son cousin germain, Jean, seigneur d'Estouteville, réunissant un considérable patrimoine familial normand. L'ouvrage différencie les armes des deux époux, en attribuant à Jean les armes pleines, en tant qu'aîné, et à Jacqueline un pennon à six quartiers, composé traditionnellement des armes familiales au premier quartier, suivies des fascés des Croÿ, des armes de Lorraine, puis au registre inférieur des armes d'Harcourt, de Valois et de Renty. Il s'agit d'une refonte complète des armes des Croÿ, dont nous n'avons pas trouvé trace hors de cet ouvrage. Le double écartelé Croÿ-Renty et Lorraine-Harcourt est déséquilibré par l'introduction des armes d'Estouteville, qu'il n'est pas possible d'écarter. Le choix du pennon est efficace, produisant une structure cohérente et plus lisible que l'écartelé placé sur-le-tout d'une autre écartelé, tout en laissant la première place aux armes agnatiques. De nouveau, le rang supérieur est dévolu aux armes les plus prestigieuses. La maison de Croÿ prétend descendre en ligne directe des rois de Hongrie, prétention nées de la proximité de leurs armoiries respectives. L'ouvrage intègre cette légende dans la généalogie qu'il propose. Il est donc cohérent de trouver au 2, après les armes Estouteville, celles du royaume de Hongrie, suivies de celles du duché de Lorraine. Le rang supérieur étant complet, celles des Valois-Alençon sont placées au registre inférieur. Elles en occupent le centre, peut être pour les mettre en exergue, tout en évitant de disposer les fascés des Harcourt sous celles des Croÿ, pour une plus grande efficacité visuelle.

L'existence de ce pennon soixante ans avant la rédaction de l'ouvrage ne peut être affirmée avec certitude. Il faut cependant remarquer qu'il s'agit là des deux seuls pennons à six quartiers présents dans l'ensemble du volume, où les écartelés sont pourtant très nombreux, et reproduits fidèlement.

Anjou, Estouteville, Sainte-Maure, sont trois familles qui semblent séparées par des rangs inégaux et des implantations régionales différentes, quoique voisines. Cependant la généalogie révèle la multiplicité des liens de cousinage rapprochés qui les rassemblent. Aussi n'est-il pas indifférent de découvrir l'émergence simultanée de formes de pennons très proches. Faut-il y

65 *Écartelé aux 1 & 4 d'argent à trois fascés de gueules, aux 2 & 3 d'argent à trois doloires de gueules.*

66 Marie d'Harcourt est la fille de Marie de Valois, fille du comte d'Alençon. Au folio 27 ce quartier est représenté avec une bordure de gueules composée d'argent, au lieu de la bordure de gueules chargée de besant d'argent. Cette coquille évolue au folio 45 en une simple bordure de gueules. S'agit-il d'un retour à la bordure des Valois ou d'une erreur du peintre ?

67 Les descendants du couple porteront sur-le-tout ces trois quartiers en un écartelé simple, les armes de Lorraine étant doublées aux 1 & 4.

68 La Généalogie de la Maison de Croÿ lui donne par méprise les armes d'une lointaine branche cadette, celles des Estouteville-Mauquenchy. Peut-être étaient elles comprises par le peintre comme une marque de brisure, correspondant au statut de cadet de Guyon.

voir l'influence du parent le plus prestigieux, le roi René, sur la production héraldique de sa parenté à la génération suivante ? Ou bien la recherche, commune à tous les niveaux d'un groupe familial, d'une solution héraldique à la réunion d'héritages patrimoniaux et emblématiques importants ?

3) D'un patrimoine féodal à une conscience lignagère : l'exemple des La Trémoille

L'accumulation d'héritages et d'emblèmes s'avère la condition nécessaire à l'émergence du pennon. La maison de La Trémoille, dont la notabilité et la richesse emblématique permettent une étude fine sur la longue durée, bien que non exhaustive, offre la possibilité d'observer la formation de ce que nous appellerons le patrimoine héraldique.

Originaires du Poitou⁶⁹, ils entrent dès la première moitié du XIV^e siècle au service de la couronne, Guy V de La Trémoille étant Grand Panetier de Jean II. Son fils est un des favoris du duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, et le fils de celui-ci un des plus proches ministres de Charles VII, ce qui permet à leur famille d'entamer une suite non interrompue de mariages assortis d'importants héritages durant trois siècles. Guy VI épouse vers 1382 Marie de Sully, héritière des nombreuses seigneuries familiales, Sully sur Loire et Boisbelle par son père, Craon et Noirmoutier par sa mère. Son fils Georges épouse d'abord Jeanne, duchesse d'Auvergne et comtesse de Boulogne en propre, veuve du duc de Berry, qui mourut sans enfants, puis en 1429 Catherine de L'Isle-Bouchard, héritière de sa maison. Leur fils Louis I^{er} de La Trémoille épouse en 1446 Marguerite d'Amboise, héritière de domaines tourangeaux et poitevins considérables à la mort de sa sœur la duchesse de Bretagne en 1485. En cette fin du XV^e siècle, ils disposent déjà de nombreux quartiers. Cependant, leur utilisation reste cantonnée à la structure de l'écartelé traditionnel. Le fils aîné de Louis I^{er}, Louis II, porte les armes familiales aux 1 & 4, les armes de Thouars, domaine principal de l'héritage de Marguerite d'Amboise au 2, au 3 celles des Craon, terre héritée de la mère de Marie de Sully, et sur-le-tout les armes de L'Isle-Bouchard, qui ne seront plus employées par ses descendants. Cette composition avait été inaugurée par son oncle dont il était le légataire universel, au détriment de ses frères, en y intégrant les armes de la vicomté de Thouars qu'il n'obtiendra qu'après de nombreuses difficultés⁷⁰. Son frère Jean, titulaire en 1490 du très riche archidiocèse d'Auch, porte les armes La Trémoille écartelée avec celles d'Amboise et de Thouars⁷¹. Peut-être s'agit-il pour lui de se rattacher à la parenté des puissants cardinaux d'Amboise, tout en rappelant ses droits sur l'héritage maternel.

69 Les informations généalogiques concernant cette famille, noms et dates, qui vont suivre se trouvent dans de nombreuses publications généalogiques, dont la principale et plus ancienne fut celle de Louis & Scévole de Sainte-Marthe, publiée par Pierre-Scévole de Sainte-Marthe, *Histoire généalogique de la maison de La Trémoille*, Paris, Siméon Piget, 1668. Si cette source a pu être complétée par la suite, elle a rarement été invalidée.

70 Laurent Vissière, « Les signes et le visage. Étude sur les représentations de Louis II de la Trémoille », *Journal des savants*, 2009, p. 221.

71 Verrières de la chapelle Notre-Dame de l'Espérance du déambulatoire de la cathédrale d'Auch.



Jeanne de montmorency
Vitrail de la collégiale
Saint-Martin de Montmorency,
Collection Gaignières n°4013.

Porte,

au 1 de La Trémoille, au 2 de Bourbon,
au 3 de Taillebourg, au 4 d'Orléans,
au 5 de Milan, au 6 de Montmorency,
au 7 de Thouars, au 8 de Craon.



Jean de La Trémoille,
archevêque d'Auch,

Verrières de la chapelle Notre-Dame
de l'Espérance du déambulatoire
de la cathédrale d'Auch.

Porte,

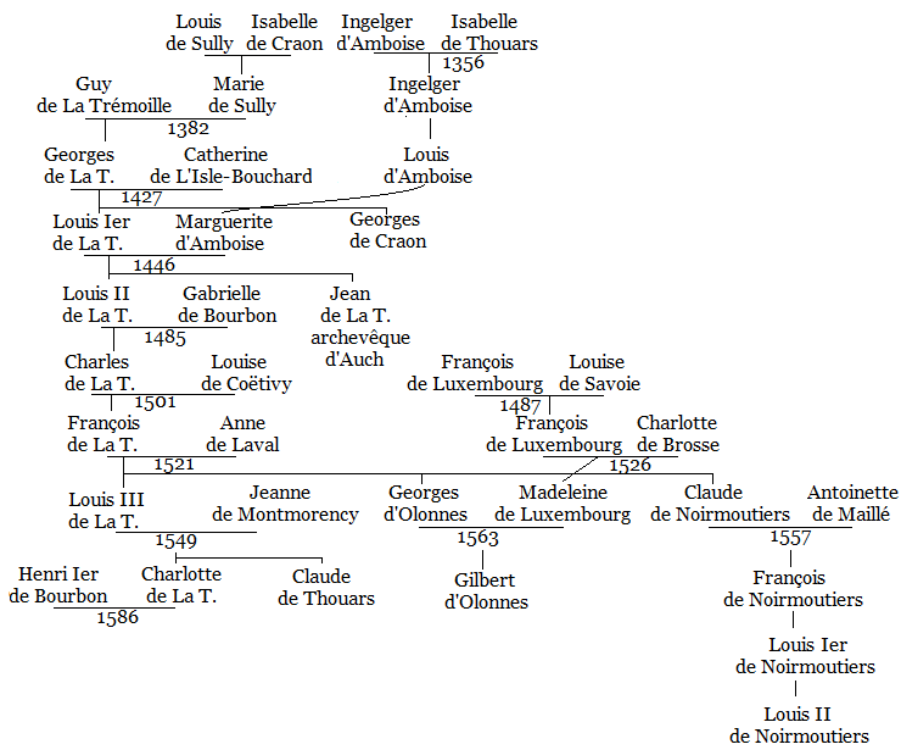
aux 1 et 4 de La Trémoille
aun 2 d'Amboise, au 3 de Thouars



Gilbert de La Trémoille d'Olonnes
N. De Valles,
*Recueil de tous les chevaliers de
l'ordre du Saint Esprit*,
1631, BnF, Fr. 2769, p. 204.

Porte,

au 1 d'Orléans, au 2 de Milan,
au 3 de Bourbon, au 4 de Penthievre,
au 5 de Montmorency, au 6 de Luxembourg,
au 7 de Taillebourg, au 8 de Savoie,
sur-le-tout de La Trémoille.



9. Ecartelé de La Trémoille.

Les difficultés de la famille à conserver le patrimoine Amboise éclairent l'absence de ces armes de l'écartelé de Louis II de La Trémoille. L'importance de domaines de Louis d'Amboise et leur proximité avec la Bretagne en faisait un objet de méfiance et de convoitise pour le pouvoir royal. Sa participation en 1430 à un complot contre Georges de La Trémoille, favori de

Charles VII, entraîne son emprisonnement et la perte de ses domaines au profit de la couronne. Certains lui furent par la suite restitués, mais Louis XI obtint qu'il lui fût donation de tous ses biens en 1461. Si les terres poitevines de Thouars, Talmond, Olonnes, Marans, Ré et Mauléon échurent finalement entre les mains de son petit-fils Louis II de La Trémoille en 1488⁷², grâce au crédit de celui-ci auprès de Louis XI, les domaines tourangeaux d'Amboise, Berrie et Montrichard seront distribuées à des fidèles du roi ou bien conservés par la Couronne. Aussi, porter les armes de Thouars est une manière pour Louis II de rappeler ses revendications puis d'affirmer sa possession légitime. Par opposition, l'abandon du quartier Amboise marque autant l'abandon pragmatique des prétentions sur cet héritage après l'arbitrage de Louis XI que le désir de ne pas déclencher le mécontentement de Charles VIII en lui rappelant que l'une de ses demeures favorites était le fruit d'une confiscation. La composition de ces écartelés s'avère foncièrement féodale, reflétant jouissance ou prétention d'un domaine. Néanmoins des choix sont opérés entre les héritages. Aucun quartier ne fait référence à Sully tandis que les armes de Craon sont omniprésentes, alors que ces deux domaines restèrent aux mains des La Trémoille jusqu'à la fin du XVI^e siècle. Il s'agit probablement d'une fidélité au choix héraldique opéré par Georges II, l'oncle de Louis II, qui avait reçu Craon au partage de la succession maternelle. De nouveau nous observons le fort impacte de certains choix héraldiques sur l'emblématique des descendants.

Le faible apport domanial issu du mariage en 1485 de Louis II et de Gabrielle de Bourbon-Montpensier est compensé par le prestige d'une alliance avec une princesse des lis. De plus ce mariage s'inscrit dans une série d'union entre les lignages de La Trémoille et d'Auvergne⁷³. Le quartier Bourbon-Montpensier entre alors durablement dans l'emblématique de la maison de La Trémoille. Les armes de leur fils unique, Charles, furent reproduites par les Sainte-Marthe⁷⁴. Les armes paternelles se trouvent synthétisées en un tiercé La Trémoille, Thouars et Craon, écartelé des armes de Bourbon-Montpensier.

Son mariage en 1501 avec Louise de Coëtivy entraîne un nouvel apport domanial, puisqu'elle hérite du comté de Taillebourg, de la principauté de Mortagne et des baronnies de Royan et de Coëtivy⁷⁵, ainsi qu'un surcroît rapprochement avec la famille royale, puis que le père de Louise, Charles de Coëtivy, était le fils de Marie de Valois, fille de Charles VII et d'Agnès Sorel, et avait épousé Jeanne d'Angoulême, tante du futur François I^{er}. Louise est ainsi déjà à la tête d'un capital héraldique non négligeable, composé de deux variantes des armes de France, avec la barre de sa grand-mère et le lambel de sa mère, auxquelles s'ajoute la guivre milanaise, héritage commun de la descendance de Valentine Visconti⁷⁶.

L'accumulation des domaines est amplifiée par les contingences généalogiques. Grâce au testament de Georges II, Louis II s'est retrouvé presque seul héritier de la plupart des domaines familiaux, au dépend de ses trois frères, dont l'un était clerc. À cela s'ajoute deux générations successives de fils uniques, les héritages paternels et maternels n'ayant pas à être répartis. Au début du XVI^e siècle, le patrimoine féodal de la maison de La Trémoille est considérable. Il se répartit dans tout l'ouest de la France. Une habile politique matrimoniale a permis de réunir des domaines le long de la Loire et entre Saintonge et Poitou, région d'origine de cette famille, où

72 Laurent Vissière, op. cit., p. 221.

73 La mère de Gabrielle de Bourbon-Montpensier était Gabrielle de La Tour d'Auvergne, dont le frère avait épousé la fille du second Georges I^{er} de La Trémoille, qui avait épousé en première noce Jeanne d'Auvergne, cousine issue de germain de Bertrand de La Tour d'Auvergne, père de Gabrielle.

74 Louis & Scévole de Sainte-Marthe, op. cit., 1668, p. 223.

75 Taillebourg et Mortagne furent offerts par Charles VII en 1442 à Prigent de Coëtivy. Celui-ci étant mort sans héritier légitime, ces domaines passèrent aux mains de son frère Olivier. Royan constitua la dot de son épouse Marie de Valois. Coëtivy fut vendue en 1497 par leur petite-fille Louise.

76 À ce sujet, voir Laurent Hablot, « La mémoire héraldique des Visconti dans la France du XV^e siècle », *L'arme segreta: Araldica e storia dell'arte nel Medioevo (secoli XIII-XV)*, 86, Le Lettere, 2015, p. 267-283.

les domaines s'égrainent de la façade atlantique jusqu'aux portes de Poitiers, du sud de la Loire au nord de la Garonne.

L'ampleur du capital héraldique réuni en plusieurs générations impose la structuration d'un proto-pennon tout en opérant des choix parmi les quartiers.

François de La Trémoille, qui vécut dans la première moitié du XVI^e siècle, filleul de François I^{er}, portait selon les Sainte-Marthe « *parti-coupé de 8 pièces, au 1 de La Trémoille, au 2 de Bourbon, au 3 de Coëtivy, au 4 d'Orléans, au 5 de Thouars, au 6 de Craon, au 7 de Milan, au 8 de Coëtivy*⁷⁷ ». Malgré la composition en huit quartiers, il ne s'agit pas d'un pennon. La seule répétition des armes Coëtivy suffirait à l'indiquer. L'observation plus attentive de la construction révèle qu'il s'agit de deux écartelés accolés. Les quartiers 1, 2⁷⁸, 5 et 6 sont composés des quartiers issus de l'écartelé paternel, tandis que les 3, 4, 7 et 8 sont une reprise exacte des armes maternelles. Les deux patrimoines héraldiques n'ont pas encore fusionné. L'exclusion des armes de Valois brisées d'une barre semble avoir été opérée par les Coëtivy, préférant sans doute afficher leur alliance avec une descendante légitime de la maison de France. Cette prise de distance vis à vis du système féodal s'explique par le mode d'obtention des principales seigneuries des Coëtivy. Contrairement aux La Trémoille, les domaines de Taillebourg et de Mortagne sont issus des libéralités de Charles VII, en faveur d'un oncle. La légitimité ne provient donc pas de la filiation ininterrompue mais de la faveur du souverain, sous une forme plus proche du lien vassalique, personnel. Aussi l'héraldique, qui sert à dire l'identité en quelque sorte génétique de l'individu ne saurait intégrer ces domaines dans son discours. À l'inverse il lui est aisé de s'emparer des deux mariages avec la maison de Valois pour exprimer une proximité avec la famille royale, source de leur élévation. Louise de Coëtivy possède donc bien un patrimoine héraldique, mais d'une nature différente de celui de Charles de La Trémoille. Mais en intégrant ces quartiers, les La Trémoille peuvent en proposer une lecture cohérente avec leur usage héraldique traditionnel. Car à leurs yeux, Taillebourg et Mortagne sont associés à l'alliance et aux armes Coëtivy. Il s'agit donc bien de quartiers féodaux. Quant à la guivre elle peut encore être comprise en ce temps de guerres d'Italie comme l'aspiration à un héritage transalpin qui ne leur revient pas directement, mais qui appartient à leur parenté, et pour lequel ils se sont battus jusqu'à la mort. En effet Charles de La Trémoille périt à la bataille de Marignan qui inaugurerait la tentative de reconquête milanaise, et son père mourut à la bataille de Pavie qui y mit un terme.

L'ambitieuse politique matrimoniale se poursuivit. François épouse en 1521 Anne de Montfort-Laval, damoiselle d'honneur de la reine Éléonore, fille de Nicolas, comte de Laval. Ce comté, entré vers 1220 dans la maison de Montmorency, était passé à une branche cadette, qui en avait relevé le nom, tout en conservant en mémoire l'attachement à la maison paternelle par les armoiries brisées de cinq coquilles d'argent chargeant la croix des Montmorency. En 1404 Laval passe à nouveau dans une autre famille, celle des Montfort, qui abandonnent leurs armes et leur nom au profit de cette prestigieuse alliance. En 1500, Nicolas de Montfort-Laval, comte de Laval et baron de Vitré, président-né des États de Bretagne, gouverneur et lieutenant général de cette province, épouse Charlotte d'Aragon, dite la princesse de Tarente. Ce titre fait référence à ses prétentions sur le trône de Naples, dont son père, Frédéric d'Aragon, fut chassé en 1501 par son cousin Ferdinand. Réfugiés en France, Charlotte et son père ne cessent de revendiquer leurs droits. La défaite de Frédéric d'Aragon réduit considérablement l'apport matériel de cette alliance pour la maison de Laval. Par contre, elle la rattachait aux maisons

77 Louis & Scévole de Sainte-Marthe, op. cit., 1668, p. 226.

78 Louis II fut le dernier à porter les armes de Bourbon-Montpensier avec leur brisure distinctive au dauphin d'Auvergne. Par la suite, la sur-brisure disparaîtra, et le quartier sera compris et analysé, en particulier par les ouvrages de généalogies, cf. note 44, comme un quartier Bourbon.

d'Aragon, de Savoie, par la mère de Charlotte, et de France, puisqu'elle était l'arrière-petite fille de Charles VII. En raison de cette parenté, Louis XI souhaite attirer Frédéric à sa cour, en lui conférant la première pairie française attribuée à un étranger, au titre du comté de Villefranche-de-Rouergue, en 1480⁷⁹.

De ce mariage Laval-Aragon naissent deux filles. La première, Catherine, mariée à Claude de Rieux, hérite des domaines parentaux à la mort de leur demi-frère Guy XVI en 1547. Le mariage de la seconde, Anne, avec François de La Trémoille n'offre pas de perspective domaniale, au delà de la terre de Kergorlay et d'une rente de 3 000 livres. Toutefois, à l'occasion de ce mariage, Anne reçut les prétentions maternelles au trône de Naples, offrant aux La Trémoille le moyen d'accéder au rang de prince souverain, en ligne féminine, rappelé par le port du titre de prince de Tarente, généralement dévolu au fils aîné par la suite⁸⁰.

Cette nouvelle alliance renouvelle la situation de la génération précédente, la réunion de deux patrimoines héraldiques déjà constitués. Il n'est cependant plus possible d'employer le double écartelé accolé que porte François. Le format d'un écartelé n'étant pas extensible, le doublement du quartier Coëtivy, offre la possibilité de supprimer l'un d'entre eux afin d'intégrer les armes de Laval. Cependant les prestigieuses armoiries d'Aragon et de Savoie ne trouvent pas place dans la composition héraldique des enfants du couple.

Un tableau généalogique des trois dernières générations permet d'observer que leur fils, Louis III porte l'ensemble des quartiers de son grand-père, de son père et de leurs épouses respectives⁸¹. Bien qu'il n'y ait plus de doublement de quartier, à cause de leur nombre, la structure de ses armes reste proche de celle d'un écartelé. Aux 1 et 4 sont regroupés les quartiers de son grand-père Louis II. Le premier quartier de cet écartelé est le parti des armes La Trémoille et Bourbon correspondant au mariage de Louis II et de Gabrielle de Bourbon-Montpensier. Le quatrième quartier reprend les armes Thouars et Craon, associées depuis les armes de Louis d'Amboise⁸². Les 2 et 3 regroupent les quartiers des deux dernières épouses. Au deuxième quartier restent invariablement associés Coëtivy et Orléans, les deux premiers quartiers des armes de Louise de Coëtivy. Au troisième quartier se trouvent le troisième quartier des armes de celle-ci. La répétition des armes Coëtivy est remplacée par celles de la mère de Louis III, Anne de Laval. Le nombre de quartiers impose le passage de l'écartelé au pennon, que Louis III adopte d'un point de vue formel. Cependant la tradition de l'écartelé semble toujours peser sur la méthode de répartition des quartiers. Leur nombre n'empêche pas Louis III d'utiliser ce pennon jusque sur son sceau⁸³. Le discours emblématique et féodal ainsi mis en place se déploie sur de multiples supports, afin d'atteindre une plus large audience. Il ne faut pas comprendre ces compositions comme étant réservées à une faible diffusion du seul fait de leur complexité.

Louis III mourut en 1577, à l'aube des guerres de religions. Le bouleversement que celles-ci introduisent quant à la conception de la noblesse ne se fit sentir qu'aux générations suivantes. Il n'a pas été possible d'identifier les armes de son fils Claude. Cependant les Sainte-Marthe⁸⁴

79 Guy Antonetti, « Les Princes Souverains », *État et société en France aux XVII^e et XVIII^e siècles: Mélanges offerts à Yves Durand*, Paris, Université Paris-Sorbonne, 2000, p. 33 et suivantes.

80 Ibid., p. 48.

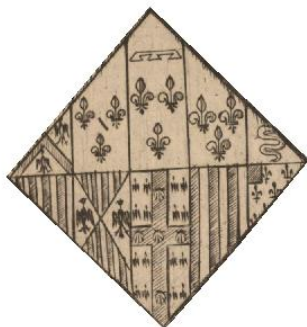
81 Les armes de Louis III sont mentionnées par les Sainte-Marthe, op. cit., 1668, p. 236, et reproduites par Gaignières d'après un vitrail de la collégiale Saint-Martin de Montmorency, BnF, Collection Gaignières n°4013.

82 Tombeau de Louis d'Amboise en l'église de Thouars, BnF, Pe 7, fol. 25, B. collection Gaignières, n°4153.

83 Reproduit par Gérard Galand dans *Les seigneurs de Chateaufort-sur-Sarthe en Anjou, de Robert le fort à la Révolution*, Cheminements, 2005, p. 190.

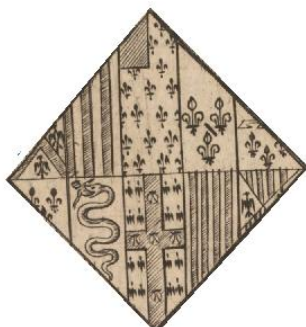
84 Louis & Scévole de Sainte-Marthe, *Histoire généalogique de la maison de France, revue et augmentée*, Paris, Nicolas Buon, 1628, vol. 2, p. 191. Il existe une grande proximité entre la composition reproduite dans l'ouvrage et

attribuent à sa sœur unique Charlotte, dame de Craon, épouse en 1586 du prince de Condé, des armes dont l'inflexion dans l'organisation des quartiers achève leur transformation en un pennon à part entière.



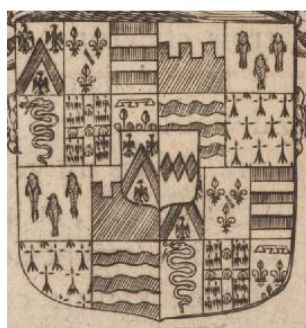
Charlotte de La Trémoille,
Jean Le Laboureur, *Les tombeaux des personnes illustres*, p. 289.

Porte,
au 1 de La Trémoille, au 2 de Bourbon,
au 3 d'Orléans, au 4 de France, au 5 de Milan,
au 6 d'Aragon, au 7 de Siciles,
au 8 de Laval, au 9 d'Amboise, au 10 de Thouars.



Ibid.
version corrigée par Le Laboureur,

Porte,
au 1 de La Trémoille, au 2 d'Amboise, au 3 de Thouars,
au 4 de Bourbon, au 5 d'Orléans,
au 6 de France, au 7 de Milan, au 8 de Laval,
au 9 d'Aragon, au 10 de Siciles.



François de La Trémoille, marquis de Noirmoutiers,
Jean Le Laboureur, *Les tombeaux des personnes illustres*, p. 200.

Porte,
aux I et IV, contre-écartelé,
au 1 de La Trémoille, au 2 de Bourbon, au 3 de Taillebourg,
au 4 de Milan, au 5 de Laval, au 6 d'Orléans
aux II et III, contre-écartelé,
au 1 de La Tour-Landry, au 2 Chabot,
au 3 de Maillé, au 4 de Bretagne
sur-le-tout parti au 1 de La Trémoille, au 2 de Chauvigny.



Tombeau de Louis de La Trémoille,
Collection Gaignières, n° 4431

Porte,
au 1 d'Orléans, au 2 de Milan,
au 3 de Montmorency, au 4 de Siciles,
au 5 n. i., au 6 de Craon,
au 7 de Bourbon, au 8 de Taillebourg,
sur-le-tout de La Trémoille.

10. Ecartelés des cadets La Trémoille.

le dessin des armes des mêmes personnes donné par Jean Le Laboureur, cf. note suivante. Peut-être s'explique-t-elle par la main du graveur, d'autant plus que Le Laboureur cite les travaux généalogiques des Sainte-Marthe. Le décès de la princesse un an plus tard en 1629, et le délai de création du monument funéraire place néanmoins ces deux expressions héraldiques dans les mêmes années. Il n'a pas été possible d'identifier de représentation plus ancienne. Leur présence dans le premier tiers du XVII^e siècle est cohérente avec le reste du corpus.

Alors que les armes de son père respectaient encore les structures primitives des différents héritages héraldiques, celles de Charlotte disposent les quartiers de manière indépendante, autonome⁸⁵. Le premier quartier est toujours occupé par les armes La Trémoille. Les armes Thouars et Craon sont placées respectivement au 2 et au 8. Le quartier Coëtivy, au 7, est séparé de celui d'Orléans qui reste au 4. Les armes Visconti conservent leur place au 5, mais sont suivies de celles d'Amboise. La réapparition de ce quartier après plus d'un siècle d'absence s'explique par le retrait des armes Bourbon. L'alliance avec l'héritier de cette branche rend inutile leur présence qui serait une répétition. La composition de ce pennon, libérée des structures héritées des successions féodales, ne présente plus une carte des domaines familiaux, ni une liste des prétentions, mais le pedigree de l'épouse, que les alliances familiales illustres rendent bien digne d'épouser le cousin du roi de Navarre et futur premier prince du Sang. Le quartier Orléans rappelle d'ailleurs que les La Trémoille sont, par les femmes, descendants de Charles V par Jeanne d'Angoulême. Ils se trouvent être plus proches parents des Valois alors sur le trône que les Bourbon-Condé. Le Laboureur⁸⁶ reproduit une étrange composition qui se serait trouvée dans la chapelle funéraire de la princesse, réalisé après sa mort en 1629. La valeur discursive des armoiries est très perceptible dans ce cas. Au côté des armes pleines de son époux Henri I^{er} de Condé, se trouve un pennon structuré en un parti-coupé de dix pièces. Ce contraste seul introduit la dimension discursive du pennon. Face aux armes Bourbon qui se suffisent à elles mêmes, Charlotte de La Trémoille ressent le besoin de développer son identité, les armes pleines n'y suffisant pas. Les armes familiales occupent à nouveau la première position. Placées dans l'angle d'un écu en losange, elles sont éclipsées par les armes de France placées au centre du premier rang. Elles sont répétées à trois reprises, pleines, avec la brisure des Bourbon et avec celle des Orléans. Cette unique mise en œuvre de l'ensemble des armes aux lis disponibles dans le patrimoine héraldique familial montre le besoin de la princesse de s'affirmer comme digne du rang acquis par son mariage. Cette démonstration est d'autant plus nécessaire face aux accusations d'empoisonnement du prince qui furent formulées à l'encontre de sa veuve.

Les autres armes royales disponibles dans le capital emblématique de la famille sont mobilisées, avec l'apparition des armes d'Aragon et de Sicile aux côtés des armes des Laval. Celles-ci ne doivent pas être comprises comme des armes féodales, puisque cette alliance n'apporta aucun héritage domanial, mais comme l'expression du cheminement généalogique qui mène des Aragon aux La Trémoille. De même, la proximité visuelle des quartiers Amboise et Thouars avec d'une part les pals d'Aragon et d'autre part les lis de France permet de les intégrer dans le propos général du pennon. Néanmoins leur caractère fortement féodal mais peu royal les relègue aux dernières places du pennon, dans un angle où elles sont peu visibles. La gravure reproduit cet effet de confusion entre des armes proches, qui deviennent réitératives. La guivre des Visconti entre dans la même logique de l'expression des origines princières et royales de la défunte, mais moins efficace, elle est reléguée dans un angle.

Ces subtilités généalogiques ne sont pas réservées au cercle restreint des généalogistes et des membres de la famille. En effet, une décennie après la mort de la princesse, Le Laboureur, en

85 Une même logique de sédimentation de l'héritage héraldique et de sa recomposition moderne peut s'observer, à moindre échelle, avec le pennon de Jacques Stuer de La Vauguyon, d'après Pierre-Scévole de Sainte-Marthe, in *L'Etat de la Cour des Princes souverains de l'Europe*, Paris, Jean Guignard, 1670, p. 412. ainsi que sur l'ex-libris de Louise-Elisabeth de La Vergne, dont un exemplaire se trouve dans *Maître, le Devoir du fendeur, le Maître parfait et les Elus Adoptés de la loge de Strasbourg*, BM de Nancy, Ms. 1647.

86 Jean Le Laboureur, *Les tombeaux des personnes illustres, avec leurs éloges, généalogies, armes et devises*, Paris, Jean Le Bouc, 1642, p. 289.

reproduisant ces armes, en décrit l'origine, arbre généalogique à l'appui. Dans un autre article en rapport avec cette famille, il cite les travaux des Sainte-Marthe sur la famille royale et celle-ci. Bien qu'il ne l'exprime pas explicitement, il est probable que ses explications généalogiques proviennent directement de ces travaux, même s'il ne semble pas prendre en compte les explications héraldiques marginales. Plus encore, il en commente la composition :

« La Table suivante rendra raison de tous ces quartiers, & fera voir en mesme temps le mauvais ordre tenu par celuy qui les a assemblez, qui ne devoit pas estre grand Clerc en fait d'armoiries & de Genealogies. J'advertiray icy le Lecteur, qu'il y a deux manieres d'adjouster dans l'escu d'armes les quartiers & alliances, selon l'Ordre de la Genealogie & de la Chronologie⁸⁷ ».

Cet ordre est celui des alliances, qui peut se faire « en rétrogradant », c'est à dire en plaçant au premier quartier le plus récent mariage, ou bien à l'inverse en commençant par la plus ancienne alliance. L'auteur affirme que la première méthode est la plus ordinaire, et la seconde plus intelligible. C'est donc celle-ci qu'il met en pratique dans un second écu gravé, « autrement disposé, que j'y ay mis pour servir de correction à l'autre⁸⁸ ». Il remploie les mêmes quartiers, sans faire remarquer l'absence des armes de la mère de la défunte, née Montmorency. Leur proximité avec celles de Laval a peut-être expliqué à ses yeux l'omission de ce qui aurait été une répétition. L'étude plus poussée que nous venons de développer montre qu'il ne s'agit pas d'une simple omission de confort, mais que ces armes Montmorency n'étaient pas appelées à intégrer le patrimoine héraldique de la maison de La Trémoille. Pour deux raisons. Tout d'abord elles n'appartiennent pas aux groupes des alliances porteuses d'héritages féodaux des deux siècles précédents. D'autre part elles arrivent à un moment de saturation du capital héraldique, au moment même où l'identité de la noblesse se modifie en profondeur, et son expression héraldique avec elle.

Si le propos du pennon est bien perçu par Le Laboureur, celui-ci ne semble pas comprendre la logique visuelle qui a présidé à la distribution des quartiers. Son esprit, peut-être trop marqué par les écrits théoriques des traités de blason, ne perçoit pas qu'en suivant l'ordre chronologique des alliances comme il le propose, il affaiblit l'impact visuel de la mise en exergue des armes de France trois fois répétées. Dispersées, rangées selon leur ordre généalogique, elles perdent en visibilité. Les quartiers les plus visibles du losange sont alors occupés par les quartiers Thouars et Amboise, sans grand intérêt dans la démonstration nobiliaire que la princesse souhaite mettre en place. Il en va de même avec les armes du prince, qu'il remplace par l'écu véritablement porté par Henri I^{er} de Condé, dont les armes paternelles sont écartelées avec celles de sa mère née Alençon. Le modèle rationnel qu'il propose va à l'encontre de la logique discursive recherchée par la commanditaire en perdant l'efficacité visuelle des contrastes et des répétitions, ce qui permet par comparaison de mettre en lumière les choix opérés à cette fin. Pour la première fois nous observons le passage d'un écartelé complexe d'esprit féodal à un pennon d'esprit lignager.

Par la suite, aux XVII^e et XVIII^e siècles, les ducs de Thouars⁸⁹ portent un écartelé plus traditionnel, composé des armes de France, de Sicile, de Laval et de Bourbon, celles de La Trémoille trouvant désormais place sur-le-tout. Le prodigieux patrimoine héraldique se trouve réduit à sa plus simple expression, mais aussi la plus prestigieuse.

L'étude des écartelés d'un certain nombre de ducs et pairs utilisant des quartiers royaux,

87 Ibid, p. 291.

88 Ibid, p. 292.

89 La vicomté de Thouars fut érigée en duché en 1563 au profit de Louis III. La pairie n'y sera attachée qu'à la génération suivante en 1595 - Raoul de Warren, op. cit., notice 81.

particulièrement les princes étrangers, reste à faire⁹⁰.

Le travail de recomposition de l'héritage domanial et héraldique se poursuit dans les branches cadettes qui apparaissent au milieu du XVI^e siècle. Après plusieurs générations de fils unique, François et Anne de Laval eurent une dizaine d'enfants dont cinq fils atteindront l'âge adulte. Plusieurs partages des biens paternels furent organisés. Le principal eut lieu en 1550⁹¹. Si l'aîné reçut une part considérable du domaine familial, les quatre autres frères furent possessionnés en Poitou et Saintonge. Le premier des quatre mourut assez vite sans postérité, le second entra dans les ordres. Le cadet, Georges, reçut les terres d'Olonnes et de Royan. Noirmoutier revint au benjamin, Claude⁹². Ils sont chacun à l'origine d'une branche cadette, identifiée par le domaine principal.

Les Sainte-Marthe attribuent aux deux frères des armes identiques, à savoir un parti-coupé de six pièces. Au premier quartier sont placées les armes familiales, au 2 Bourbon, au 3 Coëtivy, au 4 Visconti, au 5 Laval et au 6 Orléans. L'importance des quartiers hérités des Coëtivy (quartiers 3, 4, 6) est d'autant plus remarquable que le partage de 1550 prévoit la dévolution complète des biens de leur aïeule Louise de Coëtivy à l'aîné Louis III. Cette combinaison est donc une synthèse des quartiers apportés par les deux derniers mariages des La Trémoille, sans relier spécifiquement un quartier et un héritage. Cette absence de différenciation entre les deux frères s'explique peut-être par le statut d'héritière de leurs épouses respectives.

Le cadet, Georges de La Trémoille, baron de Royan, d'Olonne et de Kergolay, sénéchal de Poitou, épouse en 1563 Madeleine de Luxembourg, dame d'honneur de Catherine de Médicis. Les baronnies d'Apremont en Poitou et de Pleslo en Bretagne qu'elle apporte en dot s'inscrivent dans les choix d'implantation géographique de la famille. Cependant son apport est moins matériel que social, par le grand prestige de sa famille. Issue d'une des deux branches survivantes de la maison de Luxembourg, reconnue souche souveraine, dont plusieurs membres furent élus empereurs au XV^e siècle, sa famille fut attirée en France dans les mêmes conditions que Frédéric d'Aragon-Sicile⁹³. La mère de Madeleine de Luxembourg, Charlotte de Brosse, dite de Bretagne⁹⁴, est l'héritière d'importants domaines bretons d'origine ducal, en particulier le comté de Penthievre élevé à la pairie en 1569 en faveur de son frère Sébastien⁹⁵. Si sa famille paternelle, les Brosse, est relativement modeste, elle s'est substituée à une branche cadette de la maison de Blois-Châtillon, d'où elle tient son nom de Bretagne et ses armes d'hermine brisées d'une bordure de gueules. La grand-mère paternelle de Madeleine était Louise de Savoie, fille du comte de Faucigny et petite-fille de Louis I^{er} duc de Savoie et d'Anne de Lusignan, princesse de Chypre. Ce mariage savoyard apporte à François de Luxembourg une position privilégiée à la cour de Turin, mais aussi des droits sur le comté de Genève.

Charlotte conservait le souvenir de ces trois ascendances illustres, d'égal prestige, dans ses armes, par un écartelé de Luxembourg, aux 1 & 4, de Savoie, au 2, et de Penthievre, au 3⁹⁶. Ce

90 Cette affirmation d'une identité princière, prétention au rang de souverain, pourrait être l'ultime avatar de l'évolution de la conscience d'une chevalerie féodale vers une noblesse lignagère. Il semble cependant que ce discours ait privilégié la forme d'écartelés simples, en délaissant les pennons.

91 Acte notarié du partage entre Louis et ses frères et sœurs, retranscrit par Louis-Charles de La Trémoille, *Les La Trémoille pendant cinq siècles, Charles, François et Louis III, 1485-1577*, Nantes, E. Grimaud, 1890, pp. 177-187.

92 Les domaines constituant le douaire de Louise de Borgia, seconde épouse de Louis II de La Trémoille, lui échurent en 1553. Ils consistaient principalement en la seigneurie de Chateaufort-sur-Sarthe, érigée en baronnie en 1556, cf. note 52.

93 Guy Antonetti, op. cit., 2000, p. 42-43.

94 Sainte-Marthe, op. cit., 1668, p. 281.

95 Raoul de Warren, op. cit., 1998, notice 65.

96 P. Anselme, *Histoire de la maison royale de France et des grands officiers de la Couronne, avec l'origine et le progrès de leurs familles*, Paris, Etienne Loyson, rééd. 1728, vol. 3, p. 137-138.

patrimoine héraldique est lui aussi fondé sur une succession d'héritages féodaux rendue possible par l'homogénéité du prestige respectif de ces familles. Que ces héritages soient effectifs ou seulement juridiques ne semblent pas discriminant dans la composition. Il convient d'assurer par l'héraldique une prétention continue à un héritage, pour pouvoir un jour justifier de la possession légitime et ininterrompue de ces droits, et éventuellement les récupérer.

La position à la Cour, le rang, la situation matérielle sont très semblables entre la mère et l'épouse du baron d'Olonne. Une telle alliance homogamique se concrétise à la génération suivante par l'agrégation des quartiers de Charlotte de Luxembourg au patrimoine héraldique de son époux, pour former un pennon. Leur fils unique, Gilbert, devint marquis de Royan en 1592, comte d'Olonne en 1600, succéda aux charges de son père, et fut promu chevalier des Ordres du Roi en 1597. Il porte dès cette date⁹⁷ un pennon de huit quartiers, composé au 1 d'Orléans, au 2 de Visconti, au 3 de Bourbon, au 4 de Penthievre, au 5 de Savoie, au 6 de Luxembourg, au 7 de Coëtivy, au 8 de Laval, sur-le-tout de La Trémoille⁹⁸. Cette composition appelle plusieurs remarques.

Cette composition semble renouer avec le pennon féodal, par l'ordonnancement des quartiers selon leurs rangs, depuis les quartiers royaux et souverains jusqu'aux quartiers des grands lignages français. Toutefois, à l'encontre du modèle féodal du pennon, ces quartiers ne représentent plus un héritage. Si la terre de Royan peut être associée au quartier Coëtivy, puisque cette terre fut donnée en dot à Marie de Valois, fille de Charles VII, et épouse d'Olivier de Coëtivy, il manque le quartier de Thouars, d'où provient la terre d'Olonne. Le rêve italien symbolisé par la guivre s'est éteint depuis longtemps. Quant aux quartiers issus des Luxembourg, aucun héritage conséquent ne leur est attaché, Charlotte n'étant pas fille unique, les biens de sa branche passèrent à sa nièce, épouse du duc de Mercœur.

D'autre part, cet apport de quartiers nouveaux intervient au moment où l'identité héraldique de son époux est en cours de définition. Le statut de cadet impose à Georges d'Olonne de se forger des armoiries en adéquation avec sa position familiale. L'absorption du patrimoine héraldique de son épouse, désormais sans références domaniales, lui permet de créer un nouveau groupe de quartiers, appelé à signifier à la fois son appartenance à la maison de La Trémoille, mais aussi sa particularité en tant que branche cadette possessionnée. Cette appropriation est rendue possible par l'équilibre entre les rangs des quartiers respectifs.

Enfin, ce pennon est la première occurrence chez les La Trémoille du déplacement des armes agnatique du premier quartier au sur-le-tout, brisant avec une pratique pluriséculaire. Elle s'inscrit dans une évolution plus large des écartelés simples qui s'opère dans la dernière décennie du XVI^e siècle et la première du XVII^e siècle. Parallèlement à l'évolution du pennon, ce glissement du quartier agnatique est une des matérialisations, dans le champ héraldique, de la mutation de l'identité des élites militaires, chevaleresque et féodale vers une conscience noble lignagère.

Le benjamin de la fratrie, Claude de La Trémoille, à l'origine de la branche de Noirmoutier, illustre un parcours différent malgré un contexte originel proche. Son épouse dispose elle aussi

97 Ce pennon est représenté par N. De Valles, *Recueil de tous les chevaliers de l'ordre du Saint Esprit, depuis l'institution jusques en la présente année*, 1631, BnF, Ms. Fr. 2769, p. 204. Au premier quartier, les armes d'Orléans sont augmentées d'un bâton péri en bande qui en fait un quartier d'Orléans-Longueville. Cette méprise incite à une certaine réserve quant à l'ordre des quartiers, qui diffère légèrement des armoiries attribuées à Gilbert de La Trémoille, mais dont nous n'avons pas pu trouver d'exemple antérieurs à 1668.

98 Sainte-Marthe, op. cit., 1668, p. 281.

d'un patrimoine héraldique, comptant même plus de quartiers différents que l'épouse de Georges, mais d'un rang inférieur.

Les armes des deux époux furent observées par Le Laboureur sur le tombeau de leur fils,⁹⁹ François II de La Trémoille, seigneur puis en 1584 marquis de Noirmoutier.

Il porte les armes de ses parents en écartelé. Aux 1 et 4 se trouvent les six quartiers décrits par les Sainte-Marthe pour les deux frères Georges et Claude. Il est cependant possible que cette composition ait été adoptée dès la génération précédente, créant ainsi une forme de brisure. Cette hypothèse résout le problème des armes identiques attribuées aux deux frères par les Sainte-Marthe.

L'épouse de Claude, Antoinette de Maillé de La Tour-Landry, porte un écartelé à quatre quartiers et un sur-le-tout. Sa famille a constitué depuis le début du XV^e siècle un patrimoine héraldique propre, alimenté par plusieurs alliances prestigieuses et profitables. Elles se composent des armes de La Tour-Landry, placées au premier quartier en vertu du contrat de mariage d'Hardouin de Maillé et de Françoise de La Tour-Landry, instituant une substitution de nom et d'armes¹⁰⁰, des armes des Chabot au 2, Maillé au 3 et des armes de Bretagne au 4¹⁰¹. Le sur-le-tout est parti des armes des La Trémoille¹⁰² et des Chauvigny.

Pendant deux générations le patrimoine héraldique des La Trémoille est contracté, sans être amalgamé avec celui des Maillé, alors qu'il pourrait être une nouvelle source de quartiers, comme la plupart des précédentes alliances de la famille.

Le fils de François II, Louis, marquis de Noirmoutier, adopte un pennon dont il fit surmonter son tombeau¹⁰³. Il est constitué par des quartiers exclusivement issus du capital héraldique de sa maison, n'empruntant pas même le quartier Bretagne à l'écartelé de sa mère. Elles se composent d'un parti-coupé de huit pièces, au 1 de France moderne, au 2 de Milan, au 3 de Laval¹⁰⁴, au 4 de Sicile, au 5 d'azur¹⁰⁵, au 6 de Craon¹⁰⁶, au 7 de Bourbon, au 8 de Coëtivy¹⁰⁷, sur-le-tout La Trémoille.

Louis meurt en 1613, la conception de ce pennon peut-être placée dans les deux décennies précédentes, c'est à dire concomitamment au choix opéré par les autres branches de la famille de la structure du pennon. Les armes La Trémoille placées sur-le-tout marquent le changement de mentalité qui se produit alors. Afin d'obtenir un parti-coupé de huit pièces, trois quartiers

99 Le Laboureur, op. cit., 1642, p. 200.

100 Gaspard Thaumas de la Thaumassière dans son *Histoire du Berry*, Paris, Jacques Morel, 1689, livre VII, chapitre XXXII p. 538 et suivantes. François I^{er} autorisera les enfants du couple à porter le nom et les armes des deux maisons.

101 Ce quartier breton provient peut-être de l'alliance en 1427 de Guy de Chauvigny et de Catherine de Laval, arrière-petite-fille d'Arthur II de Bretagne.

102 Ce quartier ne semble pas pouvoir se justifier généalogiquement. Les Sainte-Marthe font apparaître à sa place les armes de Bourbon, op. cit. p. 289. Il pourrait s'agir d'un souvenir de l'union d'André de Chauvigny et de Louise de Bourbon-Montpensier, dont les Maillé ne sont pas les descendants mais les héritiers, cf. note 57.

103 *Tombeau de marbre dans la chapelle de la Madeleine dans l'Eglise des Célestins*, BnF, collection Gaignières, n°4431.

104 Le peintre a omis les coquilles des Laval, ce qui donne les armes de Montmorency. Les Noirmoutier ne descendant pas de Jeanne de Montmorency, il ne peut s'agir que des armes de Laval, dont ils descendent bien.

105 C'est ainsi qu'il apparaît sur le dessin de Louis Boudan. Le peintre a-t-il oublié de terminer ce quartier, où bien s'agit-il d'un oubli de Gaignières ? Identifier d'autres occurrences de ce pennon permettra de pallier cette absence.

106 Le peintre a confondu le losangé d'or et de gueules des Craon avec le macles des Rohan, que les La Trémoille n'ont jamais utilisés.

107 Le peintre a peint d'argent à trois fasces de gueules. La connaissance du patrimoine héraldique des La Trémoille et l'observation des armes de son père permet d'y reconnaître le *fascé d'or et de sable* des Coëtivy.

doivent être ajoutés. Le patrimoine héraldique de sa grand-mère, Françoise de Maillé, est délibérément écarté, le pennon est construit en puisant uniquement dans les quartiers hérités de la lignée paternelle.

Afin, Peut-être, de constituer un écu propre à sa branche, il reprend les armes des Craon, qui apportèrent à sa famille la baronnie de Noirmoutier, fief principal de sa branche, ainsi qu'une autre seigneurie importante, celle de Chateauneuf-sur-Sarthe. Les armes de Sicile sont placées au premier registre, rappelant le rang de prince étranger que sa famille tente d'affirmer à la Cour. Les armes de France prennent la place du quartier Orléans porté jusque là par ses prédécesseurs, prenant quelque distance avec le patrimoine héraldique des Coëtivy. Le quartier Bourbon est placé au second rang, choix d'autant plus surprenant que le premier rang n'est pas exclusivement occupé par des armes royales. Il aurait été possible de placer les armes Bourbon à la place de celles des Laval, afin de créer un premier registre de maisons souveraines. Cette solution, dans la tradition du premier pennon du roi René, n'a pas été retenue.

L'explication se trouve peut-être dans un comportement collectif des membres de la maison de La Trémoille. Au même moment, l'aîné de la famille, Henri, écartèle ses armes en plaçant au premier quartier les armes de France pleines, abandonnant lui aussi la brisure Orléans, et au 4 les armes Bourbon. Il est possible d'interpréter cette position inférieure comme le reflet de la composition plus simple du chef du nom et des armes. Le quartier Sicile se trouve dans les deux cas à l'extrémité du premier rang. Le renvoi des quartiers Craon et Coëtivy au registre inférieur pourrait s'expliquer par leur moindre prestige. L'analyse du patrimoine héraldique de la famille, outre la rectification de plusieurs méprises dans la reproduction du monument, permet de proposer une hypothèse quant au quartier 5 manquant. L'habitude prise dans les armes de Louis II, Charles, François et Louis III d'accoler les armes de Thouars et de Craon pourrait suggérer qu'en adoptant les armes de Craon pour les raisons évoquées, le quartier de Thouars, si important pour la famille dans son ensemble, ait été relevé à sa suite, de même que les quartiers de Laval et de Sicile restent voisins malgré la réorganisation des quartiers.

La constitution de ce pennon semble fortement tributaire des usages héraldiques patrimoniaux, ainsi que des choix des autres branches de la maison, soulignant un comportement emblématique collectif très homogène malgré un lien généalogique de plus en plus distendu.

4) Les princes étrangers, noyau de diffusion du pennon ?

Le désir des rois de France de la fin du XV^e siècle d'attirer des princes souverains à leur Cour entraîne l'implantation dans le royaume de familles italiennes, les Savoie-Nemours et les Gonzague ; et germaniques, les La Marck-Clèves, les Luxembourg et les Lorraine-Guise. Il s'agit pour la Couronne de renouveler les rangs des pairs de France, tous les anciens titulaires étant éteints ou princes du Sang, en naturalisant des maisons ou des branches cadettes de maisons souveraines voisines¹⁰⁸. Ces familles semblent très liées à la diffusion des premiers pennons, soit par leurs alliances avec la maison de La Trémoille, comme nous l'avons vu pour les Aragon et les Luxembourg, soit par leurs propres armes.

La genèse des armes de la maison de Lorraine a déjà été évoquée. Rappelons seulement que

108 Guy Antonetti, op. cit. 2000, p. 35.

les branches cadettes des ducs de Guise et de Mercœur adoptent plus rapidement que la branche aînée le pennon stabilisé à huit quartiers. Dans les premières années du XVI^e siècle s'opère leur installation à la Cour de France où ils acquièrent rapidement une position éminente. Celle-ci doit être regardée comme l'un des moteurs principaux de la diffusion du choix héraldique de la famille de Lorraine, alors que les armes du duc semblent avoir joué un rôle moindre.

La maison de Savoie, à l'instar de celle de Bourgogne, a toujours privilégié une structure en écartelé, malgré le grand nombre de ses quartiers. Au milieu du XVI^e siècle Emmanuel-Philibert I^{er}, duc de Savoie, porte un écartelé composé, aux 1 et 4 d'un parti des armes de Westphalie et de Saxe¹⁰⁹, enté d'Angrie, au 2 de Chablais, au 3 d'Aoste, sur-le-tout de Savoie¹¹⁰. La présence d'un lion aux deuxième et troisième quartiers produit un rapprochement visuel qui accentue la répétition de l'écartelé. La composition présente la particularité de placer les armes de Savoie au sur-le-tout et non au premier quartier, à l'encontre de ce qui a été observé jusqu'à présent. Cela peut s'expliquer par la présence au premier quartier d'armes évoquant l'origine mythique de la lignée. Les armes modernes se trouvent alors reportées en abîme.

Ses cousins, les Savoie-Nemours, adoptent les mêmes armes, le sur-le-tout brisé d'une bordure d'azur. Dans la première moitié du XVII^e siècle, son petit fils, Victor-Amédée I^{er}, remodèle l'écartelé, qui se trouve augmenté d'un quartier rappelant les prétentions de la famille à l'héritage du prestigieux royaume de Chypre¹¹¹, et d'un autre quartier associant des domaines sur lesquels il souhaite affermir son autorité¹¹². Les nouvelles armes portent aux 1 et 4 contre-écartelé, au I et IV de Jérusalem, au II de Lusignan, au III d'Arménie, au 2 parti de Westphalie et de Saxe, enté d'Angrie, au 3 parti de Chablais et d'Aoste, au 4 parti de Genève et de Montferrat, sur-le-tout de Savoie-Nemours. Ces armes sont adoptées parallèlement par les autres branches de la famille. C'est le cas des ducs de Nemours, alors qu'ils se sont séparés de la branche aînée depuis la fin du XV^e siècle¹¹³. Les armes agnatiques restent au sur-le-tout, la pratique étant devenue générale au début de ce siècle, ce qui permet de placer au premier quartier les armes qui affirment la qualité royale des souverains savoyards.

109 Probablement en référence à Henri le Lion, duc de Saxe, Westphalie et Angrie, au XII^e siècle. Les ducs de Savoie prétendaient descendre de cette maison.

110 Reproduit par exemple en tête de l'*Album de la Maison de Savoie*, vers 1580, Walter Art Museum, Ms. W.464, f. 1r.

111 Suite au mariage, en 1433, de Louis I^{er}, duc de Savoie, comte d'Aoste et de Genève, et d'Anne de Lusignan, princesse de Chypre. Voir l'article de Paolo Cozzo, « Stratégie dynastique chez les Savoie: une ambition royale, XVI^e-XVIII^e siècle », in J.A. Chrosicki, M. Hengerer, G. Sabatier (eds), *Les funérailles princières en Europe (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Le grand théâtre de la mort, Château de Versailles - Paris 2012, pp. 217-235.

112 Le marquisat de Montferrat lui a été conféré en 1630. Le comté de Genève, obtenu après un long procès par Amédée VIII en 1424, conteste de plus en plus la domination savoyarde au XVI^e siècle.

113 On l'observe par exemple sur le portrait de Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours et d'Aumale, gravé par Daret en 1652, et celui de son frère, Henri II de Savoie, archevêque-duc de Reims, gravé par Robert Nanteuil en 1652.



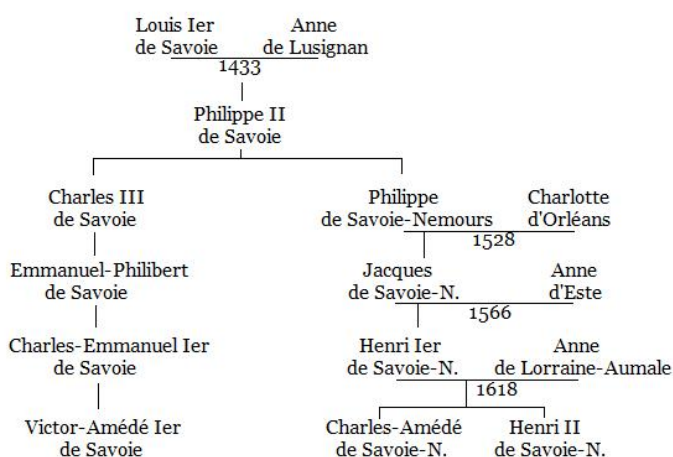
Emmanuel-Philibert Ier, duc de Savoie
Album de la Maison de Savoie,
 Walter Art Museum, Ms. W.464, f. 1r.

Écartelé,
 aux 1 et 4, parti de Westphalie et de Saxe, enté d'Angrie,
 au 2 de Chablais, au 3 d'Aoste,
 sur-le-tout de Savoie.



Henri II de Savoie-Nemours
 Robert Nanteuil,
Portrait d' Henri II de Savoie-Nemours, archevêque-duc de Reims,
 Kunstsammlungen der Veste Coburg, n°IX,140,130,

Écartelé,
 1 et 4 contre-écartelé,
 au I et IV de Jérusalem, au II de Lusignan, au III d'Arménie,
 au 2 parti de Westphalie et de Saxe, enté d'Angrie,
 au 3 parti de Chablais et d'Aoste,
 au 4 parti de Genève et de Montferrat
 sur-le-tout de Savoie-Nemours.



11. Armes de Savoie-Nemours.

Ce contre-écartelé et ces trois partis produisent l'impression d'un pennon à huit quartiers. Cependant l'observation de sa structure montre qu'il n'en est rien. Cette composition doit être rapprochée de la production héraldique de la couronne espagnole, à laquelle Victor-Amédée était lié par sa mère, Catherine-Michelle de Habsbourg. Ce jeu visuel entre un écartelé conforme à la tradition familiale mais presque assimilable à un pennon est aussi intéressant pour les ducs de Nemours, très liés aux Lorraine, Henri I^{er} de Savoie-Nemours ayant épousé en

1618 Anne de Lorraine, héritière de son père le duc d'Aumale. L'adoption de ces armes de la branche aînée permet aux cadets d'affirmer leur appartenance à une maison souveraine, de rappeler leur rang quasi royal, grâce aux droits sur la couronne chypriote, et de s'inscrire dans la pratique héraldique du groupe des princes souverains.

À ce titre, la maison de Savoie-Nemours fait figure de suiveur, dans un mode d'expression héraldique où les Lorraines-Guise sont précurseurs.

La dernière lignée du groupe des princes étrangers, celle des comtes de Nevers, suit un parcours particulier au travers de deux familles, les Clèves et les Gonzague, apportant ses expériences propres à la genèse des pennons en France.

Une enluminure démontre bien la haute conscience qu'un lignage peut avoir de ses ascendants et de son patrimoine héraldique. Le premier feuillet des *Heures de Catherine de Clèves*¹¹⁴ montre la commanditaire, fille du duc de Clèves, agenouillée devant la Vierge à l'Enfant. Les marges sont ornées des armes de ses arrière-grands-parents, en respectant les couples mais intercalant leur ordre. La première page montre les armes d'Adolphe III, comte de La Marck et de Marguerite de Clèves, par qui le comté de Clèves passe à la maison de La Mark. Ensuite viennent les armes d'Albert I^{er} de Wittelsbach, duc de Basse-Bavière, et son épouse Marguerite de Silésie, dont la fille Marguerite épouse Jean sans Peur, duc de Bourgogne. Les armes des parents de celui-ci, Philippe le Hardi et Marguerite, comtesse de Flandre, sont peintes en tête du recto du feuillet. Aucun de ces écus ne porte de brisure, pas même celles de Bourgogne, remplacées par les armes pleines de France. L'ensemble s'achève avec les armes des parents de Marguerite de Juliers, grand-mère de Catherine de Clèves, c'est-à-dire celles de ses parents, Gérard de Juliers et Marguerite de Ravensberg, héritière de sa famille. Ses armes familiales sont remplacées par celles de sa mère, Marguerite de Berg, adoptées par les Ravensberg.

Cette double image montre la connaissance généalogique de ce groupe des grands princes souverains du XV^e siècle, et le patrimoine héraldique disponible, associé à l'héritage d'un domaine ou non.

Les armes de Catherine sont composées des armes La Mark et Clèves, associées en écartelé ou en parti¹¹⁵. Cette combinaison est portée par son frère, Jean I^{er} de Clèves et ses successeurs.

Si l'accumulation des héritages augmente le nombre de quartiers, les générations suivantes confirment le choix de l'écartelé. Au début du XVI^e siècle le petit-neveu de Catherine de Clèves, Jean III, duc de Clèves et comte de Ravensberg, et par sa femme duc de Juliers et Berg porte écartelé au 1 de Clèves, au 2 de Berg, au 3 de Juliers, au 4 de La Mark, sur-le-tout de Ravensberg¹¹⁶. En 1538 leur fils Guillaume IV obtient par la faveur de Charles Quint la succession au duché de Gueldre et au comté de Zutphen, au détriment du duc de Lorraine. À cette occasion il augmente l'écartelé issu de la combinaison des armes paternelles et maternelles de deux nouveaux quartiers. Il choisit de les disposer en pennon irrégulier, coupé d'un trait et parti au 1 de trois traits et au 2 de deux traits, faisant sept quartiers¹¹⁷. Cette composition, inusitée dans la famille est-elle influencée par les traditions héraldiques familiales de son épouse, Jeanne d'Albret, reine de Navarre ? Néanmoins en 1543 l'empereur s'approprie les

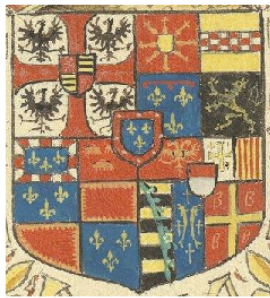
114 Maître de Catherine de Clèves, *Livre d'Heure de Catherine de Clèves*, vers 1440, Pierpont Morgan Library, Ms. 917

115 Cette double solution est par exemple représentée dans l'Armorial dit de Gorrevod - Bruxelles, KBR, Ms. II 6563 - entre 1456-59, qui montre côte à côte les armes de Jean I^{er} de La Mark-Clèves et son frère Adolphe seigneur de Ravenstein. Le premier porte un parti de Clèves et de La Mark, le second un écartelé, chargé sur-le-tout des armes de Bourgogne venant de leur mère.

116 Monnaie d'argent dite *Albus*, datée de 1513.

117 Heinrich Aldegrever, *Portrait de Wilhelm hertzog zu Julich, Gelre, Cleve, Berge [...]*, 1540.

deux duchés, entraînant le retrait de leurs quartiers des armes du duc de Clèves. Celles-ci conservent néanmoins la structure précédente, avec trois quartiers au premier registre et deux au second¹¹⁸. Ce choix héraldique se dissocie clairement de l'habitude française de placer les armes agnatiques au premier quartier.



Louis de Gonzague-Nevers

Jean Bette, *Recueil de blasons coloriés des chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit*, BnF, Ms. Fr. 25202, f. 2

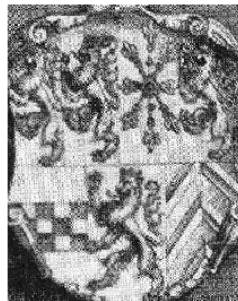
Porte,
au 1 de Gonzague, au 2, contre-écartelé, au I de Clèves, au II de La Mark, au III d'Artois, au IV de Brabant, au 3, coupé, au I parti de Bourgogne moderne et de Rethel et au II d'Albret d'Orval, au 4 de Paléologue, sur-le-tout de Valois-Alençon



Catherine de Clèves

Anonyme, *Généalogie de l'ancienne et noble maison de Croy*, BnF, Ms. Français 23984, f. 27.

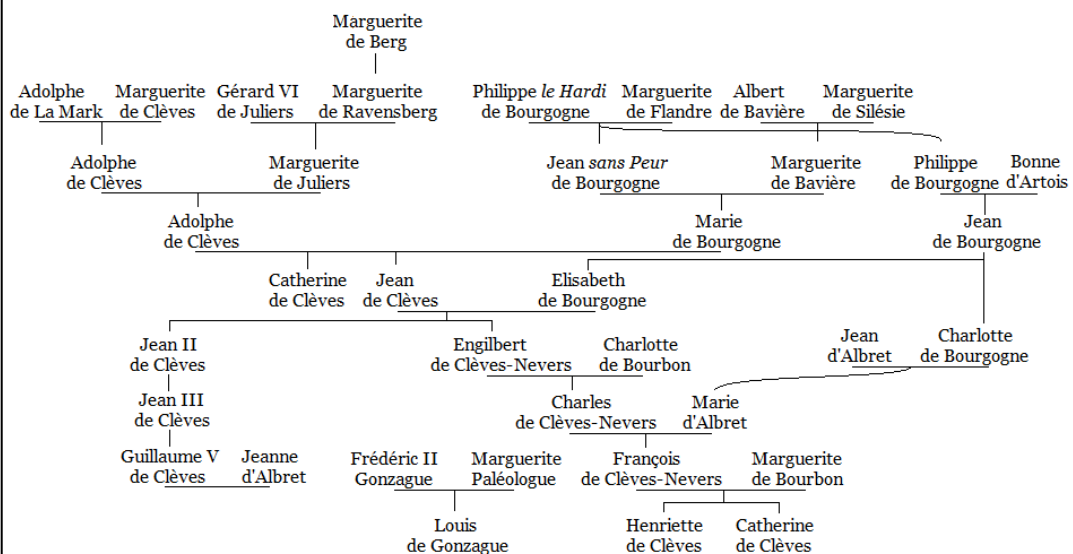
Porte,
au 1 de Clèves, au 2 de La Mark, au 3 d'Artois, au 4 de Brabant, au 5 d'Evreux, au 6 de Rethel, au 7 de Bourgogne moderne, au 8 d'Albret



Heinrich Aldegrever, *Portrait de Guillaume IV de Clèves*, 1540

Écartelé

au 1 de Juliers, au 2 de Gueldre, au 3 de Clèves, au 4 de Berg, au 5 de La Mark, au 6 de Zutphen, au 7 de Ravensberg



12. Armes de Clèves-Gonzague.

118 Monnaie d'argent dite *Albus*, datée de 1543.

Cette formule conserve au milieu du XVI^e son caractère féodal, reproduisant les expériences combinatoires du roi René. Notons que le même héritage, héraldique et féodal, des duchés de Juliers et de Gueldre, revendiqué par deux maisons souveraines du bassin rhénan entraîne dans ces deux familles des solutions héraldiques proches. La mort du fils de Guillaume V en 1609 provoque l'extinction de la branche aînée. Une branche cadette subsiste, celle des comtes de Nevers.

En 1369 Marguerite de Flandres épouse Philippe le hardi, duc de Bourgogne. Elle hérite des domaines de sa famille, dont les comtés de Nevers et de Rethel. Ces derniers constituent l'héritage de leur fils cadet, Philippe, qui épouse en 1413 Bonne d'Artois, héritière du comté d'Eu. Ils auront deux filles. La première, Élisabeth, hérite du Nivernais et épouse Jean I^{er}, duc de Clèves. La seconde, Charlotte, hérite du Rethelois et épouse Jean d'Albret, seigneur d'Orval. Le comté d'Eu saisi par Louis XI, est rendu à Engilbert de Clèves, fils d'Élisabeth et de Jean I^{er} de Clèves, qui reçoit le comté de Nevers et forme une branche cadette, implantée à la cour de France par la politique de Louis XI. Cette branche adopte un écartelé traditionnel, selon la tradition familiale, portant aux 1 et 4 les armes paternelles de Clèves-La Mark, et aux 2 et 3 celles de Bourgogne, rappelant l'origine de leurs domaines. Celui-ci est augmenté à la génération suivante, par le mariage des deux cousins Charles de Clèves, fils d'Engilbert et de Charlotte de Bourbon-Vendôme, et Marie d'Albret-Orval, fille de Charlotte de Bourgogne. Ce mariage permet de reconstituer le patrimoine apporté par Marguerite de Flandre et d'éteindre les querelles d'héritage.

Leur fils François, duc de Nevers et pair de France en 1538, gouverneur de Champagne, se trouve à la tête d'un important patrimoine héraldique, résumé en un pennon par la Généalogie de la Maison de Croÿ¹¹⁹. Composé de huit quartiers, il présente au premier registre les quartiers paternels, Clèves et La Mark, suivis des armes d'Artois et de Brabant. La présence du Brabant fait référence à Marguerite de Flandre, héritière du duché brabançon par sa mère. Cependant les armes de Flandre, d'où proviennent les terres, auraient été plus évocatrices. S'agit-il d'une inversion chromatique, les armes de Flandre étant *d'or au lion de sable*, et celles de Brabant *de sable au lion d'or* ? Toutefois il ne s'agit pas d'une erreur ponctuelle, puisque ce quartier de Brabant est présent dans toutes les occurrences qui vont être développées par la suite. Le second registre présente les armes de Bourbon, de Rethel, de Bourgogne moderne et d'Albret. Il n'a pas été possible de vérifier si François de Clèves a réellement porté ces armes. Sa position à la cour est en tout cas renforcée par son mariage avec Marguerite de Bourbon, fille du duc de Vendôme et de Françoise de Valois-Alençon. Ils ont un fils, Jacques, qui porte les quartiers sous la forme d'un écartelé, au 1 parti de Clèves et de La Mark, au 2 parti d'Artois moderne et de Brabant, au 3 de Bourgogne moderne, au 4 parti de Rethel et d'Albret d'Orval¹²⁰. Il se peut que cette solution soit une incompréhension du pennon à sept quartiers, que le peintre aurait voulu régulariser sous la forme d'un écartelé plus rigoureux. La mort de ce fils sans postérité en 1564, deux ans après son père, marque l'extinction de cette branche. Le patrimoine familial se partage alors entre ses deux sœurs, Henriette, l'aînée, mariée en 1566 à Louis de Gonzague, hérite de Nevers et de Rethel. Catherine, la cadette, épouse d'Antoine de Croÿ, sans postérité, puis d'Henri de Lorraine-Guise, le Balafré, hérite d'Eu et de Château-Regnault¹²¹. Le pennon lorrain étant déjà constitué, les quartiers Clèves ne furent pas adoptés par la descendance de la seconde sœur. Les Gonzague, attirés en France par François I^{er}, vont au contraire en faire grand usage.

Cette famille agrégée au groupe des princes souverains par leur domination sur Mantoue au XV^e siècle cherche à légitimer sa position. Deux mariages vont enrichir son patrimoine héraldique. En 1531 Frédéric II Gonzague, duc de Mantoue, épouse Marguerite Paléologue,

119 *Généalogie de l'ancienne et noble maison de Croÿ*, op. cit., 1568, fol. 46.

120 Cette branche porte les armes d'Albret brisée par une bordure engrêlée d'argent.

121 Cette principauté avait été constituée par François I^{er} au profit de son père, afin de créer un cordon de micro-états sur la frontière orientale du royaume.

héritière du marquisat de Montferrat et descendante de l'empereur byzantin André II Paléologue. Elle apporte le patrimoine héraldique de sa famille, présenté soit sous la forme d'un écartelé, soit d'un pennon, où se succèdent les armes des Paléologue, de Jérusalem, d'Aragon, de Saxe, de Bar et de l'empire byzantin, sur le tout de Montferrat¹²². Les Gonzague portent un écusson constitué des armes familiales, *fascé d'or et de sable*, et des armes de Bohême concédées en 1394 par Wenceslas II, placé en abîme sur une croix de gueules cantonnée de quatre aigles de sable, concession de Sigismond Ier lorsqu'il leur confère le rang de marquis en 1433. Cet écusson va intégrer l'ensemble des quartiers des Paléologue, sous la forme d'un pennon parti et coupé de deux traits formant neuf quartiers. L'aigle bicéphale, armes associées à la dynastie Paléologue est placée au premier quartier. Les quartiers de Bohême et Gonzague suivent. Les autres quartiers byzantins sont placés dans les deux derniers registres. Cette solution est adoptée par la branche aînée, ce qui lui permet de porter des armes pleines, les quartiers de l'alliance Paléologue étant intégrés directement dans la composition.

La branche cadette, issue de Louis de Gonzague, duc de Nevers, adopte une autre structure. Installés en France ils y adoptent la forme de l'écartelé plus en vogue qu'en Italie. Cette composition permet d'intégrer les quartiers de son épouse Henriette de Clèves, évoquant la continuité de la succession des comtes de Nevers et de Rethel. Deux solutions sont adoptées. La première est de répartir les sept quartiers Clèves en deux, créant ainsi quatre quartiers, au 1 de Gonzague, au 2, contre-écartelé, au I de Clèves, au II de La Mark, au III d'Artois, au IV de Brabant, - reprise des quartiers du premier registre du pennon des Clèves - au 3, coupé, au I parti de Bourgogne moderne et de Rethel et au II d'Albret d'Orval, - second registre des armes de Clèves - au 4 de Paléologue, – sans modification de l'ordre – sur-le-tout de Valois-Alençon. Ce dernier quartier évoque la mère de Marguerite Paléologue, Anne de Valois, fille du duc d'Alençon et arrière-petite-fille du roi René, mais il s'agit aussi des armes de la grand-mère d'Henriette de Clèves, Françoise d'Alençon.

Cette solution est attestée à la fin du XVI^e siècle¹²³. Le déséquilibre entre les quartiers et au sein même du troisième n'en faisait pas une solution pérenne. Au début du XVII^e siècle, une seconde combinaison s'impose, probablement à la suite de l'extinction de la branche aînée et du retour des ducs de Nevers en Italie en 1627. Les armes de la branche aînée, intégrant les quartiers byzantins sur-le-tout sont placées aux 1 et 4, et le pennon Clèves, à sept quartiers, se trouve aux 2 et 3. Les armes Alençon restent au sur-le-tout¹²⁴. Toutefois, cette solution, plus équilibrée, est moins lisible que la précédente, à cause de la multiplication des écus et donc de la réduction de leur taille. Cela n'a pas empêché l'emploi de ces armes par la maison de Gonzague jusqu'à son extinction en 1708.

Ce groupe des princes étrangers, appelés à la Cour de France afin de relever les anciens pairs de France, semble avoir joué un rôle important dans la diffusion de ces combinaisons complexes de quartiers dans la France de la fin du XV^e et du XVI^e siècle. Les familles étudiées montrent la variété des profils de constitution du patrimoine héraldique et des traditions de composition de l'écu. Ces expériences accompagnent l'évolution de la mentalité chevaleresque puis nobiliaire qui opère un tournant à la suite des guerres de religion. Elles concourent à la définition de formules stables, qui seront adoptées par la haute et moyenne noblesse du début du XVII^e siècle, groupe qui prend de l'importance alors que plusieurs de ces lignages princiers s'éteignent ou perdent de leur importance.

122 Double ducats de Guillaume IX Paléologue, marquis de Montferrat, coll. Palazzo Massimo alle Terme, Rome

123 Jean Bette, *Recueil de blasons coloriés des chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit*, manuscrit, s.d. (vers 1581), BnF, Ms. Fr. 25202, f. 2. On retrouve cette disposition sur un jeton de 1688 commémorant la fondation pour le mariage des "Filles-Madame". Fondée par Louis de Gonzague et Henriette de Clèves, il s'agit probablement d'une reprise des armes du couple plutôt que d'un usage contemporain de cet écartelé. Annexe Clèves.

124 *Armorial des chevaliers du Saint-Esprit*, op. cit., 1631, f. 19.

II) Re-mobilisation du patrimoine héraldique : glissement du discours féodal à la démonstration lignagère

Les XV^e et XVI^e siècles sont pour certaines grandes familles la période de constitution d'un patrimoine héraldique, par écartelés successifs au cours des générations, qui aboutit à l'aube du XVII^e siècle à la possession d'un véritable patrimoine héraldique dans lequel il est loisible à certains membres de la famille de puiser pour transformer l'écartelé foisonnant en un pennon. Avec le passage d'une chevalerie féodale à une noblesse lignagère, la démonstration du prestige héraldique ne passe plus par l'exposition des armes des seigneuries héritées, mais par l'expression d'une ancestralité. Les porteurs d'écartelé, héritiers de domaines, deviennent porteurs de pennon, héritiers de sangs. Cette évolution des mentalités a des conséquences dans le domaine héraldique. L'élévation tardive de certaines familles nécessite la constitution d'un discours héraldique capable de soutenir la comparaison avec les lignages anciennement établis. Deux stratégies principales peuvent être mises en lumière grâce à la compréhension des mécanismes de composition des différents pennons du corpus.

Au XVII^e siècle, certaines familles peuvent mobiliser un modeste patrimoine héraldique déjà constitué, et leur connections familiales récentes, afin de rassembler un nombre suffisant de quartier.

D'autres familles, ne disposant d'aucun quartier, peuvent combler ce déficit et constituer l'intégralité du pennon grâce aux quartiers d'une seule épouse. N'étant pas contraints par des traditions héraldiques, la répartition des quartiers permet de donner un nouveau sens à ce patrimoine héraldique de fraîche date.

1) De l'écartelé au pennon, constitution d'un patrimoine héraldique non féodal

L'exemple de la famille La Trémoille a montré le lent processus de formation d'un patrimoine héraldique de la fin du Moyen Âge, très lié aux successions féodales. Il a aussi mis en lumière le passage d'écartelé profus à un pennon, et d'une compréhension féodale des quartiers à la notion de lignage. Certaines familles disposent d'un patrimoine héraldique non féodal, qui leur permet de trouver les quartiers nécessaires, comme les Rohan et les Pardaillan. D'autres, sans avoir constitué de patrimoine héraldique, disposent d'alliances récentes assez prestigieuses pour constituer un pennon, comme les Nogaret, les Guébriand et les Gondi.

Remobiliser le patrimoine héraldique non féodal

La famille de Rohan, par ses alliances prestigieuses contractées bien au-delà de la sphère bretonne constitue dès le XIV^e siècle un patrimoine héraldique important et stable. Ce patrimoine est d'abord issu du mariage en 1377 de Jean I^{er} vicomte de Rohan avec Jeanne d'Évreux, infante de Navarre, dame de Gié. Dès lors, les deux branches issues de cette union, les Rohan-Guéméné et les Rohan-Gié, combinent l'écartelé d'Évreux et de Navarre à leurs propres armes. Leur petit-fils, Louis I^{er}, baron de Guéméné, épouse l'héritière d'une lointaine branche de la maison de Rohan, seigneurs de Montauban, qui écartèlent leurs macles avec la guivre de sa grand-mère, Bonne Visconti. La branche aînée des vicomtes de Rohan et princes de

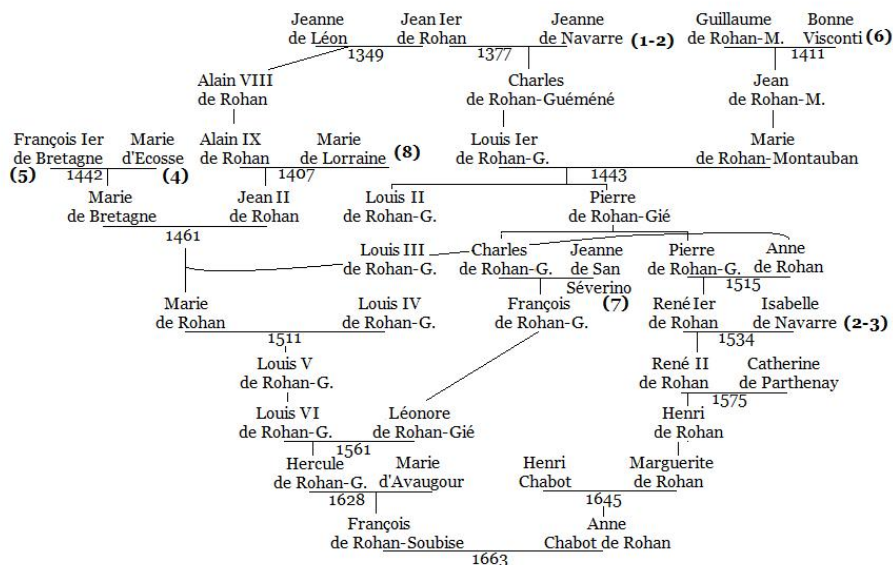
Léon, multiplie les alliances prestigieuses avec de grandes maisons souveraines. Alain IX épouse en 1450 Marie de Lorraine-Vaudémont, belle-sœur de Yolande d'Anjou, fille du roi René. Leur fils Jean II vicomte de Rohan épouse en 1461 Marie de Bretagne, fille de François I^{er}, duc de Bretagne et de Marie Stuart, princesse d'Écosse. Les nombreuses alliances entre les différentes branches de la famille permettent à tous les membres de la famille de bénéficier d'un patrimoine héraldique commun.

La branche aînée a longtemps préféré conserver les armes pleines. Les quartiers Rohan, Bretagne, Évreux, Navarre et Visconti, sont combinés pour former un écartelé porté par tous les membres des branches de Guéméné et de Gié. Ce patrimoine sera régulièrement adopté par les nombreuses familles alliées à ces rameaux. Nous les retrouverons dans les pennons Mortemart, Cossé-Brissac et Clermont-Tonnerre. Ces quartiers se sont d'autant mieux diffusés qu'ils étaient prestigieux, et qu'ils sont demeurés sur les armes de chaque génération, assurant leur visibilité et leur diffusion.



François de Rohan-Soubise,
O.H.-R. notice n°2027.

Porte,
au 1 d'Evreux, au 2 de Navarre,
au 3 d'Aragon, au 4 d'Écosse,
au 5 de Bretagne, au 6 de Milan,
au 7 de San Séverino, au 8 de Lorraine,
sur-le-tout parti de Rohan et de Bretagne



13. Armes de Rohan-Soubise.

En 1667, Louis XIV érige la seigneurie de Soubise en principauté et reconnaît aux Rohan la dignité de princes étrangers¹²⁵, leur conférant un statut privilégié à la Cour. Nous proposons de dater la création du pennon autour de cette date. Il pourrait s'agir d'un pennon constitué afin de soutenir les prétentions de la famille à ce rang, ou bien pour légitimer son obtention. Il reprend la composition du pennon de l'autre famille de princes souverains incontestés, à savoir celle de Lorraine. Cette nouvelle composition offre aux Rohan-Soubise une identité héraldique propre, s'affirmant aux côtés de la branche aînée des ducs de Montbazou.

Le pennon intègre le patrimoine héraldique des Rohan dans une composition à huit quartiers avec un sur-le-tout, au 1 d'Évreux, au 2 de Navarre, au 3 d'Aragon, au 4 d'Écosse, au 5 de Bretagne, au 6 de Milan, au 7 de Saint-Séverin, au 8 de Lorraine, sur-le-tout parti de Rohan et de Bretagne. Ce doublement du quartier breton pourrait surprendre, mais chacun de ces deux quartiers signifie une réalité généalogique différente.

À plusieurs reprises depuis le XI^e siècle, les ducs de Bretagne reconnaissent dans la famille de Rohan l'une des familles issues des anciennes maisons ducales. À ce titre, les Rohan portent régulièrement les macles parties avec les hermines bretonnes, utilisées comme armes agnatiques de la famille. C'est le cas au sur-le-tout de ce pennon. Le cinquième quartier pour sa part rappelle les alliances conjugales directes contractées avec les ducs de la maison de Dreux.

Pour compléter le pennon, le prince de Soubise relève les alliances de sa maison avec des familles souveraines. Le quartier écossais n'avait pas été oublié, puisqu'il est porté dans l'écartelé d'Henri, duc de Rohan¹²⁶. Charles de Rohan, seigneur de Gié épouse au début du XVI^e siècle Jeanne de Saint-Séverin, issue de la principale maison princière d'Italie méridionale. Le mariage de René I^{er} de Rohan, mariée en 1534 à Isabelle d'Albret, infante de Navarre, permet d'ajouter les armes d'Aragon, évoquant plus encore la composition du pennon du roi René. Les pennons angevin et lorrain sont la source d'inspiration de ce pennon, principalement dans sa structure en deux registres, le premier rassemblant les quartiers royaux, le second les quartiers de familles souveraines. Aucune référence n'est faite à l'origine familiale des domaines de la famille, pas même la seigneurie qui donne son nom à la branche, Soubise, venant de la grand-mère de la première princesse de Soubise, Anne de Parthenay-L'Archevêque, pourtant liée à la famille de Lusignan.

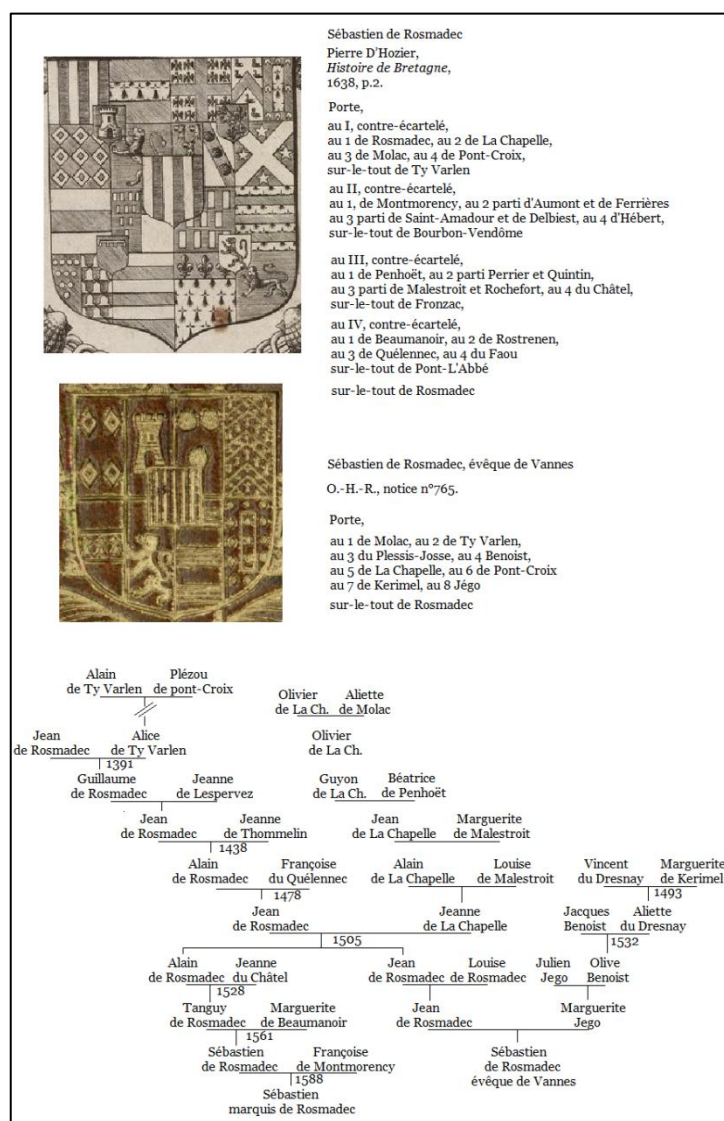
Conformément à la stabilité de l'héraldique familiale, ce pennon, une fois composé, ne sera pas modifié par les générations suivantes, qui le porteront jusqu'à l'extinction de la branche en 1807.

Une autre maison bretonne, celle des seigneurs de Rosmadec, offre un cas intéressant où deux solutions héraldiques sont adoptées parallèlement par des membres de la famille. Une histoire précise de l'héraldique de cette famille reste à écrire. Néanmoins son développement peut être suivi dans les grandes lignes. Au début du XVI^e siècle, les seigneurs de Rosmadec portent un écartelé, au 1 de Rosmadec, au 2 de La Chapelle, au 3 de Molac, au 4 de Pont-Croix, sur-le-tout de Ty Varlen. En 1391, Jean, seigneur de Rosmadec, épouse Alice de Ty Varlen, héritière de la seigneurie familiale et de celle de Pont-Croix, héritée de Plézou de Pont-Croix, épouse d'Alain de Ty Varlen, ses bisaïeux. L'arrière-arrière-petit-fils de Jean et d'Alice, Jean, épouse une autre héritière, Jeanne de La Chapelle, qui reçoit la terre de Molac, arrivée dans sa famille par le mariage d'Aliette de Molac et d'Olivier de La Chapelle, cinq générations plus tôt. Ce patrimoine héraldique s'est construit au travers des héritages seigneuriaux autour de la structure de l'écartelé, selon une formule ordinaire au XVI^e siècle. Un siècle plus tard, malgré les changements de mentalités, les traditions perdurent, comme nous le montrent deux de ses membres. Deux branches se sont formées. L'héritier de l'aînée, Sébastien, marquis de

125 Saint-Simon, op. cit., t. 2, chap. IX.

126 Repris par la maison de Rohan-Chabot issue de sa fille Marguerite – O.-H.-R., op. cit., notice n°2037.

Rosmadec à la suite de son père, comte de La Chapelle, baron de Molac, seigneur de Ty Varlen, vicomte de Beaumanoir, est un important seigneur de Bretagne. Fils de François de Montmorency et de Marguerite de Beaumanoir, il abandonne l'écartelé familial et compose un nouvel écartelé, tout en conservant la structure héritée du XVI^e siècle, au 1 de Rosmadec, au 2 de Montmorency, au 3 de Rohan, au 4 de Beaumanoir, sur-le-tout de Bourbon-Vendôme¹²⁷. Le quartier Rohan provient de la grand-mère de Marguerite de Beaumanoir, Cyprienne de Rohan du Gué-de-l'Isle. L'écu de Bourbon-Vendôme posé en abîme a été adopté par Louis de Montmorency, seigneur de Bouteville, oncle de Françoise de Montmorency. Il ne nous a pas été possible de trouver une explication à cet ajout, qui ne se justifie pas généalogiquement¹²⁸. Il s'agit d'un cas rare de persistance de la répartition des quartiers hérités du XVI^e siècle, le quartier agnatique placé au premier quartier et les armes les plus prestigieuses sur-le-tout, dans un écartelé vraisemblablement créé dans les années 1610.



14. Armes de Rosmadec.

127 Fer de reliure observé sur un exemplaire de *Les oeuvres de Maître Alain Chartier*, Paris, Pierre Le Mur, 1617, en collection particulière.

128 André Duchesne, *L'Histoire généalogique de la maison de Montmorency et de Laval*, Célestin Cramoisy, Paris, 1624, p. 316. L'auteur fait état de ce changement mais ne l'explique pas.

Il ouvre ses archives à Pierre D'Hozier qui lui dédie son *Histoire de Bretagne*¹²⁹. Sa reconnaissance va au delà d'une simple adresse, puisqu'il consacre les dix-sept premières pages de son ouvrage à décrire les quartiers du marquis, arbre généalogique à l'appui, accompagné d'un grand écartelé de vingt-quatre quartiers. Cette démonstration héraldique et généalogique a pour but, nous dit D'Hozier, de « faire voir la pureté de sa noblesse [Sébastien de Rosmadec], soit du côté paternel, soit du maternel, [où] il n'y a que de l'esclat, de la lumière et de la gloire¹³⁰ ». Cet écu est donc un portrait en quelque sorte génétique, et donc moral, de celui qu'il décrit. Les arbres généalogiques présentant les quartiers et le grand écartelé sont complémentaires, mais le second ne reprend pas systématiquement les premiers. L'écu est constitué de quatre quartiers eux-mêmes contre-écartelés. Le premier quartier reprend sans modification l'écartelé paternel. Le second comprend des quartiers issus de sa mère, Françoise de Montmorency. Cependant son arbre généalogique n'explique nullement la composition de ce quartier, qui reprend en fait le patrimoine héraldique traditionnel de la branche des Montmorency-Fosseux. La construction des deux autres quartiers est plus difficile. Le troisième quartier présente des alliances totalement absentes des arbres dressés par D'Hozier. Il reprend l'ascendance de Jeanne de La Chapelle, déjà présente dans l'écartelé traditionnel des Rosmadec, mais développe d'autres sources. Le premier quartier reprend les armes de Béatrice de Penhoët, épouse de Guyon de La Chapelle. Le second reprend les armes de sa mère, Jeanne, fille de Geoffroy du Perrier et de Plésou de Quintin. Le troisième pourrait correspondre aux armes de sa mère Louise de Malestroit, ou bien de sa bisaïeule, Jeanne de Chateaugiron-Malestroit. Le quatrième quartier, du Chastel, est plus difficile à attribuer. Rappelons cependant que le fils de Jeanne de La Chapelle a épousé une membre de cette famille. Le sur-le-tout rappelle Jeanne d'Albret, de la branche de Fronsac, grand-mère de Béatrice de Penhoët. Le dernier *grand-quartier*, comme les nomme D'Hozier, reprend les ascendants de Françoise de Quelennec, épouse en 1478 d'Alain de Rosmadec. Cette grande composition héraldique n'a donc qu'un rapport très lointain avec la recherche des quartiers de noblesse. Elle semble plutôt un moyen de déployer les alliances les plus prestigieuses avec les familles qui ont marqué l'histoire de la Bretagne, que D'Hozier va rapporter dans la suite de l'ouvrage.

L'aîné de la famille n'est pas le seul à recomposer ses armes au début du XVII^e siècle. Un autre Sébastien de Rosmadec, issu du second fils de Jean et de Jeanne de La Chapelle, accède à l'épiscopat, à Vannes en 1622. C'est probablement à cette occasion qu'il compose ses armes¹³¹, un pennon à huit quartiers et sur-le-tout, au 1 de Molac, au 2 de Ty Varlen, au 3 du Plessis-Josso, au 4 Benoist de Lesnévé, au 5 de La Chapelle, au 6 de Pontecroix, au 7 de Kerimel, au 8 Jégo de La Pradouetz, sur-le-tout de Rosmadec. La tradition de l'écartelé est cependant encore très présente dans ce pennon. En effet, les quartiers 1, 2, 5 et 6, c'est à dire le moitié gauche du pennon, reprennent les quartiers de l'écartelé Rosmadec. L'autre moitié est composée des armes héritées des deux derniers mariages de sa branche. Sa grand-mère, Louise de Rosmadec, hérite du Plessis-Josso à la suite du mariage de Pierre de Rosmadec et de Louise du Plessis-Josso, au début du XVI^e siècle. Sa mère, Marguerite de Jergo, est la fille d'Olive Benoist de Lesnévé, elle-même petite fille de Marguerite de Kerimel.

Ce pennon montre la pérennité des traditions héraldiques d'une famille, qui adopte les modes emblématiques de son temps, sans sacrifier complètement les anciennes structures. Cette adoption timide du pennon n'est pas un particularisme breton, puisque nous avons pu identifier quatre pennons de familles bretonnes ; les Rohan, bien qu'en 1700 ils aient quitté la sphère

129 Pierre D'Hozier, *Histoire de Bretagne, avec les chroniques des maisons de Laval et de Vitré*, Paris, Gervais Alliot, 1638.

130 Ibid., deuxième page de l'Avertissement, non paginé.

131 O.-H.-R., op. cit., notice n°765.

bretonne au profit de la Cour, les Rosmadec, les Budes de Guébriant et les Robien qui seront étudiés par la suite.

Au début du XVII^e siècle, un mariage entre les familles Gondrin et Saint-Lary réunit deux patrimoines héraldiques. En 1612, Antoine Arnaud de Pardaillan de Gondrin, marquis de Montespan et d'Antin, capitaine des Gardes du Corp du Roi, lieutenant-général de Guyenne, héritier d'une puissante famille d'Armagnac, épouse en seconde noces Paule de Saint-Lary, fille de Roger, duc de Bellegarde, Grand-Écuyer de France. Ces deux familles disposent de leur propre patrimoine héraldique.

Ces deux héritages se sont constitués selon une logique qu'on pourrait qualifier de féodale, bien que les héritages en question soient beaucoup plus modestes que dans le cas des familles étudiées jusqu'à présent.

Les lettres d'érection de leur terre d'Antin en duché pairie en 1711 mentionnent le premier membre connu de la famille, Bernard de Pardaillan, qui aurait participé à la septième croisade aux côtés de Saint-Louis, pendant laquelle il aurait tué en combat singulier un chef maure. Le souvenir de ce fait d'arme serait à l'origine des trois têtes de maures qu'il porte en chef. La généalogie établie pour l'élévation à la pairie sera publiée quatre ans plus tard¹³². Il semble que les armes agnatiques des Pardaillan soient *d'argent à trois fasces ondées d'azur*, et que ce soit le mariage vers 1400 de Bertrand de Pardaillan avec Bourguine de Castillon, héritière de sa famille, qui apporte l'écu *d'or à la tour de gueules, accompagnée en chef de trois têtes de maure de sable*. Cependant la famille n'entend pas ainsi l'origine de ses armes. L'écu aux trois têtes de maure est celui des Pardaillan, tandis que les trois fasces ondées indiquent l'héritage de la terre de Gondrin, bien qu'il ne soit pas possible de retracer l'origine de cet héritage. Les écus Pardaillan et Gondrin constituent depuis longtemps les armes familiales, qui les porte en écartelé. En 1521, le mariage d'Antoine avec Paule d'Espagne, héritière de l'importante seigneurie de Montespan, apporte les armes de cette famille à l'écartelé. Il en va de même à la génération suivante, lorsqu'en 1561 Hector de Pardaillan épouse Jeanne, dame d'Antin¹³³. Leur fils, Antoine-Arnaud, fait chevalier des ordres du Roi en 1618, résume l'ensemble de ces quartiers en un écartelé, au 1 de Pardaillan – en fait de Castillon – aux 2 et 3 de Gondrin – en fait de Pardaillan – au 4 d'Antin, sur-le-tout d'Espagne-Montespan¹³⁴.

Il en va de même pour les Saint-Lary. Aîné d'une famille connue depuis la fin du XV^e siècle¹³⁵ Raymond de Saint-Lary épouse en 1498 Miramonde de Largosan, dame de Bellegarde en Astarac. Cette seigneurie est vendue en 1618, mais la famille reste attachée au nom, c'est pourquoi après cette vente plusieurs autres terres du domaine familial furent renommées Bellegarde. Leur fils Pierre épouse en 1522 Marguerite d'Orbessan, héritière de sa famille. En 1467, Bertrand d'Orbessan avait épousé Marguerite de Foix, issue de la branche cadette des Foix-Rabat. Leur fils Pierre épouse vers 1500 Mathive de La Barthe, dame de Thermes, qui sont les parents de Marguerite d'Orbessan. Ces cinq familles constituent les quartiers que porteront les Saint-Lary du début du XVI^e siècle à la mort de Roger, duc de Bellegarde en 1646, à savoir, écartelé, au 1 de Saint-Lary, au 2 de Foix, au 3 d'Orbessan, au 4 de La Barthe, sur-le-tout de Largosan.

132 *Suppléments aux anciennes éditions du grand dictionnaire historique de Mre. Louis Moréri, ou Le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane*, Amsterdam, P. Brunel et D. Mortier, 1716, t. 1, pp. 714-716.

133 Sophie Jugie, « Grandeur et décadence d'une famille ducale au XVIII^e siècle : la fortune du duc d'Antin », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 37 n°3, Juillet-septembre 1990, pp. 452-477.

134 *Armorial des chevaliers du Saint-Esprit*, op. cit., 1621, f. 33.

135 Raoul de Warren, op. cit., notice 95.



Armes de Hector-Roger de Pardaillan
Armorial des chevaliers du Saint-Esprit, 1621, f. 33.

Porte,
au 1 de Pardaillan, aux 2 et 3 de Gondrin
au 4 d'Antin, sur-le-tout d'Espagne-Montespan



Portrait de Mme de Montespan,
Etienne Picart, 1668.

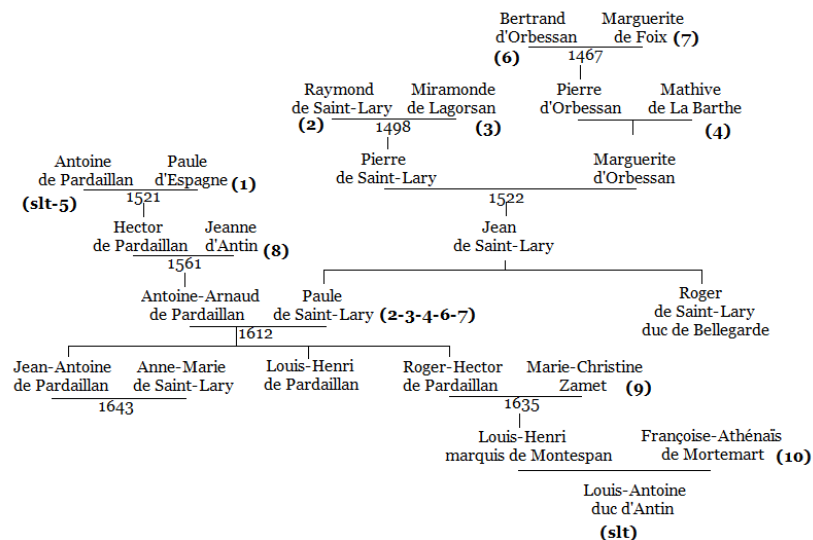
Porte,
au 1 de Pardaillan,
au 2 contre-écartelé de Saint-Lary de Bellegarde,
au 3 de Gondrin, au 4 d'Espagne-Montespan,
sur-le-tout d'Antin



Recueil des Plans, Elevations, et Veües du Château de
Petit-Bourg,
Chaffourier, 1730,
Bibliothèque nationale de France,
Réserve, boîte FOL-VZ-1340, f. 4.

Porte,
au 1 d'Espagne, au 2 de Saint-Lary, au 3 de
Largosan, au 4 de La Barthe, au 5 de Gondrin,

au 6 d'Orbessan, au 7 de Foix, au 8 d'Antin, au 9 de
Zamet, au 10 de Rochechouart,
sur-le-tout de Pardaillan



15. Armes de Pardaillan.

Ces écartelés sont repris différemment par leurs descendants. Leur second fils, Louis-Henry, archevêque de Sens, porte un parti des armes paternelles et maternelles sans les amalgamer, tout en simplifiant les armes agnatiques, en retirant le quartier Antin¹³⁶. Il n'a pas été possible d'identifier les armes du fils aîné, Jean-Antoine. Son neveu et héritier, Louis-Henri, épouse en 1663 Françoise Athénaïs de Mortemart. Ses armes sont connues par l'intermédiaire des portraits

¹³⁶ Antoine Masson, Portrait de Louis-Henry de Pardaillan, 1673, Ces armes peuvent aussi être observées qu'au bas des verrières du transept nord de la cathédrale de Sens.

de son épouse. Les portraits de celle-ci accolent leurs armes respectives¹³⁷. L'écu du mari est écartelé au 1 de Pardaillan, au 2 contre-écartelé des armes de Saint-Lary de Bellegarde, au 3 de Gondrin, au 4 d'Espagne-Montespan, sur-le-tout d'Antin. Ces variations respectent la tradition familiale de l'écartelé, ancrée, semble-t-il, depuis le XV^e siècle.

Cet écartelé montre que dans un premier temps, les armes des Saint-Lary sont adoptées en bloc. Il ne s'agit plus d'une logique féodale, puisque ce mariage n'occasionne pas, tout d'abord, d'héritage pour les Pardaillan. À la génération suivante a lieu un second mariage, celui du fils aîné, Jean-Antoine, qui épouse en 1643 Anne-Marie, héritière de sa famille. Bien que le couple n'ait pas eut d'enfants, les Pardaillan se considèrent héritiers des ducs de Bellegarde, et rachètent en 1692 son héritage à Anne-Marie de Saint-Lary.

L'élévation du fils de la marquise de Montespan à la pairie sous le titre de duc d'Antin entraîne une modification importante de l'emblématique de la famille, qui adopte désormais un pennon jusqu'à son extinction en 1799. Ce pennon à dix quartiers et un sur-le-tout mobilise l'ensemble du patrimoine héraldique du duc, y ajoutant les deux dernières alliances de sa famille, rappelant le mariage de Roger-Hector de Pardaillan en 1635 avec Marie-Christine Zamet, parents du marquis de Montespan, et le mariage de ce dernier avec une Rochechouart. Ces deux derniers quartiers sont placés en dernier, respectivement au 9 et au 10. La répartition des autres quartiers semble liée aux terres qu'ils évoquent. Le premier registre est composé des armes du marquisat de Montespan, de Bellegarde, de Thermes – titre porté par les Saint-Lary – et de Gondrin¹³⁸. Le second registre reprend les armes de la famille des barons d'Orbessan, qui n'a jamais été associée au titre de marquisat, même de courtoisie, comme les précédents domaines, puis des Foix, qui n'ont pas apporté de domaine, tout comme les familles Zamet et Mortemart qui suivent. Les armes agnatiques, ou du moins supposées telles, sont placées au sur-le-tout¹³⁹.

Cette fusion des quartiers de deux patrimoines héraldiques distincts incite à une lecture coupée de la généalogie. Il ne s'agit plus, comme pour les La Trémoille, de reconnaître dans l'agencement des quartiers le souvenir de tel ou tel mariage, mais de se présenter en héritier de lignages complets. Les quartiers hérités des Saint-Lary ne sont plus pris en bloc, mais dispersés dans l'ensemble du pennon. L'expression parfois utilisée d'une « lignée qui se fond dans une autre » prend ici tout son sens. Contrairement aux pennons féodaux qui évoluent au gré des gains ou des pertes des fiefs, le pennon lignager se caractérise par son caractère définitif. Un fois composé, il tend à ne plus évoluer, puisqu'il représente l'identité génétique de la famille, et que celle-ci ne saurait fluctuer. Aussi, lors de la mort du dernier duc d'Épernon, un cousin, Jean-Baptiste de Goth, issu de la sœur du premier duc, prétendit à la succession de la pairie, et reprit le titre ducal. À sa mort en 1690, ses prétentions passèrent à ses enfants, célibataires. Le marquis de Montespan est leur cousin le plus proche par sa mère, Marie Zamet, fille de Jeanne de Goth, fille d'Hélène de Nogaret. À partir de 1698 il les désintéresse de leur héritage au profit de son fils¹⁴⁰. Le domaine d'Épernon, en Île-de-France, les intéresse moins¹⁴¹ que les prétentions que cette succession ouvre sur la pairie. Dès la mort de son père, en 1701, le futur duc d'Antin fit une demande auprès du roi afin d'obtenir la ré-élévation de la pairie sur la terre d'Épernon. L'opposition des ducs fit échouer cette première tentative, qui fut suivie d'une

137 Par exemple Etienne Picart, *Portrait de François Athénaïs de Rochechouart, marquis de Montespan*, rue Saint-Jean de Beauvais, 1668.

138 Les terres de Montespan et d'Antin furent érigées en marquisat en 1615.

139 Ces armes sont présentes sur de multiples supports, par exemple sur les reliures - O.-H.-R., op. cit., notice n°2389 - ou encore peintes en tête du *Recueil des Plans, Elevations, et Veües du Château de Petit-Bourg*, peint par Chaffourier en 1730, Bibliothèque nationale de France, Réserve, boîte FOL-VZ-1340, f. 4.

140 Sophie Jugie, op. cit., p. 459.

141 Il leur faudra vendre une partie des terres autour d'Épernon afin de pouvoir désintéresser les autres héritiers.

seconde en 1711, après la mort de sa mère, cette fois-ci sur sa terre d'Antin, sans plus de référence à l'héritage Nogaret. Cette prétention ayant échoué, elle n'eut pas d'impact héraldique.

Le duc d'Antin tenant son élévation de ses qualités reconnues de courtisan, l'adoption du pennon peut être un moyen de rappeler qu'il n'est pas indigne de figurer dans les rangs des ducs et pairs, même si sa nomination n'est pas la récompense de services éminents. Il permet aussi de s'inscrire dans une pratique héraldique déjà ancienne, voire déclinante, affichant par là une marque d'ancienneté. Ainsi au premier registre les quartiers Bellegarde et Thermes rappellent sa parenté avec deux maréchaux de France du XVI^e siècle.

Les nombreux exemples de représentation de ce pennon à dix quartiers contredisent l'idée reçue qu'un tel nombre de quartier rend difficilement identifiable et reproductible la forme du pennon. Le recueil des vues du château de Petit-Bourg¹⁴² nous montre l'omniprésence de l'héraldique dans le décor d'un château. Elles sont présentes, de manière allusive, par l'inscription de tête de maure et de tours parmi les ornements des corniches du vestibule. Dans l'antichambre du grand appartement, se trouve le dais ducal, dont le ciel est placé au dessus de la cheminée, qui indique l'emplacement où se tenait le fauteuil du duc lors de ses audiences¹⁴³. Le trumeau de la cheminée n'est pas orné d'un miroir, mais d'une tapisserie héraldique décorée du pennon du duc d'Antin qui tient lieu de dossier du dais. Le décor de cette tapisserie semble très proche des armoiries peintes au frontispice du recueil. Recevant le public, le duc est donc adossé à la représentation de ses armes, qui identifie sa personne, sa famille, sa position.

Compléter le patrimoine héraldique en mobilisant les alliances

La famille Nogaret dont il a été question est très liée généalogiquement aux Pardaillan, tant par les Saint-Lary que par les Goth. Issue d'une famille de capitoul de Toulouse, reconnus nobles en 1372¹⁴⁴, elle acquiert rapidement la seigneurie de La Valette. En 1551, Jean Nogaret épouse Jeanne de Saint-Lary, tante du maréchal. Leur second fils, Jean-Louis, obtient la protection d'Henri III, dont il reçoit de nombreuses charges et fonctions, et devient duc d'Épernon et pair de France en 1581. La même année il marie sa sœur Catherine au duc de Joyeuse, autre favori. Tous deux seront faits chevaliers des ordres du Roi l'année suivante. Son élévation profite à toute sa famille, ses sœurs ainsi que son frère aîné, chevalier du Saint-Esprit en 1583, lieutenant-général du Dauphiné et Amiral de France en 1589. Les armoriaux de l'ordre¹⁴⁵ nous indiquent que les armes familiales sont *parti, au 1 d'argent à l'arbre (noyer) de sinople, au 2 de gueules à la croix cléchée, vidée et pommetée d'or, au chef de gueules chargé d'une croix potencée d'argent*. Le premier quartier serait l'appropriation des armes d'une autre famille Nogaret, marquis de Cauvisson, plus prestigieuse alors. L'autre serait les armes portées par la mère de Jean, Marguerite de l'Isle, qui serait liée à la famille de L'Isle-Jourdain¹⁴⁶.

La généalogie de la maison de Nogaret publiée en 1633, présente une histoire bien plus prestigieuse¹⁴⁷. Un document permettrait de remonter l'ancienneté de cette maison beaucoup

142 Chaffourier, op. cit., f. 10.

143 Ibid. f. 14.

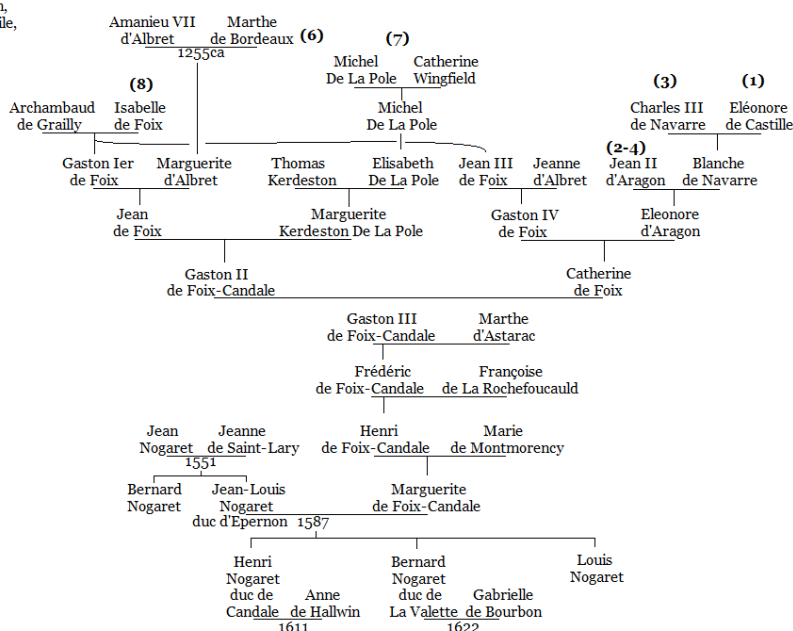
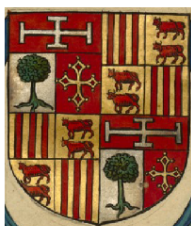
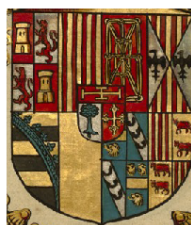
144 Denis Blanchard-Dignac, *Le duc d'Épernon*, Éd. Sud Ouest, 2012, p. 22.

145 *Armorial du Saint-Esprit*, op. cit., 1581, f. 86 et 97.

146 PP. Ange et Simplicien, *Mémoires pour l'histoire des sciences et des beaux arts*, vol. 112, juillet 1729, Trévoux, Imp. du prince des Dombes, 1729, p. 1181.

147 Bernard Gelède, *Généalogie de l'illustre maison de La Valette, tirée des anciens titres de ladite maison, des Aliances, Histoires de France, & autres*, Toulouse, Arnaud Colomier, 1633.

plus tôt, jusqu'en 1141. Elle porte alors leurs armes pleines, *d'argent à un arbre de sinople*. À la fin du XII^e siècle, Déodat de Nogaret, seigneur de La Valette, aurait épousé Séréné de Toulouse-Lautrec. Cette maison est alors présentée comme une branche légitimement issue de la maison des comtes de Toulouse, effaçant son origine naturelle. À cette occasion les armes de la famille sont parties des armes de Toulouse. Leur petit-fils suit le comte de Toulouse, frère de Saint-Louis à la septième croisade. C'est alors qu'il ajoute en chef « la Croix Sainte appelée de Jérusalem ». Son neveu serait le célèbre Guillaume de Nogaret, ministre de Philippe le Bel. Celui-ci aurait été avant tout un militaire, et loin d'avoir d'insulté le pape Boniface VIII, il l'aurait défendu contre les italiens¹⁴⁸. Le reste du récit met en avant les liens familiaux et militaires avec les comtes de Foix.



16. Armes de Nogaret.

148 Ibid. p. 20.

dans les élites bordelaises, affirmant une certaine autonomie vis à vis de la Cour, ce qui eut peut-être une influence sur le choix des quartiers de ses fils, résolument tournés vers l'Aquitaine et la péninsule ibérique.

La famille de Nogaret, d'une noblesse plutôt récente, d'une élévation très rapide, doit légitimer sa position. Substitués aux Foix-Candale, ils reçoivent le patrimoine héraldique, assez modeste¹⁵⁰, des Foix, et surtout l'ensemble des alliances de cette famille. Les Foix-Candale s'étant éteinte avant d'avoir recours au pennon, les Nogaret mettent en œuvre le potentiel héraldique de cette famille. Dans le champ héraldique, elle fait appel à l'ascendance prestigieuse de Marguerite de Foix. Du vivant de leur père, leurs trois fils développent chacun à sa manière le patrimoine héraldique issu du mariage de leurs parents. Ils furent tous trois reçus chevaliers du Saint-Esprit dans la promotion de 1633¹⁵¹, date à laquelle paraît l'avantageuse généalogie de leur maison écrite par Bernard Gelède.

L'aîné, Henri, relève le nom et le titre de sa mère, selon la convention de mariage de ses parents¹⁵². Il se distingue sur le champ de bataille, et épouse en 1611 Anne d'Hallwin, héritière de son frère Charles, duc d'Hallwin et marquis de Piennes. À cette occasion le duché est recréé en faveur des époux¹⁵³, sous le nom de Candale. Il porte un écu écartelé au 1 contre-écartelé de Castille et de Léon, au 2 contre-écartelé de Navarre et de Sicile, au 3 d'Albret, au 4 parti d'Évreux (maison capétienne) et de Nogaret, sur-le-tout écartelé de Foix et de Béarn. Henri porte aussi des combinaisons plus simples, qui mettent en avant la substitution des Foix aux Nogaret. Sur un de ses portraits¹⁵⁴ il porte l'écartelé Foix et Béarn, chargé d'un sur-le-tout de Nogaret plein, c'est à dire *d'argent à un noyer de sinople*.

Le benjamin, Louis, archevêque de Toulouse en 1614 et cardinal en 1621, choisit une composition plus simple, portant un écartelé Nogaret et Foix-Béarn.

Le cadet, Bernard, épouse en 1622 Gabrielle de Bourbon, Mademoiselle de Verneuil, fille naturelle d'Henri IV. À cette occasion le marquisat de La Valette est érigé en duché pairie¹⁵⁵. Il porte un pennon de huit quartiers et sur-le-tout, au 1 contre-écartelé de Castille et de Léon, au 2 d'Aragon, au 3 de Navarre, au 4 de Sicile, au 5 de Saxe, au 6 de Bordeaux, au 7 de Pole, au 8 contre-écartelé de Foix et de Béarn, sur-le-tout de Nogaret.

Bernard est le seul à survivre à son père, mort en 1642. Il réunit alors l'ensemble des titres de sa famille, et devint chevalier de la Jarrettière en 1645. En 1657 il fait tisser une tapisserie héraldique, qualifiée de dais par Gaignières qui l'a reproduite¹⁵⁶. Le pennon est identique, mais la bordure de la pièce reproduit les quartiers indépendamment et les identifie, en y ajoutant les armes de ses deux épouses successives. Ainsi se trouve l'explication de l'écartelé de La Pole. Si le premier quartier est correctement attribué à cette famille, le second est nommé « Candale ». Dans la mentalité française du XVII^e siècle, si une famille ne porte par le nom de son fief, c'est

150 Cette substitution n'est pas la première pour les Foix, qui se sont déjà fondu dans la maison de Graillay, cette dernière abandonnant alors son nom et ses armes. Nous qualifions ce patrimoine de modeste, car malgré ces substitutions, et les nombreuses alliances de cette famille, celle-ci privilégie la conservation du simple écartelé Foix et Béarn.

151 Pierre D'Hozier, *Les noms surnoms qualitez, armes et blasons des chevaliers de l'ordre du Saint Esprit, Creez par Louys le Juste XIII du nom roy de France et de Navarre a Fontainebleau, le 14 may 1633*, BnF, RES-LL14-23, ff. 5, 14 et 17.

152 Louis & Scévole de Sainte-Marthe, op. cit. 1628, v. 2, p. 775.

153 Raoul de Warren, op. cit. notice 78.

154 Balthasar Montcornet, *Portrait de Henri de Foix de La Vallette, duc de Candale*, s. d.

155 Raoul de Warren, op. cit., notice 98.

156 *Armes et devise de Bernard de Nogaret de la Valette*, BnF, Réserve, Pc-18-Fol, Collection Gaignières, n°1769.

que celui-ci provient d'un héritage d'une autre famille, dont les armes sont ajoutées à celle de la famille. Aussi suppose-t-on que les seigneurs de La Pole ont hérité de la terre et des armes Candale. L'origine anglaise est bien différente. Cet écartelé est composé des armes de Michel De La Pole, fils d'un marchand de laine, chancelier d'Angleterre et premier comte de Suffolk en 1385, et de son épouse Catherine Wingfield, dont les armes sont parlantes. Son arrière-petite-fille, Marguerite Kederston-De La Pole, épouse Jean de Foix, comte de Benauges, soutient d'Henri VI pendant la Guerre de Cent Ans, créé comte de Kendal en 1446. Lorsqu'en 1462 il fait allégeance à Charles VII, il perd ses distinctions et ses titres anglais. Néanmoins ses descendants continuèrent de porter le titre francisé de comte de Candale.

La généalogie propose un lien avec les rois d'Angleterre, grâce à Séléné de Toulouse-Lautrec, prétendue petite fille de Raymond VI de Toulouse et de Jeanne Plantagenêt, sœur de Richard Cœur-de-Lion et veuve du roi de Sicile précise l'auteur¹⁵⁷. Malgré les possibilités offertes par ce lien, les quartiers retenus par les deux frères proviennent tous de l'ascendance de leur mère. Cependant, lors de la constitution du pennon, plusieurs alliances prestigieuses proches ne sont pas retenues. Ni les armes de Marie de Montmorency, fille du connétable, ni de Françoise de La Rochefoucauld, respectivement mère et grand-mère de Marguerite de Foix ne sont retenues. Il faut encore remonter deux générations, jusqu'au mariage en 1469 de Gaston II de Foix, fils du comte de Candale et de Marguerite Kederston-De La Pole, et de Catherine de Foix, infante de Navarre¹⁵⁸. Un quartier anglais est très rare dans les écartelés et pennons français du XVII^e siècle. Faut-il y voir un lien avec l'histoire du bordelais, qui depuis la Guerre de Cent Ans entretient des relations privilégiées avec Londres ? Existe-t-il un lien avec son exil de plusieurs années en Angleterre après la défaite de Fontarabie ? Une étude plus poussée de la production héraldique du duc de La Valette pourrait peut-être apporter des réponses.

Le premier registre de ce pennon contient les armes royales. Jean I^{er} roi de Castille et de Léon, au 1, et le grand père de Jean II roi d'Aragon et de Sicile, aux 2 et 4, époux de Blanche d'Évreux, reine de Navarre, au 3. Le second registre présente les alliances non royales que la famille souhaite retenir. Tout d'abord, au 6, les armes de Marthe de Bordeaux, dame de Puy-Paulin, héritière d'une famille qui possédait une grande partie de Bordeaux, épouse vers 1255 d'Amanieu VII seigneur d'Albret. Leur descendante Marguerite d'Albret, épouse vers 1410 Gaston I^{er} de Foix, comte de Benauges, parents de Jean, comte de Candale. Au 7 se trouve les armes évoquant l'origine de ce titre anglais. Au 8, les armes de Foix, qui ne sont pas mises en valeur, placées au dernier quartier, puisque la succession du nom est revenu à son frère aîné. Dans les deux cas, qu'il s'agisse de l'écartelé de l'aîné ou du pennon du cadet, les alliances françaises, proches de la Cour, sont délibérément écartées au profit d'alliances royales et pyrénéennes, affirmant leur autonomie face au pouvoir royal dans la région de la Guyenne, dont ils sont gouverneurs et largement possessionnés, et leur légitimité à épouser la fille du roi de France, fut-elle bâtarde. Seuls les deux derniers quartiers du pennon évoquent une alliance précise, ayant apporté des terres et des titres.

Le cinquième quartier, Saxe, est d'une compréhension plus difficile. Il est clairement identifié ainsi sur la tapisserie. Trois hypothèses peuvent être proposées, mais aucune n'est pleinement satisfaisante. Les armes de Saxe peuvent parfois être utilisées pour évoquer des familles impériales des temps carolingiens et ottoniens, à cause de leur titre de duc de Saxe. Faut-il y voir l'évocation des Hohenstaufen, rois de Sicile et ancêtres des rois d'Aragon ? Les armes de Saxe ont aussi été attribuées aux premiers capétiens, parfois identifiés comme originaire de cette région¹⁵⁹. Cependant les alliances des Foix et des Albret avec les Valois et les Bourbon sont nombreuses et connues, cette allusion semble complexe et peu efficace. Enfin, il serait possible d'y voir une mauvaise interprétation des armes d'Évreux. Leur présence à cet

157 Bernard Gelède, op. cit., p. 10.

158 Ces alliances anciennes étaient alors publiées par Louis & Scévole de Sainte-Marthe, op. cit., 1628, v. 2, p. 775.

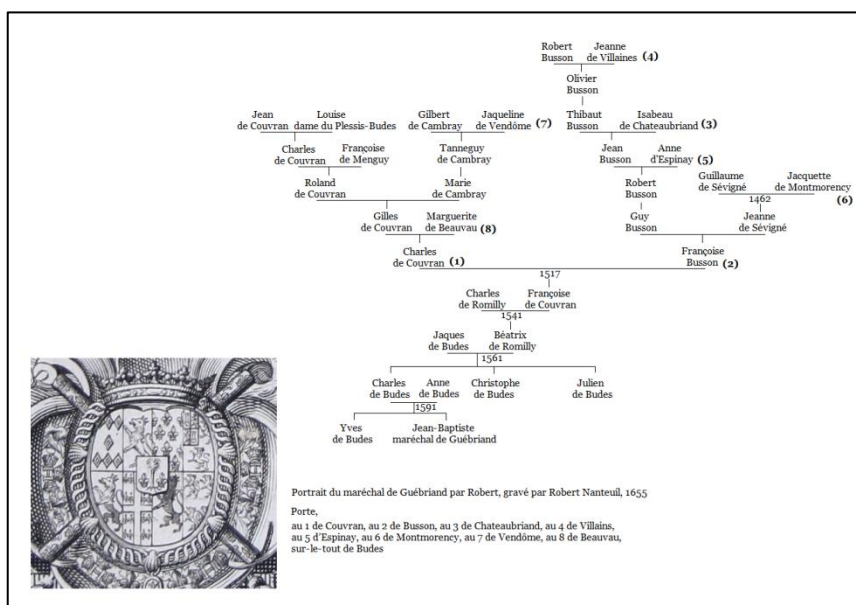
159 C'est le cas dans le manuscrit *Alliances et généalogies des ducs de Lorraine*, op. cit., p. 86.

emplacement serait facilement explicable, en lien avec les rois de Navarre. Cependant une telle erreur, reprise par tous les dessinateurs, graveurs et peintres contemporains serait peu compréhensible, d'autant que les armes de son frère comportent ce quartier.

L'emblématique des Nogaret permet d'observer les différentes possibilités qu'offre l'appropriation du patrimoine héraldique, entre écartelé et pennon. Les quartiers choisis par le duc de La Valette montrent aussi la difficulté qui peut exister pour dépasser la simple identification et comprendre le sens que le choix d'un quartier pouvait avoir pour le porteur des armes.

D'autres familles plus modestes, lorsqu'elles accèdent à de hautes fonctions, décident elles aussi de se doter d'un pennon. C'est le cas de Jean-Baptiste de Budes, dit comte de Guébriand, lorsqu'il obtient en 1641 le bâton de maréchal à l'issue d'une brillante carrière militaire à l'âge de trente-neuf ans.

Les armes du maréchal sont connues par plusieurs représentations gravées¹⁶⁰. Second fils de Charles Budes, seigneur du Plessis-Budes, baron de Sacé, et d'Anne Budes dame de Quatrevaux, il devient l'aîné de sa famille à la mort de son frère en 1631. L'année suivante il épouse Renée du Bec-Crespin, fille du marquis de Vardes. Il connut une brillante mais brève carrière militaire durant la Guerre de Trente Ans. Sa famille n'avait auparavant pas développé d'important patrimoine héraldique, préférant briser les armes pleines. Décidant de composer un pennon, il recourt au patrimoine de sa grand-mère paternelle, Béatrix de Romilly, dame de Sacé, héritière du fief familial, le Plessis-Budes, sorti de la famille au XIV^e siècle. Si son fils aîné, père du maréchal, porte les armes pleines, son fils cadet, Christophe, porte écartelé de Budes et de Couvran, quartier venant de la mère de Béatrix, et son benjamin, Julien, porte écartelé au 1 de Couvran, au 3 de Romilly, au 3 de Sévigné, au 4 de Montmorency, sur-le-tout de Budes. Le pennon du maréchal comprend huit quartiers et un sur-le-tout, au 1 de Couvran, au 2 de Busson, au 3 de Chateaubriand, au 4 de Villains, au 5 d'Espinay, au 6 de Montmorency, au 7 de Vendôme, au 8 de Beauvau, sur-le-tout de Budes.



17. Armes de Budes.

160 Robert Nanteuil, Portrait de Jean-Baptiste Budes de Guébriand, maréchal de France, 1655. Le Laboureur précise aussi que ce pennon se trouvait sculpté au dessus du gisant du maréchal dans la cathédrale Notre-Dame de Paris.

Premier fait remarquable, les armes Romilly ne sont reprises que par un seul des trois écartelés. Béatrix de Romilly est la fille unique de Charles de Romilly et de Françoise de Couvran, baronne de Sacé, dernière de sa maison. Après la mort de sa mère, son père se remarie et continue la lignée des Romilly. Il est possible qu'une substitution d'armes se soit produite, et que Béatrix ait porté les armes de sa mère, tout en apportant son héritage. Cela expliquerait la place des armes Couvran au 1, qui dans de nombreux pennons est l'emplacement réservé aux armes de la famille maternelle qui apporte le patrimoine héraldique. La mère de Françoise de Couvran est Françoise Busson, dame de Gazon, dont les armes se trouvent au second quartier. Cette alliance apporte peu de terres mais de nombreux quartiers. Sa mère Jeanne de Sévigné, est la fille de Guillaume, seigneur de Sévigné, et de Jaquette de Montmorency, qui apporte le sixième quartier. Le trisaïeul de Françoise, Jean Busson, est le fils d'Isabeau de Chateaubriand, troisième quartier, et l'époux d'Anne d'Espinay, cinquième quartier. Son bisaïeul, Robert Busson, avait épousé Jeanne, fille de Pierre de Villaines. Les Couvran apportent deux autres quartiers. Le grand-père de Françoise de Couvran, Gilles de Couvran, épouse Marguerite de Beauvau du Rivau, et est le fils de Marie de Cambray, dame de Sacey, fille de Jacqueline de Vendôme, qui apportent les deux derniers quartiers. Le choix de ces quartiers est difficile à cerner. Il ne s'agit pas d'héritage, puisque les Cambray qui apportent aux Budes la principale terre, la baronnie de Sacé, ne sont pas retenus. De même, les Sévigné, présents dans l'écartelé de Julien de Budes, n'est pas retenu dans le pennon du maréchal. Il en va de même pour bien d'autres alliances toutes aussi prestigieuses, comme les Matheflon ou les Malestroît par les Sévigné ou les La Tour-Landry par les Beauvau. L'ascendance de Béatrix semble cependant la seule à pouvoir apporter aux Budes des alliances prestigieuses. Les critères du choix ne semblent pas être l'origine géographique, à moins de considérer que les Beauvau, les Vendôme et les Montmorency furent retenus pour leur prestige, et les autres pour leurs liens avec d'importantes familles bretonnes. Les quartiers retenus auraient pu être ceux de familles éteintes, dont les Budes revendiqueraient l'héritage historique et social, ou de familles encore subsistantes, pour rappeler le réseau familial actif. Les deux cas sont également présents dans le pennon. Peut-être faudrait-il y voir le désir du maréchal d'exposer ses liens avec des militaires célèbres, à l'échelle nationale, comme les Beauvau, les Montmorency, Villaines, qui portent au canton les armées de Castille et de Léon, conférée à René de Villaines, compagnon de Du Guesclin et général des armes castillanes. Les Couvran furent aussi des compagnons, plus discrets, de Du Guesclin, tout comme les Budes. À l'échelle bretonne, les Chateaubriand, les Espinay et les Busson semblent avoir été des dignitaires ducaux, tous ayant donné des chambellans aux ducs de Bretagne. Les armes d'Espinay peuvent aussi rappeler le lien du maréchal avec un contemporain célèbre, le maréchal Henri de Schomberg, qui adopta les armes de son épouse, Françoise d'Espinay. Il manque cependant les armes Du Guesclin, auxquelles les Budes peuvent prétendre par une alliance directe, le premier membre connu de leur famille, Guillaume Budes, ayant épousé au milieu du XIV^e siècle Jeanne Du Guesclin, tante du connétable. La famille de Budes ayant eu exclusivement recours au patrimoine héraldique des Couvran, il est possible que cette alliance ait été oubliée au moment de la création du pennon.

Quelques années plus tard, un jeune érudit, Jean Le Laboureur, ayant participé à l'ambassade de la maréchale de Guébriand en Pologne, publie une généalogie de la famille de Budes¹⁶¹. Il développe l'ensemble de la généalogie de cette famille ainsi que des principales familles alliées, dont les Couvran, les Busson, les Sévigné, les Goyon. À l'occasion de la publication de ses recherches, il illustre l'ouvrage de nombreux écartelés et pennons, qu'il attribue aux membres de la famille et à leurs épouses, bien qu'aucun d'eux ne les ait jamais portés. Ces pennons sont

161 Le Laboureur, *Histoire généalogique de la maison des Budes*, Paris, s. éd., 1657.

composés d'une manière plus systématique, lui permettant de développer les alliances les plus prestigieuses de chaque mariage, et de proposer des variations dans les compositions. Néanmoins, contrairement au pennon du maréchal, qu'il n'a pas composé, Le Laboureur n'omet pas les familles intermédiaires, comme les Cambray ou les Romilly. Il est ainsi possible de suivre tout le cheminement généalogique d'une branche sur les pennons qu'il compose. Les perspectives de l'auteur érudit et du militaire atteignant les plus hauts commandements ne sont pas les mêmes. Le Laboureur n'explique cependant pas l'ordre dans lequel il place les quartiers. Il blasonne les pennons, et renvoie aux généalogies. Ainsi, lorsqu'il présente le pennon du maréchal, après l'avoir décrit, se contente-t-il de préciser « L'on verra la raison de tous ces quartiers au traité de la Maison de Couvran »¹⁶².

L'héraldique faisant parti de ses préoccupations, il en traite succinctement dans l'introduction de son travail. Après avoir récriminé contre les usurpations des roturiers et les fables qui tentent d'expliquer les armes authentiques, il fait un tour d'Europe des comportements héraldiques, au détour duquel il vient à commenter la mode des écartelés et des pennons :

« L'Anglois nous éblouit d'une infinité de cartiers d'alliances où il abyme son écu ; & la France & l'Empire commencent à tomber dans le même vice : l'une pour vanter sa noblesse, ou pour fortifier du côté des femmes s'il manque quelque chose de l'estoc paternel ; l'autre pour ne point prescrire ses prétentions. L'Italie écartelle moins, mais plus des deux tiers de ses Généalogies sont fausses, & en désordre¹⁶³ »

Il termine en vantant la simplicité des armes primitives, dont celles de la maison de Budes sont prises en exemple.

Le Laboureur au milieu du XVII^e siècle observe l'augmentation importante des écartelés et des pennons. Il y réagit, d'une façon contradictoire. En introduction, il dénigre cette mode, qu'il attribue à l'Angleterre, et dans son développement il en fait un usage profus. Néanmoins, ses compositions ne dépassent jamais huit quartiers, et sont toujours fondée sur la science généalogique. « Pour faire justice à toutes Maisons nobles, il faut fouiller leurs racines & découvrir leur nudité, afin de les revêtir par-après des habits qui conviennent à leur condition. » Après avoir présenté les armes de la famille, et les brisures des branches cadettes, dans ses origines, il enveloppe les dernières générations de nombreux quartiers.

Le Laboureur ne semble pas faire de différence entre les écartelés et les pennons. Cependant, les exemples qui seront développés par la suite montrent que la première solution peut-être adoptée par l'ensemble de la noblesse, tandis que le pennon est lié à l'ascension aux plus hauts degrés de la hiérarchie nobiliaire. Le cas des Budes l'illustre bien. Cette famille de modestes seigneurs ne commence à écarteler qu'à la fin du XVI^e siècle, au sein de la branche qui peut puiser dans le patrimoine héraldique rassemblé par une autre famille. Le premier membre à accéder à une fonction très prestigieuse est aussi le premier, et le seul, à employer un pennon.

La maison de Gondi a elle aussi bénéficié d'un historiographe qui nous livre un exemple de pennon et la lecture par les contemporains de sa réalisation. En 1705, un italien, Jean Corbinelli, auteur et érudit proche du cardinal de Retz et du monde littéraire du début du règne de Louis XIV, écrit à la fin de sa vie un ouvrage à la gloire de la famille de Gondi, dédié à la dernière descendante de cette famille, Paule de Gondi, duchesse de Lesdiguière¹⁶⁴. Les

162 Ibid, p. 124.

163 Ibid. p. 10.

164 Jean Corbinelli, *Histoire généalogique de la Maison de Gondi*, Paris, J-B. Coignard, 1705, 2 vol.

premières considérations de l'auteur concernent l'ancienneté de la famille. Celle-ci est considérable, puisque « le Pape Jean VIII [872-882] qui tenoit le Siège de Rome il y a huit cent trente & un ans est le premier de ceux qui ont porté le nom de la Famille, selon tous les Historiens¹⁶⁵ », et qu'« il paroist que la Maison de Gondi tire son origine de celle de Philippi, dont Bracius Philippi fut fait chevalier par l'Empereur Charlemagne l'an 805¹⁶⁶ » même si la filiation suivie ne peut remonter qu'au milieu du XII^e siècle. Les charges illustres et les parentés les plus flatteuses accumulées par la famille des deux côtés des Alpes sont ensuite énumérées. Après la généalogie elle-même, suivent plusieurs pièces justificatives, ainsi que la « Description des armes, des trophées, des sentences et des inscriptions qui sont sur les panneaux de la chapelle de Gondi¹⁶⁷ » en la cathédrale Notre-Dame de Paris. La dernière représentante de cette famille, la duchesse de Lesdiguière « y a fait faire les décorations & ornements suivans, tant pour la gloire du Seigneur, que pour honorer la mémoire des ses illustres Ancestres, sur les traces desquels elle marche si dignement ».

La chapelle comprend six panneaux de menuiseries richement ornées, chacun étant dédié à un membre de la famille Gondi, désigné par ses armes, les emblèmes de ses charges et vertus et les écus de quelques ancêtres féminines de son épouse. Le dernier, dédié à la duchesse, est le seul à présenter des armes sous forme de pennon. À dextre se trouvent les armes traditionnelles de la famille de Blanchefort de Créquy, un pennon de six quartiers¹⁶⁸ et un sur-le-tout, dont la composition est atypique.

En 1543 Charles de Blanchefort, d'une ancienne famille périgourdine, épouse Marie de Créquy, d'une prestigieuse famille artésienne. Leur fils, Antoine hérite des importants biens de sa famille maternelle, détenus par son oncle le cardinal de Créquy, à la condition d'adopter le nom et les armes des Créquy. Il hérite alors des terres de Poix, Fressin et Canaples. Il épouse Chrétienne d'Aguerre en 1571, mais meurt quatre ans plus tard. Son épouse se remarie en 1578 avec François-Louis d'Agoult, comte de Sault, de Montauban, seigneur de Vesc, gouverneur de Lyon et gentilhomme ordinaire de la Chambre d'Henri III. À nouveau veuve, Chrétienne s'installe à Aix où elle joue un rôle important dans la Ligue. À sa mort elle lègue les importants biens de son second mari au fils de son premier mariage, Charles de Créquy, au détriment de sa fille. Celui-ci adopte alors les quatre quartiers des d'Agoult, sous la forme d'un pennon à cinq quartiers et un sur-le-tout, au 1 de Blanchefort, au 2 d'Agoult, au 3 de Montauban, au 4 de Vesc, au 5 de Maubec-Montlaur, sur-le-tout de Créquy¹⁶⁹. Deux tiers de ces quartiers proviennent d'une autre famille que celle de leur porteur, qui en a conscience. Ce cas de figure est unique dans le corpus de pennon que nous avons pu réunir. Si certains quartiers ne correspondent pas à la réalité généalogique, il s'agit soit d'une erreur de bonne foi, soit d'une prétention à laquelle le porteur veut ou feint de croire. Charles s'illustre pendant la Guerre de Trente Ans, obtenant le bâton de maréchal en 1621. Il épouse successivement les deux filles du connétable de Lesdiguière afin d'assurer à sa famille la succession du duché de Lesdiguière, érigé en 1611 en faveur de François de Bonne. Leur fils aîné, dit le duc de Créquy, adopte les armes pleines des Créquy. Leur fils cadet, François, devient duc de Lesdiguière par substitution de la maison de Bonne¹⁷⁰, et place les armes de Bonne sur-le-tout, déplaçant le quartier des Créquy au premier quartier du pennon, régularisant sa structure avec un nombre identique de quartiers aux deux registres. Son fils, François-Emmanuel, épouse en 1675 la fille du duc de Retz dont il est question. C'est donc ce pennon qui se trouve dans la chapelle des Gondi de Notre-Dame de Paris, accolé à celui de son épouse, composé spécialement pour ce décor. Ce

165 Ibid. vol. 1, quatrième page de la Préface, non paginée.

166 Ibid. vol. 2, p. 4.

167 Ibid. vol. 2, p. 371.

168 Cf. Annexe Gondi.

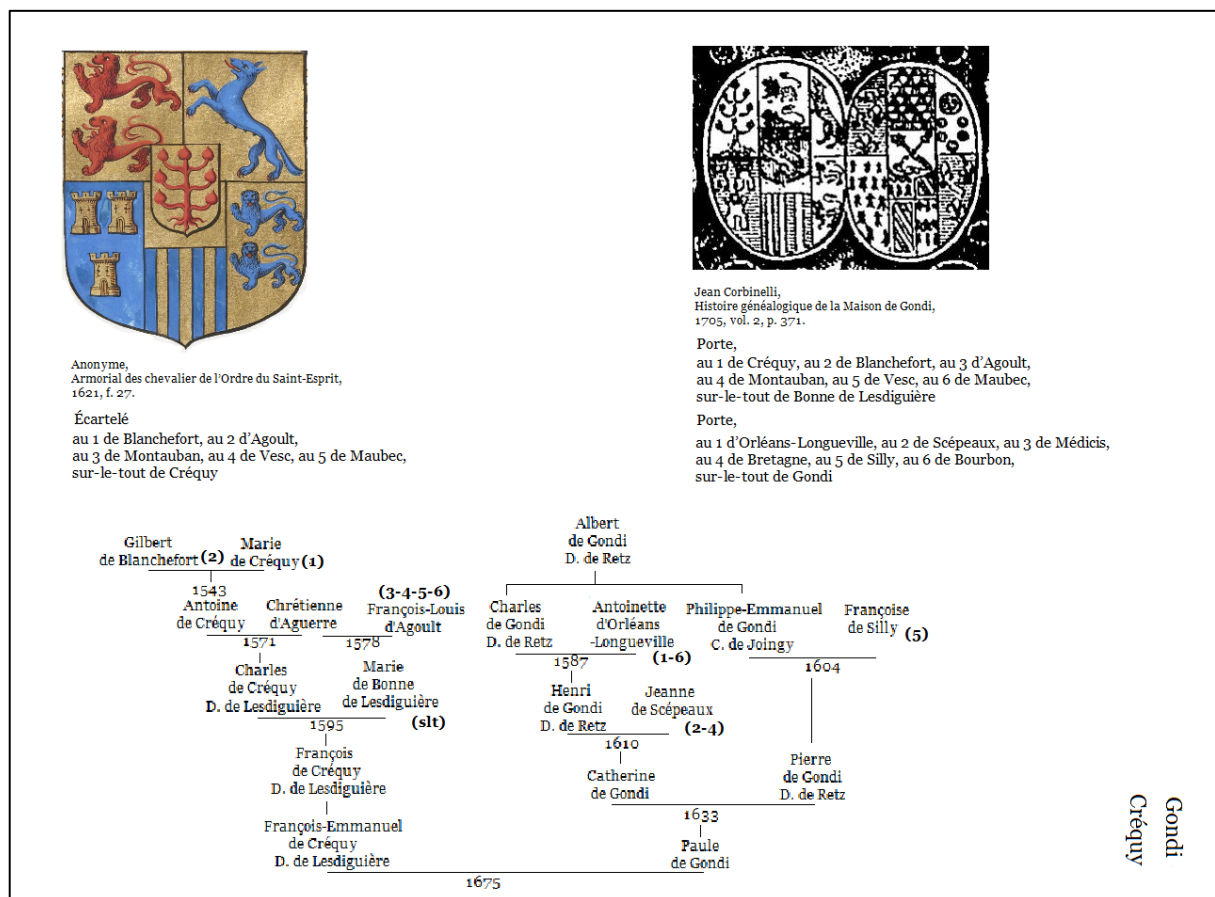
169 *Armorial des chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit*, op. cit., 1621, f. 27.

170 Raoul de Warren, op. cit., notice 90.

pennon est construit symétriquement avec la même structure à six quartiers et un sur-le-tout, au 1 d'Orléans-Longueville, au 2 de Scépeaux, au 3 de Médicis, au 4 de Bretagne, au 5 de Silly, au 6 de Bourbon, sur-le-tout de Gondi¹⁷¹.

« Comme les alliances de la Maison de Gondi sont presque sans nombre, & qu'il aurait esté comme impossible de séparer les armes des uns & des autres, dans un lieu aussi resserré ; c'est pour cette raison que Madame la duchesse s'est trouvée dans l'obligation, & dans la nécessité de faire écarteler tous les Ecussons du Père & de la Mère, afin de connoître en mesme temps quelles sont les armes des Pères, & des Enfants, & d'épargner la peine, & les soins d'en faire un plus sérieuse perquisition¹⁷² ».

L'auteur précise aussi que cet ensemble héraldique et décoratif est l'œuvre d'Antoine Pezey, « Frère Servant d'Armes, Héraut, Généalogiste & Peintre ordinaire de l'Ordre Royal [...] du Mont Carmel & de Saint Lazare. » Il est aussi l'auteur du tableau montrant la prestation de serment du marquis de Dangeau entre les mains de Louis XIV pour la grande-maîtrise de cet ordre¹⁷³, ainsi que plusieurs portraits de la famille de Gondi¹⁷⁴.



18. Armes de Gondi et Créquy.

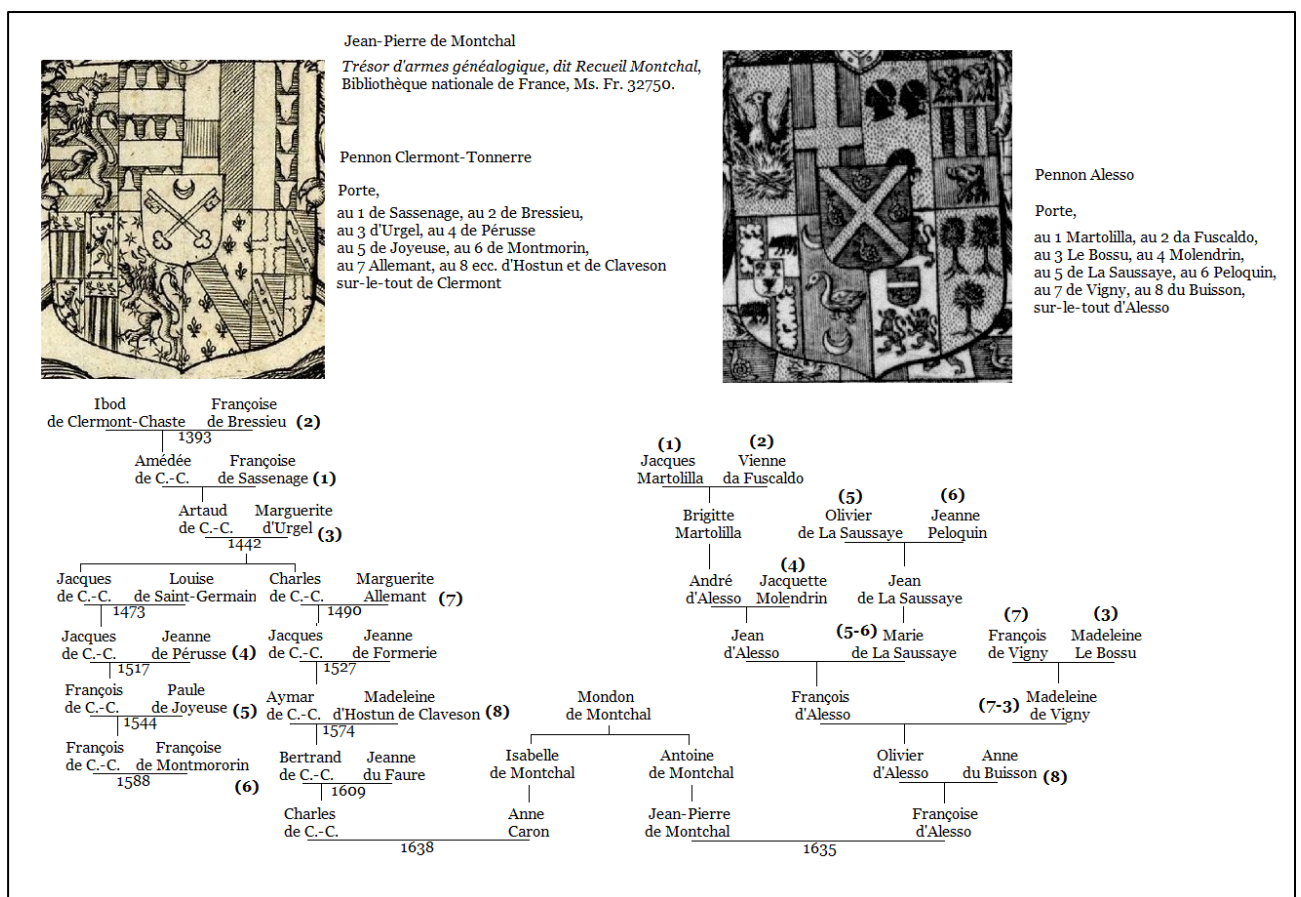
171 Jean Corbinelli, op. cit., vol. 2, p. 382.

172 Ibid. vol. 2, p. 371 et suivantes.

173 Collections du Château de Versailles, MV 164.

174 Pierre Drevet, Portrait de Paule de Gondi, duchesse de Retz, douairière de Lesdiguière, d'après Antoine Pezey, 1705.

Jean-Pierre de Montchal, maître des Requêtes et conseiller au Parlement présente un cas assez différent de constitution du patrimoine héraldique. La Bibliothèque nationale de France conserve deux albums qu'il offrit en 1651 à Charles D'Hozier, qui le considère comme « le plus scavant en armoiries [...] qui soit en France ¹⁷⁵ ». Ils contiennent environ six cents armoiries gravées par Mignot, accompagnées du blasonnement complet de l'image de la main de Montchal. Parmi les familles évoquées, plusieurs bénéficient de deux images. L'une présente les armes pleines de la famille, et l'autre un pennon à huit ou dix quartiers et sur-le-tout. Toutes les familles qui font l'objet d'un pennon sont des alliées de Montchal, soit par sa propre famille soit par celles de ses deux épouses ¹⁷⁶. La plupart sont composés à partir des ascendants du membre de la famille qui a le plus proche lien de parenté avec l'auteur. Le pennon détaille alors l'ascendance en employant des armoiries présentes dans d'autres pages du Recueil. Le choix des quartiers semble valoriser les liens avec les familles éminentes du monde parlementaire et administratif parisien. À moins qu'un patrimoine héraldique n'existe déjà ¹⁷⁷, ce qui est rarement le cas, les quartiers reprennent les armes des épouses de la lignée agnatique de la personne choisie, et ajoutant parfois les armes de la mère ou d'une aïeule.



19. Armes de Clermont-Tonnerre d'après Montchal.

175 Annotation de la main de Charles D'Hozier sur la première page du *Trésor d'armes généalogique, dit Recueil Montchal*, BnF, Ms. Fr. 32750, 2 vol.

176 Le Recueil compte douze pennons. L'annexe reproduit celui de l'une des épouses de l'auteur, dont la construction est proche des autres, et celui d'une famille alliée, celle des Clermont-Tonnerre.

177 C'est le cas par exemple du pennon Broé – op. cit., vol. 1, p. 126 - qui reprend largement le patrimoine héraldique des Bailleul.

Cependant l'un d'entre eux fait exception à plusieurs titres. Tout d'abord, il s'agit d'une famille ne touchant que de loin au monde parlementaire, celle des Clermont-Tonnerre¹⁷⁸, dont l'un des membres a épousé une cousine germaine de Jean-Pierre de Montchal. La construction de ce pennon est unique, puisqu'elle présente une composition qui ne peut en aucun cas correspondre à l'ascendance d'un seul individu. En effet, si les trois premiers quartiers (Sassenage, Bressieu, Urgel)) sont communs à toute la descendance d'Artaud de Clermont-Tonnerre, les trois quartiers suivants (Pérusse, Joyeuse, Montorin) correspondent aux épouses de la branche fondée par son fils aîné Jacques, tandis que les deux derniers quartiers (Allemant, Hostun de Claveson) ne peuvent venir que d'épouses de la branche fondée par son fils cadet Charles, ancêtre du cousin par alliance de Montchal. Celui-ci a donc composé un pennon qui n'est pas propre à l'un des Clermont-Tonnerre, mais qui synthétise l'ensemble des alliances contracté par la branche concernée, comme si le pennon incarnait un patrimoine héraldique commun à l'ensemble de la parenté. Ce pennon pourrait faire penser à une compréhension presque clanique de l'héraldique, où le prestige généalogique gagné par un membre rejailli sur l'ensemble du groupe, même si tous les membres ne peuvent pas revendiquer cette ascendance pour eux-mêmes.

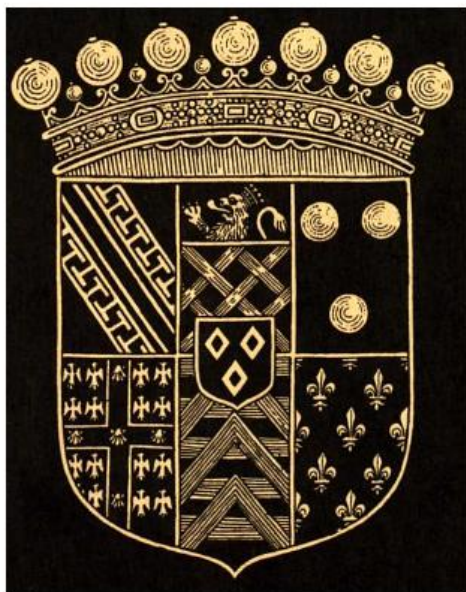
Ces exemples nous montrent des familles qui mettent en œuvre une importante démonstration héraldique. D'autres pennons peuvent être produits à un niveau plus modeste, sans que le rang de la famille ne soit inférieur. Gabriel du Puy du Fou, marquis de Combronde, fait réaliser un fer¹⁷⁹ portant un pennon à six quartiers et sur-le-tout, au 1 de Champagne, au 2 de Champagne-La Suze, au 3 de La Tousche, au 4 de Montmorency-Laval, au 5 de La Rochefoucauld, au 6 de Chateaubriand, sur-le-tout du Puy du Fou. Il s'agit des armes des dernières alliances de sa lignée. En 1527 François du Puy du Fou épouse Catherine de Montmorency-Laval. Leur fils René épouse en 1559 Catherine de La Rochefoucauld-Barbezieux. Leur fils Gilbert épouse en 1581 Philippe, fille de Philippe de Chateaubriand, comte de Grassay, et de Hardouine de Champagne. Leur fils René épouse en 1609 Diane de La Touche-Limouzinière. Ce sont les parents de Gabriel. La collation de ces quartiers se fait dans les mariages proches, grâce aux noms prestigieux qu'ils portent. La famille de Champagne-La Suze permet d'ajouter les armes des comtes de Champagne, dont le quartier figure dans leur écartelé. Ce quartier prestigieux est mis en première place. Plus difficile à comprendre est la position privilégiée des armes La Touche, qui passe avant les Montmorency et les La Rochefoucauld¹⁸⁰. L'auteur du pennon veut-il entretenir une confusion avec les armes des Courtenay ou les armes attribuées à Godefroid de Bouillon ? Gabriel du Puy du Fou a déposé au cabinet des titres une généalogie manuscrite¹⁸¹ de sa famille, dont les générations les plus anciennes sont regardées avec beaucoup de suspicion par les généalogistes. Cet ouvrage ne semble pas avoir servi à l'élaboration de ce pennon, puisque les alliances très prestigieuses énoncées pour les générations antérieures n'y sont pas représentées.

178 Cf. Annexe Montchal.

179 O.-H.-R., op. cit., notice n°2024,1.

180 Le pennon de Louis de Brancas-Céreste présente une construction similaire et la même question de l'ordre des quartiers, puisque Montmorency est placé en dernier, après des familles bien moins prestigieuses. Charles-René D'Hozier, *Armorial Général*, BnF, Ms. Fr. 32256, vol. XXIX, Provence I, p. 359.

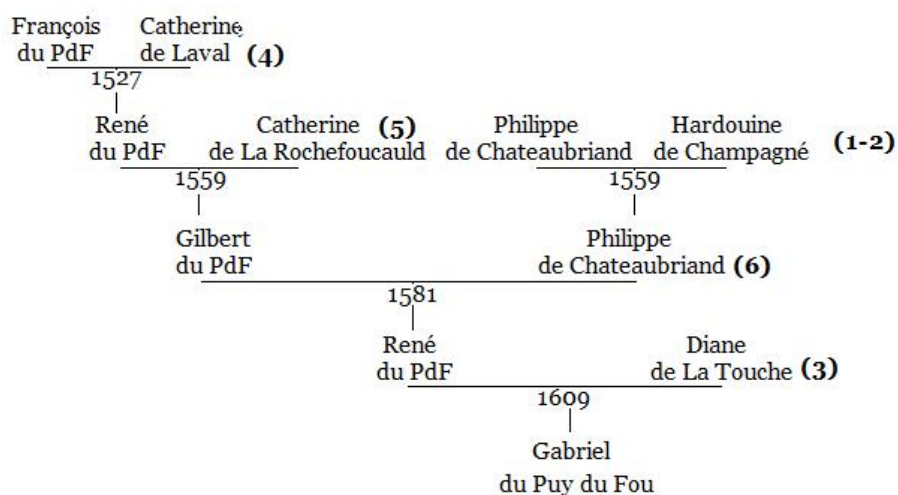
181 BnF, Ms. Fr. 32648.



Gabriel de Puy du Fou,
O.H.R. notice n°2024.1.

Porte,

au 1 de Champagne, au 2 de Champagné,
au 3 de La Touche, au 4 de Montmorency-Laval,
au 5 de La Rochefoucauld, au 6 de Chateaubriand
sur-le-tout du Puy du Fou.



20. Armes du Puy du Fou.

2) Le pennon maternel

Il n'est pas rare qu'une famille, afin d'écarteler ses armes, emploie des quartiers exclusivement tirés d'un mariage hypergamique. Plus rare cependant est la composition d'un pennon complet ne reposant que sur le patrimoine héraldique maternel. Il en existe cependant quelques cas, tant pour les familles de la haute aristocratie, que pour les grandes familles de la robe, parfois d'élévation récente.

Pennon maternel des familles chevaleresques

C'est le cas des Mortemart, qui ne présentent pas de tradition d'écartelure à l'aube du XVII^e siècle. René de Rochechouart, intégré à la promotion des chevaliers des ordres du Roi de 1580, porte les armes pleines de sa maison¹⁸², qui sont attribuées à la plupart des membres de cette famille avant le XVII^e siècle. Cependant, le mariage de son bisaïeul avec Marguerite d'Amboise, au milieu du XV^e siècle, a apporté aux Mortemart la possibilité d'écarteler leurs armes avec celles de l'illustre famille tourangelles. L'armorial Le Breton en garde trace¹⁸³, ainsi que le sceau¹⁸⁴ de Pierre de Rochechouart, évêque de Saintes, qui porte les armes familiales écartelées avec celles de sa mère, Marguerite d'Amboise, et un lion, peut-être à cause de son arrière-grand-mère Jeanne d'Angles¹⁸⁵. Il ne semble pas cependant que cet écartelé ait eut une grande diffusion, l'emploi des armes pleines restant prédominant.

Le petit-fils de René, Gabriel de Rochechouart jouissant d'une faveur continue auprès de Louis XIII et de Louis XIV obtint l'érection de sa terre de Mortemart en duché-pairie, d'abord en 1650, puis finalement en 1663. Est-ce à cette occasion que fut composé leur pennon ? Les traités de blasons y font en tout cas référence dès les années 1670¹⁸⁶.

Celui-ci reprend exclusivement les bisaïeux de sa mère Louise de Maure, les armes paternelles étant placées sur-le-tout.

La famille de celle-ci fournit le premier quartier. L'écartelé de sa mère, Diane de Pérusse-Carency, fournit les quartiers 7 et 2, respectivement Pérusse¹⁸⁷ et Bourbon. Aucune des deux grand-mères, nées Pompadour et Clermont-Tonnerre, ne semble fournir de quartiers, tandis que sa bisaïeule, Hélène de Rohan-Landal, apporte les quartiers 3, Rohan ; 5, Visconti ; 6, Navarre et 8, Bretagne. Le quatrième quartier, aux armes La Rochefoucauld pose problème. En effet, Louise de Maure descend bien de cette famille mais par des alliances remontant au début du XIII^e siècle, ce qui ne semble pas correspondre au schéma de construction du pennon. Il se trouve néanmoins que le bisaïeul de Louise de Maure, François de Pompadour, avait épousé en premier mariage Anne de La Rochefoucauld, fille du premier comte de La Rochefoucauld. Une alliance beaucoup plus prestigieuse que son second mariage avec Isabelle Le Picart, bien que celle-ci ait apporté quelques seigneuries en dot et lui ait donné des enfants. S'agit-il d'une méprise inconsciente ou bien volontaire ? Il semble en tout cas bien plus cohérent de voir dans cette prétendue aïeule l'explication du quartier La Rochefoucauld, plutôt que de remonter son

182 *Armorial des chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit*, op. cit., 1631, f. 66.

183 *Armorial Le Breton*, Archives nationales, AE/I/25/6, fol. 51.

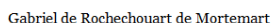
184 Archives Départementales de la Côte-d'Or, Musée archéologique de Dijon, n° 1643, acte de 1493.

185 Cette famille portait *d'or semé de billettes d'azur au lion brochant de même*.

186 Nicolas Besongne, *L'Etat de la France*, Paris, C. Besongne, 1677, t. 2, p. 168. Annexe Mortemart.

187 Les armes Pérusse sont portées pleines, alors que la branche des princes de Carency porte traditionnellement une bordure engrêlée d'argent, comme représentées dans l'*Armorial du Saint-Esprit*, op. cit., 1631, f. 63. Néanmoins celui de 1581 avait fait disparaître la brisure.

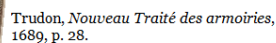
Le pennon qui en résulte deviendra pour plusieurs générations les armes portées par cette branche, selon les auteurs. Il semble néanmoins que les armes pleines restent utilisées, par exemple sur les reliures¹⁸⁸



Pierre Palliot,
*La vraye et parfaite
science des armoiries*,
1664, p. 305.

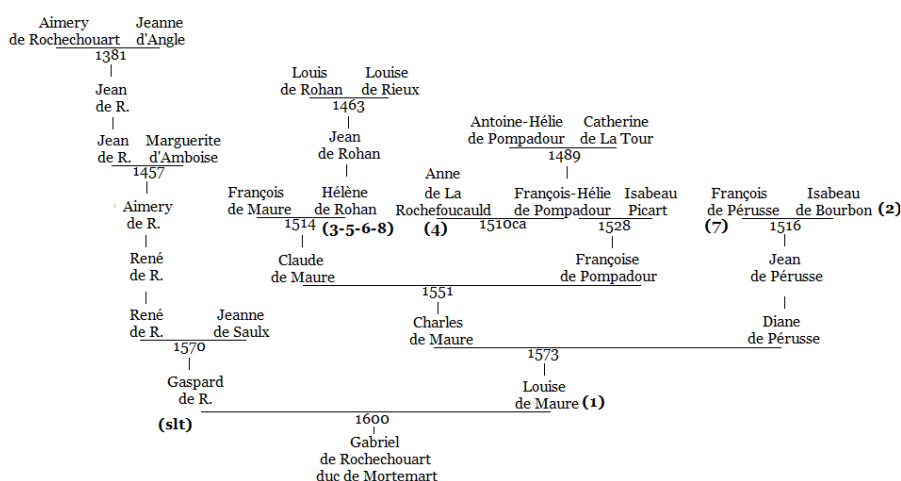
Porte

au 1 de Maure, au 2 de Bourbon,
au 3 de Rohan, au 4 de La Rochefoucauld,
au 5 de Milan, au 6 de Navarre,
au 7 de Pérusse, au 8 de Bretagne,
sur-le-tout de Rochecouart



Porte,

au 1 de Limoges, au 2 de Bourbon, au 3 de Maure, au 4 de Rohan,
au 5 de Pérusse, au 6 de Milan, au 7 de Pompadour, au 8 de Saulx,
au 9 d'Angletierre, au 10 de La Tour, au 11 de Bretagne, au 12 de Rieux,
au 13 de La Rochefoucauld, au 14 d'Evreux, au 15 d'Amboise, au 16 de Navarre
chargé d'un pal de gonfalonier pontifical,
sur-le-tout de Rochechouart



Le fils de Gabriel, Louis, duc de Vivonne, sera à l'origine d'un second pennon, construit en seize quartiers. Aux alliances précédentes sont ajoutées les armes des Pompadour et des La Tour d'Auvergne, grands-parents de Françoise de Pompadour ; celles des Rieux, Louise de Rieux étant la grand-mère d'Hélène de Rohan ; et les armes d'Évreux, seul quartier de l'écartelé Rohan qui n'avait pas été utilisé dans le précédent pennon, peut-être afin de ne pas répéter un motif trop semblable aux armes Bourbon.

Cette fois-ci cependant, quelques ancêtres paternels sont sollicités. En effet viennent s'ajouter les armes de la mère de Gaspard de Rochechouart, Jeanne de Saulx, celles de Marguerite d'Amboise, déjà mentionnée et les armes attribuées aux comtes de Limoges dont les Rochechouart sont issus¹⁸⁹.

Le neuvième quartier porte les trois léopards d'Angleterre. Étonnamment il n'est pas placé au premier rang, comme le sont généralement les quartiers royaux. Cette mention est intrigante, comme l'était celle des La Rochefoucauld. Les lettres patentes d'érection du duché de Mortemart apportent un élément de réponse. Elles précisent que « même Edouard, roy d'Angleterre, donna une sienne fille à un seigneur de Rochechouart ». Cette assertion a été discutée par les auteurs du XIX^e siècle, qui cherchèrent un fondement à cette affirmation par la

189 Georges Martin, *Histoire et généalogie de la maison de Rochechouart*, Lyon, s. éd., 2010, p. 12.

branche anglaise de cette famille. Il semble que la solution soit à chercher beaucoup plus près. En effet, Aimery II de Rochechouart, seigneur de Mortemart, compagnon du prince noir avant de se rallier à Charles V, avait épousé en 1381 Jeanne d'Angles, fille du comte d'Huntington¹⁹⁰, mariage dont descendent les ducs de Mortemart. Or cette famille d'Angles portait un lion sur un semé de billettes. Peut-être s'agit-il du lion que l'on trouve en sur-le-tout du sceau de l'évêque Pierre de Rochechouart ? La mention d'une alliance avec le roi d'Angleterre, reprise dans les lettres patentes et dans le second pennon, pourrait trouver sa source dans une méprise sur l'identité de Jeanne d'Angles[terre], confortée par son lion héraldique et l'implication de cette famille auprès des souverains Plantagenêt.

Trudon qui mentionne ce pennon¹⁹¹ précise qu'il est « *chargé d'un pal d'argent, surmontées d'un gonfanon papal d'or*, qui est une concession que le Pape Clément IX lui [Louis de Mortemart] fit, pour avoir commandé le secours de l'Église en Candie ». Ce second pennon restera cantonné aux ouvrages de Trudon, et ne sera pas approprié par la famille, à la différence du premier pennon. Le gonfanon semble n'avoir été utilisé que par le duc de Vivonne et ses enfants.

Il est surprenant de remarquer que tant le premier que le second pennon de cette famille sont repris par la plupart des manuels héraldiques des XVII^e et XVIII^e siècles, en particulier le premier, comme étant l'un des exemples canoniques illustrant ce qu'est un pennon. Les deux autres exemples souvent cités en parallèle sont le grand écartelé des ducs de Lesdiguières et le pennon des Harlay dont il sera bientôt question.

La même logique de dislocation des écartelés s'opère ici, où l'ordre généalogique des quartiers n'est pas respecté, et où l'écartelé Rohan qui fournit soit quatre soit cinq quartiers est intercalé avec les autres. C'est probablement là le moyen d'effacer l'origine trop unilatérale de ces armes, par leur ordre ou par leurs brisures, afin d'en faire des ancêtres au sens plus général. Dispersés, ces quartiers ne sont plus liés à un seul mariage, mais deviennent commun à toute la famille. Ce procédé fonctionne puisque ni les manuels ni les généalogies de cette maison n'attribuent la création de ce pennon, pourtant bien connu des auteurs, à l'un ou l'autre des membres de cette famille, alors qu'une étude des ancêtres de Louise de Maure permet de dater l'entrée de ces quartiers dans la famille. Ainsi les auteurs successifs en font le pennon "des Mortemart", comme ci les premiers membres de cette branche pouvaient les porter autant que ceux des XVII^e ou XX^e siècles. Ces quartiers furent véritablement intégrés dans l'identité visuelle de cette famille.

Les dates de publication de ces pennons empêchent cependant de pouvoir attribuer avec certitude sa création au premier ou au second duc, et donc d'associer sa genèse avec l'élévation à la pairie.

Le statut d'héritière de Louise de Maure est-il à l'origine de ce choix matrilineaire¹⁹² ? Elle est en effet l'unique héritière de la maison de Maure, et par là apporte aux Mortemart d'importants biens en Bretagne. Sa mère, Diane de Pérusse, était elle-même une héritière, qui apporta à son second mari, le comte de Saint-Mégrin, la principauté de Carency et le comté de La Vauguyon.

Les exemples suivants montrent qu'un tel choix n'est pas nécessairement lié au statu

190 Ibid. p. 114.

191 Simon Trudon, *Nouveau Traité de la science-pratique du blason*, Paris, Nicolas Le Gras, 1689, p. 28.

192 Cette question et ce schéma de construction s'observe pareillement dans le cas du pennon d'Antoine de La Roche-Aymon (O.-H.-R., op. cit., notice 1962,2). Seul le dernier quartier, s'il s'agit bien des armes de Lusignan, proviendrait d'un mariage plus ancien des La Roche-Aymon, remontant en 1652.

d'héritière de la mère. Si tel avait été le cas, les quartiers symbolisant l'origine de l'héritage auraient dû être bien plus mis en avant, tandis que dans le cas présent, ils sont noyés parmi les autres. Ils sont même en minorité face aux quartiers Rohan, dont l'alliance n'apporta aucune terre aux intéressés.

L'épithaphe de Louise de Maure peut apporter un indice supplémentaire. Elle indiquait qu'elle était l'héritière d'une « maison très illustre par son ancienneté & même par ses alliances¹⁹³ ». Ces alliances sont celles de Bourbon et de Bretagne par Hélène de Rohan¹⁹⁴, qui est expressément désignée, et des Bourbon une seconde fois par l'aïeule de sa mère, Isabelle. Le statut d'héritière devient donc secondaire. Il n'y a pas de longue description des biens apportés par cette alliance. C'est l'ancienneté et le prestige des ancêtres qui sont invoqués, en sélectionnant les aïeules charnières. Il s'agit en quelque sorte d'une synthèse du tableau généalogique que nous avons dressé à partir du pennon, support visuel du discours de prestige par l'ancienneté et les alliances illustres.

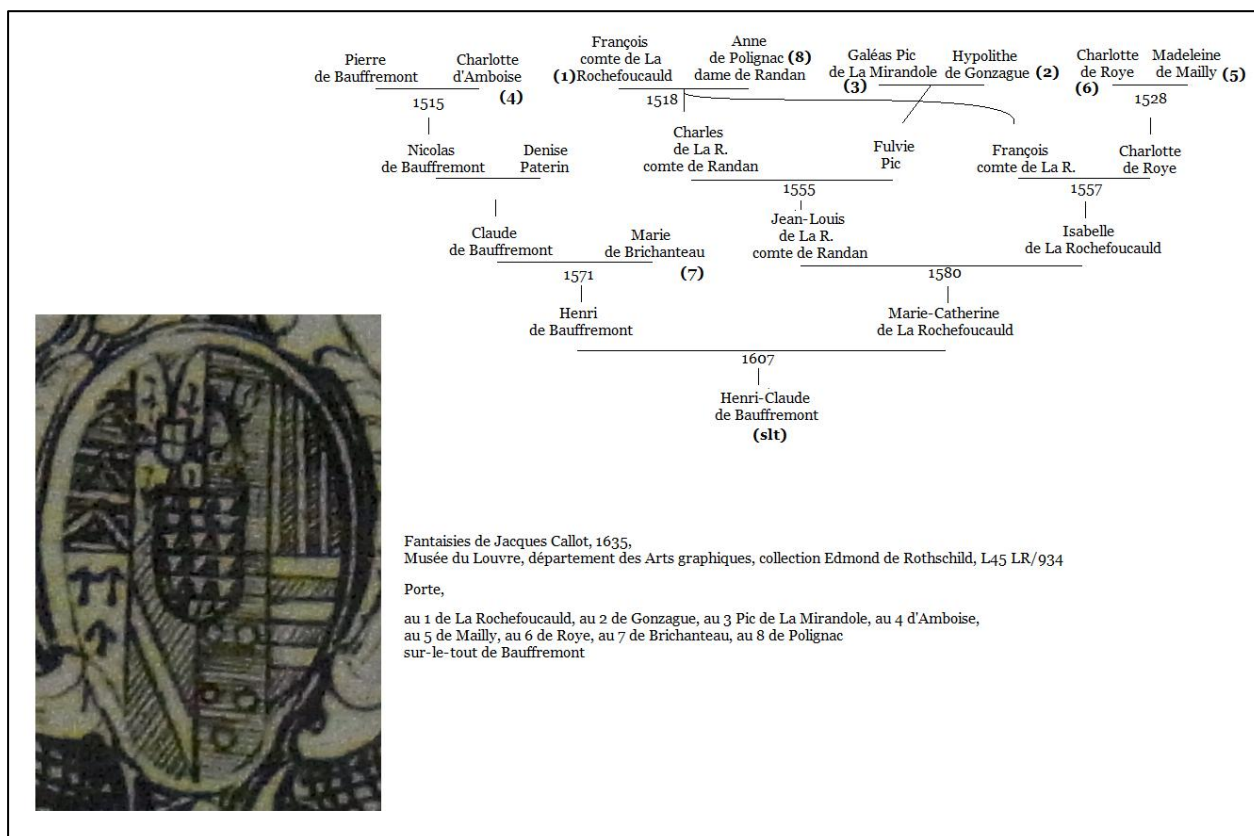
De pareilles compositions s'observent dès les premières décennies du XVII^e siècle. Henri-Claude de Bauffremont, aîné de cette prestigieuse famille lorraine, marquis de Sennecey, colonel du Régiment du Piémont, gouverneur d'Auxonne et de Mâcon, adopte vers 1630 un pennon¹⁹⁵ composé principalement du patrimoine héraldique de sa mère. Celle-ci, Marie-Catherine de La Rochefoucauld, apporte des quartiers prestigieux et l'important domaine de Randan. Veuve en 1622, elle vécut encore cinquante-cinq ans. Dame d'honneur d'Anne d'Autriche et gouvernante de Louis XIV, ses terres auvergnates furent érigées en duché de Randan en 1661¹⁹⁶. Ses bisaïeux fournissent la majorité des quartiers de ce pennon. Au 1 se trouvent ses armes familiales, tout comme dans l'exemple précédent. François, comte de La Rochefoucauld, épousa en 1518 Anne de Polignac, dame de Randan, dont les armes sont au 8. Ils eurent deux fils. L'aîné, François, épousa Charlotte de Roye, dame de Pierrepont, héritière de sa famille, dont les armes se trouvent au 6. Les armes de sa mère, Madeleine de Mailly, se trouvent au 5. Le second fils, Charles de La Rochefoucauld, comte de Randan, épouse Fulvie Pic de La Mirandole, dont les armes forment le troisième quartier. Celles de sa mère, Hyppolithe de Gonzague, arrière-petit-fille de Louis II marquis de Mantoue, sont les plus prestigieuses, et sont donc placées au 2, suivant la même logique structurelle que le pennon Mortemart. Le second comte de Randan, Jean-Louis, épousa sa cousine germaine, Isabelle, fille de François II de La Rochefoucauld. Ce mariage entre cousin prive leur fille Marie-Catherine de La Rochefoucauld d'un couple de bisaïeux. Elle n'apporte donc que six quartiers. Afin de compenser ce manque, Henri-Claude de Bauffremont puise dans les mariages de sa maison. Au 4 se trouvent les armes de Charlotte d'Amboise, épouse vers 1515 de Pierre de Bauffremont, baron de Sennecey, trisaïeux du porteur du pennon. Leur fils épouse Denise Paterin, fille d'un président au Parlement de Bourgogne. Cette alliance moins prestigieuse est éludée. Leur fils Henri-Claude épouse Marie de Brichanteau, dont les armes forment le septième quartier. Les armes agnatiques sont placées au sur-le-tout.

193 G. Martin, op. cit., 2010, p. 123.

194 Cette assertion, qui ne semble pas vérifiée généalogiquement, provient probablement d'une confusion avec les armes d'Évreux, qui ne se différencient des armes Bourbon que par un composé parfois peu visible.

195 Gravé sur le frontispice de la Série des *Fantaisies* de Jacques Callot, daté de 1635, dont un exemplaire est conservé au département des Arts graphiques du Musée du Louvre, collection Edmond de Rothschild, L45 LR/934.

196 Raoul de Warren, op. cit., notice 124.



22. Armes de Bauffremont.

Ce pennon suit une logique de composition proche de l'exemple précédent, le choix des quartiers étant plus systématique grâce aux brillantes alliances maternelles. Néanmoins une particularité généalogique impose à l'auteur de recourir à deux alliances paternelles suffisamment prestigieuses. Il serait intéressant de pouvoir observer les armes portées par son père. Peut-être les deux quartiers en question s'y trouveraient-ils, ce qui expliquerait le désir du fils de les conserver dans son pennon.

Le statut d'héritière de Marie-Catherine joue un rôle dans cette composition. Néanmoins, seules les armes La Rochefoucauld et Polignac sont liées au domaine de Randan. Surtout, l'analyse de la chronologie montre qu'Henri-Claude de Bauffremont est mort avant sa mère, et n'est jamais entré en possession des biens maternels, alors qu'il en porte les quartiers. L'importance du statut de cette femme provient de sa place à la Cour mais surtout de ses biens propres. Toutefois ce statut s'exprime emblématiquement par son héritage héraldique et lignager, non par son héritage matériel. Ce pennon ne doit pas être lu comme une démonstration féodale, mais comme celle des alliances et du sang.

Pennon maternels de familles de la robe

Deux cas similaires se produisent dans des familles de la grande robe parisienne, dans le cadre de deux ascensions vertigineuses, l'ascension à la pairie des Potier et à la prélature des Harlay.

L'Armorial Général¹⁹⁷, les portraits gravés, les reliures¹⁹⁸ de cette dernière famille indiquent

197 Charles-René D'Hozier, *Armorial Général*, BnF, Ms. Fr. 32251, vol. XXIV, Paris II, pp. 1391, 2067, 2197 et 2217.

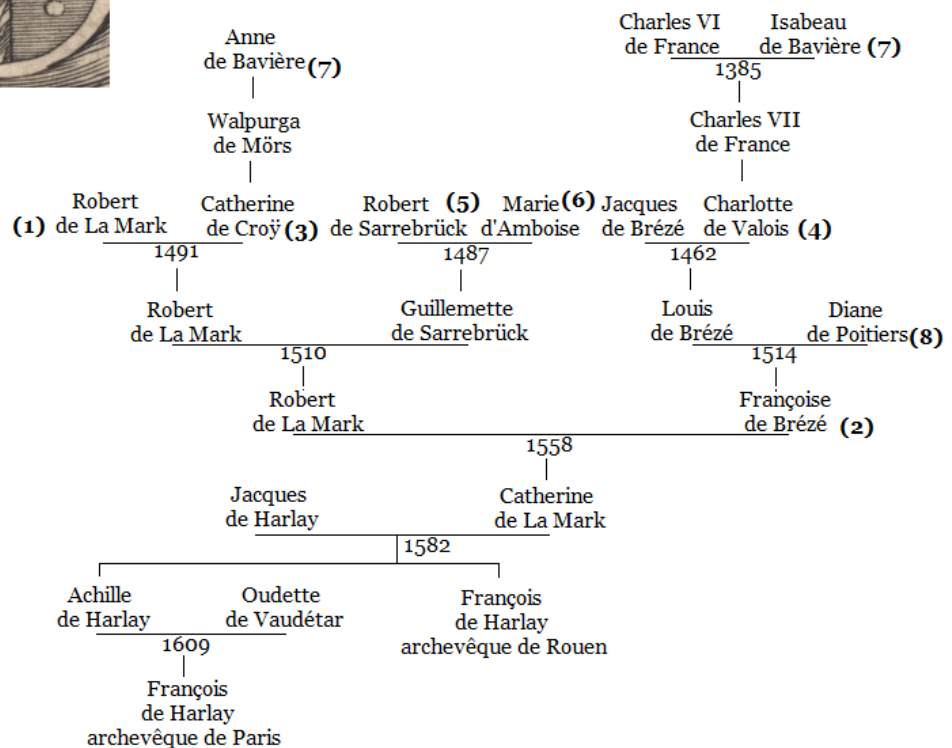
une forte propension à n'utiliser que les armes Harlay, *d'argent à deux pals de sable*, ou à écarteler les armes des cadets avec celles de leur mère, sans transmettre de quartiers prestigieux, comme celui des Thou. Le mariage en 1582 de Jacques de Harlay, seigneur de Champvallon, et de Catherine de La Marck va fournir à cette branche de la famille un grand nombre d'ancêtres prestigieux. Pourtant, leurs enfants et petits-enfants ne semblent pas profiter de ces possibilités, à l'exception de deux d'entre eux, tous deux prélats. Le premier, François de Harlay, est archevêque de Rouen de 1614 à sa mort en 1653. Le second, son neveu et coadjuteur, François de Harlay de Champvallon, est archevêque de Rouen de 1653 à 1671, puis de Paris de 1671 à sa mort en 1695.



Louis de Bourey, *Illustrissimo ac religiosissimo domino D. Francisco de Harlay, Rothomagensium archiepiscopo*, 1652.

Porte,

au 1 de La Mark, au 2 de Brézé, au 3 de Croÿ, au 4 de Valois,
au 5 de Sarrebrück, au 6 d'Amboise, au 7 de Bavière, au 8 de Poitiers,
sur-le-tout de Harlay.



23. Armes de Harlay.

La plus ancienne version datée de ce pennon se trouve dans un ouvrage dédié au premier archevêque imprimé en 1652¹⁹⁹. Les quartiers seront repris à l'identique par son neveu. Il s'agit des armes de sept des bisaïeux de Catherine de La Marck et de la grand-mère de l'un d'eux.

Comme dans les cas précédents, les armes La Mark sont reprises au premier quartier. Le second est fourni par la mère de Catherine, Françoise de Brézé. Le troisième vient de Catherine de Croÿ, grand-mère de Robert de La Marck. Le quatrième présente les armes de France brisées d'un bâton en bande et d'une bordure de gueules. Catherine de Valois, fille légitimée de Charles VII et d'Agnès Sorel porte bien les armes de France brisées d'un bâton en bande, comme l'atteste un monument copié par Gaignières²⁰⁰. Cependant le P. Menestrier lui attribue ces armes avec une bordure²⁰¹. Le même auteur explique la présence du septième quartier par Walpurga de Mörs, mère de Catherine de Croÿ. Il semble attribuer ces armes à la famille de Mörs alors qu'il s'agit de celles de sa mère, Anne de Bavière-Simmern. Il serait aussi possible d'en expliquer la présence par Isabeau de Bavière, mère de Charles VII, se trouvant au même niveau généalogique. Guillemette de Sarrebruck apporte par son père le cinquième quartier, et le sixième par sa mère, Marie d'Ambroise. Le dernier provient de la mère de Françoise de Brézé, Diane de Poitiers. Les armoiries de sa mère, Jeanne de Batarnay, ne sont pas jugées suffisamment prestigieuses pour figurer dans le pennon, et sont remplacées par les armes de Bavière. Les armes paternelles viennent en sur-le-tout.

Le choix systématique des quartiers d'une seule génération d'ascendants est mis en œuvre d'une manière plus régulière que dans le cas des Bauffremont. Néanmoins, cette logique reste souple, et n'hésite pas à préférer les armes plus prestigieuses d'une autre génération à des armes moins flatteuses au sein du groupe choisi.

Le Père Menestrier croit nécessaire d'ajouter à sa description, « Tellement [de telles manières] que ces huit quartiers sont pures armoiries d'alliances contractées avec toutes ces familles par le moyen de Catherine de La Marck, épouse de Jacques de Harlay de Champvallon. » Il n'est pas rare de lire sous la plume des auteurs du XIX^e et du XX^e siècle qui décrivent des pennons des commentaires négatifs sur de telles armoiries qualifiées « de prétention ». Ce commentaire peut nous faire penser qu'une telle lecture existe déjà en 1671, et que Menestrier souhaite, par la description précise des liens généalogiques, telle que nous venons de la faire, démontrer la légitimité d'une telle composition.

L'archevêque de Rouen ne semble pas avoir fait grand usage de ce pennon. Aucun de ses portraits, ni aucune de ses nombreuses publications ne portant d'armoiries²⁰². L'archevêque de Paris, son neveu, au contraire, en fait un usage immodéré. Tous ses portraits depuis son plus jeune âge²⁰³, de nombreuses reliures frappées par des fers différents²⁰⁴, toutes les publications faites en son nom les portent. Quel que soit leur format, elles présentent invariablement les mêmes quartiers et les mêmes ornements para-héraldiques, tels que la mitre, la crosse, la croix patriarcale et le chapeau à houppes, dont le nombre de rangs augmente avec le temps. La présence d'une couronne ducale et d'un manteau de pair permet d'identifier aisément les armes

199 Louis de Bourey, *Illustrissimo ac religiosissimo domino D. Francisco de Harlay, Rothomagensium archiepiscopo* etc., Rouen, Jean Le Boulenger, 1652.

200 BnF, collection Gaignières s. n.

201 P. Menestrier, *Le véritable art du blason*, Lyon, Benoit Coral, 1671, p. 83-85.

202 L'observation des mandements de son épiscopat, les livres conservés par les archives diocésaines de Rouen, révèle l'absence complète d'emploi de ses armes sur ces supports habituellement privilégiés. Que Mme Catherine Barbé, archiviste diocésaine, soit remerciée pour son aide dans cette recherche.

203 Un portrait gravé, s.n. et s.d., le représente alors qu'il n'est encore qu'abbé de Jumièges, un an avant de succéder à son oncle. Un exemplaire en est conservé à la Bibliothèque nationale d'Autriche à Vienne, Département des estampes, collection des portraits, n°00081769.

204 O.-H.-R., op. cit., n°743

dessinées sous son pontificat parisien, puisque ce siège comprend le duché-pairie de Saint-Cloud. Cette surabondance n'a pas manqué de les faire connaître. Ainsi se retrouvent-elles dès 1671 chez le Père Mesnestrier, et seront-elles par la suite amplement reproduites dans les ouvrages historiques, héraldiques ou généalogiques qui ne manquent pas de les mentionner.

Il n'est donc pas possible de disqualifier le pennon comme étant inutilisable par sa taille ou sa complexité, François de Harlay constituant l'exemple d'un emploi exclusif de celui-ci, et qui a connu une certaine fortune. Un tel succès s'explique peut-être par la facilité à identifier des quartiers célèbres et prestigieux, ce qui n'est pas à la portée de toutes les familles.

Peut-être ce pennon fut-il composé à la suite du premier sacre épiscopal de l'un des membres de la famille de Harlay, et non des moindres puisqu'il accédait directement à un siège métropolitain et primatial ? C'est en tout cas le seul de ce groupe à présenter des quartiers aussi prestigieux. Y a-t-il une corrélation avec le fait que les Harlay furent l'une des rares familles de la haute magistrature à être considérée de noblesse militaire au XVII^e siècle²⁰⁵ ? Il est d'autant plus remarquable que la génération des fondateurs des différentes branches de cette maison, dont celle des seigneurs de Champavallon dont sont issus les deux archevêques, fit le choix dans la seconde moitié du XVI^e siècle de « couper, encore plus nettement que les Potier, avec les affaires municipales », sources de l'ascension familiale, et de « s'orienter vers les charges de la Cour et de l'armée²⁰⁶ ». Ce sont, dans la robe parisienne du milieu du XVII^e siècle, deux familles qui ont fait le choix d'axer leur ascension sociale sur les modèles de la noblesse chevaleresque et de la grande magistrature qui investissent le plus efficacement le discours héraldique de l'écartelé et du pennon. Ce choix ne s'étend cependant pas à tous les membres et à toutes les branches de ces familles. Ce sont en effet deux branches cadettes, ayant fait les choix les plus aristocratiques de l'épée ou de la crosse, qui s'emparent de ce médium, les branches aînées, peut-être plus ancrées dans le milieu de la robe, préférant des usages héraldiques plus sobres.

Les points communs entre la famille Potier et l'exemple précédent sont nombreux. Leur ascension prodigieuse a été remarquée et commentée dès le XVII^e siècle. À l'origine influente famille de changeurs parisiens, ils accèdent à la pairie en 1648, en choisissant résolument la voie de la magistrature et des charges de Cour dans la première moitié du XVI^e siècle en la personne de Jacques Potier, conseiller au Parlement mort en 1555²⁰⁷. Tout comme chez les Harlay, c'est au sein d'une branche cadette et c'est à l'occasion de l'accès aux plus hauts honneurs que l'emploi de l'écartelure et du pennon se développe. Ils présentent cependant deux différences importantes. Tout d'abord, l'usage du pennon est réduit à une seule occurrence connue. D'autre part, ce pennon montre la mise en concurrence de deux mariages porteurs d'un patrimoine héraldique dont les Potier s'emparent.

205 Christian Maurel, «Construction généalogique et développement de l'État moderne. La généalogie des Bailleul», in *Annales ESC*, 1991, 46/4, note 91. Charles-René D'Hozier en 1706, commence ainsi sa notice sur cette famille : « Cette race qui est sans contredit la plus illustre du Parlement, a pris son origine du fief de Harlay qui est situé dans le Vexin françois, et cela prouve l'ancienneté de sa noblesse, originairement militaire » Il n'en commence néanmoins la généalogie qu'avec Jean de Harlay à la fin du XV^e siècle (Mémoires contenant les véritables origines de MM. du Parlement de Paris, AN, Ms U937, f. 3).

206 Robert Desclimon, « Élités parisiennes entre XV^e et XVII^e siècle : du bon usage du Cabinet des titres. » in *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1997, tome 155, livraison 2. p. 627.

207 Ibid., p. 620.



Mausolée de Louis Potier, marquis de Gesvres
Collection Gaignières, Archives nationales, n°4434.

Porte,

au 1 de Luxembourg, au 2 de Bourbon, au 3 de Savoie, au 4 de Lorraine,
au 5 de Baillet, au 6 d'Aulney, au 7 de Montmorency, au 8 de Vendôme,
sur-le-tout de Potier.



Léon Potier, duc de Gesvres
Vue du château de Gesvres,
Collection Gaignières, Archives nationales, n°4434.

Écartelé

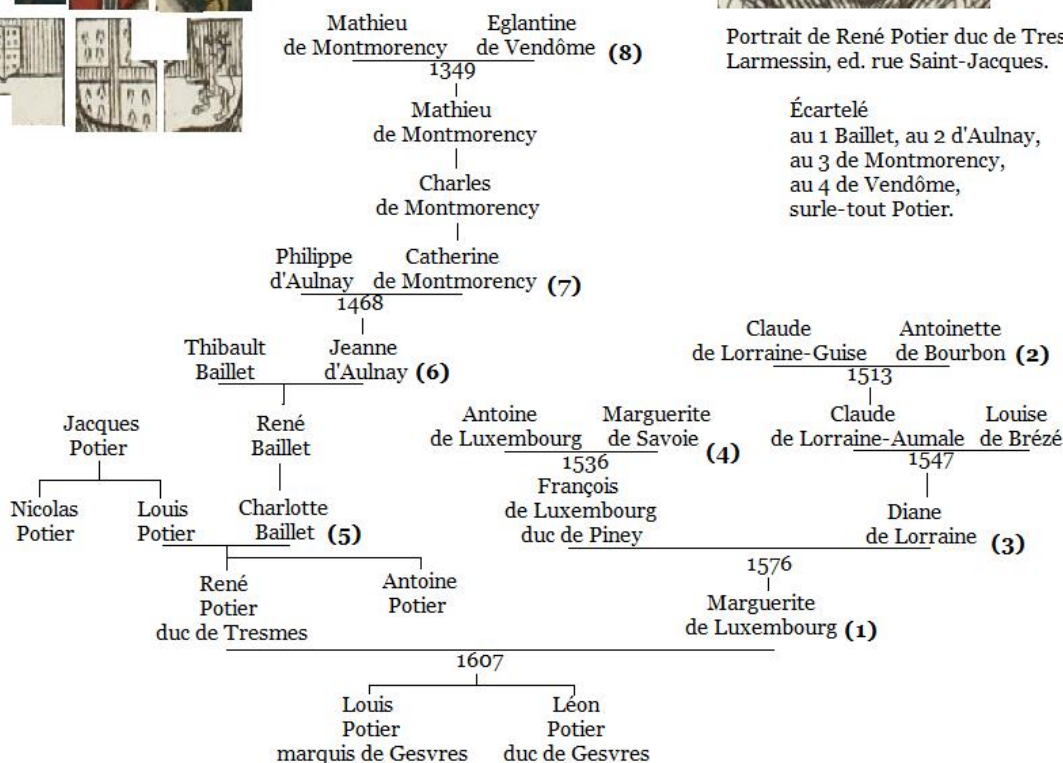
au 1 de Luxembourg, au 2 de Bourbon,
au 3 de Lorraine, au 4 de Savoie.



Portrait de René Potier duc de Tresme,
Larmessin, ed. rue Saint-Jacques.

Écartelé

au 1 Baillet, au 2 d'Aulnay,
au 3 de Montmorency,
au 4 de Vendôme,
surle-tout Potier.



24. Armes de Potier.

Les deux fils du Jacques Potier, Nicolas et Louis, épousent les deux filles du président Baillet. La fratrie est alors bien placée dans les cercles parlementaires.

Le premier fils, Nicolas, et ses descendants, ne partitionneront jamais ses armes durant tout le XVII^e siècle, comme le montrent leurs fers de reliures ou leurs portraits, alors qu'elle hérite du même patrimoine héraldique des Baillet dont la branche cadette s'empare.

Le second préfère se lancer dans la finance publique sous Henri III, ce qui lui permet d'accéder à la charge de secrétaire d'État en 1588, puis de voir sa terre de Tresmes érigée en comté en 1610. Ses enfants s'illustrent par les armes, son fils aîné, René, est récompensé de ses services auprès de Louis XIII par l'érection de la terre de Tresmes, héritée de Charlotte Baillet, en duché pairie en 1648²⁰⁸.

Louis porte sur ses armes familiales une bordure engrêlée de gueules qu'il transmettra au moins à deux de ses fils. Ceux-ci s'emparent pourtant de l'héritage héraldique Baillet pour composer des écartelés.

Dans un premier il s'agit d'une stratégie de sur-brisure pour les fils cadets de Louis, puisqu'en 1621, René, l'aîné, porte les armes de son père, et ce n'est que son cadet, Antoine, qui porte un écartelé des armes paternelles et des armes Baillet²⁰⁹. Il semble donc que ce soit au moment de son élévation à la pairie que René fit à son tour le choix d'adopter un écartelé composé des quartiers hérités de sa mère Charlotte Baillet²¹⁰.

Cet écartelé reprend les armes Baillet au 1, Aulnay au 2, Montmorency au 3, Vendôme au 4 et Potier sur-le-tout. Tous ces quartiers proviennent des Baillet, au travers du mariage des grands-parents de Charlotte Baillet. Thibault Baillet, seigneur de Sceaux épouse au début du XVI^e siècle Jeanne d'Aulnay, fille de Philippe d'Aulnay et de Catherine de Montmorency, dame de Tresmes et de Goussainville. Ces deux terres passeront aux Baillet puis aux héritiers de ceux-ci dont les Potier pour Sceaux et Tresmes. Or, le fondateur de cette branche des Montmorency, Mathieu, avait épousé au début du XIV^e siècle Eglantine de Vendôme, ce qui explique la présence de ces quartiers.

Le statut d'héritière pourrait justifier l'adoption de ces quartiers. Néanmoins, lorsque Louis, comte de Tresmes, épouse Charlotte Baillet, il n'utilise pas les quartiers qu'elle lui apporte. Il faudra attendre la génération suivante et la consécration de l'ascension au plus haut rang de la noblesse d'épée pour que soit composé un écartelé. C'est pourquoi il faut plutôt y voir l'adoption d'un comportement héraldique similaire à celui des Mortemart, plutôt qu'un héritage héraldique féodal.

En 1607, le mariage de René avec Marguerite de Luxembourg procure aux Potier une source de quartiers plus prestigieux encore, dont bénéficièrent leurs enfants. L'aîné, Louis, marquis de Gesvres, mourut au combat à 32 ans en 1643. Un monument fut installé en sa mémoire dans la chapelle familiale au couvent des Célestins, derrière la Bastille, vers 1661²¹¹, reproduit par Gaignières²¹². De part et d'autre de la cuve se trouvent deux écus présentant un pennon de neuf quartiers. Les quartiers 5, 6, 7 et 8, c'est à dire le second registre, sont ceux repris des Baillet par son père, placés dans le même ordre. Le premier rang est occupé par les quartiers hérités de sa mère. Celle-ci donne le quartier Luxembourg, au 1, sa mère donne les quartiers 2 et 3, qui sont respectivement les armes de Bourbon modernes, pour Antoinette de Bourbon, et les armes de Lorraine, pour son époux Claude, duc de Guise. Leur fils le duc d'Aumale portait en écartelé

208 Raoul de Warren, op. cit., notice 109. Les lettres données en 1648 ne furent enregistrées qu'en 1663.

209 *Armorial des chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit*, op. cit., 1621, ff. 30 et 74.

210 Cet écartelé apparaît sur ses différents portraits, tous postérieurs à 1648, par Larmessin ou De Poilly, et sur son monument funéraire que Gaignières a reproduit - *Tombeau de marbre à droite dans la chapelle de Tresme*, BnF, coll. Gaignières, n°4432.

211 *Regards sur l'enfance au XVII^e siècle*: actes du colloque du Centre de Recherches sur le XVII^e Siècle Européen (1600 - 1700), Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 24-25 novembre 2005, p. 199.

212 BnF, Collection Gaignières, n°4434.

les armes Guise et Bourbon, qui seront héritées par sa fille Diane de Lorraine, épouse de François de Luxembourg, duc de Piney et parents de Marguerite. Au 3 sont les armes de Savoie, pour Antoinette de Savoie, épouse d'Antoine de Luxembourg, parents du premier duc du Piney. Ce sont donc les armes du père, de la mère et de la grand-mère paternelle qui composent ce nouveau patrimoine héraldique. Si l'on en croit les armes présentes sur le tombeau de Marguerite de Luxembourg dans la chapelle familiale du couvent des Célestins, elle portait elle-même un écartelé de Luxembourg et de Lorraine-Aumale²¹³.

Cependant, à la différence des autres pennons de ce genre, les quartiers restent hermétiquement séparés²¹⁴. Cela peut se comprendre par la grande différence de prestige entre les deux groupes, d'un côté la robe parisienne, de l'autre des princes souverains. Détail surprenant, Gaignières, considéré comme fiable dans ses relevés héraldiques, semble dessiner une couronne fermée d'un arceau au dessus de ces écus. Il n'existe pas à notre connaissance de prétention des Potier à un rang souverain, mais peut-être est-ce là le souvenir d'une tentative vite oubliée, ou bien une simple erreur du dessinateur.

Dans sa réédition de l'œuvre du Père Menestrier en 1770, Pierre-Camille Lemoine donne dans sa liste des armes des ducs et pairs de France ce pennon comme armes du duc de Tresmes²¹⁵. Peut-être a-t-il vu ce monument, ou bien ce pennon fut-il reproduit ailleurs. Néanmoins nous n'en connaissons pas d'autre représentation. En effet, il semble bien que, dès la seconde génération ducale, le troisième fils et héritier de René, Léon, ne porte plus que les quartiers Luxembourg, revenant à un écartelé simple, à cinq quartiers. Ses nombreux portraits et ceux de ses enfants l'attestent, ainsi que Gaignières qui les reproduit en tête de sa vue du château de Gesvres, réalisée en 1711²¹⁶.

Ce cas présente une genèse héraldique complexe. Les deux mariages apportent des armes qui semblent avoir été portées par les épouses. Il pourrait donc s'agir d'un patrimoine héraldique hérité comme il en a été question dans la deuxième partie de ce texte. Néanmoins, l'ensemble n'est pas approprié par la famille au fur et à mesure des alliances, mais le patrimoine respectifs de l'épouse et de la mère sont sollicités au même moment, lorsque la famille intègre le groupe des ducs et pairs. Il est symptomatique que ce programme emblématique soit développé sur trois tombeaux placés dans une chapelle du couvent des Célestins, haut lieu de l'art funéraire des plus grandes familles de l'aristocratie, et réalisés par Le Hongre, qui reçoit la commande, dans les mêmes années, pour une chapelle de la même église, du carditaphe du duc de Brissac, qui présente lui aussi un pennon, plus complexe, dont il sera question plus tard.

Cependant, cette construction se révèle fragile, à cause de la disparité des deux sources de quartiers. Les deux mariages induisent l'attachement à deux groupes sociaux et familiaux qui entrent en concurrence au lieu de fusionner. Le mariage Luxembourg représente l'aboutissement de l'ascension sociale entamée plusieurs siècles auparavant et le couronnement des efforts et des stratégies de progression de cette famille²¹⁷. Il est même exceptionnel²¹⁸ par le

213 Ibid., n°4433.

214 Un cas similaire peut s'observer pour le pennon d'Armand-Pierre de La Croix de Castries - Charles-René D'Hozier, *Armorial Général*, BnF, Ms. Fr. 32241, vol. XIV, Montpellier, p. 563. Ce pennon comprend au premier registre les quartiers héritée de Louise de L'Hopital, épouse de Jean de La Croix-Castries, grand-parents du porteur, et au second registre ceux hérités de la mère de ce dernier, Isabelle de Bonzi.

215 Claude-François Menestrier, Pierre-Camille Lemoine, *Nouvelle méthode raisonnée du blason*, Lyon, Bruyset-Ponthus, 1770, p. 279.

216 *Veüe du Chasteau de Gesvres, Duché en Brie*, BnF, EST VA-77, Collection Gaignières, n°5828.

217 Il est même considéré comme une étonnante mésalliance par Saint-Simon - op. cit., tome 1, chap. 12.

218 Mariage si exceptionnel que les alliances de la génération suivante semblent plus modestes, se contenant à la moyenne noblesse d'extraction chevaleresque. Ce n'est que deux générations plus tard, grâce à leur position éminente de premier gentilhomme de la chambre du Roi et gouverneur de Paris, que les mariages se noueront de nouveau au sein du groupe des familles ducales.

prestige de la famille de Luxembourg et son rang de duc et pair, encore peu répandu au XVI^e siècle. Mais le nouveau cercle dans lequel il fait pénétrer les Potier les déconnecte du réseau de parenté parlementaire constitué à la génération précédente. Il est remarquable que même le quartier Montmorency, qui pourtant ne dépareillerait pas avec ceux des Luxembourg, ne sera pas conservé. C'est l'ensemble de la parenté Baillet qui est abandonnée, et avec elle le format pennon. Celui-ci n'était possible qu'avec le nombre important de quartiers réunis par les deux mariages. Se concentrer sur un seul d'entre eux amenait au choix d'un écartelé simple, et en cela ils semblent suivre la pratique des ducs et pairs de la fin du XVII^e siècle.

Le mariage Potier-Luxembourg apporte à ceux-ci, non seulement des quartiers prestigieux, mais aussi la chapelle familiale des Luxembourg aux Célestins. C'est donc à côté des tombeaux de cette famille que s'élèvent un grand nombre de monuments armoriés des Potier. Si un seul pennon s'y trouve, de nombreuses compositions héraldiques variées, surtout construites en écartelé, viennent exprimer la continuité familiale entre les deux lignées. Le Laboureur associe la reproduction des écus présents sur ces tombeaux à une généalogie armoriée, expliquant l'origine des quartiers, et prouvant l'ascendance prestigieuse des Potier, descendants de Charlemagne et de Saint Louis²¹⁹. Cette débauche héraldique, à laquelle participe le pennon, poursuit deux finalités. Il s'agit d'abord d'une appropriation de la chapelle par ses nouveaux titulaires, tout en affirmant la légitimité de cette occupation par la filiation directe avec les Luxembourg. Parallèlement, cela permet de démontrer la légitimité des Potier à succéder à un lignage aussi prestigieux, puisque eux-mêmes peuvent se prévaloir d'une ascendance aussi antique qu'illustre.

À l'inverse des trois cas précédents, la famille Gobelin n'est pas une famille ancienne. D'abord prospères marchands teinturiers, c'est au XVI^e siècle que certains de ses membres acquièrent des charges de magistrature et des offices de finance. Les mariages qu'ils contractent sont équilibrés jusqu'au début du XVII^e, lorsque Balthazar II Gobelin, président en la Chambre des comptes en 1618, seigneur de Brinvilliers, épouse Madeleine de L'Aubespine, dame de Verderonne. Certes, la famille de celle-ci a suivi, quoiqu'un peu plus anciennement, le même parcours que les Gobelin. Son père est aussi président en la Chambre des comptes. Il fut néanmoins greffier de l'Ordre du Saint-Esprit pendant vingt ans, et sa famille a contracté des alliances bien assises dans la haute magistrature parisienne. Elle permet surtout, par sa mère, Louise Pot, d'intégrer la parenté d'une grande famille de serviteurs de la couronne.

À la génération suivante, Antoine Gobelin, depuis 1660 marquis de Brinvilliers épouse la fille du lieutenant général de Police, la tristement célèbre Marie-Madeleine de Dreux d'Aubray. Leur fils aîné fera enregistrer dans l'Armorial Général d'Hozier une composition s'apparentant aux pennons précédents²²⁰.

219 Jean Le Laboureur, *Les tombeaux des personnes illustres, avec leurs éloges, généalogies, armes et devises*, Paris, Jean Le Bouc, 1642, p. 174 et suivantes.

220 Charles-René D'Hozier, *Armorial général*, BnF, Ms. Fr. 32250, vol. XXIII, Paris I, p. 526.



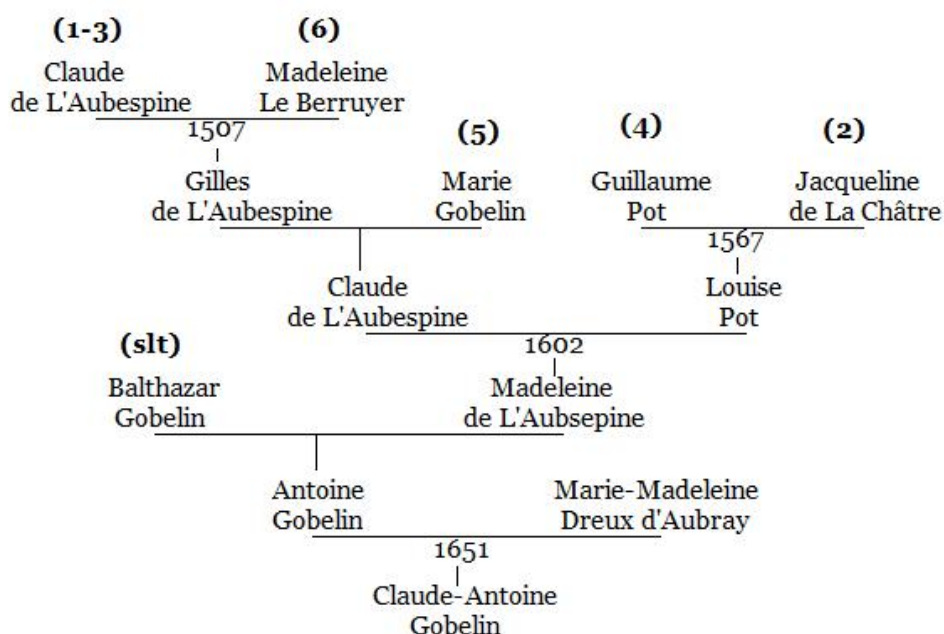
Claude-Antoine Gobelin

Charles-René D'Hozier, *Armorial général*, BnF, Ms. Fr. 32250, vol. XXIII, Paris I, p. 526.

Porte,

au 1 de L'Aubespine moderne au 2 n. id.
au 3 de L'Aubespine ancienne, au 4 Pot,
au 5 n. id. (Gobelin ?)
au 6 Le Berruyer , au 7 de La Châtre

sur-le-tout Gobelin



25. Armes de Gobelin.

Sa forme doit nous arrêter un instant. À ne regarder que l'image, il ne s'agit que d'un écartelé dont trois des quartiers sont des partis. Cependant, l'impossibilité d'identifier le troisième, et la proximité de ses meubles avec ceux d'un des ancêtres de la famille laisse penser que la composition a été mal comprise par le peintre. Mais surtout, s'il s'était agi d'un simple écartelé reprenant d'autres compositions, ce qui est courant, les quartiers 1 et 3 auraient dû se trouver ensemble, pour former un parti. Or leur séparation est plutôt la marque d'une dislocation d'écartelés anciens, processus que nous avons déjà abordé pour les précédents

pennons²²¹.

Le premier et le troisième quartiers forment les armes de la famille de L'Aubespine, dont est issue Madeleine, grand-mère du porteur des armes. C'est par elle que tous les autres quartiers lui sont rattachés. Par son mariage en 1507 avec Claude de L'Aubespine, Marguerite Le Berruyer apporte un nouveau quartier, porté par plusieurs de leurs descendants²²². La mère de Madeleine de L'Aubespine apporte le septième quartier, par sa mère Jacqueline de La Châtre, ainsi que le quatrième, qui inverse les émaux des armes de sa famille paternelle, les Pot de Rhodes. Le deuxième quartier pourrait-il être une incompréhension des armes de sa grand-mère, Georgette de Balzac, dont le peintre n'aurait retenu que la structure avec un chef et les émaux ? Ces nombreux problèmes suggèrent que le cinquième quartier qui couvre l'espace de deux quartiers, si il s'agit bien d'une composition parti de trois traits et coupé d'un, est lui même fautif. Or, la grand-mère paternelle de Madeleine, qui n'a encore fourni aucun quartier, vient d'une autre famille Gobelin, assez mal identifiée. Une famille Gobelin porte *d'azur à trois gerbes d'or*. La présence de deux d'entre elles dans cet écartelé suffit-elle à y reconnaître les armes de ces autres Gobelin ?

Nous pouvons mettre cette composition en rapport avec le dessin de la collection Gaignières²²³ représentant une tapisserie héraldique aux armes du père de Madeleine, reconnaissable au cordon bleu des officiers de l'Ordre du Saint-Esprit. Les quartiers de son épouse y sont déjà incorporés. Des écussons couvrent la bordure. Ces tapisseries dont Gaignières nous a laissé le souvenir, et d'autres objets de ce genre sont certainement une des sources de la mémoire héraldique qui permettent ensuite de composer, ou de recomposer, les armes des familles alliées. Il est probable aussi que, le souvenir se perdant, des méprises et des incompréhensions puissent se glisser dans leur lecture.

221 Une structure similaire peut s'observer dans le pennon de Marie-Geneviève Morlet de Muzeau, d'une famille parlementaire parisienne bien établie, in Charles-René D'Hozier, *Armorial Général*, BnF, Ms. Fr. 32250, vol. XXIII, Paris I, p. 559.

222 O.-H.-R. op. cit., notices n°954, 1553 et 2288.

223 *Armes et devise de Charles de L'Aubespine, marquis de Chateauneuf*, BnF, Réserve Pc-18-Fol, collection Gaignières, n°1807.

III) La légitimation de l'ancienneté : l'invention d'un patrimoine lignager par le déploiement visuel des recherches généalogiques

Dans bien des cas, les familles qui s'élèvent dans la hiérarchie sociale ne disposent pas d'un patrimoine héraldique suffisant pour imiter les pratiques des familles des plus hauts degrés de la hiérarchie nobiliaire. La naissance de la recherche historique et de l'érudition généalogique leur offre une source alternative afin de constituer ce patrimoine. Ces pennons peuvent adopter plusieurs formes, et avec elles plusieurs discours, modulés selon les origines et les ambitions sociales.

Les nombreuses publications ouvrent la possibilité d'exhumer des ancêtres oubliés, et de constituer un patrimoine héraldique en remontant les générations, selon un processus vertical de démonstration de l'ancienneté.

Le pennon et le livre peuvent même devenir inséparables. Le discours héraldique devient alors un élément visuel, pédagogique, du récit historique.

L'ascension sociale de membres de la bourgeoisie pousse ce groupe à adopter les usages emblématiques des groupes sociaux auxquels ils veulent s'agréger, tout en y insufflant un esprit particulier, dans une logique systématique et horizontale.

1) Le pennon vertical : l'invention d'un patrimoine héraldique

Avec la naissance de l'étude critique des textes et le recours aux sources archivistiques, le XVII^e siècle connut une grande vogue d'ouvrages de généalogie. Ce genre particulier tend à employer des sources supposées irréfutables, non plus pour enregistrer un savoir, mais pour retrouver celui-ci. Il s'agit d'exhumer des chartriers l'antiquité d'une famille : « de documents épars, on passe à la constitution d'archives ; et à partir de ces archives, on s'efforce de produire une mémoire rattachée au lignage qui se trouve à la tête de la seigneurie dont dépendent les archives²²⁴ ». C'est ainsi que du document d'archive, naît la Mémoire, parfois rêvée, d'un groupe humain.

Le genre de la généalogie existe depuis l'antiquité, il trouve sa place dans la Bible, tant dans l'Ancien que le Nouveau Testament. Le Moyen Âge l'emploiera largement. Le développement des archives et des chancelleries aux XI^e et XII^e siècles s'accompagne d'un grand nombre de mentions importantes ou fragmentaires de la parenté des grands seigneurs féodaux par les clercs de leur suite, au travers d'annales et de chroniques, ou de généalogies de héros littéraires, par exemple autour de la geste arthurienne.

Ce genre reste cependant longtemps subordonné aux récits historiques, chroniques et biographies. C'est seulement à la fin du Moyen Âge, et surtout au XVI^e siècle qu'il devient autonome. Apparaissent alors les premiers ouvrages où la généalogie s'expose pour elle-même²²⁵. Les ouvrages généalogiques deviennent un objet de prestige et un outil de travail et

224 Pierre Savy, « Registres seigneuriaux italiens », in Philippe Contamine, & Laurent Vissière, *Défendre ses droits, construire sa mémoire, les chartriers seigneuriaux, XIII^e-XXI^e siècle*, actes du colloque international de Thouars, 8-10 juin 2006, Paris, Société de l'Histoire de France, 2010, p. 135

225 Par exemple l'ouvrage d'un anonyme, *Alliances et généalogies des sérénissimes très puissants ducs de Lorraine, dès Clodomir, roy de France orientale, commençant l'an 319, jusques à Charles III^e régnant*, vers 1574-1576, BnF, Ms. Fr. 11809.

de légitimation des familles les plus puissantes. Ils restent cependant l'œuvre des clercs attachés au service des princes, puisant dans les archives dont ils ont la charge ou suivant les récits plus ou moins légendaires racontés ou chansonnés. L'histoire de l'émergence de cette discipline, de ses méthodes et de son évolution reste encore à écrire.

André Duchesne à l'aube du XVII^e siècle inaugure l'exploitation méthodique des fonds, l'étude rationnelle de la généalogie, cherchant à écarter légende et approximations. Avec lui naissent les premières monographies familiales qui ne soient pas des œuvres de commande. Ses contemporains, les frères de Sainte-Marthe, popularisent le genre avec leur volumineuse *Histoire généalogique de la Maison de France*, succès de librairie édité régulièrement durant les deux siècles à venir. Leur travaux furent rendus possible grâce à l'accès à la bibliothèque du président de Thou, l'une des plus considérable du début du XVII^e siècle. Ces recherches sont en effet tributaires de l'essor de la librairie et des bibliothèques, qui rendent plus accessible les travaux d'érudition passés et contemporains. Les travaux héraldiques se développent en parallèle, tant avec des armoriaux que des traités théoriques, dont le plus célèbre et le plus répandu fut celui du Père Menestrier. À la génération suivante, le Père Anselme lance l'œuvre colossale de l'*Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France, des pairs, grands officiers de la Couronne*. Après sa mort, deux autres frères augustins poursuivent ses travaux, atteignant six tomes et quelques sept mille pages au XVIII^e siècle²²⁶. Ce travail ne cessera d'être réédité et augmenté jusqu'au milieu du XIX^e siècle²²⁷. Trois générations de la famille D'Hozier, héritiers de la charge de juge d'arme, prennent, par leur statut officiel, une place prépondérante dans la littérature généalogique. C'est aussi le cas de Clairambault, généalogiste des Ordres du Roi, dont les travaux seront eux aussi publiés. Dès lors cohabitent des travaux d'érudition, monographiques, locaux ou nationaux, rendus possible par les recherches d'archivistes comme Baluze, et la mise au point d'une analyse historique critique par les érudits mauristes au cours du XVII^e siècle²²⁸, et des ouvrages de combat, travaux commandés afin de valoriser une famille. De tels travaux prennent tout leur sens dans le mouvement plus général d'un groupe noble qui se définit de plus en plus exclusivement par son ancienneté, et sa stabilité dans ce groupe.

« Depuis la fin du XV^e siècle, une série d'ordonnances leur enjoignait d'établir l'authenticité des titres dont ils se prévalaient [...]. Tout cela contribuait à créer chez les intéressés une psychose de l'ancienneté²²⁹ ».

Le grand penseur de la « race » noble, Boulainvilliers, fonde ses théories sur une démarche historique²³⁰. Ces recherches archivistiques permettent de retrouver des membres illustres, généralement au service des rois ou grands féodaux de la fin du Moyen Âge, de la croisade à la guerre de Cent Ans. Antiquité et illustration étaient les deux sources de prestige d'une lignée.

226 *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France, des pairs, grands officiers de la Couronne*, [...] continué par M. Du Fourny, revu, corrigé et augmenté par les soins du P. Ange & du P. Simplicien, Paris, Compagnie des Libraires Associés, 1726, 9 vol.

227 *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France, des pairs, grands officiers de la Couronne*, [...] corrigé, annoté et complété par M. Potier de Coucy, Paris, Firmin Didot, 1868, 4 vol.

228 L'implication des moines érudits, à l'image de Mabillon, dans les travaux historiques en général, et généalogiques en particulier, à l'époque moderne reste à étudier. Signalons le *Mémorial du XIV^e centenaire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Recueil de travaux sur le monastère et la congrégation de Saint-Maur*, Revue d'histoire de l'Église de France, tome 43, n°140, Paris, 1957, ainsi que *Des bénédictins érudits aux prêtres régionalistes*, Revue d'histoire de l'Église de France, tome 71, n°186, Paris, 1985.

229 Devyver, op. cit. p. 187.

230 Devyver, op. cit. p. 279-280.

La recherche et les publications généalogiques offrent les moyens de pallier l'absence de patrimoine héraldique, ou de renouveler en profondeur les traditions héraldiques héritées du début du XVI^e siècle. Les pennons Cossé-Brissac et Clermont-Tonnerre offrent deux exemples particulièrement documentés de l'exploitation par une famille de travaux érudits qu'elle n'a pas commandités.

La famille de Cossé-Brissac, brillamment illustrée par les armes au XVI^e siècle, souffre d'une ancienneté trop réduite. Ce n'est qu'au XIV^e siècle que débute la généalogie assurée de cette famille de petits seigneurs issus de Cossé-en-Champagne, aux confins du Maine et de l'Anjou. Une ascension très rapide les porte du rang de petit seigneur sous Charles VIII à maréchal et duc et pair de France sous Louis XIII. Les alliances de cette famille ne développent pas de patrimoine héraldique aux XV^e et XVI^e siècle, contrairement à ce que nous avons pu observer pour les La Trémoille. Aussi, leur entrée dans le cercle des grandes maisons françaises les trouve héraldiquement démunis. Les deux premières générations à porter le titre ducal ne semblent pas s'en soucier. Puis, au milieu du XVII^e siècle, une génération semble chercher activement à promouvoir l'image de leur maison par la création de pennons, dont quatre versions différentes²³¹ nous sont parvenues.

Le plus complet pour cette étude se trouve peint au plafond de la chambre de la maréchale de La Meilleraye, Marie de Cossé, au palais de l'Arsenal à Paris²³². Il se présente sous la forme d'un écu parti de 7 et coupé de 3, faisant trente-trois quartiers, à savoir ; au 1 de Brienne-Beaumont, 2 d'Aragon, 3 d'Anjou (première maison capétienne), 4 de Bretagne, 5 d'Évreux (maison capétienne), 6 du Chastel, 7 de Modène-Este, 8 de Milan, 9 d'Angleterre, 10 d'Auvergne, 11 de Craon, 12 de Malestroit, 13 Le Sueur d'Esquetot, 14 de Touraine (maison capétienne), 15 de Dreux (maison capétienne), 16 de Montfort-Laval, 17 de Bressuire²³³, 18 de Gonzague, 19 de Médicis, 20 de Savoie, 21 d'Acigné, 22 de La Rochefoucauld, 23 de Montmorency, 24 de Champagne, 25 de Melun, 26 d'Anjou (seconde maison capétienne), 27 de Gouffier, 28 d'Alençon (maison capétienne), 29 de Raguenel, 30 de Chateaugiron, 31 de Rohan, 32 de Léon, sur-le-tout de Cossé.

Ce pennon est choisi pour référence car il comprend l'ensemble des quartiers que les autres exemples identifiés contiennent, en moins grand nombre²³⁴.

Tout comme dans les exemples précédents, ces quartiers sont issus de mariages. Mais contrairement aux exemples étudiés dans la partie précédente, il ne s'agit pas d'ascendants proches dont la mémoire a été conservée et transmise jusqu'au mariage avec un Brissac. Ces quartiers évoquent des parentés lointaines. Ils se répartissent en quatre ensembles, un groupe breton, un groupe francilien étendu, un groupe capétien, et un groupe italien.

Sur les quatre mariages du XVI^e et du début du XVII^e siècle, deux suffisent à retrouver toute cette ascendance. Il s'agit des ancêtres de Judith d'Acigné et de Charlotte Gouffier²³⁵, ou plus

231 Le deuxième est une plaque de marbre sculptée conservée au château de Montreuil-Bellay, Maine et Loire, au dessus de la porte extérieure du second escalier octogonal. Sa forme et sa disposition le rapprochent du quatrième exemple, sans qu'il puisse y être rattaché. Il pourrait s'agir d'un fragment d'un autre tombeau dont nous ne connaissons pas l'apparence. La présence de deux cordons suggère peut être une cordelière. Le troisième est une composition de grand format sculptée dans le tuffeau au-dessus des portes du vestibule du château de Brissac. La quatrième était une plaque de marbre qui ornait le carditaphe de Louis de Cossé, duc de Brissac, qui se trouvait dans la chapelle d'Orléans du couvent des Célestins de Paris, qui nous est connu par une gravure d'après le dessin de Gaignières - BnF, Collection Gaignières n°4759.

232 Le déplacement des lambris au XIX^e siècle ne semble pas avoir altéré les décors peints.

233 L'identification de ce quartier reste à confirmer.

234 Ceux de Brissac et de Montreuil-Bellay comprennent aussi un quartier Estouteville.

235 Cf. Annexe Cossé-Brissac-2.

précisément, de la mère de cette dernière, Philippe de Montmonrency. Les autres mariages de la lignée n'offrent pas de telles perspectives.

Cossé-Brissac-1



Marie de Cossé, duchesse de La Meilleraye,

Paris, Arsenal, plafond de la chambre de la maréchale.

Porte,

au 1 de Brienne-Beaumont, 2 d'Aragon, 3 d'Anjou (première maison capétienne), 4 de Bretagne, 5 d'Évreux (maison capétienne), 6 du Chastel, 7 de Modène-Este, 8 de Milan, 9 d'Angleterre, 10 d'Auvergne, 11 de Craon, 12 de Malestroit, 13 Le Sueur d'Esquetot, 14 de Touraine (maison capétienne), 15 de Dreux (maison capétienne), 16 de Montfort-Laval, 17 de Bressuire, 18 de Gonzague, 19 de Médicis, 20 de Savoie, 21 d'Acigné, 22 de La Rochefoucauld, 23 de Montmorency, 24 de Champagne, 25 de Melun, 26 d'Anjou (seconde maison capétienne), 27 de Gouffier, 28 d'Alençon (maison capétienne), 29 de Ragenel, 30 de Chateaugiron, 31 de Rohan, 32 de Léon,

sur-le-tout de Cossé.

26. Armes de Marie de Cossé.

Parmi les ancêtres bretons de Judith d'Acigné, un rameau est illustré par quatre écus, ceux des Le Châtel, des Ragueneil, des Malestroit et des Chateaugiron. Cette concentration rappelle que c'est grâce à cette succession d'ancêtres que fut réuni entre les mains des Brissac un important domaine foncier en Bretagne, comptant les terres de Chateaugiron, Malestroit, Montejean, Acigné, en plus du prestige féodal de ces maisons.

Un ouvrage a visiblement servi de source à la composition de l'ascendance française. Il s'agit de l'*Histoire généalogique de la maison de Montmorency et de Laval* de Duchesne²³⁶. Cet ouvrage présente des tableaux retraçant des ascendances choisies, qui contiennent toutes les familles prestigieuses mais lointaines contenues dans le pennon. On y trouve aussi des erreurs. Ainsi l'ouvrage indique que Guy II de Laval serait le fils de Rortrude d'Alençon. Or la généalogie moderne considère qu'il descend du premier mariage de son père avec Berthe de Tosny. Ainsi, une recherche généalogique moderne donnerait des résultats différents de ce que les généalogistes du XVII^e pensaient savoir. Ce cas nous offre une clef pour comprendre le groupe des ascendances capétiennes.

Si l'on s'en tient aux armes présentées dans ce pennon, il serait possible de croire que leur auteur prétendait descendre de plusieurs branches de la maison de France. Or, cette ascendance n'est pas avérée. Il n'est pas possible de trouver un lien direct entre les Cossé Brissac et les Capétiens d'Anjou, d'Alençon, de Bourgogne. Seuls les comtes d'Évreux et de Dreux leur sont rattachés généalogiquement par l'intermédiaire des Rohan.

Cependant, l'exemple précédent nous montre que l'ouvrage de Duchesne indiquait clairement un lien avec une famille de seigneur d'Alençon au X^e siècle. Or les armes de ces familles éteintes très tôt sont souvent inconnues, si elles en ont jamais eues. Il est donc possible de penser que la présence des armes de la branche capétienne d'Alençon ne serait pas une prétention vaniteuse mais une manière de faire figurer ces ancêtres, seigneurs d'Alençon, dont les armes sont oubliées, en les remplaçant par celles associées par tous à cet apanage. Cet emploi d'armes de substitution se répète avec celles des deux maisons capétiennes d'Anjou. En effet, l'*Histoire généalogique de la maison de Montmorency et de Laval* souligne le lien avec les comtes d'Anjou de la maison ingelgerienne. Cette substitution apparaît également avec le contre-écartelé des Montfort-Laval, dont les Brissac ne descendent pas. Mais l'ouvrage indique dans son titre même le lien entre les Montmorency et les Laval. Il est donc possible que l'auteur de cette composition ait choisi les armes modernes des seigneurs de Laval, bien identifiables, plutôt que les armes plus obscures, qui lui étaient peut être inconnues, de la première maison de Laval.

Cette ascendance angevine est soulignée quatre fois, avec les armes de Brienne, de Champagne et des deux maisons d'Anjou²³⁷. Cette insistance sur ce rameau incite à se pencher plus spécialement sur cette partie de la famille. Les planches généalogiques de Duchesne²³⁸ mettent en avant le lien entre ces ancêtres et les différents rois de Jérusalem, tant par les Anjou que les Brienne.

Cela nous offre une nouvelle clef de lecture de ces quartiers problématiques. Si certains sont des armes de substitution, d'autres sont des quartiers à *enquêter*. Ainsi s'explique la présence, sur tous les pennons de cette famille, du quartier Brienne en première place, avant ceux de France, de Bretagne, d'Aragon. Il attire l'attention sur lui par cette mise en valeur qui ne semble

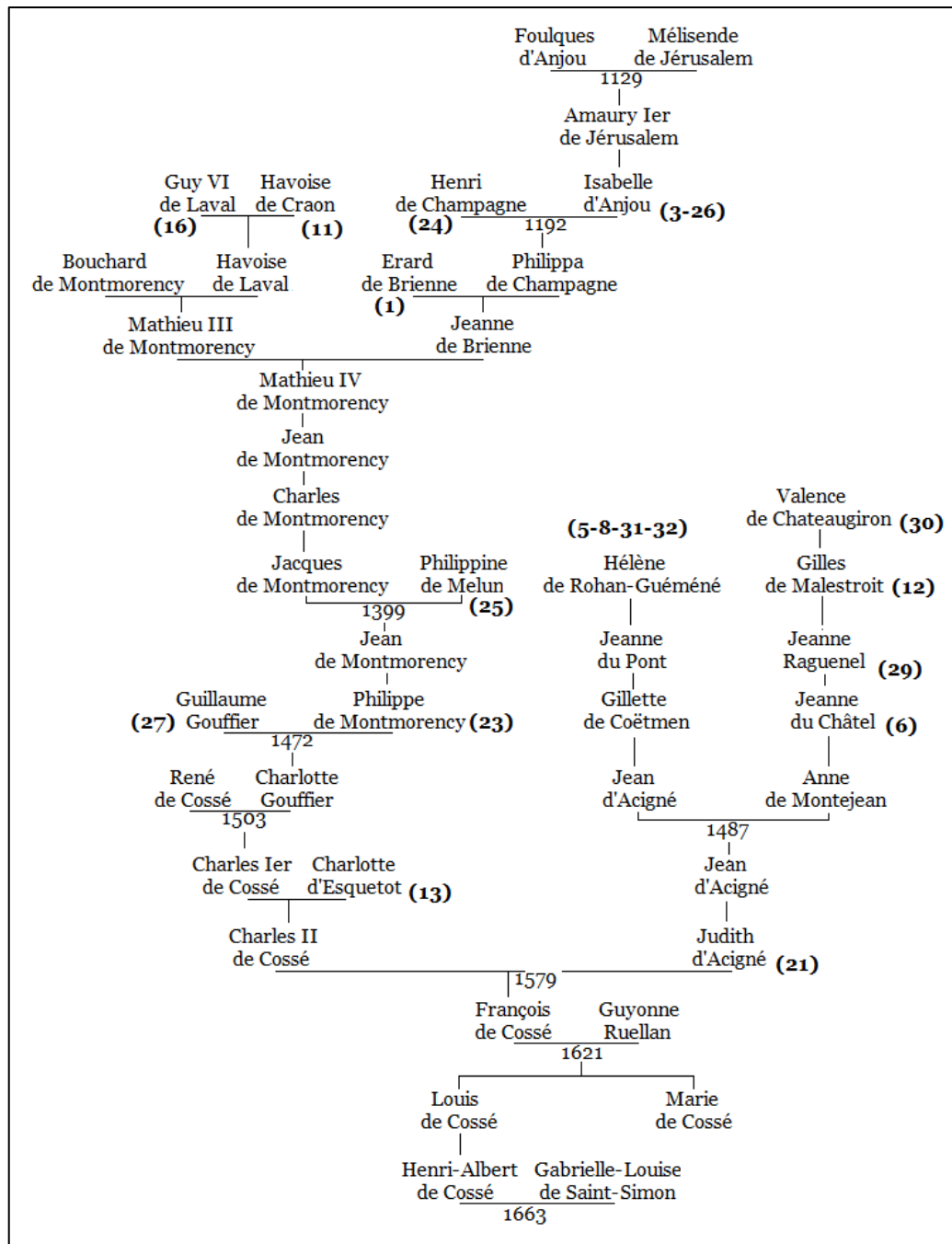
236 André Duchesne, op. cit., 1624.

237 Cette même ascendance est exprimée dans le pennon de la maison de Conflans, in Charles-René D'Hozier, *Armorial général*, BnF, Ms. Fr. 32259, vol. XXXII, Soissons, p. 82. On y retrouve un emploi similaire d'une ascendance très ancienne apportée par deux mariages.

238 Ibid., p. 162-163.

pas convenir à cette ascendance d'un prestige relatif. Mais il est le chaînon généalogique qui lie les Brissac aux rois de Jérusalem, qu'il pourrait être présomptueux de faire paraître directement sur le pennon.

Cette logique est également celle du quartier Craon. La planche généalogique qui détaille cette ascendance ouvre la lignée ascendante vers Charlemagne.



27. Généalogie des Cossé.

Les liens avec les quartiers italiens sont encore plus distendus aux yeux de la généalogie moderne. Il est possible de trouver un lien, très lointain, avec la maison d'Este, du temps des Guelfes. Ce lien est cependant absent des généalogies alors publiées, aussi il ne semble pas devoir être retenu. La présence des armes de Savoie peut se justifier par l'intermédiaire des

ducs de Bretagne, dont une duchesse, Béatrice Plantagenêt, était la petite fille de Geneviève de Savoie. N'ayant pu identifier les sources généalogiques bretonnes employées, il faut rester prudent. Peut-être la connaissance de la généalogie ducale bretonne était-elle assez approfondie pour permettre ces rapprochements.

L'autre ascendance véridique est celles des Visconti, par le mariage en 1411 de Bonne Visconti et de Guillaume de Rohan-Montauban. Ce quartier sera largement repris parmi la descendance bretonne du couple²³⁹, dont ces pennons sont parmi les dernières occurrences de cette tradition.

Les deux autres quartiers, ceux des Gonzague, dans leurs formes postérieures à 1530, et des Médicis, avec la concession royale de 1465, ne peuvent aucunement être comptés parmi les ancêtres des Brissac du XVII^e siècle. Comprendre leur présence n'est possible qu'en se référant à une tradition familiale, qui voulait que les Cossé ne soient pas une famille angevine mais italienne, les Cossa, venus en France avec le roi René après l'échec de la reconquête napolitaine. Cette hypothèse était alors renforcée par la présence de documents familiaux de ces Cossa dans les archives des Cossé. Nous savons aujourd'hui que leur présence s'explique par une alliance sans postérité d'une Cossa avec un Cossé²⁴⁰. Mais cette hypothèse avait fait miroiter aux Cossé une ascendance italienne qui expliquait l'absence d'ancêtres illustres en Anjou, tout en relevant l'ancienneté de la famille. Cette erreur explique la présence de grandes familles italiennes dans ce pennon, ascendance alors invérifiable mais plausible.

De manière inhabituelle, la conception de ces pennons peut être attribuée à la sœur du troisième duc, Marie de Cossé, épouse du maréchal de La Meilleraye. C'est elle qui fit peindre ce pennon dans sa chambre, c'est son mari qui passe le contrat de sculpture pour le carditaphe du troisième duc le frère de son épouse.

Le duc de Saint-Simon, parent de la famille par le mariage de sa demi-sœur avec le neveu de Marie de Cossé, nous offre un portrait de cette femme :

« Ma sœur [Gabrielle-Louise de Saint-Simon] était à Brissac avec la maréchale de La Meilleraye, tante paternelle de son mari, extrêmement glorieuse et folle surtout de sa maison. Elle promenait souvent Mme de Brissac dans une galerie où les trois maréchaux étaient peints avec le célèbre comte de Brissac, fils aîné du premier des trois, et autres ancêtres de parure, que la généalogie aurait peine à montrer. La maréchale admirait ces grands hommes, les saluait et leur faisait faire des révérences par sa nièce. Elle qui était jeune et plaisante avec de l'esprit, se voulut divertir au milieu de l'ennui qu'elle éprouvait à Brissac, et tout à coup se mit à dire à la maréchale :

" - Ma tante, voyez donc cette bonne tête ! il a l'air de ces anciens princes d'Italie, et je pense que si vous cherchiez bien, il se trouverait qu'il l'a été.

- Mais que vous avez d'esprit et de goût, ma nièce ! S'écria la maréchale ; je pense en vérité que vous avez raison ".

Elle regarde ce vieux portrait, l'examine, ou en fait le semblant, et tout aussitôt déclare le bonhomme un ancien prince d'Italie, et se hâte d'aller apprendre cette découverte à son neveu qui n'en fit que rire²⁴¹ ».

239 Laurent HABLLOT, « La mémoire héraldique des Visconti dans la France du XV^e siècle », *L'arme segreta: Araldica e storia dell'arte nel Medioevo (secoli XIII-XV)*, 86, Le Lettere, pp. 267-283, 2015, Le Vie della Storia, 978-88-6087-6645. <halshs-01212446>.

240 Georges Martin, *Généalogie de la Maison de Cossé-Brissac*, La Ricamerie, 1987, p. 10 et suivante.

241 Louis de Rouvroy de Saint-Simon, *Mémoires complets et authentiques du duc de Saint-Simon, collationné par M. Cheruel*, Paris, Hachette, 1856-1858, vol. I, chapitre 9, p. 77.

Au delà de l'anecdote, cet extrait nous offre le portrait d'une femme qui semble très préoccupée de la grandeur de sa famille, bien plus que de celle dans laquelle elle est entrée par mariage. C'est l'impression qu'offre le pennon de son appartement de l'Arsenal, où l'écu aux armes pleines de son mari est écrasé par le pennon surchargé qui lui est accolé. Cette parente sans enfants joua un rôle important dans l'établissement matériel et emblématique de sa famille.

Cependant, un pareil déploiement est difficilement compatible avec l'usage d'une emblématique héraldique de petit format, imposant la composition d'une version restreinte de ce pennon²⁴², composé aux 1 et 4 d'Aragon et de Bretagne, aux 2 et 3 de Bourbon et de la première maison capétienne d'Anjou, sur-le-tout de Cossé. Il s'agit de la réduction du pennon aux quartiers les plus prestigieux, toujours mis en avant au premier registre des différents pennons Cossé. Ils affirment d'abord le lien avec la maison royale et l'ascendance angevine, ainsi que les importantes possessions en Bretagne et en Anjou. La présence moins attendue du quartier d'Aragon peut être perçue comme un lien avec les armes du roi René, modèle évident de la composition à six quartiers et un sur-le-tout du vestibule du château de Brissac. Il pourrait aussi s'agir d'une évocation de l'ascendance supposée des Cossa du royaume de Naples. Cette composition n'est pas sans évoquer l'écartelé des La Trémoille et des Rohan-Guéméné au XVII^e siècle, qui mettent en avant leurs liens avec la famille royale et des lignages souverains, principalement Aragon-Sicile et Navarre.

Le grand pennon n'a pas survécu à son auteure, mais l'écartelé a une certaine postérité au XVIII^e siècle. Son petit-neveu, Emmanuel de Cossé, évêque de Condom, l'emploie en inversant l'ordre des quartiers²⁴³.

Ce pennon Brissac permet d'esquisser le processus de composition et le profil de l'auteur de ce genre de production héraldique. Le désir d'exposer la grandeur d'une maison, porté au plus haut degré par un de ses membres et la disponibilité d'outils généalogiques et héraldiques performants permettent de créer un patrimoine héraldique capable de rivaliser celui des maisons féodales comme les La Trémoille.

Cet exemple éclaire aussi les possibilités importantes de découvertes qui existent encore aujourd'hui pour la recherche. Une étude approfondie de l'histoire matérielle de cette maison a permis de retrouver quatre pennons, que les armoriaux et les ouvrages d'héraldiques ne mentionnent jamais. Aussi faut-il envisager la possibilité de découvrir de nouvelles occurrences matérielles des pennons étudiés dans le cadre de ce mémoire principalement au travers de sources graphiques. Un large travail de récolement reste à accomplir pour étendre et approfondir le corpus esquissé par cette étude.

Le pennon Clermont-Tonnerre nous intéresse à plusieurs titres, par son mode d'élaboration et par les commentaires dont il a été l'objet au XIX^e siècle. Il est connu par un cachet observé au XIX^e siècle par L. Le Maistre²⁴⁴, présentant un parti-coupé de trois trait, faisant seize quartiers, au 1 de France, au 2 de l'Empire, au 3 de Byzance, au 4 de Navarre, au 5 d'Angleterre, au 6 d'Aragon, au 7 de Castille, au 8 de Hongrie, au 9 d'Évreux, au 10 de Bretagne, au 11 de Bourgogne ancienne, au 12 de Milan, au 13 de Savoie, au 14 de Poitiers, au 15 de Châlon, au 16 de Rohan, sur-le-tout de Clermont. Ce sceau est attribué à Jacques de Clermont, comte de Thoury en 1629, chef de la branche cadette de la prestigieuse maison dauphinoise, gentilhomme

242 Balthazar Montcornet, *Portrait de Madame Marie de Cossé, duchesse de la Melleraye*, 1656.

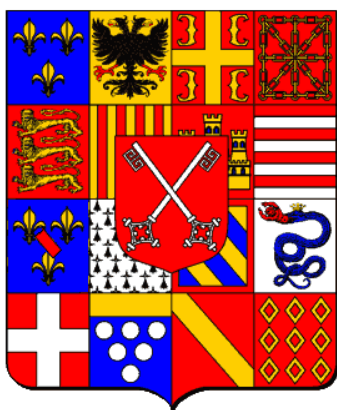
243 E. Olivier, G. Hermal, R. Roton, *Manuel de l'amateur de reliures armoriées françaises*, Paris, Bosse, 1924-1925, notice 626, et Marie-Anne-Hyacinthe Hortemels, *Portrait de Emmanuel-Henry-Thimoléon de Cossé de Brissac, abbé de Fontfroide*, d'après Alexis-Simon Belle, 1717 ca., coll. château de Brissac.

244 L. Le Maistre, « Sceau de Jacques de Clermont », *Recueil de documents et de mémoires relatifs à l'étude spéciale des sceaux*, Bulletin mensuel de la Société de Sphragistique, Paris, janvier 1853, pp. 227-240.

ordinaire de la chambre du Roi, mort en 1629²⁴⁵.



L. Le Maistre, « Sceau de Jacques de Clermont », *Recueil de documents et de mémoires relatifs à l'étude spéciale des sceaux*, *Bulletin mensuel de la Société de Sphragistique*, pp. 227-240.



Version numérique par Arnaud Bunel,
<http://www.heraldique-europeenne.org>

Porte,

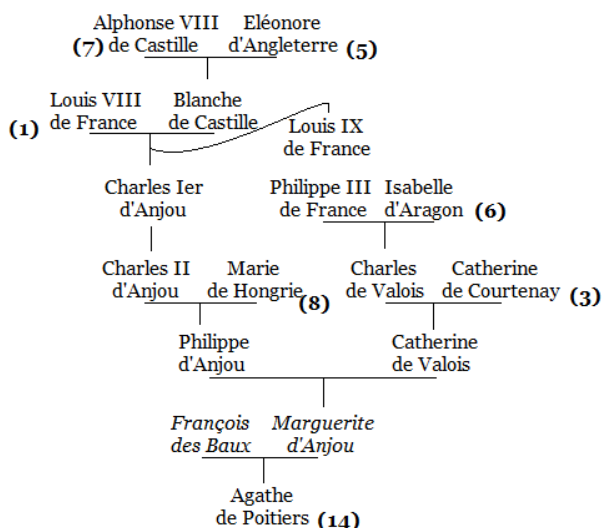
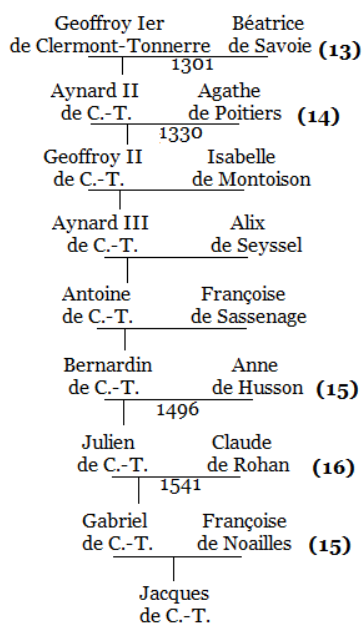
au 1 de France, au 2 de l'Empire,
au 3 de Byzance, au 4 de Navarre,

au 5 d'Angleterre, au 6 d'Aragon,
au 7 de Castille, au 8 de Hongrie,

au 9 d'Evreux, au 10 de Bretagne,
au 11 de Bourgogne, au 12 de Milan,

au 13 de Savoie, au 14 de Poitiers,
au 15 de Châlon, au 16 de Rohan,

sur-le-tout de Clermont-Tonnerre.



28. Armes de Clermont-Tonnerre.

245 Georges Martin, *Histoire et généalogie de la Maison de Clermont-Tonnerre*, La Ricamerie, 1986, p. 130. Les indications généalogiques qui vont suivre concernant cette maison sont tirées de cet ouvrage.

Le dernier registre est le plus intéressant, puisque les quatre quartiers correspondent aux armes des quatre épouses de l'ascendance desquelles sont tirés tous les autres quartiers. Ces armes sont placées selon leur degré dans la généalogie des Clermont-Tonnerre. En 1301 Geoffroy I^{er}, seigneur de Clermont, épouse Béatrix de Savoie, nièce d'Amédée IV, comte de Savoie. Elle apporte le treizième quartier, c'est à dire le premier du dernier registre. Leur fils, Aynard II, premier baron du Dauphiné, épouse en 1330 Agathe de Poitiers, fille du comte de Valentinois et de Sybille de Baux dont il sera question plus tard. Elle apporte le deuxième quartier du dernier registre. Quatre générations plus tard, Bernardin de Clermont, vicomte de Tallart, épouse en 1496 Anne de Husson, héritière de l'important comté de Tonnerre. Sa famille porte écartelé de Husson et de Châlon, après le mariage vers 1410 d'Olivier de Husson et de Marguerite de Châlon, comtesse de Tonnerre et dame de Saint-Aignan. C'est le quartier Châlon, dont la famille apporte le comté de Tonnerre, qui est retenu à la troisième place du dernier registre. Enfin, leur fils, Julien de Clermont-Tonnerre, épouse en 1541 Claude de Rohan-Gié, dame de Thoury, apportant le dernier quartier du registre. Ils sont les grands-parents du porteur du sceau. De ces quatre mariages l'auteur du pennon tire l'ensemble des quartiers du pennon.

Le prestigieux patrimoine héraldique des Rohan est entièrement remployé, avec les quartiers Navarre (4), Évreux (9), Bretagne (10), et Milan (12). Le neuvième quartier, *d'azur à trois fleurs de lis d'or au bâton de gueules péri en bande*, a jusqu'à présent été identifié comme Bourbon. L'image du sceau reproduite par L. Le Maistre ne permet pas de vérifier si le bâton est componné. Il existe bien des liens entre les Clermont-Tonnerre et les premiers ducs de Bourbon. Toutefois, la description des armes de Louis de Husson, fils d'une Rohan-Guéméné, neveu d'Anne de Husson, épouse de Bernardin de Husson, permet de lever l'incertitude. Le même auteur décrivant ces armes, blasonne le deuxième quartier comme « *contre-écartelé de Bourbon et de Navarre*²⁴⁶ ». Il s'agit en fait des armes des rois de Navarre issus des comtes d'Évreux.

Les Husson apportent un héritage important, qui constituera par la suite le domaine auquel s'identifie la famille, mais un seul autre quartier. Il s'agit des armes de Bourgogne anciennes (11) du fait du mariage en 1317 de Jean de Châlon et d'Alix de Bourgogne, héritière du comté de Tonnerre à la mort de sa sœur Marguerite. Il est possible que Jacques de Clermont ait souhaité faire d'un quartier deux alliances, puisqu'en choisissant les armes Châlon à la place de celles des Husson, il introduisait un écu identique à celui de sa mère, Françoise de Noailles. L'ordre des quartiers permet de préciser l'attribution, mais il est probable que cette polysémie des quartiers ait été entretenue par son auteur.

Le quartier dit de l'Empire (2) pourrait être en premier lieu une allusion aux armes anciennes de la maison de Savoie, *d'or à l'aigle de sable*. Comme nous l'avons vu dans le cas des ducs de Nemours, la maison de Savoie a entretenue aux XVI^e et XVII^e siècles l'idée qu'elle serait issue de maisons princières allemandes.

Les six autres quartiers proviennent tous de l'ascendance d'Agathe de Poitiers. Pourtant, un généalogiste moderne peinerait à trouver des liens cohérents entre elle et ces lignées royales. Cela provient d'une parenté erronée rapportée par les Sainte-Marthe en 1628²⁴⁷. Selon eux, Agathe de Poitiers serait la fille d'Aymard de Poitiers, comte de Valentinois, et de Sibylle des Baux. Les travaux généalogiques modernes considèrent que cette Sibylle des Baux est la fille de

246 L. Le Maistre, « Marguerite de Bourgogne, reine de Naples, comtesse de Tonnerre », *Annuaire historique du département de l'Yonne*, série 2, vol. 7, Auxerre, 1867, p. 71.

247 Louis et Scévole de Sainte-Marthe, op. cit., vol. 2, p. 360-361.

Bertrand, seigneurs des Baux, compagnons de Charles d'Anjou qui le fait comte d'Avelino, de la branche aînée. Mais en 1628 ce Bertrand est confondu avec son cousin François des Baux, duc d'Andria, fils de Bertrand des Baux, un autre proche de Charles d'Anjou. Or cette parenté avec les Anjou-Sicile permet de relier tous les quartiers restant du pennon. Sibylle serait selon eux la fille de Marguerite de Tarente, fille de Philippe d'Anjou, prince de Tarente, et de Catherine de Valois, impératrice titulaire de Constantinople, elle-même fille de Catherine de Courtenay, héritière de l'empire latin d'Orient (3), et de Charles de Valois, fils de Philippe III, roi de France (1), et d'Isabelle d'Aragon (6). Philippe est de son côté le fils de Charles II, comte d'Anjou et roi de Naples, et de Marie Arpad, héritière du royaume de Hongrie (8). Charles II est lui-même le petit-fils de Louis VIII, roi de France (1) et de Blanche de Castille, fille d'Alphonse VIII roi de Castille (7) et d'Éléonore d'Angleterre (5).

Cette erreur permet de mieux comprendre les critères de sélections des quartiers. Le patrimoine héraldique ainsi constitué, les quartiers sont placés selon leur rang, les royaumes aux deux premiers registres, les princes souverains au troisième, et les grandes familles directement liées aux Clermont au dernier. Au sein des quartiers royaux la hiérarchie prévaut. La France est placée en premier, suivie des deux armoiries impériales. Ce cachet permet de témoigner de la hiérarchie du prestige des couronnes européennes aux yeux d'un gentilhomme français du XVII^e siècle. La Navarre, désormais liée à la France, gagne le premier registre, tandis que les autres royaumes ibériques restent au second, derrière l'Angleterre, mais avant la Hongrie.

Une fois la logique constructive établie²⁴⁸, il est intéressant de lire ce qu'en écrit L. Le Maistre, lorsqu'il décrit le cachet. En introduction, il précise

« Le plus souvent on suit dans un pennon généalogique l'ordre ascendant de la mère aux aïeules. La Maison de Clermont est si ancienne, ses alliances, si nombreuses et si haut placées, qu'il eut été difficile, impossible, de s'astreindre à cette règle sans blesser les convenances respectables »²⁴⁹.

À ses yeux, le pennon est une structure aux règles strictes. L'impossibilité de réunir tant d'alliances oblige à un tri, qui semble n'être dicté que par le prestige. La suite de l'article énumère, dans l'ordre des quartiers, les nombreux chemins généalogiques qui rattachent les rois de France, les empereurs d'Occident, les rois de Navarre à Jacques de Clermont-Tonnerre. Dans ce dernier cas, il commence par citer le lien qui existe entre les Châlon et les rois de Navarre par l'intermédiaire des comtes de Champagne. Il cite ensuite l'alliance de Jeanne de Navarre et de Jean de Rohan, qui est bien l'origine de la présence de ces armes dans le pennon. Mais ce lien est noyé dans les mentions les plus exhaustives possible des liens entre ces deux familles. L'incompréhension de l'idée de patrimoine héraldique a aussi entraîné l'identification erronée des armes Évreux comme étant celles des Bourbon. Aussi a-t-il cherché et trouvé les liens qui unissent les Bourbon et le porteur du sceau. De la même manière il mentionne avoir rencontré les rois de France « pas moins de vingt-sept fois dans les deux dernières races ». S'il ne perçoit pas le processus de construction du pennon, son approche doit néanmoins retenir notre attention. La pluralité des liens généalogiques entre les familles évoquées et les Clermont-Tonnerre n'a probablement pas échappé à son concepteur, ou tout du moins à ses descendants. Aussi, il est fort probable que ce sceau, et toute autre forme, plus visible, du pennon devait

248 La famille de Beauvilliers présente un pennon dont la construction est similaire. Mery de Beauvilliers épouse en 1496 Louise de Husson, dame de Saint-Aignan, sœur d'Anne de Husson, comtesse de Tonnerre. Ce pennon reprend plusieurs quartiers des Husson et, à la génération suivante, des Clermont-Tonnerre. Il est décrit par Pierre-Scévole de Saint-Marthe, dans *L'état de la cour des roys de l'Europe*, Paris, Jean Guignard, 1670, vol. 1, p. 298.

249 L. Le Maistre, op. cit., 1867, p. 231.

permettre à la famille de développer devant leurs invités les nombreux liens expliquant la présence de tel ou tel quartier. Car, si le pennon développe un discours héraldique qui lui est propre, de part sa conception, il est aussi le support d'un discours humain, contemporain et ultérieur. Il est probable qu'une telle construction héraldique soit conçue pour surprendre et susciter l'interrogation, permettant à l'hôte d'introduire le récit de son ancestralité, de la genèse de sa famille, de la richesse de son ascendance, de la qualité de son sang.

2) La lignée patrilinéaire systématique : le pennon livresque

Une production héraldique, minoritaire, résulte de la lecture des ouvrages généalogiques, pour sa composition et sa compréhension, créant des pennons indissociables du texte qui les éclaire.

Recherches et publications généalogiques peuvent être employées comme preuves et outils de légitimation de l'appartenance immémoriale à l'élite aristocratique, à la noblesse de sang. S'ouvre ainsi la possibilité pour des nobliaux nouvellement installés de revendiquer un statut prestigieux, injustement perdu et légitimement restauré par le retour de fortune du chef de famille moderne.

Ce cas de figure est parfaitement illustré par Charles II de Combault, dit le baron d'Auteuil, né en 1606 d'une famille d'officiers de justice. Il usa de son amitié avec Pierre d'Hozier pour faire publier sous le nom de celui-ci²⁵⁰ en 1629 une généalogie de sa famille, démontrant qu'il était le seul représentant d'une branche cadette oubliée directement issue des premiers seigneurs de Bourbon²⁵¹. La plume acérée de Tallemant des Réaux nous renseigne à son sujet :

« [Charles de Combault] a l'honneur d'estre un peu fou par la teste. Il s'avisa en sa petite jeunesse de dire qu'il estoit de la maison de Bourbon, non royale ; et s'estant mis à suivre le barreau pour quelques années, pour y faire admirer son éloquence, il se faisoit porter la robe par un page, et s'appella le baron d'Auteuil; il fit une belle genealogie, bien imprimée, et prit l'espée. Après, il se maria à une Bournonville²⁵², de bonne maison de Flandre, à la verité, mais fort gueuse²⁵³ ».

Conscient qu'une telle prétention pouvait étonner, l'auteur s'empresse, après les hommages d'usages, de désamorcer la critique par trois arguments²⁵⁴. D'une part, une telle ascendance ne saurait en rien porter ombrage à la famille royale, car il s'agit de se rattacher à la première race de Bourbon, non royale. D'autre part les membres de cette maison n'ont point dérogé, et même plus, l'oubli de cette maison n'est dû qu'à leur fidélité à servir leur maître et cousin, y compris dans les malheurs, en particulier auprès du connétable de Bourbon. Enfin, une telle publication pourrait paraître ostentatoire pour une famille de gentilhomme, mais puisqu'il s'agit des puînés d'une maison anciennement souveraine, rien ne saurait choquer la bienséance.

250 L'implication de D'Hozier, et sa connivence restent encore à déterminer. Son nom aurait-il été employé sans son aval ?

251 Pierre d'Hozier, *Généalogie et alliances de la maison des sieurs de Larbour, dits depuis de Combault, sortie autrefois puisnée de l'ancienne race de Bourbon non royale*, Paris, Mathurin Henault, 1629.

252 En fait Louise de Lameth, fille de Jean, seigneur de Bournonville, lui même petit-fils d'Anne de Bournonville.

253 Gédéon Tallemant des Réaux, *Les Historiettes, troisième édition entièrement revue sur le manuscrit original et disposé dans un nouvel ordre par MM. De Monmerqué et Paulin*, Paris, J. Techener, 1856, t. 5, p. 26-27.

254 Id. p. 1 à 7.

Le ton de la notice concernant son père, fils de greffier au Parlement, permet de saisir l'esprit dans lequel l'ouvrage fut composé :

« Il [Combault père] est resté seul [...] a continué la postérité masculine de la branche aisnée & les pleines Armes de Combault (c'est à dire de Labour) en la même forme que ces predecesseurs. Il fut levé sur les fonds par celui qui avoit esté la premiere cause du restablissement de la maison de Combault, Charles de Marcillac, [cousin de ses père et mère]. Charles de Combault ayant employé sa premiere jeunesse dans tous les honnestes exercices d'esprit & de corps qu'un gentil-homme de sa condition pouvoit apprendre, n'eust si tost l'age de 14 ans, que voulant suivre la profession militaire de ses ancetres, il alla trouver Gilbert son pere dans les occasions à la suite de Henry le Grand [...]»²⁵⁵.

C'est donc bien d'un rétablissement qu'il s'agit, et non d'une élévation induite. La parfaite conformité aux conditions d'appartenance à la noblesse chevaleresque est déclinée, avant de reconnaître, sans explication, qu'il passa du service des armes à la fonction de secrétaire du Roi.

Ce discours se retrouve dans la démonstration héraldique que l'ouvrage met en œuvre. Celui-ci explique en effet qu'au XII^e siècle, un fils cadet, Combault de Bourbon, « quitta les Armes de sa famille pour porter celles de son partage » c'est à dire celle de Labour, qui sont *d'or à trois merlettes de sable au chef de gueules*.

Il est précisé que Charles de Combault obtint en 1628 un arrêt du Parlement l'autorisant à ajouter un écu aux armes des Bourbon l'Archambault en franc-canton. L'auteur peut dès lors s'appuyer sur la décision de justice pour prouver la bonne foi de ses preuves, qui sont elles-mêmes à la source de l'arrêt.

Suit l'énumération des générations qui mènent à la famille moderne, chaque mariage étant illustré par les armes de l'épouse. L'exposé se conclut par un pennon en pleine page, dont la composition est expliquée :

« Outre lesquelles armes pleines, iceluy Charles de Combault 2. du nom, a pour ses armes escartelées, le penon genealogique de sa maison, composé de 16. quartiers dont les 2. premiers sont de sa maison ancienne, & de sa maison moderne, sçavoir de Bourbon, & de Labour. Les 14. suivants sont de degré en degré, & de toutes les femmes qui ont espousé ses predecesseurs, & l'escu de France, qu'il porte sur le tout, est la marque qu'il est sorti de la maison de France par Alix de Bourgogne sa 16. ayeulle [...]»²⁵⁶.

Puis se déroule l'identification des quartiers, suivie de l'exposition en tableau généalogique des soixante-quatre quartiers de noblesse du personnage. Un pennon de la même sorte se trouve à la fin de l'ouvrage consacré, ou commandé, au même Pierre D'Hozier, au profit de la famille de Baglion, rattachée à la lignée italienne des Baglioni²⁵⁷.

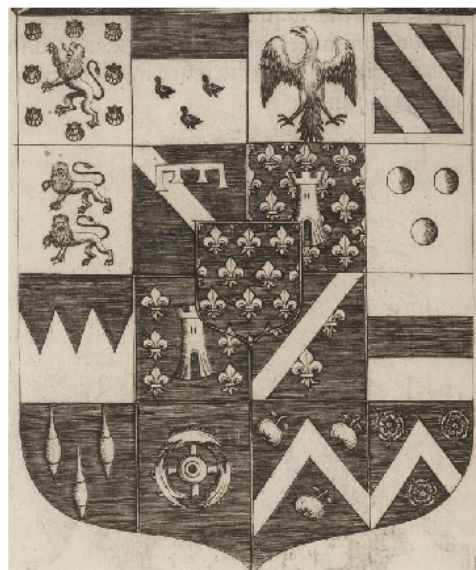
Le but de l'ouvrage est de démontrer le rattachement des Combault modernes à une lignée non seulement prestigieuse, mais surtout à une ancienneté prouvant leur noblesse la plus pure. Le blason n'est d'aucune aide dans cette argumentation sociale, car rien ne différencie un écu qui a participé aux croisades et un écu tout juste sorti de la rotture. La recherche de prestige matrimonial n'est pas l'objectif premier de cette composition, la plupart des alliances

255 Id. p. 130-131.

256 Id. p. 262-263.

257 Pierre D'Hozier, *Généalogie des seigneurs de la Dufferie, sortie d'une puinée de l'illustre maison des Baglioni, seigneurs souverains de Perouse en Italie*, Paris, Claude Cramoisy, 1662.

mentionnées sont obscures. La présence des armes de Bourbon ancien devrait suffire. Alors pourquoi recourir au pennon ? Il s'agit d'une stratégie en négatif. Car, s'il y a des épouses, il y a des époux. Multiplier les alliances par degré prouve donc que la lignée est d'autant plus ancienne que le nombre de mariage est élevé. Inventer un patrimoine héraldique matrimonial permet ainsi de valoriser les armes agnatiques.

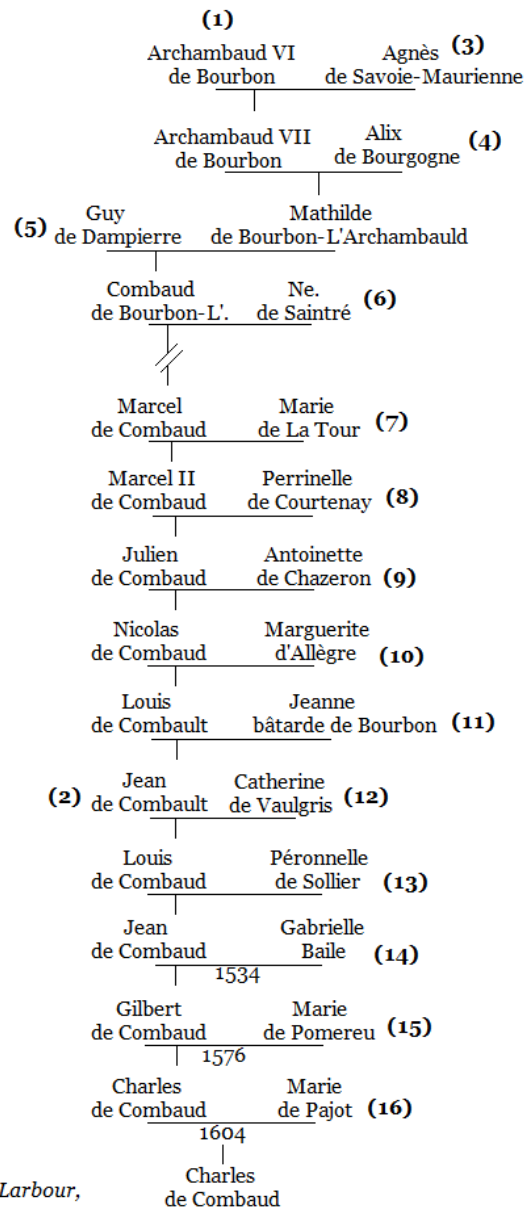


Charles de Combault

Pierre d'Hozier (att.),
Généalogie et alliances de la maison des sieurs de Larbour,
dits depuis de Combault, sortie autrefois puisnée de
l'ancienne race de Bourbon non royale, 1629.

Porte,

au 1 Bourbon-L'Archambaud, au 2 Combault "moderne",
 au 3 Savoie anciennes, 4 Bourgogne, anciennes
 au 5 de Dampierre, au 6 de Saintré,
 au 7 de La Tour, au 8 de Courtenay,
 au 9 de Chazeron, au 10 d'Allègre,
 au 11 de Bourbon moderne, au 12 de Vulgris,
 au 13 de Solier, au 14 de Baile,
 au 15 Pomereu, au 16 de Pajot,
 sur-le-tout de France



29. Armes de Combault.

Un tel pennon ne peut se concevoir et surtout se comprendre que situé comme il l'est dans le volume de généalogie dont il est issu. Un pareil nombre de quartiers n'est pas inutilisable comme d'autres exemples l'ont montré. Néanmoins un certain nombre de ces quartiers ne sont guère prestigieux, ni aisément reconnaissables. Aussi les Combauld emploient-ils une version abrégée, beaucoup plus efficace visuellement et bien plus flatteuse. L'Armorial de la maison de Gaston d'Orléans, réalisé par le même Pierre d'Hozier en conserve une version peinte²⁵⁸. Seuls les quartiers les plus prestigieux, liés à la maison de France, c'est à dire Courtenay (1) et Bourbon²⁵⁹ (2) ou à des familles célèbres, c'est à dire La Tour d'Auvergne (3) et Alègre (4) sont retenus. Le lien avec la première maison de Bourbon est néanmoins accentué par le sur-le-tout, qui présente les armes de Combauld écartelées avec les armes des Bourbon l'Archambault.

Ces armes sont données au fils de Charles de Combaul, néanmoins la date de réalisation du Recueil, deux ans avant la publication de la Généalogie, indique une composition commune des deux combinaisons héraldiques. L'Armorial Général ne retiendra pour ce fils que les armes simples accompagnées de l'écusson de Bourbon ancien obtenu par arrêt du Parlement²⁶⁰.

Cet exercice, que l'on pourrait qualifier de livresque, se poursuit avec constance tout au long des XVII^e et XVIII^e siècles. En 1757 le Père Simplicien, donne un extrait des travaux de Clairambault centré sur deux branches de la famille de Mailly²⁶¹, et le comte de Waroquier fait publier en 1782 la généalogie de sa famille²⁶².

Ces deux exemples, construits de manière proche, ne méritent pas une explication aussi détaillée de leur structure. A la fin de l'ouvrage se trouve un pennon reprenant, « de degré en degré », les armes des épouses, ou plutôt des mères. Une identification des quartiers est toujours jointe, nécessaire pour plusieurs familles peu connues. Dans le cas des Waroquier, les armes écartelées sont le plus souvent retenues, mais les quartiers ne sont pas spécifiquement identifiés. Elles sont prises comme un ensemble qu'il n'est pas nécessaire de détailler. Il s'agit bien de démontrer une continuité d'alliances nobles, et non de faire un véritable travail héraldique. La systématisation du procédé rend ces pennons assez secs et d'un intérêt médiocre hors du contexte de l'ouvrage.

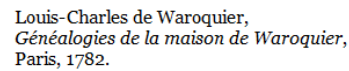
258 Pierre d'Hozier, op. cit., 1627, p. 157.

259 Il s'agit des armes de France brisées d'une barre de gueules, en référence, d'après la Généalogie, au mariage de Louis de Combauld et de Jeanne, bâtarde de Jean I^{er}, duc de Bourbon.

260 Armorial G^{al}.

261 Paul-Lucas Simplicien, *Extrait de la généalogie de la maison de Mailly, suivi de l'histoire de la branche des comtes de Mailly marquis d'Haucourt et de celle des marquis du Quesnoy, dressé sur les titres originaux sous les yeux de M. de Clairambault, généalogiste des Ordres du Roy*, Paris, De Ballard, 1757.

262 Louis-Charles de Waroquier, *Généalogies de la maison de Waroquier*, Paris, Veuve Thiboust, 1782.



(1) Jacques de Waroquier Jeanne de Beaumont (2)

Jacques de Waroquier Marie d'Esne (3)

Pierre de Waroquier Jeanne de Louvigny (4)

Jacques de Waroquier Marie de Souastres (5)

Jean de Waroquier Jeanne de Croisilles (6)

Jean de Waroquier Jeanne de la Motte (7-8)

Louis de Waroquier Marie de Wignacourt (9-10-11)

Wast de Waroquier Anne du Moulinet (12)

1504

François de Waroquier Anne Thibault (13-14-15)

1532

François de Waroquier Claude Pinon (16-17-18)

1564

René de Waroquier Françoise Hardy (19-20)

1608

François de Waroquier Marie de Billy (21)

1643

François-Auguste de Waroquier Suzanne de Galtier (22)

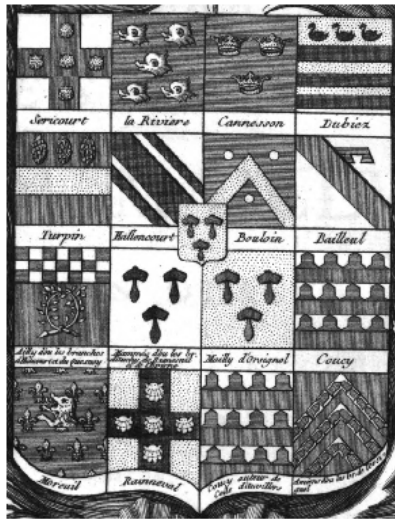
1693

François-Auguste de Waroquier Elisabeth de Floris (23-24)

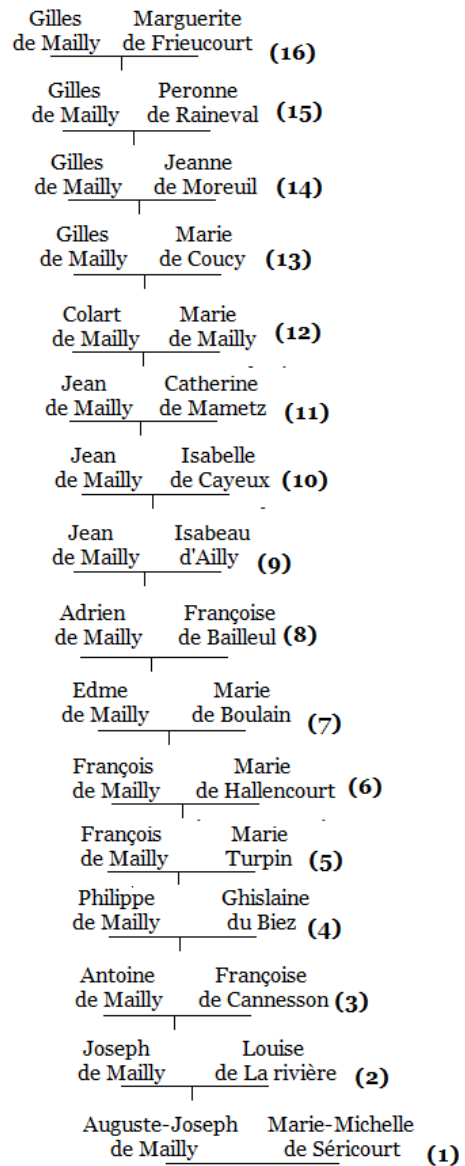
1749

95

à l'héraldique²⁶³. C'est au sein du texte que se trouve le développement des armes des familles alliées. En tête de chaque notice se trouve une illustration gravée présentant les armes Mailly pleines, accolées des armes de l'épouse écartelées de celles de ses aïeux, soutenus par des lions dans un petit décor rocaille. Les quartiers sont identifiés brièvement dans la marge. Dans les cas de double mariage, les armes pleines de l'épouse n'ayant pas fourni l'héritier sont cette fois présentées, pleines, à gauche de l'écu Mailly. Ainsi sont combinées les démonstrations des alliances agnatiques et matrilineaires tout au long du fascicule, selon leur mode propre.



Paul-Lucas Simplicien, *Extrait de la généalogie de la maison de Mailly, suivi de l'histoire de la branche des comtes de Mailly marquis d'Haucourt et de celle des marquis du Quesnoy, dressé sur les titres originaux sous les yeux de M. de Clairambault, généalogiste des Ordres du Roy, Paris, 1757.*



31. Armes de Mailly.

De telles démonstrations agnatiques se retrouvent parfois hors des ouvrages qui les ont vues naître. Ainsi l'Armorial Général enregistre deux pennons qui relèvent de cette construction.

263 Jean Le Rond d'Alembert, (dir.), *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, 1751-1772, catégorie « Art Héraldique », Pl. XX.

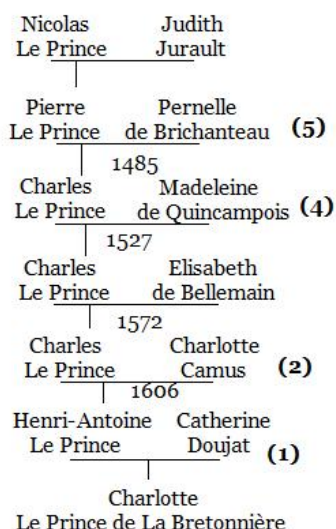
Le premier est donné à Charlotte Le Prince de La Bretonnière²⁶⁴, veuve d'Antoine de Ricouart. Parmi ses sept quartiers, les armes familiales sont aisément reconnaissables ; sur-le-tout, les armes Doujat au 1, Camus de Pontcarré au 2 et Brichanteau au 5 le sont aussi²⁶⁵. Les autres résistent à une première analyse. Néanmoins, la lecture des *Illustrations européennes* de Drignon de Magny²⁶⁶ nous informe de la succession des mariages de cette famille. Les quartiers identifiés se trouvent à leur place. On peut reconnaître dans le quatrième quartier, *d'argent à six burelles de gueules*, une erreur sur les armes des Quincampoix, qui est un *burelé de gueules et d'or*, ce qui correspond au mariage du quatrième degré. Il est ensuite possible de déduire les armes manquantes, à savoir Bellemain au 3 et Hurault de Villeluisant au 6. Il n'a pas été possible d'identifier les armes portées par ces familles, et par là de mesurer le degré d'exactitude ou d'erreur de leur représentation.



Charles-René D'Hozier, *Armorial Général*, BnF, Ms. Fr. 32251, vol. XXIV, Paris II, p. 1539.

Porte,

au 1 Doujat, au 2 Camus de Pont-Carré, au 3 n. i.,
au 4 de Quincampoix, au 5 de Brichanteau, au 6 n. i.,
sur-le-tout Le Prince de La Bretonnière.



32. Famille Le Prince.

264 Charles-René D'Hozier, *Armorial général*, BnF, Ms. Fr. 32251, vol. XXIV, Paris II, p. 1539.

265 Elles se trouvent par exemple dans le Manuscrit Montchal, cf. supra.

266 Claude Drignon de Magny, *Illustrations européennes, troisième registre du Livre d'or de la noblesse*, Paris, 1846, p. 165-166

Le second cas est le pennon de Joseph-Gabriel du Parc²⁶⁷, comte de Locmaria, qui comprend douze quartiers, dont trois sont contre-écartelés, pour un total de dix-sept écus. De nouveau, la lecture de la généalogie permet d'identifier les quartiers et de dépasser les éventuelles erreurs de représentation. Ainsi pourrait-on reconnaître dans le quatrième quartier, *d'azur au fretté d'hermine*, les armes des Plorec, dont le porteur descend bien, par sa bisaïeule maternelle. Le choix ne semble correspondre à aucune logique précise. Cependant, en suivant l'ordre des mariages, la quatrième génération depuis le premier mariage choisi est celui de Robin du Parc et de Jeanne de Ploëuc, qui porte *chevronné d'hermine et de gueules*. La proximité de nom et d'armes entre ces deux familles a entraîné une confusion que la généalogie ne peut pas déceler, sans prendre en compte la cohérence de l'ordre des quartiers. La complexité visuelle de ce pennon tient en parti aux trois écartelé et au parti qui en rendent la lecture difficile, en particulier le neuvième quartier, où l'on devine plus qu'on ne le voit. Néanmoins une telle logique, lorsqu'elle est identifiée, rend la lecture d'autant plus aisée qu'elle est systématique.

L'Armorial Général présente d'autres cas de pennons qui pourraient suivre cette logique²⁶⁸. Cependant, la méconnaissance des généalogies des porteurs empêche de pouvoir l'affirmer.



Porte,
au 1 Beaumanoir, au 2 Mauny, au 3 Blossac, au 4 Ploëuc,
au 5 Langourla, au 6 Phelipes, au 7 Kerimer'h,
au 8 Leversault, au 9 Boiséon, au 10 ecc. Dresnay et Coatsaf,
au 11 ecc. Charruel et Coëtredrez, au 12 Nevet
sur-le-tout du Parc de Locmaria

Charles-René D'Hozier, *Armorial Général*,
BnF, Ms. Fr. 32250, vol. XXIII, Paris I, p.49

Alain du Parc	Judith de Beaumanoir	(1)
└──────────┘		
Thomas du Parc	Macé de Mauny	(2)
└──────────┘		
Alain du Parc	Plesou de Blossac	(3)
└──────────┘		
Robin du Parc	Jeanne de Ploëuc	(4)
└──────────┘		
Jean du Parc	Isabeau de Langourla	(5)
└──────────┘		
Guillaume du Parc	Jeanne Phélippe	(6)
└──────────┘		
Jean du Parc	Marguerite de Kerimer'h	(8)
└──────────┘		
Jacques du Parc	Péronnelle de Leversault	(9)
└──────────┘		
François du Parc	Claude de Boiséon	
└──────────┘		
Claude du Parc	Julienne du Dresnay	(10)
└──────────┘		
Louis du Parc	Françoise de Coëtredrez	(11)
└──────────┘		
Vincent du Parc	Claudine Nevet	(12)
└──────────┘		
Joseph-Gabriel du Parc		

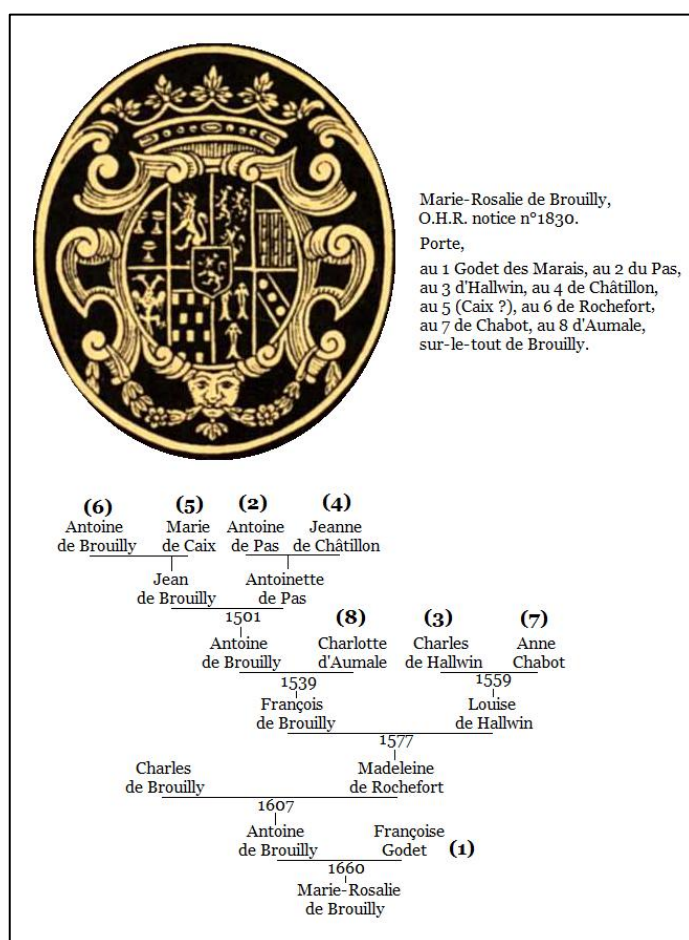
33. Famille Le Parc.

267 Charles-René D'Hozier, op. cit., Ms. Fr. 32250, vol. XXIII, Paris I, p. 49.

268 Par exemple celui de François Rémon de Bréviande – Ibid., Ms. Fr. 32251, vol. XXIV, Paris II, p. 1020 - où la présence de deux quartiers identiques côte à côte fait inévitablement penser à une structure systématisée, soit des épouses de la lignée agnatique, soit des quartiers généalogiques. D'autres cas comme ceux de Jacques-René de Bourdon, Philippe de Fontanond – Ibid., Ms. Fr. 32241, vol. XIV, Languedoc I, p. 88 – et Charles Imbaud – Ibid. Ms. Fr. 32236, vol. IX, Bretagne II, p. 943 - ne pourront être compris qu'après d'importantes recherches généalogiques.

D'autres pennons peuvent aussi sortir des livres pour se poser sur des reliures. Alors que l'Armorial Général n'enregistre que des armes pleines pour Olympe de Brouilly, duchesse d'Aumont²⁶⁹, sa sœur Marie-Rosalie de Brouilly, marquise de Châtillon, fait réaliser un fer²⁷⁰ portant un pennon à neuf quartiers. Les armes paternelles sont placées en sur-le-tout, et celles des épouses, de degré en degré, composent le fond, disposées dans le désordre. De manière traditionnelle, les armes de sa mère, Françoise Godet des Maretz, occupe le premier quartier. Les éventuelles armes écartelées sont séparées. Ainsi les armes de Pas et de Châtillon, père et mère d'Antoinette de Pas, se retrouvent respectivement au 2 et 4. Les armes de Halluin et de Chabot, parents de Louise de Halluin, qui apporta la terre de Piennes, érigée en marquisat pour son fils, sont placées en 3 et 7. Aucun traitement spécifique ne semble s'appliquer à cette alliance, pourtant essentielle pour les Brouilly. La transmission de la terre de Pienne de la maison médiévale de Saint-Omer aux Halluin puis aux Brouilly est pourtant connue et détaillée par les publications du temps²⁷¹. Il s'agit donc d'un choix délibéré.

Aux 6 et 8 sont les armes Rochefort et Aumale, pour l'aïeule et la trisaïeule paternelle de l'intéressée. Le cinquième quartier reste difficile à identifier. La logique voudrait qu'il s'agisse des armes du degré restant. Il n'a malheureusement pas été possible d'identifier les armes portées par Marie de Caix, dont la famille semble peu connue.



34. Armes de Brouilly.

269 Ibid., Ms. Fr. 32250, vol. XXIII, Paris I, p. 144.

270 O.H.R., op. cit., notice n°1830.

271 Succession mentionnée in *Lettres patentes portant érection du marquisat de Piennes, données à Saint-Germain en Laye au mois d'août 1668, enregistrées le 16 avril 1669.*

Ces quartiers sont conformes aux généalogies des Brouilly publiées alors²⁷². Le nobiliaire de Picardie en développe une qui commence avec Marie de Caix et s'achève avec l'intéressée. Il ne précise que rarement les parents des épouses, et il est remarquable que les deux uniques occurrences soient précisément celles qui seront retenues dans le pennon, à savoir Jeanne de Châtillon et Anne de Chabot. Il est possible de penser que la composition de tels pennons soit intrinsèquement liée à de telles généalogies, publiées ou non. Lorsque celles-ci sont restées manuscrites, il est alors plus difficile d'identifier la logique de construction du pennon. À la différence des quelques exemples précédents, l'ordre des quartiers n'est pas respecté, selon le même processus de dislocation décrit à propos du pennon des Mortemart. Ces armes sont frappées au revers des ouvrages marqués, à l'avant, des armes du couple. C'est un moyen de compléter l'information généalogique et nobiliaire. D'un côté sont montrés des individus, caractérisés par l'alliance de deux lignées, de l'autre est développé le patrimoine historique, en quelque sorte « racial », au sens de Devyver. Il n'est pas impossible que ce fer ait été réalisé pour son père et employé à la génération suivante.

Un tableau de 1621 conservé à la cathédrale d'Angers²⁷³ montre un exemple de ces pennons agnatiques dans un cas de représentation familiale plus développée dont la lecture pose quelques questions.

Les quartiers sont réduits à six et un sur-le-tout, dans une disposition verticale, *parti d'un trait et coupé de deux*, constitué aux 1 de Savonnières, au 2 Le Gay de La Faultrière, au 3 de Matheflon, au 4 de Rougebec, au 5 de Brie, au 6 *de gueules à deux fasces d'argent*, probablement un déformation des armes Saro, qui portent *burelé d'argent et de gueules de douze pièces*, sur-le-tout de Saint-Germain. Contrairement aux précédents pennons, les armes familiales sont placées au premier quartier, et non sur-le-tout. Il s'agit des armes des épouses des ancêtres agnatiques, disposées dans le désordre. Les quartiers 1, 3, 4, 5, 6 sont communs à tous les Savonnières, mais le 2 et le sur-le-tout ne peuvent correspondre qu'aux alliances de la branche des seigneurs de La Torche.

Ce tableau présente en plus de ce pennon un autre écu aux armes pleines de la même famille. La présence du collier des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel autour des deux écus pose problème. Les Savonnières de la branche aînée ont produit plusieurs chevalier de l'ordre du Roi. Cependant le dernier d'entre eux, Jean VII, seigneur de La Bretesche, meurt en 1573²⁷⁴. Deux hypothèses peuvent être avancées, qui entraînent deux compréhensions différentes du pennon.

La similarité des deux écus laisse supposer une seule campagne de décor héraldique, dans la première moitié du XVII^e siècle. La présence de deux écus pourrait s'expliquer de deux manières. D'une part, il est possible d'imaginer une commande familiale passée par deux cousins qui, voulant appliquer leurs armes mais se distinguer l'un de l'autre, usèrent du pennon comme brisure pour le cousin issu d'une branche cadette. Une autre explication peut venir du mariage en 1658 entre la fille de Simon de Savonnières, seigneur de La Torche, et Martin de Savonnières, marquis de la Bretesche, chef de la famille. Cependant ni Martin, ni aucun des pères des deux époux ne furent chevaliers de Saint-Michel. Il devient alors difficile d'en expliquer la présence, à moins que le collier ne soit devenu un moyen d'évoquer les distinctions attribuées à plusieurs générations successives de la famille. D'autre part, les armes de la mère de l'épouse, Jeanne Raoul, sont absentes. Leur absence peut s'interpréter de deux façons. D'une

272 Par exemple par François Haudicquer de Blancourt, dans son *Nobiliaire de Picardie*, Paris, Robert de La Caille, 1693, p. 75.

273 Jean Boucher, *Mise au tombeau*, 1621, Trésor de la cathédrale Saint-Maurice d'Angers.

274 La Chesnaye Desbois, op. cit., 1778, t. XII, p. 510.

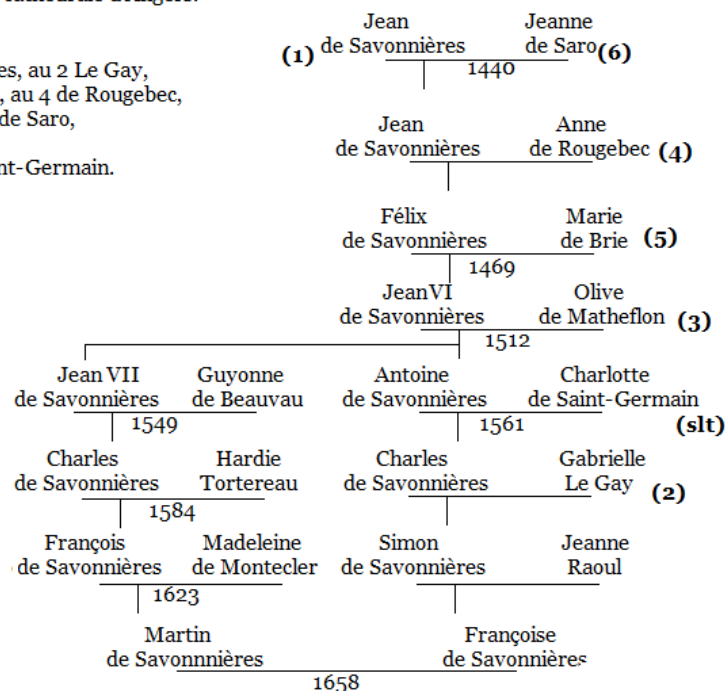
part, il est possible que le pennon ait été composé par son père, et qu'elle en fit usage sans modifications. D'autre part, la famille de sa mère étant moins prestigieuse et moins connue, il a peut-être été fait le choix de l'éluder.



Savonnières

Jean Boucher, *Mise au tombeau*,
1621, Trésor de la cathédrale d'Angers.

Porte,
au 1 de Savonnières, au 2 Le Gay,
au 3 de Matheflon, au 4 de Rougebec,
au 5 de Brie, au 6 de Saro,
sur-le-tout de Saint-Germain.



35. Armes de Savonnières.

La première hypothèse, quoiqu'elle ne soit pas tout à fait satisfaisante, explique néanmoins la séparation entre les deux écus. Dans les deux cas, la représentation héraldique de deux

branches de la même famille constitue une répétition qui est évitée par le choix d'un pennon pour les armes du cousin ou de l'épouse, indiquant les mariages de leur branche et quelques mariages d'ascendants communs aux tiges. Ce serait donc un mode de variation visuelle autant qu'une manière de développer l'ancestralité de la famille parallèlement à la présentation des armes pleines. Ces familles sont toutes connues au sein d'une aire géographique restreinte, entre l'Anjou et le pays nantais, et certaines sont prestigieuses, comme les Matheflon et les Brie. Il est donc envisageable qu'un tel pennon puisse être produit hors du contexte livresque car ses quartiers sont considérés comme suffisamment identifiables pour être compris sans l'aide d'une généalogie.

L'histoire matérielle de l'objet reste encore assez obscure, de nouvelles découvertes permettront peut-être d'affirmer l'une ou l'autre hypothèse et d'éclairer cette surprenante double composition²⁷⁵.

Ce mode d'élaboration du pennon, de degré en degré, s'apparente donc à une démarche généalogique, de l'ordre de l'écrit bien plus que du figuré. Néanmoins elle peut s'inscrire dans l'expression d'une véritable identité héraldique qui ne se cantonne pas aux livres, et s'exposer dans des armoriaux, mais aussi sur des monuments²⁷⁶. Elle est l'une des traces de la logique patrilinéaire de la conception de la noblesse, qui s'affirme de plus en plus au cours des XVII^e et XVIII^e siècles, pour culminer, à l'aube de la Révolution, en une structure héraldique qui n'évoque plus que le lignage, une origine noble liée à la naissance, véritablement indépendante de l'héritage féodal, et qui ne recourt plus à un mariage prestigieux comme source de quartiers. Les mariages de la lignée agnatique, même si ils sont peu prestigieux, sont devenus valorisant par l'affirmation de l'ancienneté de la lignée, au détriment de son inscription dans un réseau de parenté plus proche des commanditaires.

3) Le pennon généalogique horizontal

Un tel discours est étranger au troisième groupe créateur de pennon. La noblesse de robe, quoique pouvant parfois se prévaloir d'ancêtres communs avec une partie de la noblesse montante du XVII^e siècle, fonde sa légitimité sur d'autres valeurs, l'utilité sociale, la pratique des vertus propres à ce groupe, et la dignité des serviteurs de l'État. Aussi leur pratique du pennon est-elle différente.

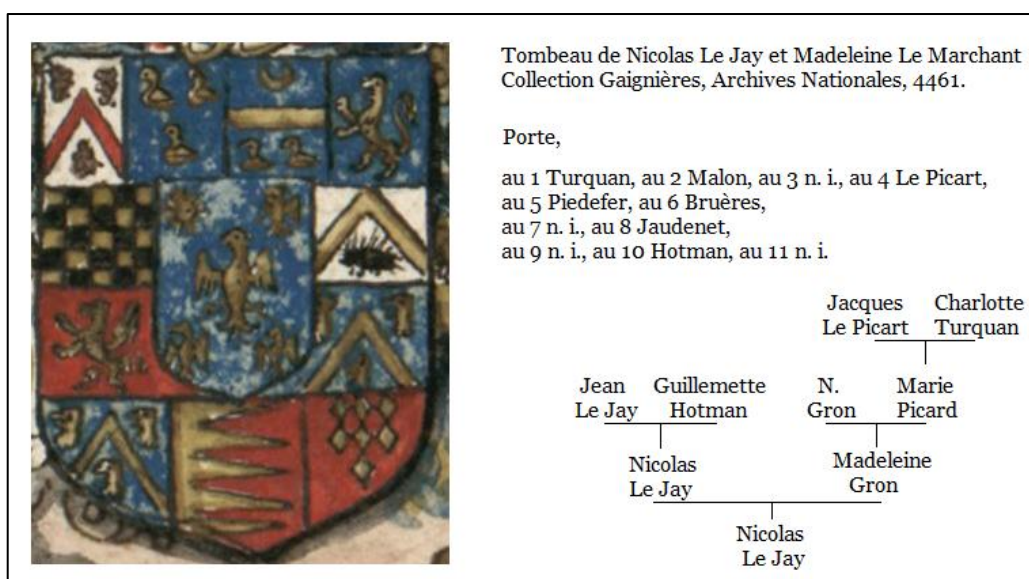
Le pennon est alors la collation des armes des ancêtres, non plus superposées verticalement, mais horizontalement, au sein d'une même génération, voire toute une génération prise dans son ensemble. La composition du pennon devient mathématique, en suivant l'ordre des individus établi par la généalogie. Ainsi l'identification de pennons à plusieurs dizaines de quartiers devient aisée, car sa lecture est systématique.

Quel pourrait-être l'usage d'un pennon qui semble s'écarter de la logique nobiliaire de la

275 Des quartiers similaires s'observent dans le pennon d'un cousin, Jean-Angélique Frézeau, in Charles-René D'Hozier, *Armorial Général*, BnF, Ms. Fr. 32250, vol. XXIII, Paris I, p. 237. Ce pennon suit une autre logique, réunissant les quartiers issus des trois derniers mariages de son ascendance paternelle. Le premier rang est occupé par les quartiers les plus prestigieux, tous issus du même mariage, qui semblent plus suivre la généalogie que le prestige.

276 Gaignières a reproduit la plaque tombale de François de Harlay à Notre-Dame, dont le sommet est occupé par le pennon et les insignes des dignités de l'archevêque – BnF, Réserve Pe-11b-Fol. collection Gaignières, n°4828.

première moitié du XVII^e et de son évolution longue vers l'ancestralité agnatique ? Une telle logique fait penser aux preuves de noblesse et aux quartiers nécessaires à l'accès à certains chapitres nobles féminins. Et pourtant les familles qui les produisent ne semblent pas avoir envoyé leurs filles dans ces institutions. Les robins ne semblent pas non plus chercher à mettre en valeur des ancêtres chevaleresques. Au contraire, cette constitution spécifique du pennon semble être une spécificité des milieux de la robe, et à ce titre pourrait être comprise comme la revendication d'un prestige autonome propre à ce groupe, se définissant moins par l'ancienneté, que par les liens familiaux ; par l'appartenance à un groupe social large, et non à une lignée spécifique. L'instauration de la vénalité des offices au XVI^e siècle, et surtout de la « paulette » par Henri IV permit aux grands officiers de justice de patrimonialiser leurs fonctions, et d'associer à celles-ci une dignité sociale, revendiquant dès lors l'appartenance à l'élite nobiliaire²⁷⁷. Cette revendication s'accompagne de nouveaux comportements destinés à mieux s'intégrer à la noblesse déjà en place, principalement d'épée. De nombreux magistrats dotent leur fils de compagnies plutôt que de charge de justice. La robe conserve néanmoins une identité propre, y compris dans ses usages héraldiques.



36. Famille Le Jay.

Entre 1628²⁷⁸ Nicolas Le Jay, premier président du Parlement de Paris, fait réaliser dans une chapelle de l'église des Minimes de la Place royale un monument double pour lui et son épouse. Gaignières²⁷⁹ qui nous en a gardé le souvenir représente au sommet de la composition un pennon de treize quartiers. L'histoire de cette famille est mal connue avant le milieu du XVI^e siècle, lorsque le grand-père du président était échevin de la ville. Les quartiers sont difficilement identifiables, malgré le dessin assez précis de Gaignières. Certains quartiers identifiés peuvent être rattachés aux ancêtres de Nicolas Le Jay. Ainsi, le quatrième quartier représente les armes des Le Picart venant de sa grand-mère maternelle, famille bien implantée dans les offices publics et la magistrature parisienne. D'une famille au profil identique, la mère de celle-ci, Charlotte Turquan, donne le premier quartier. La grand-mère paternelle du

277 Robert Desclimon, Elie Haddad, dir., *Épreuves de noblesse. Les expériences nobiliaires de la haute robe parisienne (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Les Belles Lettres, 2010, p. 37 et 48.

278 Contrat du 15 juillet 1628 entre Thomas Boudin et Nicolas Le Jay pour la réalisation de l'orant de son épouse. Le reste du monument serait de la main de Pierre II Briard. Cartels du Louvre, département des sculptures, orant de Madeleine Marchant, L.P. 401.

279 Collection Gaignières, BnF, n°4461.

président, Guillemette Hotman, semble donner le dixième quartier, avec cependant une différence de métal. Elle appartient à une famille de marchands orfèvres allemands en pleine ascension à Paris. Les autres quartiers identifiables pourraient être les familles Malon, Piedefer, Bruères, Jaudennet, toutes familles de la robe parisienne, qu'il n'est pas possible, dans l'état actuel de nos connaissances de rattacher généalogiquement aux Le Jay.

Blanchard rapporte que « pour reconnaissance de l'affection particulière qu'ils ont toujours portée à ce grand Président [ses neveux] ont fait ériger sa statuë, & au dessous l'Épithaphe²⁸⁰ ». Si cette affirmation était vérifiée, il serait possible d'imaginer que le pennon ait été commandé par lesdits neveux. Faute d'une ascendance ancienne connue, malgré ce que prétend Blanchard qui n'est pas capable d'indiquer une filiation suivie avant l'aïeul du président, il n'est possible d'exposer qu'une parentèle proche. Or le pennon est tout de même choisi. Les éléments manquent pour pouvoir s'assurer qu'il s'agit d'un pennon horizontal, prenant en compte les aïeux et bisaïeux du défunt. Néanmoins, les quartiers facilement reconnaissables et ceux identifiés mettent en place une inscription dans le milieu des officiers royaux et des magistrats parisiens auxquels les Le Jay se sont récemment agrégés. Le pennon décrit alors une identité qui n'a plus beaucoup de rapport avec la pratique féodale et nobiliaire que nous avons décrit auparavant. Robert Desclimon, dans ses ouvrages sur la genèse de la noblesse de robe au XVII^e siècle²⁸¹ montre que ce milieu de grands serviteurs de l'État absorbe certains codes de la noblesse chevaleresque tout en constituant une identité et un discours historique et social qui lui est propre. Un travail plus poussé sur le discours héraldique de ce groupe pourrait peut-être faire émerger un emploi propre des ressources emblématiques issues de la féodalité.

Le cas de la famille du Tillet est assez intéressant à ce sujet. Le plus ancien ancêtre de cette famille connu avec certitude est Elie du Tillet, contrôleur général des finances de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême. Il semble avoir occupé de nombreuses charges de finances publiques à Angoulême et à Bordeaux. La montée de François I^{er} sur le trône propulse ses fils dans l'entourage des commensaux royaux et sur les sièges du Parlement de Paris. Dès lors de nombreux mariages l'unissent aux meilleures familles de la capitale. François, arrière-arrière-petit-fils d'Elie, cadet d'une importante descendance, hérite ainsi des charges de greffier en chef du Parlement et de protonotaire et secrétaire du Roi. Un portrait gravé par Jean Lenfant²⁸² nous le montre en habit de magistrat, et nous fait connaître ses armes. Il s'agit d'un pennon à huit quartiers, dont le sur-le-tout est lui-même contre-écartelé.

Sa construction est atypique. Il s'agit d'une alternance des armes des épouses de ses ancêtres du Tillet et de la lignée de sa mère, Charlotte de La Fin. Le premier quartier reprend les armes de celle-ci, puis de son aïeule paternelle (Faucon du Ris) puis de son aïeule maternelle (Saint-Gelais), puis de sa bisaïeule maternelle (Nicolaÿ) puis de sa bisaïeule paternelle (Le Clerc de Fleurigny) suivit de sa trisaïeule paternelle (Brinon) puis maternelle (Salins). Cette construction de degré en degré sur deux lignées alternées est assez originale. Elle reprend une généalogie des Tillet telle qu'elle sera publiée par Louis-Pierre d'Hozier un siècle plus tard²⁸³. Ce premier pennon sera suivi à la fin du XVII^e siècle par la réalisation d'un second pour son fils, enregistré

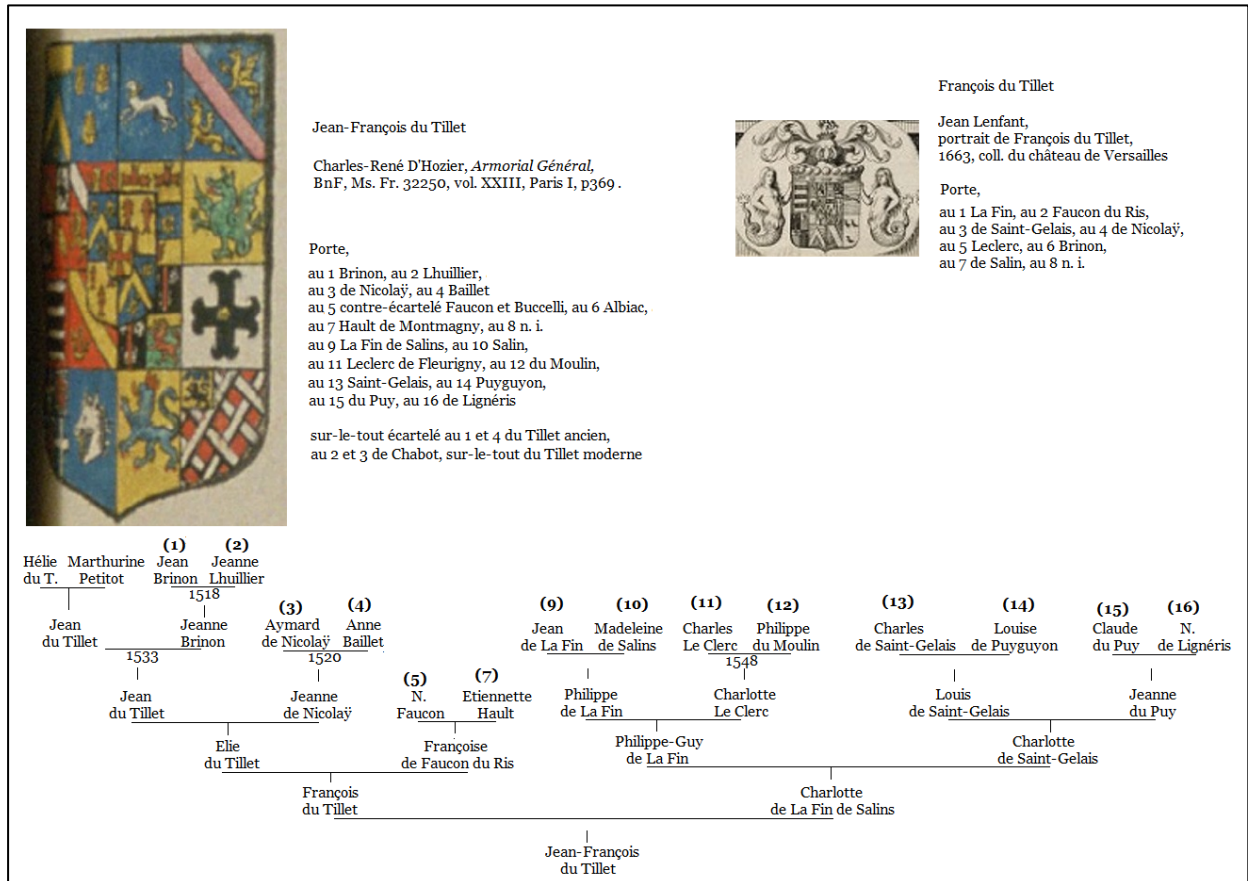
280 François Blanchard, *Éloge de tous les présidents au mortier du parlement de Paris, depuis qu'il a esté sédentaire jusques à present. Ensemble leurs genealogies, epitaphes, armes & blazons en taille douce*, Paris, Chardin Besongne, 1645, p. 91.

281 Cf. note 45, ou encore « Élités parisiennes entre XV^e et XVII^e siècle : du bon usage du Cabinet des titres », in *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1997, tome 155, livraison 2. pp. 607-644.

282 Jean Lenfant, portrait de *François du Tillet*, 1663, coll. du château de Versailles,

283 Louis-Pierre D'Hozier, *Armorial Général de la France. Registre premier, seconde partie*, Paris, Jacques Colombat, 1738, p. 556. Aucune généalogie antérieure n'a pu être identifiée durant ce travail.

dans l'Armorial Général²⁸⁴. C'est celui-ci qui nous intéresse. En effet, sur un format réduit, le peintre en a représenté fidèlement les dix-neuf quartiers. Il s'agit d'un cas exemplaire du pennon généalogique dont parlent les traités et les écrits théoriques. Les armes des trisaïeux y sont représentées dans l'ordre exact de l'arbre généalogique, en prenant en compte que les armes du Tillet sont rejetées en sur-le-tout. Une erreur semble s'être glissée dans la source ayant servi à son élaboration, car le huitième quartier présente les armes de la belle-sœur de l'ancêtre concernée, comme si l'auteur du pennon s'était trompé d'une génération. Cette erreur est cependant absente de la généalogie donnée vingt ans plus tard par Moreri²⁸⁵.



37. Famille Le Tillet.

Voilà sur deux générations l'élaboration de deux pennons, d'une taille croissante, selon des constructions systématiques, basées sur des ouvrages généalogiques, qui donnent à voir exclusivement des familles de la robe parisienne, des offices publics ou d'anciens commensaux royaux, à l'exception notable des Saint-Gelais. Cette famille se présentait depuis le XV^e siècle comme une branche de la maison de Lusignan²⁸⁶, adoptant alors les armes et l'émblématique de cette dernière, qui fut à son tour réinvestie par François du Tillet qui utilisa la Mélusine en chef et deux sirènes en tenants. L'impossibilité de trouver d'autres représentations des armes de cette famille empêche de savoir si cet emploi s'est répandu à d'autres membres de la famille, et ce

284 Charles-René D'Hozier, op. cit., Ms. Fr. 32250, vol. XXIII, Paris I, p. 369.

285 Louis Moreri, *Le grand dictionnaire historique, ou le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane*, Paris, Denys Mariette, 1718, t. 3, p. 591.

286 Cette opinion était corroborée par un certain nombre d'érudits au XVII^e siècle, comme Gaspard Thaumas de la Thaumassière dans son *Histoire du Berry*, op. cit., livre XI, chapitre XLVI. La question de cette prétendue appartenance des Saint-Gelais aux Lusignan reste encore aujourd'hui une question ouverte.

qu'il avait pu remplacer.

Si une telle alliance était intervenue dans une famille de noblesse chevaleresque en manque de quartiers prestigieux et anciens, il est très probable que ce quartier aurait été mis en avant. Ce n'est pas le cas ici. Il semble bien plutôt qu'il s'agit d'une construction rationalisée, mettant néanmoins en première ligne les armes très reconnaissables de deux des plus prestigieuses familles de la magistrature parisienne, les Nicolaÿ et les Baillet. Ce pennon semble donc évoquer l'inscription dans un milieu, selon une approche d'une rigidité presque juridique, qui se démarque de la souplesse des logiques de composition des pennons aristocratiques observées chez les Mortemart ou les Bauffremont²⁸⁷.

Un exemple un peu particulier montre quelques nuances à cette proposition d'analyse. Sous le règne de Louis XIII et la régence d'Anne d'Autriche, un certain nombre de grands spirituels français et de seigneurs dévots tentent d'enrainer le phénomène des duels, pour des raisons religieuses. La première Compagnie du Saint-Sacrement, fondée par le duc de Ventadour, l'action de Gaston de Renty et du marquis de Fénelon sous la direction de Jean-Jacques Olier en sont des exemples célèbres. Motivés par leur foi, ils s'attaquent à un habitus profondément ancré dans la société aristocratique, un des marqueurs de l'appartenance au groupe des gentilshommes, des gens d'honneur. Ces figures ne sont crédibles que par leur bravoure personnelle et un ancrage infaillible dans les autres codes nobiliaires, pour ne pas se voir suspecter de couardise, de manquer à la valeur de leur race.

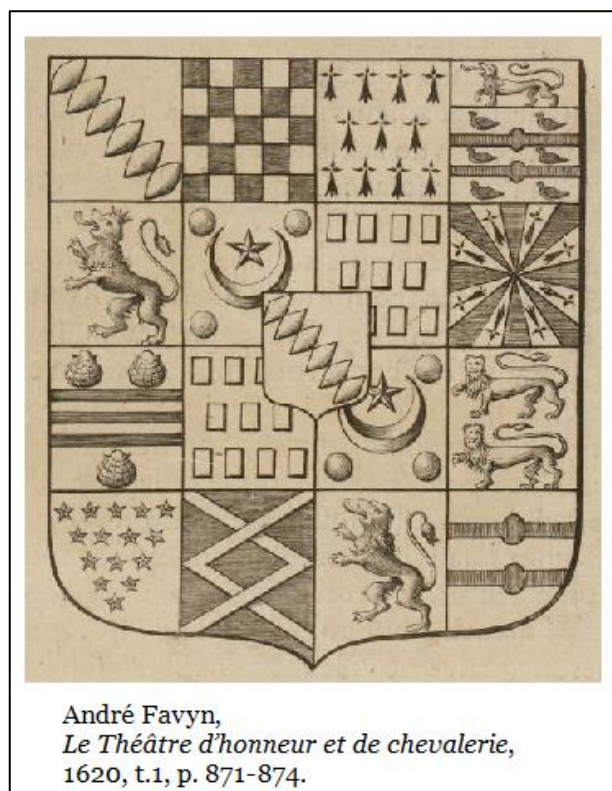
Une initiative de cet ordre, beaucoup moins connue, a néanmoins été consignée dans des ouvrages de phaléristique.

En 1614, Jean Chesnel, seigneur de La Chapronaye, reçoit l'autorisation royale de fonder l'ordre de la Madeleine, afin de favoriser la réduction de la pratique du duel. Il en rédige le règlement qui sera publié, bien qu'il semble que cet ordre n'a jamais compté d'autre membre que son fondateur. L'article III des statuts impose que « ceux qui seront admis & receuz audit Ordre seront Nobles de trois races²⁸⁸. L'instituteur de l'ordre est décrit comme un Gentilhomme Breton yssu de Maison renommée en Vaillance, & Noblesse et duquel les Aieuls ont esté renommez en prouesse dedans l'Histoire de Bretagne ». Les ouvrages suivant reprennent la présentation que donne Favyn, où les ornements de cet ordre sont suivis d'un pennon de Jean Chesnel. Ce même pennon fut repris par Pailliot dans son traité d'héraldique comme exemple d'écartelure²⁸⁹. Favyn place en tête de ses notices le dessin des colliers et croix, et parfois les armes des ordres. Le pennon de Chesnel semble en tenir lieu, mais il n'est jamais donné d'explication quand à sa présence ou sa composition. Il présente dix-sept quartiers, dont quelques-uns sont identifiés. Au 1 et sur-le-tout se trouvent les armes Chesnel, *de sable à une bande fuselée de 6 pièces d'or*, en 3 les armes de Bretagne et en 7 et 10 les armes Beaumanoir. Les autres font l'objet d'une description complète sans identification.

287 Cette logique systématique n'est pas inconnue de certaines petite familles d'extraction chevaleresque, comme le montre le pennon à six quartiers et un sur-le-tout d'Antoine-Joseph de Lens, qui reprend les armes de tous ses bisaïeux, sans toutefois respecter l'ordre généalogique, suivant plutôt une distribution proche de la haute noblesse - Charles-René D'Hozier, *Armorial Général*, op. cit., Ms. Fr. 32253, vol. XXVI, Amiens, p. 290.

288 André Favyn, *Le Théâtre d'honneur et de chevalerie*, 1620, t. 1, p. 871-874.

289 Pierre Pailliot, *La vraye et parfaite science des armoiries*, Dijon, 1660, p. 306.



38. Armes de Chesnel.

Ce format à seize quartiers, dont le premier est celui de la lignée paternelle, dont les armes sont répétées sur-le-tout semble plutôt indiquer une composition basée sur les seize arrières-grands-parents, comme pourraient se présenter des preuves de noblesses.

Malheureusement, contrairement à ce que le texte prétend, cette famille Chesnel est fort peu connue, et ses alliances le sont encore moins.

Il faut attendre 1816 pour qu'une généalogie soit publiée, et elle reste très succincte. Viton de Saint-Alais y reprend les prétentions énoncées en 1620, parlant d'une « famille originaire de Bretagne, et l'une des plus ancienne de cette province²⁹⁰ », pour n'indiquer qu'une filiation de six générations avant Jean Chesnel, sans la moindre date ni information biographique, au delà du nom des épouses. Or, mis à part Perrine de Beaumanoir, supposée bisaïeule du chevalier de la Madelaine, aucune des épouses mentionnées n'a ses armes dans le pennon. Les mentions de cette famille par Jean Le Laboureur en 1657²⁹¹ ne semblent concorder en rien ni avec la généalogie proposée par Saint-Alais, ni avec le pennon. Les recherches généalogiques contemporaines semblent rester muettes sur cette famille. Aussi ne nous est-il pas possible de comprendre la composition de ses quartiers, qui restent assez difficiles à identifier, à moins d'envisager des erreurs importantes.

Considérer qu'il s'agit d'un pennon constitué des seize quartiers de noblesse et non de seize générations, ce qui rendrait peu compréhensible la répétition des armes Chesnel au premier quartier, amène quelques remarques.

En effet, si le pennon avait été constitué pour servir d'exemple de preuves à fournir pour être admis dans l'ordre, sa composition devrait tenir compte des trois générations de noblesse

290 Nicolas Viton de Saint-Alais, *Nobiliaire universel de France*, Paris, 1816, t. 9, p. 430.

291 Jean Le Laboureur, *Histoire généalogique de la Maison de Budes*, Paris, 1657, p. 44.

exigées à l'article III. Cela ne semble pas être le cas. Il ne s'agit donc pas d'un pennon comme preuve. Un pennon ne saurait rien prouver par lui-même, c'est le rôle des archives, titres et preuves documentaires réunies en dossier, en généalogies, éventuellement armoriées. Toutes les démonstrations héraldiques du président de Robien, dont il sera question ensuite, ne lui épargneront pas quelques inquiétudes lors de l'envoi du dossier des preuves de noblesses pour faire admettre son fils dans l'ordre de Malte. La constitution de ce dossier étant postérieure à la création des pennons Robien, ceux-ci ne semblent pas liés au désir d'intégrer des ordres ou des chapitres nobles.

Cependant, ces quartiers de noblesse pourraient avoir une autre fonction, tout aussi importante dans le cadre de la prévention du duel : la pureté du sang et de l'ascendance chevaleresque. Des états de service impeccables et une ascendance inattaquable sont nécessaires pour être crédible lorsqu'on souhaite délivrer un tel message. C'est ce à quoi s'emploie à plusieurs reprises le texte. Le pennon peut venir appuyer cette affirmation d'une appartenance impeccable à la noblesse d'épée, tant par l'ancienneté que par l'ascendance maternelle, car « bon sang ne saurait mentir ».

Dans le cas où la généalogie des familles est bien connue, l'identification de ces compositions est aisée, malgré parfois un grand nombre de quartier et la faiblesse de la représentation peinte ou gravée, voir les erreurs du copiste.

Les pennons généalogiques sont souvent ceux qui cumulent le plus grand nombre de quartiers. Si leur nombre dépasse rarement la vingtaine, il existe quelques cas bien plus importants, dont celui du président de Robien, qui ne compte pas moins de 117 quartiers différents. Un tel nombre reste exceptionnel. Néanmoins, son existence prouve qu'une telle production héraldique a existé en France à l'époque moderne, et que d'autres cas pourraient exister, subsistants ou disparus, bien qu'il ne nous a pas été possible de les découvrir lors de ces recherches.

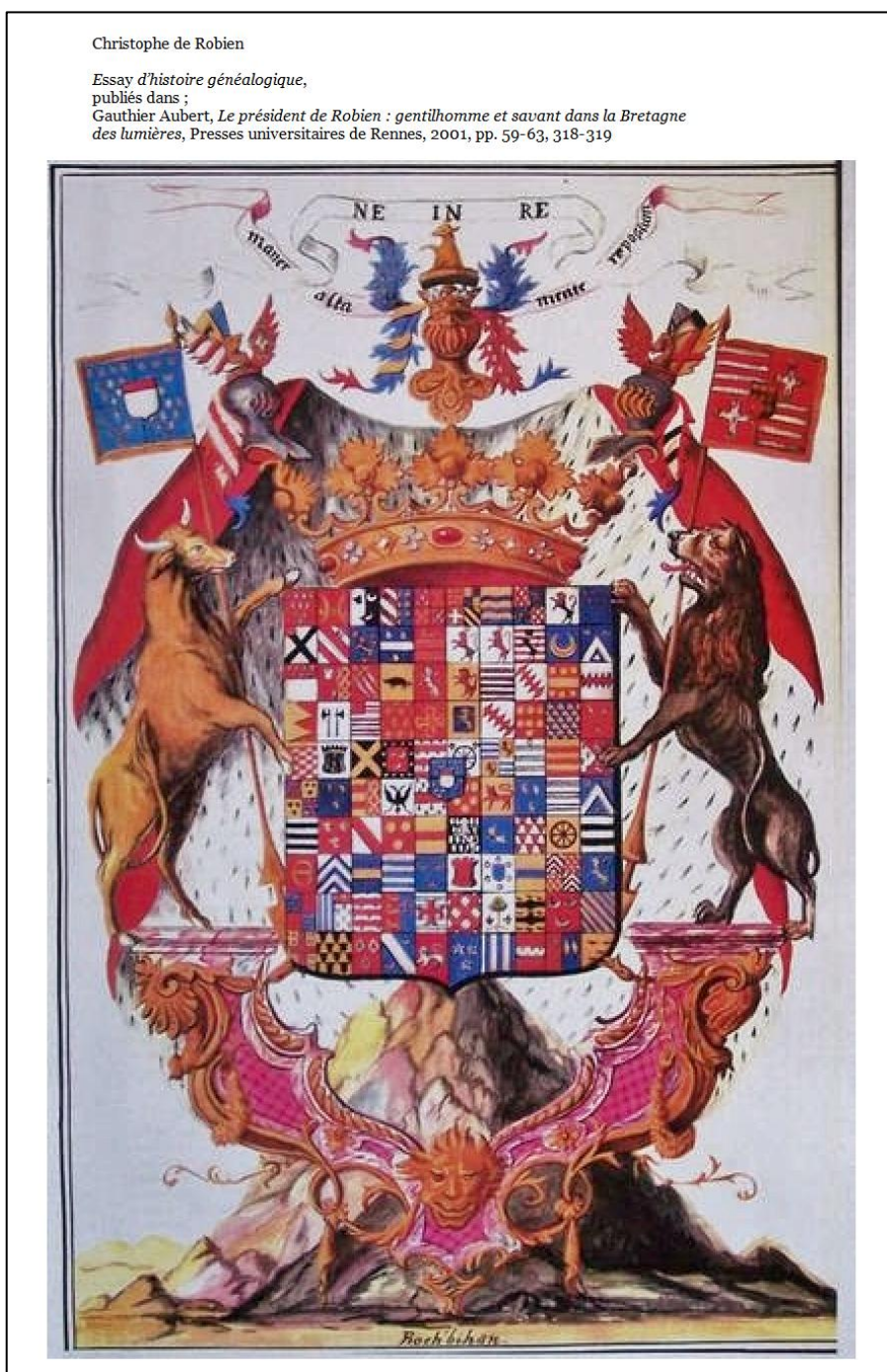
Christophe de Robien (1698-1756) est issu de la fusion de deux familles de petits seigneurs de la région de Quintin, connues depuis le XIII^e siècle. Après des débuts modestes, les Robien connaissent une importante ascension sociale durant le XVI^e siècle auprès de la Cour de France. En 1578 la première maison de Robien s'éteint dans la famille Gautron, qui est substituée au nom. Au début du XVII^e siècle les Gautron-Robien se stabilisent dans les rangs de « la moyenne noblesse, terrienne et militaire²⁹² ». Attachés au service du souverain depuis les guerres de religion, ils s'agrègent aux familles loyalistes bretonnes, les faisant entrer dans les cercles parlementaires. Cette nouvelle orientation ne signifie pas l'oubli des origines militaires. Christophe III de Robien devient en 1724 président à mortier du Parlement de Bretagne, le plus haut niveau de la hiérarchie judiciaire de la province, comme plusieurs autres membres de sa famille proche. Sa personnalité a été récemment étudiée par Gauthier Aubert²⁹³. Son importante fortune, un million de livre à sa mort, est principalement constituée d'une douzaine de seigneuries rurales. Cette dimension féodale semble importante aux yeux du président, qui constitue une part majeure de l'image qu'il forge de lui-même et de sa famille, à la fois gentilhomme et robin. G. Aubert y voit une volonté de se distancier des modes nobiliaires versaillais au profit d'un enracinement local et médiéval, en parti idéalisé. Sa manière de gérer ses domaines révèle sa conception seigneuriale de la propriété, ne cherchant à tirer parti que de ses droits, et non de l'exploitation des ressources, au travers de nombreux procès avec ses

292 Gauthier Aubert, *Le président de Robien : gentilhomme et savant dans la Bretagne des lumières*, Presses universitaires de Rennes, 2001, p. 20.

293 Gauthier Aubert a consacré sa thèse et plusieurs articles au président de Robien, cf. bibliographie.

vassaux. Sa fierté nobiliaire s'exprime aussi par ses nombreuses tentatives pour exposer ses armoiries dans les églises, parfois à la place de celles du Roi, ses demeures, sur son mobilier²⁹⁴. Il présente un esprit encyclopédique caractéristique de son temps, collectionneur et érudit, et auteur d'un ouvrage sur l'histoire de la Bretagne, mêlant histoire et sciences naturelles, résultat d'importants travaux de recherche, où la généalogie trouve sa place.

Ces caractéristiques ne sont pas sans résonance dans le discours héraldique du président. Celui-ci s'articule autour de deux pennons, en s'appuyant sur un appareil de démonstration héraldique plus large.



39. Armes de Robien.

294 Ibid, p. 47.



Christophe de Robien

Jean-Joseph Bachelou,
Portrait de Christophe-Paul, sire de Robien,
d'après Huguet, s.d.

Porte,

au 1 Visdelou, au 2 de Bourgneuf, au 3 Le Vicomte, au 4 du Coskaër,
au 5 de Cleuz, au 6 de Cresolles, au 7 de La Boëssière, au 8 de Keroüartz,
au 9 de Louët, au 10 du Parc, au 11 de Penhoadic, au 12 Barbier,
au 13 Le Borgne, au 14 de Ploeüc, au 15 de Budes, au 16 du Bouilly

sur-le-tout contre écartelé,

aux 1 et 4 de Robien,
aux 2 et 3 de Gautron,
sur-le-tout d'Avaugour.

Description du grand pennon Robien

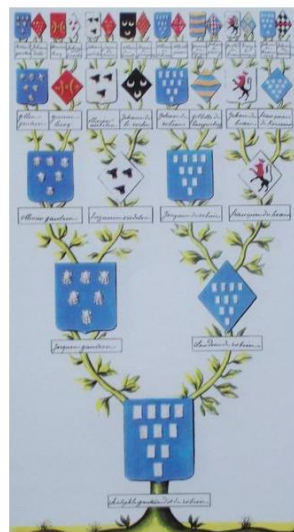
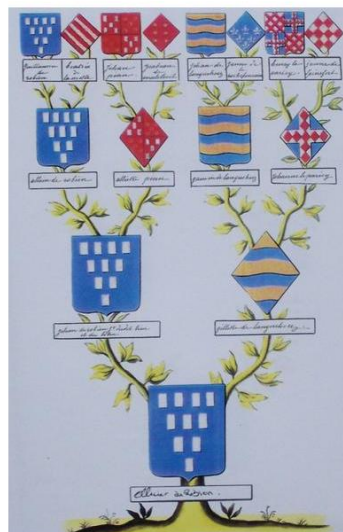
Porte,

au 1 Dollo, au 2 Le Cocq, au 3 Visdelou-La Roche, au 4 La Motte-Vauclerc, au 5 éc. Péan et La Roche-Jagu,
au 6, éc. Malestroït, Tournemine, Kaër, Tremedern, au 7 de Languéouëz, au 8 Le Parisy, au 9 du Boays, au 10 n.id.,
au 11 de Bourgneuf, au 12 Dauvet, au 13 Lhuillier, au 14 Marquer, au 15 Mathan,
au 16 d'Espinay, au 17 Goyon, au 18 d'Estouteville, au 19 Le Vicomte, au 20 de Rosmar,
au 21 de Liscoët, au 22 n. id., au 23 de Coëtaneze, au 24 de Coskaër, au 25 de Clisson,
au 26 n. id., au 27 de Lesmais, au 28 Perrien, au 29 de Saint-Gouesnou, au 30 de Lerversault ?,
au 31 de Cleuz, au 32 n. id., 33 de La Lande, au 34 de Chateaubriand, au 35 Botherel,
au 36 Douallin ?, au 37 Le Danniou ?, au 38 de Kermoisan, au 39 de Cresolles, au 40 Loz,
au 41 Le Camus, au 42 Le Goff ?, au 43 de La Boëssière, au 44 Loas, au 45 n. id.,
au 46 de Keroüartz, au 47 n. id., au 48 n. id., au 49 du Châtel, au 50 n. id.,
au 51 du Louët, au 52 de Kerguiziau, au 53 parti de Liniac et de Rohan, au 54 de Kerloaguen, au 55 d'Acigné,
au 56 de Brézal, au 57 de Névet, au 58 de Guengat, au 59 du Parc, au 60 de Boiséon,
au 61 de Plusquellec ?, au 62 de Saint-Amadour, au 63 Delbiest, au 64 de La Touche-Limouzinière, au 65 de Penhoët,
au 66 de Penhoadic, au 67 n. id., au 68 n. id., au 69 n. id., au 70 Barbier,
au 71 de Kersauson, au 72 n. id., au 73 de Goësbrïand, au 74 n. id., au 75 Le Borgne,
au 76 n. id., au 77 de Lanuzouam, au 78 Gouzillon, au 79 de éc. Kergolay et Ploeuc, u 80 Juch,
au 81 n. id., au 82 parti Rosmadec et Quélenec, au 83 de Rostrenen, au 84 de Goulaine, au 85 de La Jumellière,
au 86 de Montejean, au 87 de Budes, au 88 de Callac, au 89 de Saint-Aubin, au 90 de Souvré,
au 91 de Montomrency-Laval, au 92 du Gourvinec, au 93 du Puy du Fou, au 94 du Bouilly, au 95 de Bréhant,
au 96 de Couespelle, au 97 de Rosmadec, au 98 de La Chapelle, au 99 de La Vallée, au 100 Glé,

sur-le-tout contre-écartelé,

aux 1 et 4 de Robien, aux 2 et 3 de Gautron, sur-le-tout d'Avaugour.

40. Armes de Robien (2).



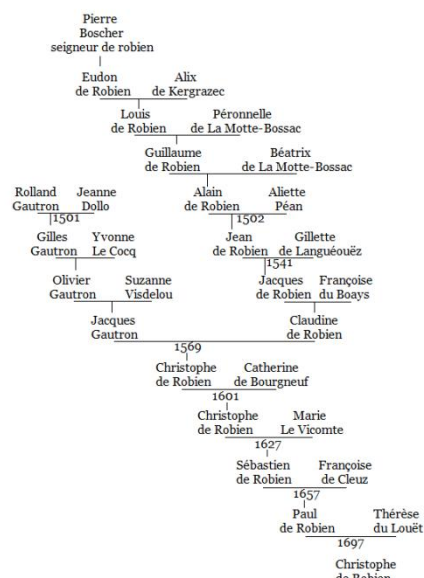
Essay d'histoire généalogique,
publiés dans ;
Gauthier Aubert, *Le président de Robien : gentilhomme et savant dans la Bretagne
des lumières*, Presses universitaires de Rennes, 2001, pp. 59-63, 318-319

41. Généalogie héraldique de Robien.



Roland Gautron,
le Livre d'Heure dit de La Mandarière,
Bibliothèque Municipale de Rennes, Ms. 31, s. p.
(repeints du XVIIe siècle)

Parti de Gautron et de Dollo.



42. Généalogie de Gautron-Robien.

Il est difficile d'établir une éventuelle évolution chronologique au sein de cette production. Elle semble plutôt se déployer en parallèle, et c'est ainsi que nous l'aborderons.

Le premier pennon, qui se trouve au bas d'un portrait gravé²⁹⁵, compte vingt et un quartiers. Il est composé des armes des trisaïeuls de Christophe de Robien, placés dans leur ordre généalogique, à l'exception du premier quartier. Les armes Robien devrait occuper cette place, mais le président fait le choix de les placer au sur-le-tout. Afin de combler ce vide, il pourrait remonter d'une génération, mais il décide à nouveau d'y faire référence dans la composition du sur-le-tout. Il doit donc remonter à la grand-mère paternelle du trisaïeul, c'est à dire Suzanne Visdelou.

La construction du sur-le-tout présente plus d'intérêt. Il est composé respectivement des armes Robien, Avaugour, Gaudron et Dolo.

Cet écartelé est un manifeste du lignage de Robien. L'histoire de celui-ci est racontée différemment au XVIII^e et au XXI^e siècle. Dans le premier cas, l'opinion couramment admise était que Jacques Boscher ou Bochier, chevalier anglais, était devenu seigneur de Roc Bihan par son mariage, vers 1212, avec Jeanne d'Avaugour, fille du comte de Lamballe, plaçant cette maison dans le sillage d'une des plus prestigieuses familles de la fin du Moyen-âge. Les Boscher sont autorisés par un acte ducal de 1359 à ne plus porter que le nom de leur terre. En 1569 Claudine de Robien apporte la terre et le nom à son mari Jacques Gautron. La famille de celui-ci avait déjà connu un cas de substitution, quoiqu'incomplet, au XV^e siècle, lorsque Rolland Gautron avait épousé Jeanne Dolo, riche héritière de la vicomté de Plaintel. Les armes Dolo avaient alors été adoptées conjointement à celles des Gautron. C'est donc la fusion de ces quatre lignages, autour de deux terres, Robien et Plaintel, que ce sur-le-tout rappelle. La ressemblance formelle entre ces armes, à l'exception de celles d'Avaugour, conforte le rapprochement de ces lignées en une seule famille.

Les études historiques des deux derniers siècles ont fait évoluer ce récit des origines. Tout d'abord, aucune mention ne permet plus d'affirmer l'existence de Jeanne d'Avaugour et de son mari. Il ne reste plus que l'acte de 1359, qui n'est pas seulement un changement de nom, mais aussi le don de la terre de Rocbihan à Jacques Boscher par le baron d'Avaugour²⁹⁶. La parenté disparaît au profit d'un lien vassalique. Celui-ci s'est probablement métamorphosé avec le temps en un mariage, plus ancien, donc plus prestigieux, et plus difficile à réfuter.

D'autre part, la compréhension des armes a changé²⁹⁷. Lors du mariage Gautron-Dolo, ce n'est pas un simple héritage, mais une substitution qui s'est accomplie. Les armes de Gautron, supposément d'azur à six coquilles d'argent furent abandonnées au profit des armes Dolo, de gueules à dix billettes d'argent, qu'il fallut briser. L'émail du champ de l'écu des Gautron, l'azur, remplace le gueules des Dollo, formant les armes connues depuis sous le nom de Robien²⁹⁸. Car en 1569, si la terre et le nom se sont bien transmis aux Gautron, ceux-ci préférèrent conserver leurs armes.

295 Jean-Joseph Bachelou, *Portrait de Christophe-Paul, sire de Robien*, d'après Huguet, s.d., La lettre de la gravure mentionne son élection à l'Académie des Sciences de Berlin, qui eut lieu en 1755. Annexe Robien-2.

296 Jean-Jacques Chauvel, *Le président de Robien (1698-1756), un précurseur au temps des Lumières*, communication du 11 décembre 2002 devant le Comité Français d'Histoire de la Géologie.

297 Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 1991.

298 Un manuscrit, le Livre d'Heure dit de La Mandardièrre, en fait de Roland Gautron, Ms. 31 de la Bibliothèque Municipale de Rennes ayant appartenu à Christophe de Robien, présente à plusieurs reprises un parti des armes Gautron et Dolo. Sur la première page est peinte la famille du commanditaire. Jeanne de Dolo porte le parti. Roland Gautron ne porte pas de cote armoriée, mais son fils porte les armes Gautron seules. Cette image pourrait suggérer que les Gautron continuèrent de porter les armes aux coquilles après ce mariage, conclusion reprise dans les planches de l'*Essay*. Cependant Dominique Delgrange a émis l'hypothèse que les armes auraient été repeintes après la réalisation du livre, peut-être au XVII^e siècle. Auquel cas une conception agnatique de la lignée déjà bien ancrée dans les mentalités aurait pu influencer le dessin des armes portées par le fils, en changeant les billettes en coquilles. Cf. Annexe Robien-4.

La genèse de cette famille est bien différente selon les deux versions. Si la seconde présente un intérêt certain, pour l'histoire sociale, la compréhension du discours héraldique du XVIII^e siècle n'est possible qu'en prenant en compte celui de son concepteur.

L'histoire que connaissait le président est à l'origine de la réalisation d'une série de planches généalogiques et héraldiques, au sein d'un ouvrage plus large, l'*Essay d'histoire généalogique*²⁹⁹. Ce manuscrit réalisé sous les ordres du président, est un manifeste de la puissance et de l'importance de cette famille, par l'énumération des seigneuries et châteaux possédés au cours des siècles, mis aussi une série de planches peintes présentant des tableaux généalogiques armoriés, reprenant l'ascendance des Robien et des Gautron jusqu'au président. Deux planches représentent un tournoyeur³⁰⁰, vêtu d'une cote armoriée, comme la housse son cheval. Le premier porte *d'azur semé de billettes d'argent*, portant un écu parti de Robien et d'Avaugour, le casque orné d'un cimier au taureau d'or, le lambrequin volant au vent. Le second arbore les coquilles des Gautron. Une telle représentation ne devient intelligible que dans le contexte de sa création. Les armes d'Avaugour sont présentes car Jeanne d'Avaugour est l'ancêtre fondatrice. Les armes Robien sont celles attachées à la terre et à la lignée. C'est un Moyen-âge fantasmé que représente le président, mettant en scène l'ancienneté de son lignage, son ancrage dans la légende de la Bretagne florissante du temps de son indépendance, dont les historiens du XVII^e et du XVIII^e siècle commencent à développer le thème, suivi de près par la création de l'Académie celtique en 1805.

Ces deux tournoyeurs sont nettement inspirés de la célèbre feuille peinte par Barthélemy d'Eyck dans le *Livre des Tournois*³⁰¹ du Roi René, représentant l'affrontement des ducs de Bourbon et de Bretagne. Tout y est semblable, jusqu'à la différence des couvre-nuques, celui venant de gauche arborant deux lambrequins déchiquetés, celui venant de droite un seul lambrequin terminé par un pompon. La seule différence provient de l'ajout dans l'*Essay* des écus armoriés au bras des deux tournoyeurs. Il ne faut pas oublier qu'un siècle plus tôt, l'un des principaux penseurs de l'identité nobiliaire, Vulson de La Colombière, défendait le rétablissement de l'adoubement et des tournois, afin de ressusciter les mâles vertus de la chevalerie et la perfection d'une société révolue³⁰², et rêvée.

Dans ses dernières volontés, le président de Robien souhaitait que cet « écartelé de ses alliances » soit représenté sur son tombeau³⁰³. Ce pennon était destiné à être vu et diffusé, par la gravure ou le décor monumental. Imposer sa présence par un usage héraldique extensif semble avoir été la politique du marquis de Robien dans ses différents domaines, tout particulièrement dans les églises dont il était le patron, spécialement dans le domaine nouvellement acquis du Plessis-Kaër, par exemple aux églises de Pluvigner, Brech, Crach et Locmariaquer, chargée des armes des anciens seigneurs. Il y attachait assez d'importance pour poursuivre pendant trente ans différents procès, allant jusqu'à tenir tête au Conseil d'État. Ces procédures nous font connaître l'activité du président, qui fait apposer ses armes sur les façades, verrières et retables. Les différents documents mentionnent ou reproduisent autour des armes un manteau et une couronne ducale timbrée d'un mortier, qui se retrouvent aussi autour des deux pennons qui nous intéressent³⁰⁴.

299 Malgré la bienveillance des propriétaires du manuscrit, il ne nous a pas été possible de le consulter avant la soutenance de ce mémoire. Les planches dont il sera question sont publiées dans l'ouvrage de G. Aubert, pp. 59-63, 318-319.

300 Annexe Robien-3.

301 *Traicté de la forme et devis comme on fait un tournoi*, BNF, Ms. Fr. 2695, f. 45v-46r.

302 Marc Vulson de La Colombière, *Le vrais théâtre d'honneur et de chevalerie ou le miroir héroïque de la noblesse*, Paris, 1648, t. 1, p. 13 et suivantes.

303 Gauthier Aubert, op. cit., 2001, p. 46.

304 Ibid. p. 47.

Cet *Essay* présente une autre planche d'un grand intérêt pour notre propos. Il s'agit d'un pennon généalogique, reprenant la distribution horizontale des seize quartiers de noblesse, mais en se portant à la sixième génération, soit les bisaïeux des bisaïeux de Christophe de Robien, formant un ensemble de cent-vingt-huit ancêtres représentés par cent quartiers dont certains sont partis ou contre-écartelés, ce qui forme un ensemble de cent-quatorze écus, en excluant le sur-le-tout, complété par deux bannières elles-mêmes écartelées, pour former un impressionnant monument héraldique donc la surcharge rend la lecture difficile. La structure de construction rend l'identification des armes possible, en suivant la liste des ancêtres du président. Cependant, il ne s'agit pas d'une reprise exhaustive des ancêtres, ni d'une construction systématique, puisqu'il y a moins de quartiers que d'ancêtres. Un choix a été opéré, en particulier celui d'assembler plusieurs armes pour un seul quartier.

Parmi les cent-vingt-huit ancêtres de cette sixième génération, vingt ne sont pas présents. Le premier, Robien, est présent sur-le-tout, il est donc remplacé par les armes Dolo, selon le même processus qu'au précédent pennon. Les autres absents ne sont pas des ancêtres prestigieux, certains sont même assez modestes. Néanmoins le rang d'un certain nombre ne diffère pas de celui d'une grande partie des quartiers retenus. Étant donné la structure de composition, qui prétend à un minimum de rigueur à défaut d'exhaustivité, il semble qu'il faille voir là non un choix d'écarter tel ou tel ascendant, mais probablement une ignorance de l'auteur lors de la composition. Il est bien plus significatif d'observer les ancêtres en quelque sorte ajoutés. En effet, parmi les armes pleines, certaines sont celles des mères, voire des grands-mères de l'ancêtre à la sixième génération. C'est donc une vision horizontale très souple, puisque ce sont en fait un nombre plus important de générations qui sont concernées. Il est possible que dans certains cas il s'agisse d'un écartelé porté par l'ancêtre en question, un écartelé devenu traditionnel, qui compose l'identité héraldique de la famille³⁰⁵. Ainsi les armes Rosmadec sont présentées à deux reprises. La première fois (quartier 82), elles sont écartelées avec celles des Quelenec, famille de la mère de l'ancêtre à la sixième génération. La seconde fois, un Rosmadec d'une autre branche est présenté par les armes pleines de sa maison. Mais il est suivi du quartier La Chapelle, qui sont les armes de la mère de l'ancêtre. Ce sont des armes que les Rosmadec vont par la suite continuellement porter écartelées avec leurs armes agnatiques. L'auteur du pennon les a pourtant dissociées, les armes La Chapelle étant suffisamment prestigieuses. Dans d'autre cas, si une famille est présente plusieurs fois, les armes ne sont pas répétées. C'est le cas de Marquise de Goulaine, dont les armes ne suivent pas celles de son mari (quartier 64) mais se retrouvent figurées pour son cousin vingt quartiers plus loin. S'agit-il d'une ignorance de ce mariage ou du désir de regrouper des armes identiques ?

Mais d'autres quartiers ne sont pas des héritages héraldiques traditionnels. Il semble bien qu'il s'agisse d'un choix d'ancêtres prestigieux, soit en Bretagne, soit en France, comme les Malestroît, Tournemine, Acigné et Gouyon d'une part, et les Estouteville, Souvré et Montmorency d'autre part, qui bénéficient d'écus plein aussi visibles que les autres, alors que le lien généalogique est plus distant.

Un tel pennon s'explique par sa présence dans l'*Essay*, qui est un outil de démonstration de l'ancienneté et du prestige de la famille du président. Il démontre ses liens avec les plus prestigieuses familles de la haute société bretonne de son temps, ou du Moyen-âge. Il montre aussi l'intérêt de Christophe de Robien pour la généalogie, travail auquel il s'est consacré avec application. Loin des affabulations de la généalogie des Combauld, le travail de Robien se veut sérieux et crédible, reproductions de monuments et mentions de documents d'archives à l'appui. Il s'agit du résultat de ses propres recherches qu'il résume sous une forme visuelle et

305 Ainsi les écus d'Angleterre et de France que les Goulaine portent parti ne furent pas compté séparément, mais comme un seul écu plein.

synthétique³⁰⁶.

Enfin, l'esprit encyclopédique que G. Aubert lui reconnaît, cherchant à embrasser les connaissances les plus vastes avec érudition n'est pas sans coïncider avec la réalisation de ce tableau héraldique, qui embrasse l'ensemble de son travail selon une présentation structurée, recherchant la rigueur et l'exhaustivité. Toute proportion gardée, il serait possible de voir là le résultat de l'application de l'esprit des Lumières à la science héraldique, une sorte de pennon encyclopédique.

En sortant de l'étude stricte du pennon, d'autres éléments emblématiques peuvent éclairer la compréhension du discours héraldique du président. En effet, cette feuille est très richement décorée.

Outre le cri familial et le rappel en bas de la page de l'origine étymologique du nom de Robien, Roch Bihan, l'ensemble est structuré autour de l'écu, entouré d'un vaste manteau rouge doublé d'hermine et surmonté d'une couronne ducale sans bonnet.

Manteau d'hermine et mortier sont des emblèmes régulièrement associés à l'emblématique des présidents à mortier³⁰⁷. L'emploi d'une couronne ducale associée au manteau est beaucoup plus rare, étant habituellement réservée aux Pairs de France. L'emploi abusif de la couronne ducale est courant, l'usage des éléments para-héraldiques n'étant pas réglementé. Cependant les attributs de ducs et pairs le sont, puisque cette qualité est liée à un droit de siéger au Parlement de Paris, et confère un statut juridique propre, dont il faut pouvoir justifier par des titres authentiques. Ce n'est nullement le cas de Christophe de Robien, marquis par courtoisie.

Un emploi aussi audacieux trouve sa justification dans les deux bannières qui entourent l'écu. Celle de gauche, pour le lecteur, répète le sur-le-tout de l'écu, rappelant l'origine de la succession ininterrompue des seigneurs de Robien depuis Jeanne d'Avaugour, membre d'une famille parent des anciens ducs de Bretagne, et à la tête d'une des plus anciennes et prestigieuses baronnies bretonne.

La seconde bannière porte les armes des Kaër et des Malestroît. En 1727 le président fit l'acquisition de la baronnie de Kaër, située au diocèse de Vannes, voisine des domaines de son épouse. Il se trouve que les Robien descendent de ses premiers seigneurs. Le pennon rappelle cette parenté avec précision, dans le seul quartier (6) écartelé de quatre armes différentes, Malestroît, Tournemine, Kaër & Trémedern. Il s'agit des ancêtres maternels d'Aliette de Péan (quartier précédent) épouse d'Alain de Robien, arrière-grands-parents de Claudine, qui apporte terre et nom aux Gautron. Ce quartier et cette bannière rappellent que la dernière des Kaër épousa au milieu du XIV^e siècle Jean de Malestroît. Leur petit-fils épousa Jeanne de Trémedern, qui apporta la seigneurie voisine du Plessis. Leur fille épousa Jean de Péan au milieu du XV^e siècle. La lignée fut continuée par son frère, dont l'arrière-petit-fils, Claude, obtint l'érection de la terre du Plessis-Kaër en baronnie par Henri II en 1552³⁰⁸. Vendue par ses descendants au début du XVII^e siècle, elle sera finalement achetée en 1727 par Christophe de Robien. Celui-ci use rarement du titre de marquis qui lui est parfois donné³⁰⁹, préférant celui de baron de Kaër. « De factum en mémoire, Robien n'a de cesse toute sa vie de tenter de prouver à la Bretagne

306 Cette n'est pas sans rapport avec celle d'André-Ludovic Pannocchieschi, comte d'Elci, qui achève en 1648 un *compendio*, un « mémoire familial ». Ce genre d'ouvrages est assez répandu dans la littérature généalogique de la renaissance italienne. L'auteur choisit résolument de se placer dans la filiation de la critique historique humaniste et de l'étude documentaire mauriste, ce qui en fait un profil atypique dans un genre souvent dominé par les « généalogies incroyables ». Ce personnage a été étudié par Aude Cirier dans « Identité nobiliaire et archives en Italie, construction d'une mémoire familiale, les archives Pannocchieschi d'Elci (XIII^e-XIX^e siècle) », in *Défendre ses droits, construire sa mémoire, les chartiers seigneuriaux, XIII^e-XXI^e siècle*, actes du colloque international de Thouars, 8-10 juin 2006, Paris, Société de l'Histoire de France, 2010, pp. 149-161.

307 Gauthier Aubert, op. cit., 2001, p. 48.

308 Frère Augustin Dupaz, *Histoire généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne*, Paris, Nicolas Buon, 1619, p. 183 et suivantes.

309 Gauthier Aubert, *ibid.*, p. 48.

entière qu'il est propriétaire de baronnies³¹⁰ ». En Bretagne, ce titre évoque immanquablement le prestige médiéval des anciens Barons de Bretagne, dont les historiens locaux font dès la fin du Moyen Âge l'équivalent des pairs de France³¹¹. La présence du manteau et de la couronne ducale derrière le pennon Robien semble y faire référence. La conjonction des deux bannières, de ces quartiers et de ces emblèmes de pair, font lire dans les manifestations héraldiques et l'emploi du titre de baron le désir du président d'apparaître comme un pair de Bretagne, héritier des prestigieux barons du duché, que sa situation de président au Parlement de Rennes n'est pas sans évoquer au sein de la société nobiliaire bretonne.

Cette inscription dans la chevalerie médiévale se poursuit avec la multiplication des emblèmes qui timbrent la composition. Trois casques supportent chacun un cimier différent, enveloppé dans des lambrequins déchiquetés, vols et écrans tous armoriés. Le casque central porte des lambrequins semés des armes Gautron, Robien, Languéouëz et Dolo. Ils reprennent une planche généalogique présentant les ascendants de Christophe Ier de Robien. Les autres lambrequins sont difficilement identifiables sans pouvoir consulter le manuscrit original.

Le casque central, frontal, est doré, tandis que les deux autres, de côté, sont argentés. Le premier porte en cimier un taureau, associé à la première maison de Robien, que l'on retrouve en support. Le cimier de gauche est un lion, que le président associe aux Gautron, et qu'il utilise pour d'autres représentations héraldiques³¹². Celui de droite semble être un cheval, dont l'origine est plus difficile à préciser.

Le casque central se trouve couronné et timbré d'un mortier de président, lui-même surmonté du cimier. L'accumulation des emblèmes est la marque de l'ensemble de la composition de cette image. Toutefois, la superposition d'un mortier, symbole des plus hautes fonction judiciaires et de la noblesse de robe, et du cimier, éminemment lié au monde des tournois ne manque pas de surprendre, tout en signifiant fortement la conjonction des deux groupes nobles, telles qu'on les conçoit alors, en la personne du président, et plus largement de toute sa famille. Il ne semble pas concevoir ces deux symboles, et plus encore ces deux origines, comme contradictoires³¹³. Au contraire, il les place à plusieurs reprises dans l'*Essay* sur un pied d'égalité, ce qui s'explique par le cas particulier du Parlement de Bretagne, très tôt fermé aux roturiers³¹⁴. Loin d'être une situation inhabituelle, il s'agit de la trajectoire suivie par un grand nombre des familles de la moyenne noblesse militaire³¹⁵. À l'inverse pareille combinaison s'observe très peu dans le milieu parlementaire parisien. « Sans originalité particulière, Robien assied son identité familiale sur quatre fondements : l'origine noble, les alliances nobles, les emplois nobles à quoi il faut ajouter les terres nobles, toujours mentionnées dans l'*Essay*³¹⁶ ».

Ces quatre piliers sont tous réunis et illustrés par le pennon qui vient d'être étudié. Le sur-le-tout démontre l'ancienneté et l'origine du lignage. Les quartiers détaillent l'excellence des alliances, toutes nobles et plusieurs illustres, se distinguant ainsi des familles récentes et des bonnes maisons entachées de mésalliances. Mortier et cimiers évoquent magistrature et chevalerie. Les deux bannières rappellent l'antique possession des terres, en particulier des baronnies.

310 Ibid. p. 49.

311 Jean-Christophe Cassard, « Pairie de France et Barons de Bretagne : plasticité et vacuité des mythes historico-politiques » Brest, 2007, pp. 59-76.

312 Le livre d'Heures de Roland Gautron, Ms. 31 de la Bibliothèque Municipale de Rennes, porte un cachet aux armes d'un président de Robien, où les deux portants sont des lions.

313 Le seul autre exemple qu'il nous a été possible d'identifier d'un cimier surmontant un mortier est celui du président d'Argouges, lui aussi membre du Parlement de Bretagne.

314 Gauthier Aubert, op. cit., 2001, p. 58.

315 Ibid., p. 20.

316 Ibid. p. 58.

Ce pennon est une mise en scène du récit des origines familiales et de l'identité nobiliaire du président de Robien. Regardant vers le passé, il est aussi tourné vers le présent. Dans l'introduction de l'ouvrage, il affirme que « l'homme de qualité [doit connaître ses aïeuls] pour imiter en eux les vertus qu'ils luy ont tracés et ne rien faire qui puisse démentir ses origines³¹⁷ ». Ce pennon est non seulement le reflet de son statut personnel et familial, mais aussi un programme de vie. En montrant qui étaient ses ancêtres il montre qui il est moralement. Ce pennon devient dès lors un portrait de son auteur.

Par bien des aspects il se distingue de l'identité de la haute noblesse parisienne³¹⁸. Le souci de crédibilité historique, l'égalité entre robe et épée, l'accentuation des quartiers de noblesse, pour ne citer que les éléments relevant directement de l'héraldique, sont loin des préoccupations généalogiques de la haute noblesse gravitant autour de Versailles, qui se préoccupe plus de la lignée paternelle que des quartiers, cherchant à remonter aussi loin que possible, se rattachant à des figures célèbres par des ascendances mythiques, et mettant en avant toute parenté royale ou souveraine. Les particularismes de la noblesse militaire et parlementaire bretonne expliquent en partie la singularité des pennons Robien par rapport aux autres exemples étudiés. Une approche plus rationnelle et moins ambitieuse de la généalogie, l'importance accordée aux quartiers de noblesse, à l'ascendance sur le lignage agnatique les rapprochent de la production héraldique de la magistrature parisienne. Cette prise de distance avec la capitale et la Cour se devine aussi dans l'absence de mention de sa parenté et de ses liens avec la maison de Montmorency-Luxembourg. Par sa mère, Christophe de Robien est le cousin-germain de la princesse de Tingy. Cette alliance n'était pourtant pas oubliée, puisque les deux familles échangent des services et des cadeaux³¹⁹.

Le second pennon ne se résume pas à sa seule page, il s'inscrit dans le contenu de l'*Essay*, mais aussi dans la matérialité du manuscrit. Couvert de maroquin, enrichi d'illustrations peintes, il s'agit d'un bel objet, susceptible d'être offert à l'admiration des savants et des familiers du président. Discours visuel, il était probablement le support d'un discours oral. Sa complexité oblige à un déchiffrement que son auteur devait s'empresse de proposer à ses invités, permettant d'introduire le contenu de l'ouvrage.

Avec lui se trouvent synthétisées plusieurs tendances de la pratique héraldique du XVIII^e siècle. Celle d'un pennon comme reflet d'une généalogie livresque, constituée ici par les propres recherches du président. Celle d'une exposition horizontale et rationalisée de la parenté, plutôt propre à la noblesse de robe. Celle d'une recherche verticale de l'ascendance prestigieuse et signifiante pour la famille, s'intégrant généralement dans un discours emblématique, historique et légendaire plus large.

317 Ibid., p. 55.

318 Ibid., p. 59.

319 Ibid., p. 36.

Conclusion

Le pennon apparaît donc comme d'expression visuelle et sociale de la transformation profonde qui s'opère dans la seconde moitié du XVI^e siècle et au début du XVII^e siècle avec la formation de l'idée d'une noblesse naturelle, liée à l'hérédité. C'est un outil d'autant plus souple et aisé à employer que les théoriciens du blason du XVII^e siècle ne lui accordent que quelques lignes. Si la noblesse d'épée s'empare largement de cette structure, d'autres composantes du second ordre peuvent aussi utiliser de ce support de discours qu'est l'héraldique en général et le pennon en particulier, pour véhiculer leurs propres idéaux, valeurs, légendes fondatrices et discours de légitimation.

Cette forme de partition de l'écu n'est pas spécifique au XVII^e siècle. Son apparition est rendue possible par la convergence de plusieurs facteurs, héréditaires, politiques, emblématiques et esthétiques d'abord autour de René d'Anjou, puis rapidement dans d'autres états souverains proches de la France, ainsi que dans certains grands lignages provinciaux. Si les exemples anciens sont rares, ils montrent cependant que cette formule est plus ancienne qu'on a pu le croire, remontant pour certains d'entre eux au XV^e siècle. Cette première diffusion reste profondément liée à la conscience féodale et à l'histoire matérielle des héritages.

La genèse du pennon n'est ni unique ni linéaire. Le pennon est le fruit d'expériences menées sur plusieurs générations au gré des histoires familiales, qui se cristallise au XVI^e siècle, sous la forme d'un pennon à deux registres ayant chacun un nombre égal de quartiers et un sur-le-tout.

Le bouleversement de la conscience nobiliaire décrit par André Devyver entraîne une nouvelle mobilisation du capital héraldique accumulé par les générations précédentes. La forme du pennon coïncide avec la nouvelle identité que la noblesse cherche à affirmer dans la société. Une large première moitié du XVII^e siècle, entre 1590 et 1660, est la période florissante pour l'héraldique et le pennon.

L'efficacité de sa structure attire l'intérêt des familles de la noblesse chevaleresque qui viennent renouveler les élites aristocratiques à l'issue des guerres de religion. L'émergence des ducs et pairs, des maréchaux de France au sein de familles anciennes mais d'illustration plus récente incite ceux-ci à s'inscrire dans des logiques de légitimation de leur rang et de leur sang. Ils cherchent alors à imiter ces grands lignages anciens, riches d'un patrimoine héraldique séculaire. Ne disposant pas d'un tel capital, plusieurs stratégies se développent afin de collecter le nombre nécessaire de quartiers. Certaines vont puiser dans les ramifications anciennes de leur ascendance afin de trouver les quartiers les plus prestigieux. D'autres, en grand nombre, profitent d'une seule alliance avec une famille mieux pourvue qu'elles pour constituer ce patrimoine héraldique.

L'étude de l'héraldique d'une famille, lorsqu'elle est suffisamment documentée permet souvent d'observer l'émergence d'un pennon dans une famille sans tradition héraldique très marquée en lien avec l'accession aux plus hauts rangs de la hiérarchie nobiliaire, principalement la fonction de maréchal, le titre de duc, ainsi que la prélature dans quelques cas. Une étude plus poussée des biographies des membres de ces familles et de leur production emblématique et matérielle permettrait probablement de découvrir de nouveaux pennons, conçus au moment de l'élévation d'une famille ou d'un individu.

Les pennons du XVII^e siècle sont marqués par une méthode de composition qui consiste à

dispenser les quartiers sans tenir compte des liens généalogiques qui peuvent exister entre eux. Un nombre important de pennons répartissent les quartiers en fonction de leur prestige, suivant le modèle des armes du roi René. Cette distribution des quartiers leur confère un nouveau sens. Coupés de leur source généalogique, les quartiers deviennent une entité théorique, évoquant un lignage dans son ensemble, avec son capital de vertus, d'illustration, de prestige. Le pennon expose alors l'identité sociale et morale de la famille qui le porte. L'individu semble s'effacer derrière la dimension presque totémique de ce pennon lignager.

L'étude des modes de composition de ces pennons met en lumière les liens forts qui l'unissent avec l'érudition généalogique. Le développement d'une rhétorique du sang et du lignage entraîne la commande de travaux d'érudition généalogique afin d'exhumer les origines d'une maison. Et c'est probablement grâce à la rédaction de ces ouvrages, publiés ou manuscrits, qu'il devient possible de rassembler un patrimoine héraldique, en mobilisant les ancêtres lointains mais prestigieux et significatifs, collationnés par les savants. Certains pennons sont même constitués afin d'être l'expression visuelle du texte généalogique, d'autant plus pertinente qu'elle est plus frappante dans sa concision, et par l'immédiateté de l'image.

Dans ce contexte, le pennon ne saurait échapper aux forgeries que cette nouvelle identité nobiliaire allait engendrer. Cependant les pennons constitués de quartiers fantaisistes sont rares.

Il est primordial de prendre en compte la littérature généalogique contemporaine de la création d'un pennon. En effet, celle-ci éclaire en partie l'idée que pouvait se faire un individu de ses racines, de son histoire familiale. Elle permet aussi de comprendre la présence d'armes que les avancés des travaux généalogiques ne permettent plus de relier à leur porteur. Plusieurs exemples, comme les pennons des Cossé-Brissac et des Clermont-Tonnerre, mettent en lumière non seulement les erreurs généalogiques qui peuvent dérouter les érudits modernes, mais aussi les choix héraldiques qui permettent d'évoquer un lignage très ancien par des armoiries qu'il n'a pas porté.

Le pennon est intimement lié à l'imaginaire, voire à l'a légende familial d'un groupe. Il faut comprendre l'un pour déchiffrer l'autre.

La dimension esthétique de l'héraldique est cependant difficile à appréhender. Bien souvent, on perçoit une certaine harmonie entre les teintes dominantes dans la disposition des quartiers. Il est cependant délicat de s'avancer sur cette piste sans témoignage précis, pour déterminer ce qui revient au hasard, à l'inconscient ou au choix délibéré.

Après avoir appréhendé les processus et les stratégies de constitution du patrimoine héraldique et de composition du pennon, de nombreuses questions se posent quant à la réception et à l'usage que pouvait avoir ces pennons. Sa dimension emblématique et symbolique, son caractère foisonnant et démonstratif, créent une curiosité, voire un étonnement. Il devient alors le support d'un discours plus vaste, prononcé par le porteur lui-même, qui nous est moins connu. Cela est malheureusement peu documenté, dans les mémoires ou les publications anciennes. Il faut espérer que de futures découvertes viendront éclairer cette dimension discursive de l'héraldique.

Le format du pennon pourrait sembler un obstacle, non seulement à sa réalisation matérielle mais encore à sa diffusion. La plupart des exemples que nous avons pu réunir ressortent des arts graphiques. Néanmoins une partie non négligeable d'entre eux sont figurés sur des gravures, des sceaux, des vitraux, des tapisseries, des sculptures et des tableaux. Le pennon malgré son apparente complexité a été mis en œuvre au delà du papier. Il n'est pas réservé au petit format ni à une diffusion restreinte. Au contraire, certains, comme les pennons Mortemart et

Lesdiguière, connaîtront une très large diffusion.

Le cas du pennon Cossé-Brissac montre bien que, pour une version du pennon gravé, il a été possible d'en trouver trois réalisations matérielles, sculptées ou peintes. La plupart de ces décors emblématiques ne sont pas connus hors de leur lieu de conservation, car ils ont été longtemps considérés comme étant de pure prétention, sans réel intérêt pour l'historien.

Ce travail, en mettant en lumière les logiques de composition et de discours des pennons, leur intérêt pour la compréhension d'une période et d'une partie de la société, devrait permettre de dissiper le discrédit dont le pennon était frappé. Nous sommes convaincus qu'une meilleure prise en compte du pennon dans les études héraldiques permettra d'en faire sortir un grand nombre de l'ombre où l'historiographie les avait laissés.



Version numérique Wikipedia,
https://fr.wikipedia.org/wiki/Maison_de_Beauvilliers

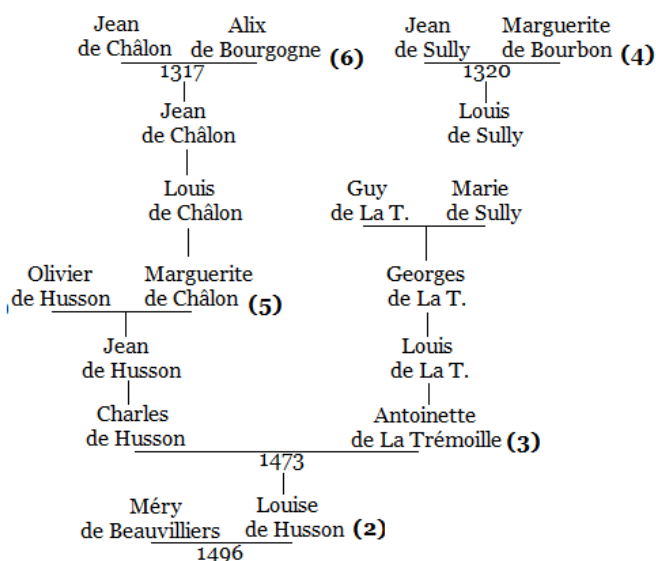
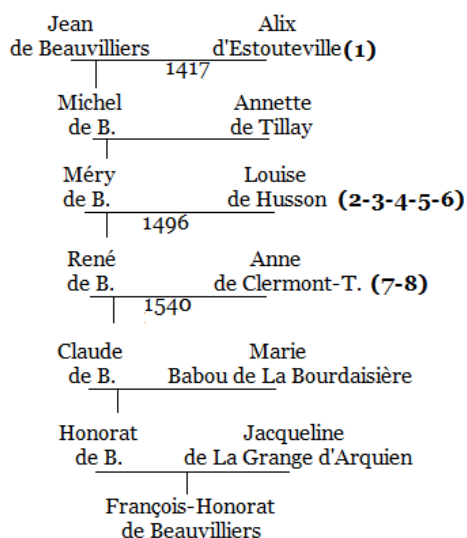
François-Honorat de Beauvilliers,

Pierre-Scévole de Saint-Marthe,
L'état de la cour des roys de l'Europe,
 1670, vol. 1, p. 298.

Porte,

au 1 d'Estouteville, au 2 de Husson,
 au 3 de La Trémoille, au 4 de Bourbon,
 au 5 de Châlon, au 6 de Bourgogne anciennes
 au 7 de Savoie, au 8 de Clermont

sur-le-tout de Beauvilliers



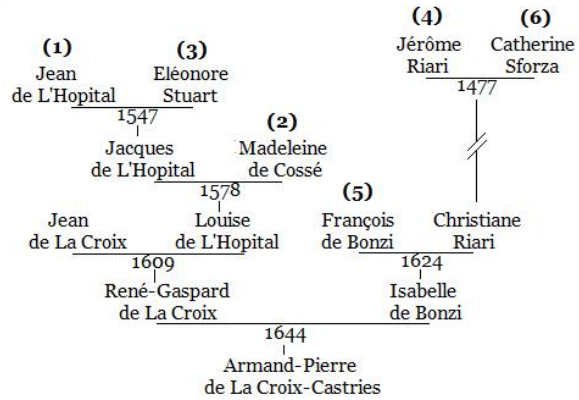
43. Armes de Beauvilliers.



Armand-Pierre de La Croix de Castries,
Charles-René D'Hozier, *Armorial Général*,
BnF, Ms. Fr. 32241, vol. XIV, Montpellier, p. 563.



Porte,
au 1 de L'Hopital, au 2 de Cossé,
au 3 d'Ecosse, au 4 Riari,
au 5 de Bonzi, au 6 de Milan,
sur-le-tout de La Croix Castries.

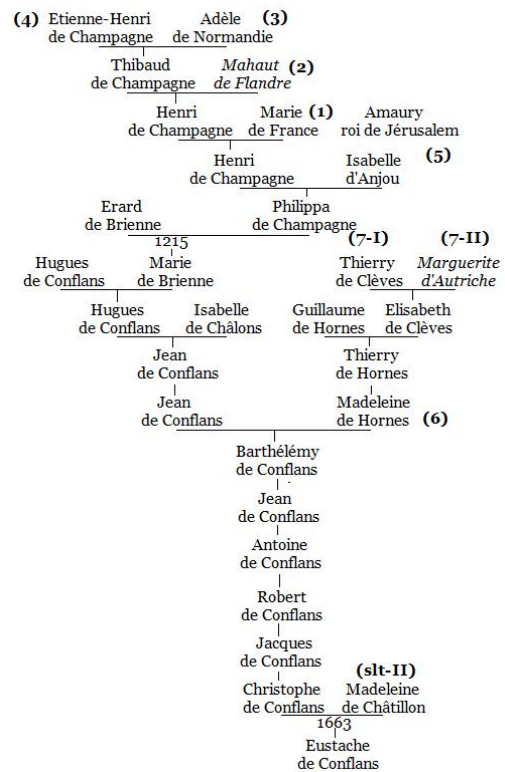


44. Armes de Castries.



Eustache de Conflans
Charles-René D'Hozier, *Armorial Général*,
BnF, Ms. Fr. 32259, vol. XXXII, Soissons, p. 82.

Porte,
au 1 de France, au 2 de Brienne,
au 3 de Normandie, au 4 de Champagne,
au 5 de Jérusalem, au 6 de Hornes,
au 7 coupé de Clèves et d'Autriche, au 8 de Brabant
sur-le-tout ecc. de Conflans et de Châtillon.



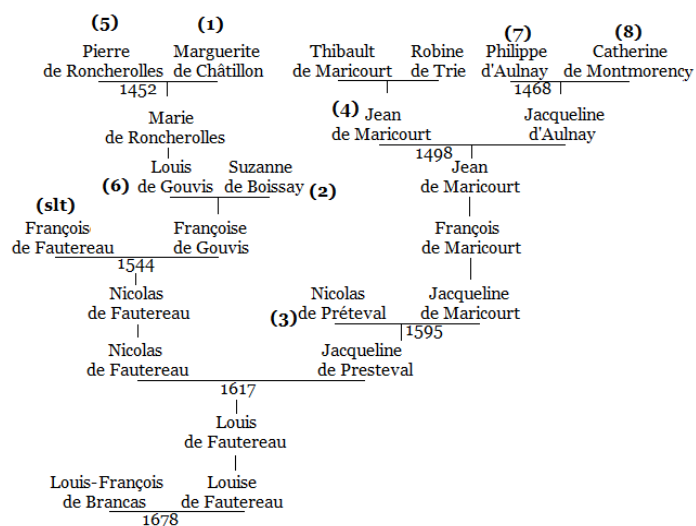
45. Armes de Conflans.



Louis de Brancas-Céreste, détail,
Charles-René D'Hozier, *Armorial Général*,
BnF, Ms. Fr. 32256, vol. XXIX, Provence I, p. 359.

Porte,

au 1 de Châtillon, au 2 de Boissay,
au 3 de Préteval, au 4 écc. de Maricourt et de Trie,
au 5 de Roncherolles, au 6 de Gouvis,
au 7 d'Aulnay, au 8 de Montmorency,
sur-le-tout de Fautereau.



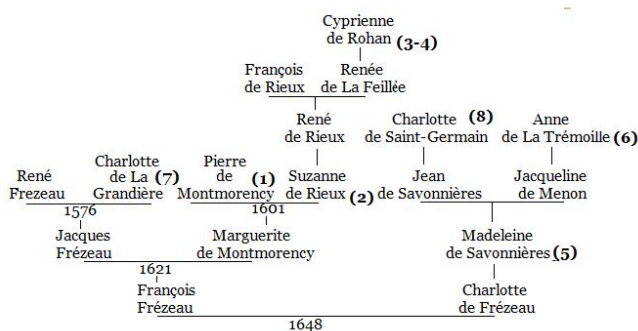
46. Armes de Fautereau.



Jean-Angélique Frézeau, comte de La Frézellière,
Charles-René D'Hozier, *Armorial Général*,
BnF, Ms. Fr. 32250, vol. XXIII, Paris I, p. 237.

Porte,

au 1 de Montmorency, au 2 de Rieux,
au 3 de Rohan, au 4 de Bretagne,
au 5 de Savonnière, au 6 de La Trémoille,
au 7 de La Grandière, au 8 de Saint-Germain
sur-le-tout de Frézeau.

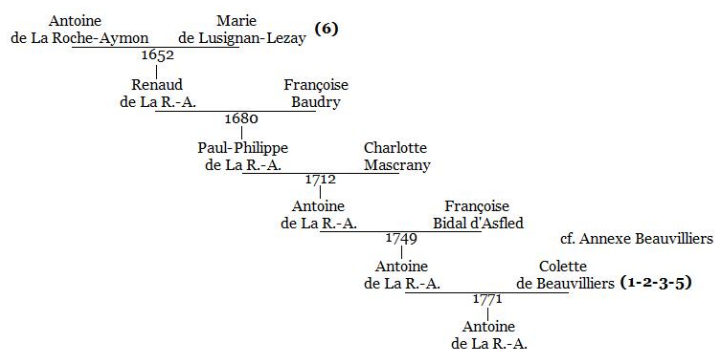


47. Armes de Frézeau.

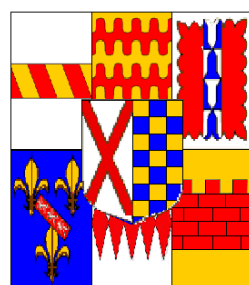


Antoine de La Roche-Aymon
O.-H.-R. notice 1962,2.

Porte,
au 1 La Grande d'Arquien, au 2 de
Beauvilliers,
au 3 de Bourbon, au 4 n. id.,
au 5 de Sully, au 6 de Husson ou de Poitiers,
au 7 de Clermont, au 8 de Lusignan
sur-le-tout de La Roche-Aymon

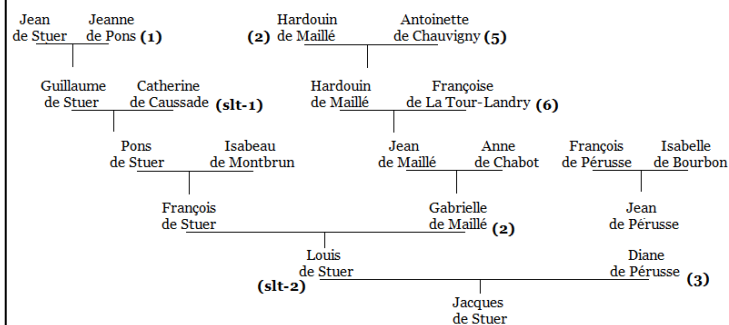


48. Famille La Roche-Aymon.



Jacques Stuer de La Vauguion,
d'après
Pierre-Scévole de Sainte-Marthe,
L'Estat de la Cour des Princes souverains de l'Europe, p. 412.

Porte,
au 1 de Pons, au 2 de Maillé,
au 3 de Pérusse, au 4 de Bourbon-Carency,
au 5 Chauvigny, au 6 de La Tour-Landry,
sur-le-tout de parti de Caussade et de Stuer.



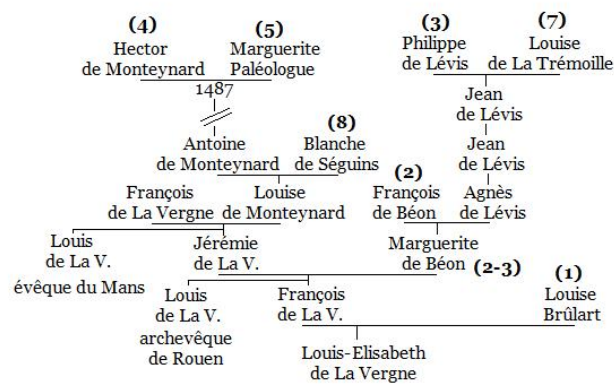
49. Famille La Vauguion.



Ex-libris de Louis-Elisabeth de La Vergne
Maître, le Devoir du fendeur, le Maître parfait
et les Elus Adoptés de la loge de Strasbourg,
Bibliothèque municipale de Nancy, Ms. 1647.

Porte,

au 1 Brûlart, au 2 de Béon,
au 3 de Lévis, au 4 de Monteynard,
au 5 de Montmorency, au 6 de montferrat,
au 7 de La Trémoille, au 8 de Séguins,
sur-le-tout de La Vergne.



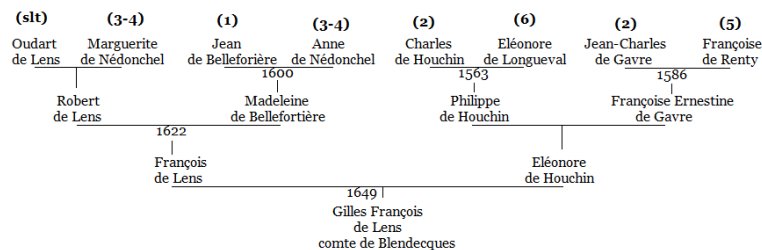
50. Famille La Vergne.



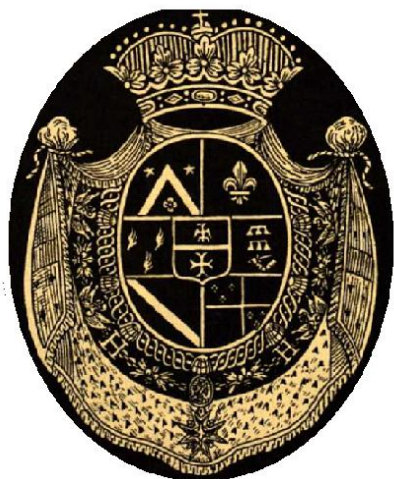
Charles- René D'Hozier, Armorial Général,
BnF, Ms. Fr. 32253, vol. XXVI, Amiens, p. 290.

Porte,

au 1 de Belleforrière, au 2 de Gavre, au 3 de Nédonchel,
au 4 de Nédonchel, au 5 de Renty, au 6 de Longueval,
sur-le-tout de Lens.



51. Armes de Lens.

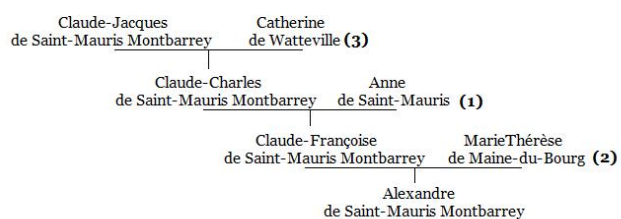


Alexandre de Saint-Mauris Montbarrey,
O.-H.-R. notice 853.

Porte,

au 1 de Saint-Mauris, au 2 de Maine-du-Bourg,
au 3 de Watteville, au 4 n. id.,
au 5 de Carrondelet, au 6 d'Albret,

sur-le-tout de Montbarrey



52. Armes de Montbarrey.



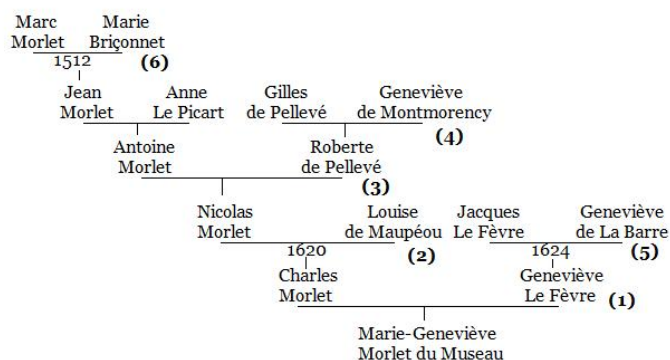
Marie-Geneviève Morlet de Muzeau

Charles-René D'Hozier, Armorial Général,
BnF, Ms. 32250, Fr. vol. XXIII, Paris I, p. 559.

Porte,

au 1 Lefèvre de Caumartin, au 2 de Maupéou, au 3 de Pellevé,
au 4 de Montmorency, au 5 de La Barre, au 6 Briçonnet,

sur-le-tout Morlet du Museau



53. Armes de Morlet.



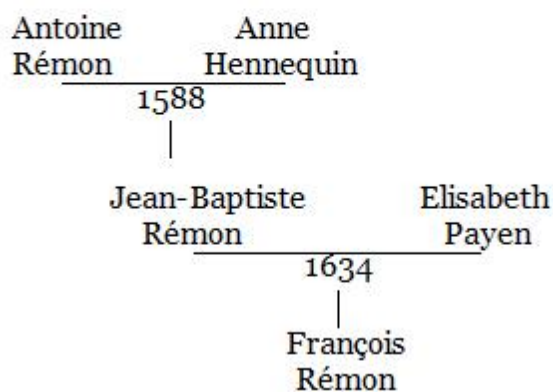
François Rémon (Raymond) de Bréviande

Charles-René D'Hozier, *Armorial Général*,
BnF, Ms. Fr. 32251, vol. XXIV, Paris II, p. 1020.

Porte,

au 1 Payen, au 2 Hennequin,
au 3 La Grange d'Arquien, au 4 n. id.,
aux 5 et 6 Le Goux de La Brechère.

sur-le-tout Rémon



54. Armes de Rémon.